



Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

Unité des études démographiques et sociales
Division enquêtes et études démographiques

Base étude 2019 de
l'Echantillon
Démographique
Permanent



Manuel de l'utilisateur

Mise à jour : 5 mai 2021



Sommaire général de la documentation de l'EDP

1. L'échantillon démographique permanent

1.1. Présentation

En bref

Les sources d'alimentation du panel : les bulletins statistiques de l'état civil, le recensement, le fichier général des électeurs et le panel d'actifs

Le critère d'échantillonnage : le jour de naissance (de 4 à 16 jours)

La période couverte : depuis 1967

Le champ couvert : des lieux variés selon les sources

Les informations disponibles : des informations à géométrie variable et à trous

Les fichiers mis à disposition

Schéma de la base étude 2019 de l'EDP

Tableaux des variables-clé et liens de la base étude

1.2. Bibliographie partielle

2. La base étude

2.1. La table individu (Cf. Fichier « 2.1. EDP - La table individu »)

La table Individu : EDP_BEEnnnn_INDIVIDU

Modalités de la table Individu : EDP_BEEnnnn_INDIVIDU

2.2. L'État civil (Cf. Fichier « 2.2. EDP - L'Etat civil »)

La table Naissance : EDP_BEEnnnn_NAISSANCE

Modalités de la table Naissance : EDP_BEEnnnn_NAISSANCE

La table Descendance : EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE

Modalités de la table Descendance : EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE

La table Mariage : EDP_BEEnnnn_MARIAGE

Modalités de la table Mariage : EDP_BEEnnnn_MARIAGE

La table Décès : EDP_BEEnnnn_DECES

Modalités de la table Décès : EDP_BEEnnnn_DECES

Annexe 1 - Départements dont les dossiers EDP ont été complétés par des bulletins d'état civil sur 2 ou 4 jours de 1982 à 1989

Annexe 2 - Présentation des bulletins d'état civil

Naissance (bulletin n°5)

Enfants sans vie (bulletin n°6)



Mariages (bulletins n°2)
Reconnaissances (bulletins n°4)
Décès (bulletin n°7)
Transcriptions et mentions en marge (bulletin n°1)
Mentions en marge

2.3. L'information électorale (Cf. Fichier « 2.3. EDP - L'information électorale »)

La table FE : EDP_BEEnnnn_FE

Modalités de la table sur l'information électorale : EDP_BEEnnnn_FE

2.4. les RP de 1968 à 1999 (Cf. Fichier « 2.4. EDP - Les RP de 1968 à 1999 »)

Les recensements de population de 1968 à 1999

La table du recensement général de population de 1968 : EDP_BEEnnnn_RP1968

La table du recensement général de population de 1975 : EDP_BEEnnnn_RP1975

La table du recensement général de population de 1982 : EDP_BEEnnnn_RP1982

La table du recensement général de population de 1990 : EDP_BEEnnnn_RP1990

La table du recensement général de population de 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1999

Modalités des variables brutes des tables du recensement de 1968 à 1999 :

EDP_BEEnnnn_RP1968, EDP_BEEnnnn_RP1975, EDP_BEEnnnn_RP1982,
EDP_BEEnnnn_RP1990 et EDP_BEEnnnn_RP1999

Modalités des variables redressées des tables du recensement de 1975 à 1999 :

EDP_BEEnnnn_RP1975, EDP_BEEnnnn_RP1982, EDP_BEEnnnn_RP1990 et
EDP_BEEnnnn_RP1999

Annexe 1 : Communes non dépouillées exhaustivement au RP 1975

Annexe 2 : Tableaux synoptiques des variables des recensements de population de 1968 à 1999

Variables brutes des RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

Variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

2.5. Les enquêtes annuelles de recensement à partir de 2004 (Cf. Fichier « 2.5. EDP - Les EAR »)

La table Individu des enquêtes annuelles de recensement :

EDP_BEEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les individus :

EDP_BEEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU

La table Famille des enquêtes annuelles de recensement :

EDP_BEEnnnn_EARaaaa_FAMILLE

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les familles :

EDP_BEEnnnn_EARaaaa_FAMILLE

La table Logement des enquêtes annuelles de recensement :

EDP_BEEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les logements :

EDP_BEEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT



2.6. Le panel d'actifs (Cf. Fichier « 2.6. EDP - Le panel d'actifs »)

Modalités de la table du panel d'actifs : EDP_BEEnnnn_PANACT

2.7. Les données sociales et fiscales (Cf. Fichier « 2.7. EDP - Les données sociales et fiscales »)

La table des données fiscales individuelles : EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU

La table des données fiscales sur les logements : EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT

La table des données fiscales sur les revenus : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU

La table des données fiscales sur les revenus détaillés : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET

2.8. Le RP à Mayotte en 2012 (Cf. Fichier « 2.8. EDP - Le RP à Mayotte en 2012 »)

La table du recensement de la population à Mayotte en 2012 :
EDP_Bennnn_RP2012_MAYOTTE

3. Nomenclatures et annexes (Cf. Fichier « 3. EDP - Nomenclatures et annexes »)

3.1. Géographie

3.1.1. Code des départements pour les RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

3.1.2. Code des départements ou zones frontalières du lieu de travail pour le RP 1982

3.1.3.1. Code des régions pour les RP 1968, 1975, 1982 et 1990 et zones d'emplois pour le RP 1990

3.1.3.2. Code des régions pour le RP 1999

3.1.3.3. Table de passage entre les anciens et les nouveaux codes région pour les EAR

3.1.4.1. Code des pays pour les RP 1968 et 1975

3.1.4.2. Code des pays pour le RP 1982

3.1.4.3. Code des pays pour le RP 1990

3.1.4.4. Code des pays pour le RP 1999

3.1.5 Code des lieux de vote des français à l'étranger

3.2. Nationalité

3.2.1. Nationalité pour les RP 1968, 1975 et 1982

3.2.2. Nationalité pour le RP 1990

3.2.3. Nationalité pour le RP 1999

3.2.4.1. Nationalité pour l'état civil par ordre alphabétique

3.2.4.2. Nationalité pour l'état civil par ordre ISO croissant

3.3. Taille de commune détaillée, pour les RP 1990 et 1999

3.4. Catégorie de commune détaillée : urbaine / rurale, pour les RP 1990 et 1999

3.5. Catégorie de migrants (urbain / rural / ZPIU) au RP 1982

3.6. Typologie socio-économique Tabard

3.6.1. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1990



3.6.2. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1999

3.7. Diplôme

3.7.1. Diplôme pour le RP 1975

3.7.2. Diplôme pour le RP 1982

3.7.3. Nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968

3.8. Catégorie sociale

3.8.1. Catégorie sociale pour les variables brutes des RP 1968 et 1975, les variables brutes et redressées du RP 1982 et l'état civil jusqu'en 1981

3.8.2. Catégorie sociale pour les variables redressées du RP 1975

3.8.3. Catégorie sociale pour les RP 1990 et 1999

3.8.4. Catégorie sociale pour l'état civil à partir de 1982

3.8.5. Nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968

3.9. Profession et métier

3.9.1. Profession pour le RP 1975 (abrégé)

3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999

3.9.2.2. Profession antérieure pour les RP 1990 et 1999

3.10. Activité économique des établissements

3.10.1. Nomenclature d'activités et de produits de 1973, niveau 100, pour les variables du RP 1990

3.10.2. Nomenclature d'activités économiques, niveau 40, pour les variables du RP 1990

3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990

3.10.4. Nomenclature d'activités économiques, selon la nomenclature Nes36, pour les variables du RP 1999

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999

3.10.6. Nomenclature d'activités économiques, selon les sous sections de la Naf niveau 30, pour les variables du RP 1999

3.11. Catégorie juridique des établissements au RP 1999

3.12. Type de ménage

3.12.1. Type de ménage : définition pour le RP 1990

3.12.2. Type de ménage : définition pour le RP 1999

3.13. Tableau synoptique des variables RP, EAR et État Civil



1. L'échantillon démographique permanent

1.1. Présentation.....	7
En bref.....	7
Les sources d'alimentation du panel.....	8
Le critère d'échantillonnage : le jour de naissance (de 4 à 16 jours).....	11
La période couverte : depuis 1967.....	12
Le champ géographique couvert : des lieux variés selon les sources.....	12
Les informations disponibles : des informations à géométrie variable et « à trous ».....	13
Les fichiers mis à disposition.....	17
Schéma de la base étude 2019 de l'EDP.....	18
Tableaux des variables-clé et liens de la base étude.....	19



1.1. Présentation

En bref

L'échantillon démographique permanent (EDP) est un panel d'individus dont la constitution par l'Insee a débuté en 1968. Il consiste à collecter et conserver des informations puisées dans plusieurs sources pour des individus nés certains jours de l'année.

C'est un outil essentiel pour étudier les comportements et trajectoires socio-démographiques, en particulier pour les études des biographies et comportements démographiques (nuptialité, fécondité, mortalité) et familiaux, de la mobilité géographique, résidentielle, professionnelle et sociale, de la manière dont les parcours dans ces différents domaines se combinent, ou encore du lien à long terme entre situations passées et plus récentes (lien entre la situation actuelle et la situation vécue dans l'enfance par exemple). Par ailleurs, l'EDP sert de support à différentes productions statistiques régulières (enquête participation électorale, écarts d'espérance de vie selon les caractéristiques sociodémographiques, etc.) et enrichit d'autres sources statistiques. C'est également une source d'intérêt pour des études méthodologiques.

L'EDP mobilise cinq sources : les bulletins statistiques d'état civil depuis 1967 ; les informations des cinq recensements de population de 1968 à 1999 et des enquêtes annuelles de recensement depuis 2004 ; les informations issues du fichier électoral sur les inscriptions actuelles et passées depuis 1990 ; les informations issues des panels d'actifs (panel « tous salariés ») depuis 1967 ; des données socio-fiscales issues des dispositifs statistiques Fidéli (Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les individus) et FiLoSoFi (Fichier localisé social et fiscal) depuis 2011.

Le critère d'échantillonnage retenu est celui du jour de naissance dans l'année : tous les individus nés du 2 au 5 janvier¹, du 1^{er} au 4 avril, du 1^{er} au 4 juillet et du 1^{er} au 4 octobre font potentiellement partie du champ de l'EDP. Ne font cependant effectivement partie du champ de l'EDP diffusé que les individus pour lesquels on dispose d'au moins un bulletin de recensement, ou bien d'un acte d'état civil (autre qu'un décès), ou bien d'une observation dans le panel d'actifs, ou bien la présence dans une déclaration fiscale. Historiquement, l'échantillon ne comprenait que les quatre jours d'octobre. Les individus EDP nés en janvier, avril et juillet sont de ce fait observés et suivis à partir de dates variables selon la source.

Le champ géographique couvert par l'EDP est intrinsèquement lié aux sources qui l'alimentent. Il correspond aux personnes résidant, travaillant, ou connaissant un événement d'état-civil enregistré en France. Le critère géographique est apprécié sur la base du lieu de recensement, donc du lieu de résidence pour le recensement. Pour les événements d'état civil, il l'est sur la base du lieu de déclaration, donc le plus souvent le lieu d'événement, indépendamment du lieu de résidence (en particulier, celui-ci peut être à l'étranger). Pour le fichier électoral, le critère géographique est le lieu d'inscription, qui peut être différent du lieu de résidence. Pour le panel d'actifs, le critère géographique est apprécié au lieu de l'activité déclaré par l'employeur. Pour les données socio-fiscales, la localisation est liée à l'adresse de taxation, qui peut être différente du lieu de résidence. Les départements d'outre-mer sont inclus dans les sources, sans limite pour le fichier électoral, à partir de 2004 pour l'état civil et les enquêtes annuelles de recensement et à partir de 2002 pour le panel d'actifs. Les données socio-fiscales couvrent théoriquement les Doms depuis 2011 mais de manière imparfaite.

En raison de son mode de construction et de sa longue durée, l'EDP n'offre pas un outil clé en main pour toutes les types d'études possibles. La nature des informations disponibles n'est en particulier pas constante au cours du temps. Pour l'état civil, 1998 et 2008 constituent deux ruptures majeures. Pour le recensement, le contenu des bulletins individuels et les informations contextuelles collectées ont variées depuis le recensement de 1968. Pour le panel d'actifs, seuls les individus nés en octobre des années paires sont suivis de 1967 à 2001. Pour les données socio-fiscales, les enfants qui

¹ Le 1^{er} janvier n'a pas été retenu car c'est une date souvent prise dans l'administration pour les jours/mois inconnus, et il présente un caractère atypique en terme de naissances.



apparaissent comme personnes à charge dans les déclarations fiscales sont mal identifiés lorsqu'ils sont nés avant juillet 2010. Par ailleurs, les contraintes de moyens ont aussi entraîné sur la période 1982-1997 « des trous de collecte » pour l'état civil qui rendent impossible un suivi très long pour les personnes nées les 2 et 3 octobre. Une définition précise des cohortes choisies doit donc être faite au cas par cas par l'utilisateur, sur la base des critères qu'il souhaite étudier (personnes nées telles années, personnes recensées telle année, etc.).

Les sources d'alimentation du panel

Historiquement, l'EDP a d'abord rassemblé des informations issues, d'une part, des bulletins statistiques d'état civil reçus par l'Insee pour les besoins de gestion du répertoire national d'identification des personnes physiques et pour l'établissement des statistiques d'état civil ; et d'autre part, les informations du recensement de population, puis des enquêtes annuelles de recensement à partir de 2004. L'information issue du fichier général des électeurs, possible depuis l'origine de l'EDP, n'est disponible dans la base étude de l'EDP qu'à partir de la version millésimée 2011 (disponible en avril 2013) et donne les inscriptions actuelles et passées. A partir de la version millésimée 2013 (disponible en décembre 2014), les informations issues du panel d'actifs (panel « tous salariés ») sont intégrées de manière rétroactive. A partir du millésime 2014, les données socio-fiscales sont intégrées, en commençant la série à partir de l'année 2011.

Pour toutes les sources de données, un travail spécifique d'identification par l'état civil ou un appariement par le NIR (numéro d'identification au répertoire) des personnes est réalisé pour rattacher les informations aux bons individus.

Bulletins statistiques de l'état civil

Les communes sont responsables de la tenue des registres d'état civil. Conformément à l'instruction générale relative à l'état civil, dont la dernière date du 11 mai 1999, elles sont tenues d'informer l'Insee de l'enregistrement d'un certain nombre d'actes dans des délais prescrits, au moyen de bulletins statistiques *ad hoc*². Pour l'Insee, ces bulletins ont généralement une double finalité : d'une part, l'établissement des statistiques d'état civil ; d'autre part, la mise à jour du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP), dont l'Insee assure la gestion depuis 1946. Les bulletins statistiques, remplis par les officiers d'état civil des communes, sont transmis sur support papier ou électronique en continu et sont traités dans le cadre de la base des répertoires des personnes physiques (BRPP), qui comprend à la fois le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) et le fichier général des électeurs qui est remplacé par le répertoire électoral unique (REU) à partir de 2019.

Depuis l'initialisation de l'échantillon démographique permanent, les bulletins statistiques de l'état civil ont connu deux révisions importantes, en 1998 et en 2008. Pour les individus et les événements entrant dans son champ, l'échantillon démographique permanent récupère les données des sept bulletins suivants³ :

- bulletin de naissance d'une personne « EDP » ou d'un enfant d'une personne « EDP »
- bulletin de transcription d'un jugement déclaratif de naissance d'une personne « EDP » ou d'un enfant d'une personne « EDP »
- bulletin de transcription d'un jugement d'adoption plénière d'une personne « EDP » ou par adoption par une personne « EDP »
- bulletin de mariage d'une personne « EDP »
- bulletin d'enfant sans vie d'un enfant d'une personne « EDP »
- bulletin de décès d'une personne « EDP »
- bulletin de transcription d'un jugement déclaratif de décès ou d'absence d'une personne « EDP ».

² Ces bulletins sont visés par le CNIS. Le dernier visa couvre la période 2011-2015 (avis de conformité n°36/D131 du 16 avril 2010 ; avis d'opportunité n°14/D130 du 25 janvier 2008).

³ Dans des versions antérieures de la base étude, l'échantillon démographique permanent intégrait également les bulletins suivants (bulletins qui ont disparu depuis pour la gestion de l'état civil) : reconnaissance d'une personne « EDP » ou par une personne « EDP », mariage légitimant une personne « EDP », mention en marge de légitimation d'une personne « EDP », autres mentions en marge. Ces bulletins ne sont plus pris en compte dans la base étude, y compris leur historique. Les utilisateurs qui souhaitent exploiter ces bulletins se reporteront à la dernière base étude 2009 produite dans l'ancien système EDP.



Parmi ces bulletins, le bulletin d'enfant sans vie est le seul à n'avoir qu'une finalité statistique. Les bulletins sont présentés en annexe 3.

Recensements de population

Le recensement est réalisé par l'Insee et les communes. Lorsque dans un logement recensé un individu déclare une date de naissance EDP, son bulletin individuel (BI) est transmis à l'application EDP pour identification au répertoire des personnes physiques. Si l'identification échoue (manque d'information ou informations erronées) le BI n'est pas conservé. Si l'identification réussit, le BI vient enrichir la trajectoire de l'individu ou permet d'en commencer une nouvelle.

L'échantillon démographique permanent intègre des informations issues des bulletins des recensements généraux de population de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999 puis, à partir de 2004, des enquêtes annuelles de recensement.

En 1968, seules les informations figurant dans le bulletin individuel des personnes appartenant à l'échantillon démographique permanent ont été intégrées. Depuis le recensement de 1975, des informations figurant dans la feuille de logement et dans les bulletins individuels des autres personnes du ménage sont aussi intégrées.

Au-delà du contenu du bulletin lui-même, plusieurs évolutions sont à noter :

1°- De 1968 à 1982, les informations « brutes » correspondent à une saisie des bulletins papier effectuée spécifiquement pour l'EDP ; à partir de 1990, les informations « brutes » correspondent aux informations saisies dans le cadre des chaînes de traitement du recensement.

2°- A partir de 1975, les informations « redressées » dans le cadre des chaînes du traitement du recensement (y compris les variables imputées pour corriger la non-réponse) sont intégrées dans l'EDP, de façon toutefois parcellaire pour 1982 (à ce recensement, les ménages comprenant au moins une personne « EDP » n'ont pas été systématiquement intégrés dans l'exploitation complémentaire du recensement, faite sur un échantillon au quart des bulletins).

3°- La méthode d'intégration des informations « redressées » permet également d'intégrer des informations issues des autres bulletins que le bulletin individuel de l'individu « EDP », notamment des informations sur le logement, le ménage, le « conjoint », le « chef de famille », puis le « chef de ménage ». Ces informations complémentaires ont fortement évolué d'un recensement à l'autre, allant vers un enrichissement croissant. A partir des enquêtes annuelles de recensement, les informations sur toutes les personnes des ménages d'individu « EDP » sont conservées.

4°- La mise en place d'une collecte annuelle de recensement sur un échantillon de la population modifie fortement le contexte puisque, désormais, il ne sera plus possible de connaître simultanément les caractéristiques de l'ensemble des personnes « EDP » résidant en France à la date du recensement. Il faudra également recourir aux pondérations de l'enquête annuelle de recensement pour assurer la représentativité des cohortes définies par cette source.

Fichier général des électeurs

Jusqu'en 2019 et la constitution du répertoire électoral unique (REU), les listes électorales sont gérées par les communes et ne donnent pas lieu à la constitution d'un fichier unique centralisé. Toutefois, l'Insee gère alors un fichier général des électeurs⁴ destiné notamment à éviter les inscriptions multiples. Il est actualisé à partir des avis d'inscription et des avis de radiation transmis par les communes et des décisions judiciaires.

L'intégration d'informations sur l'inscription électorale donne les inscriptions actuelles et passées des individus EDP (en stocks et en flux de manière approximative depuis le début des années 1990 et de manière correcte depuis les années 2000, certaines inscriptions datant de 1945).

Un bulletin d'état civil (hors acte de décès) ou un bulletin de recensement suffisent à commencer la trajectoire d'un individu EDP. Les données électorales n'ont pas le même statut : elles ne créent pas de trajectoire mais enrichissent l'information sur les individus ayant déjà une trajectoire.

⁴ Loi n°46-1889 du 28 août 1946, repris dans l'article L. 37 du code électoral.



Panel d'actifs :

L'agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) coordonne l'ensemble des organismes participant au recouvrement du régime général de sécurité sociale (les Urssaf). Toute entreprise a l'obligation de transmettre annuellement les déclarations de données sociales (DADS) relatives à chacun de ses salariés aux Urssaf. Par le biais de l'Acoss, l'Insee reçoit les fichiers statistiques relatifs à ces déclarations. Par ailleurs, l'Insee reçoit également les fichiers de paie des agents de l'Etat (FPE). Avec ces deux sources, il réalise un panel dit "panel tous salariés" qui collecte les informations salariées des individus nés en octobre les années paires et des individus EDP les années paires et impaires.

Les informations sur l'activité salariée des individus EDP sont constituées à partir de ce panel "tous salariés", qui est au niveau entreprise*individu*année, en l'agrégeant au niveau de l'individu (individu*année). Si un même individu a travaillé dans au moins deux entreprises différentes au cours d'une année donnée, on garde les caractéristiques du poste principal de l'entreprise pour laquelle la durée de paie est la plus longue et, en cas d'ex-æquo, le salaire le plus élevé. Les salaires nets, les heures et les durées de paie (en jours) sont additionnés.

Le panel d'actifs permet ainsi d'enrichir la base études de l'EDP avec des données relatives à l'activité salariée des individus EDP, notamment la catégorie socioprofessionnelle déclarée par les entreprises, le secteur d'activité de l'entreprise, le revenu salarial net de l'individu et le nombre d'heures travaillées durant l'année d'exercice.

Le champ suivi est, à partir de 1967, l'ensemble des salariés (sauf agricoles), y compris les salariés des entreprises publiques. La fonction publique hospitalière, les collectivités territoriales et la fonction publique d'Etat apparaissent en 1988. Il faut noter le cas particulier de France Telecom et de La Poste, issus de la privatisation de la direction des Postes et Télécommunications qui n'entraient pas dans le champ des DADS. Les salariés de ces entreprises n'apparaissent donc qu'en 1988 avec la fonction publique d'Etat. Les Doms et le secteur agricole sont couverts à partir de 2002. Enfin, les particuliers employeurs sont intégrés à partir de 2009.

Les données sociales et fiscales :

La direction générale des finances publiques (DGFIP) établit et recouvre l'impôt sur le revenu et les impôts locaux dont la taxe d'habitation. Les personnes physiques sont imposables à raison de l'ensemble de leurs revenus de source française ou étrangère, dès lors qu'elles sont domiciliées en France. Les personnes non domiciliées en France ne sont imposables que sur leurs revenus de source française.

L'Insee a la possibilité d'exploiter les fichiers fiscaux à des fins statistiques. Deux processus d'exploitation sont utilisés pour alimenter l'EDP : le fichier démographique des logements et des individus (Fidéli) et le fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

Le dispositif Fidéli produit annuellement un fichier des individus fiscaux qui liste toutes les personnes connues au sens de l'impôt sur le revenu ou de la taxe d'habitation principale au 1^{er} janvier d'une année donnée. Les individus fiscaux sont regroupés au sein de foyers fiscaux qui sont les unités de base des déclarations fiscales. Les sources qui permettent la constitution du fichier des foyers et individus fiscaux sont :

- le fichier de la taxe d'habitation,
- le fichier d'imposition des personnes (FIP),
- le fichier des déclarations de revenu (POTE⁵).

Un individu peut être présent dans plusieurs foyers fiscaux : par exemple, un étudiant rattaché au foyer fiscal de ses parents pour l'impôt sur le revenu et comme redevable de la taxe d'habitation dans son logement. Un foyer fiscal est rattaché à au plus un logement pour le paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale. Pour les logements, le dispositif Fidéli produit aussi une synthèse en mobilisant les sources foncières qui permettent une description du bâti :

- le fichier des propriétés bâties (FPB),
- le fichier des propriétaires,
- le fichier des propriétés non bâties.

Le dispositif Filosofi permet de recueillir annuellement des données sur les revenus et le niveau de vie. En rapprochant les fichiers fiscaux et sociaux, Filosofi donne une estimation plus précise des revenus et des prestations réellement perçues par les ménages. Filosofi collecte via la CCMSA⁶ les

⁵ Permanent des occurrences de traitement des émissions

⁶ Caisse centrale de la mutuelle sociale agricole



montants annuels des prestations légales de la branche vieillesse et de la branche famille relevant du régime agricole. La Cnaf⁷ et la Cnav⁸ fournissent le fichier exhaustif des prestations versées en décembre. Les prestations versées sur l'année sont ensuite reconstituées par imputation. Les données collectées sont agrégées au niveau du ménage fiscal : un ménage fiscal est un regroupement des foyers fiscaux rattachés à un même logement (hors logement collectif) pour lesquels coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n°2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus, constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux foyers fiscaux distincts au sens de l'administration fiscale.

Les données socio-fiscales sont exhaustives sur leur champ et sont disponibles pour les déclarations fiscales de 2011 relatives aux revenus de 2010⁹, jusqu'aux déclarations fiscales du millésime de la base étude de l'EDP. Les individus EDP y sont identifiés grâce aux informations nominatives dont dispose l'administration fiscale (nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance)¹⁰. Pour les enfants (personnes à charge), on ne dispose que de l'année de naissance. L'identification est donc réalisée à l'aide des données relatives aux parents issues des bulletins de naissance : les personnes à charge sont de ce fait moins bien suivies dans l'EDP que les personnes adultes.

Le critère d'échantillonnage : le jour de naissance (de 4 à 16 jours)

Initialement, l'échantillon démographique permanent collectait les informations concernant les personnes nées du 1^{er} au 4 octobre (on parle parfois des « quatre jours EDP »).

L'arrêté du 21 décembre 2006 a autorisé le quadruplement de la taille de l'échantillon pour passer à seize jours de naissance. Ils correspondent aux quatre premiers jours de chaque trimestre, avec une spécificité pour le mois de janvier, soit les personnes nées du 2 au 5 janvier, du 1^{er} au 4 avril, du 1^{er} au 4 juillet et du 1^{er} au 4 octobre.

Le quadruplement est mis en œuvre à partir de l'année 2004 pour l'état civil¹¹ et à partir de 2008 pour les enquêtes annuelles de recensement¹². Pour le fichier électoral, comme il s'agit d'un fichier historique pour l'ensemble des électeurs, les informations sont disponibles pour l'ensemble des jours de naissance EDP. Pour le panel d'actifs, il faut aussi tenir compte de l'année de naissance: sur la période d'activité de 1967 à 2001, les données n'ont été collectées que pour les individus nés en octobre des années paires ; à partir de 2002, l'ensemble des 16 jours EDP quelle que soit l'année de naissance sont collectés. Pour les données socio-fiscales, l'ensemble des jours EDP sont collectés.

L'échantillon démographique permanent ne consiste pas à suivre le devenir d'une cohorte de personnes initialement identifiées. Il juxtapose, pour les années où elles sont disponibles, les informations des fichiers sources relatives aux personnes nées les jours de naissance EDP. Ce mode d'échantillonnage par les jours de naissance a été choisi pour sa facilité de mise en œuvre. Cela ne revient cependant pas tout à fait à effectuer un tirage parfaitement aléatoire dans la population (certaines études suggèrent par exemple que la période de naissance dans l'année a un effet sur le parcours scolaire, du fait des écarts d'âges à l'entrée à l'école). Par ailleurs, selon les années et la présence de week-end dans les jours EDP, les effectifs des cohortes sont variables.

⁷ Caisse nationale d'assurance famille

⁸ Caisse nationale d'assurance vieillesse

⁹ Pour les années de revenus 2010 et 2011 issues de FiLoSoFi, les données n'ont pas bénéficié du même degré de validation que les années 2012 et suivantes. L'utilisateur doit donc utiliser ces années avec précaution.

¹⁰ Les informations détaillant l'état civil ne figurent pas dans les bases études.

¹¹ Dans la table EDP_BEn_decès, les bulletins de décès des personnes nées les « nouveaux » jours EDP ne sont disponibles que pour les décès survenus depuis 2007. En revanche, pour toutes les personnes de l'EDP, les informations concernant leurs dates et lieux de décès sont disponibles dans la table EDP_individu, même si on ne dispose pas de leurs bulletins de décès.

¹² L'enquête annuelle de recensement 2008 a été traitée sur les seize jours de naissance mais pour les douze « nouveaux » jours, seule l'identification automatique a été réalisée.



La période couverte : depuis 1967

L'échantillon démographique permanent rassemble les bulletins statistiques de naissances de personnes « EDP » à partir de l'année 1967. Les autres informations d'état civil et les informations issues des recensements sont intégrées à partir de l'année 1968. Les informations relatives à l'activité salariée sont intégrées à partir de l'année 1967. Il existe toutefois des trous de collecte :

- Les informations issues de l'exploitation complémentaire du recensement de 1982 ne sont disponibles que pour un quart des individus « EDP » recensés en 1982, ceux qui appartenaient à l'échantillon au quart du recensement.
- La plupart des bulletins statistiques de décès couvrant la période 1974 à 1989 n'ont pas été intégrés dans l'EDP. La plupart des décès de la période a été repérée ultérieurement par rapprochement avec le répertoire des personnes physiques (la date et le lieu de décès sont alors connus, mais pas les autres données des bulletins).
- Les informations des bulletins statistiques relatifs aux mariages, aux naissances d'enfants de personnes « EDP » (y compris les enfants mort-nés) ne sont pas disponibles pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre pour les événements survenus au cours des années 1982 à 1989¹³.
- L'ensemble des bulletins d'état civil de la période 1990-1997 fait défaut pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre. La mise à jour des décès réalisée par rapprochement de l'échantillon démographique permanent avec le répertoire des personnes physiques permet toutefois d'avoir la date et le lieu de décès.
- Les données sur les salariés nés les quatre premiers jours d'octobre des années paires sont disponibles à partir de 1967. Les données sur les salariés nés les quatre premiers jours d'octobre des années impaires et des 12 autres jours EDP sont disponibles à partir de 2002.
- Les données socio-fiscales sont disponibles pour l'ensemble des individus EDP, depuis l'année de déclaration fiscale 2011 (revenus 2010).

Le champ géographique couvert : des lieux variés selon les sources

Le champ géographique est défini à partir d'un critère qui varie selon la source considérée. En particulier, il ne s'agit pas systématiquement du lieu de résidence, même si l'essentiel des événements intégrés à l'EDP ont eu lieu en France pour des personnes résidant en France :

- **Pour le recensement** : le champ géographique est défini à partir de la commune de recensement, donc la commune de résidence habituelle à la date du recensement.
- **Pour les événements d'état civil** : pour les événements survenus en France, l'enregistrement de l'acte s'effectue normalement dans la commune où l'événement a eu lieu. Toutefois, les décès survenus à l'étranger peuvent être enregistrés en France et intégrés dans la base des répertoires des personnes physiques¹⁴. Par ailleurs, les événements survenus et enregistrés en France peuvent concerner des personnes résidant à l'étranger. Pour les statistiques de l'état civil, c'est le lieu de l'événement qui fait référence. Les bulletins statistiques relatifs à un événement survenu hors de France sont donc exclus des statistiques de l'état civil. L'EDP retient par contre ceux d'entre eux qui ont été intégrés dans la BRPP.

¹³ Seules quelques directions régionales ont intégré ces bulletins (Cf. annexe 2).

¹⁴ Selon les cas, les événements d'état civil concernant des ressortissants français à l'étranger (naissances, mariages, reconnaissances, décès) peuvent être déclarés et enregistrés directement à l'ambassade, l'ambassadeur agissant en tant qu'officier d'état civil. Dans ce cas, ils sont enregistrés par le service central d'état civil du ministère des Affaires étrangères qui centralise depuis 1965 l'ensemble des registres consulaires. Sinon, les événements d'état civil sont enregistrés selon les procédures du pays concerné. Dans ce cas, les actes d'état civil étrangers peuvent ensuite être transcrits sur les registres d'état civil français. Le service central du ministère des Affaires étrangères n'informe l'Insee que des décès. Certains actes donnent également lieu à une mention en marge dans la mairie du lieu de naissance si la personne concernée est née en France, mention en marge qui peut alors donner lieu à l'établissement d'un bulletin de mention en marge transmis à l'Insee.



- **Pour le fichier général des électeurs**, seule la commune d'inscription est disponible et fait donc référence. Celle-ci peut différer de l'adresse de résidence puisque toute personne majeure jouissant des droits civiques et répondant à la condition de nationalité¹⁵ peut s'inscrire, au choix, dans sa commune de domicile, sa commune de résidence¹⁶ ou toute commune où elle est assujettie à des contributions communales directes depuis cinq ans au moins. De plus, l'inscription est permanente. En cas de déménagement, la radiation n'est pas automatique tant que l'électeur n'entreprend pas de lui-même les démarches de réinscription dans sa nouvelle commune de résidence. Enfin, les électeurs inscrits au registre des Français établis hors de France peuvent s'inscrire dans une commune française sans y résider¹⁷.
- **Pour le panel d'actifs**, deux localisations peuvent être disponibles : le lieu de résidence et le lieu de travail. Le lieu de résidence est le lieu déclaré par l'entreprise concernant le lieu d'habitation du salarié, mais il est souvent mal renseigné. Le lieu de travail n'est pas forcément le lieu d'exercice de l'activité du salarié. En effet, certaines entreprises regroupent leurs déclarations de données sociales sur un seul établissement : l'établissement payeur des salaires. L'Insee réalise alors un travail de dégroupement afin de localiser les effectifs salariés le mieux possible.
- **Pour les données socio-fiscales** : si l'individu est rattaché à un foyer fiscal déclarant une taxe d'habitation principale, il est localisé en France à l'adresse de cette habitation. S'il est rattaché à un foyer fiscal connu dans les données fiscales que par sa déclaration de revenu, il peut être localisé en France mais aussi à l'étranger. Dans tous les cas, la localisation est « fiscale » dans le sens où l'individu peut ne pas résider effectivement à cette adresse. C'est le cas par exemple des enfants majeurs rattachés au foyer fiscal de leurs parents, qui peuvent résider ailleurs que chez leur parents (dans un internat par exemple).

Dans ce contexte, plutôt que de travailler sur le champ de l'EDP de façon générale, il peut être plus pertinent de définir le champ adapté au cas par cas, étude par étude, en fonction des critères retenus pour définir la cohorte étudiée. Par exemple, « personnes recensées à l'enquête annuelle de recensement de telle année », « personnes nées en France métropolitaine de telle année à telle année », « personnes inscrites sur les listes électorales en France métropolitaine telle année », etc.

Les informations disponibles : des informations à géométrie variable et « à trous »

De façon générale, la nature des informations disponibles varie dans le temps, d'une part en fonction de l'évolution des sources et des nomenclatures pour les appréhender ; d'autre part, en fonction des choix de gestion réalisés. Les variables créées spécifiquement pour l'EDP sont peu nombreuses. En particulier, il n'y a pas de variables qui permettraient de sélectionner de façon homogène dans le temps certaines populations selon leurs caractéristiques sociodémographiques, par exemple selon leur origine nationale, leur origine sociale ou leur niveau de diplôme au recensement. En construire ne va cependant pas de soi puisque l'évolution des questions ou des nomenclatures reflète aussi l'évolution des réalités qu'il s'agit d'appréhender, par exemple pour les diplômes ou la catégorie socioprofessionnelle.

Par ailleurs, des trous d'observation peuvent perturber l'appréhension des trajectoires démographiques individuelles que l'EDP permet d'étudier : des mariages ou des naissances d'enfants ne sont pas repérés pour les études de nuptialité ou de fécondité différentielle ; la catégorie socioprofessionnelle ou le lieu de résidence ne sont pas toujours connus pour les études de mobilité sociale ou de mobilité résidentielle, etc. Certains de ces trous résultent du champ couvert par les

¹⁵ Le fichier général des électeurs couvre également les ressortissants étrangers de l'Union européenne qui s'inscrivent sur les listes complémentaires pour voter aux élections municipales ou européennes (ils sont alors traités pour l'EDP comme les nationaux, sans distinction particulière). Il couvre aussi les inscriptions des Français de l'étranger sur les listes consulaires (ils ne sont pas intégrés à l'EDP).

¹⁶ Le « domicile » est une notion juridique qui, notamment, n'implique pas une résidence habituelle depuis un temps minimum, à la différence du lieu de « résidence ». Le plus souvent, lieu de résidence et lieu de domicile sont identiques. Exemples de situation où ils peuvent différer : un actif travaillant et résidant la semaine dans une autre commune que le domicile familial ; un étudiant domicilié chez ses parents et résidant dans la commune du lieu d'études.

¹⁷ Les textes listent les communes possibles : leur commune de naissance, leur dernier domicile ou leur dernière résidence ; la commune où est né, est inscrit ou à été inscrit un de leurs ascendants ; la commune où est inscrit ou a été inscrit un de leur parent jusqu'au 4^{ème} degré ; la commune où est inscrit leur conjoint.



sources alimentant l'EDP (non couverture des évènements d'état civil survenus à l'étranger par exemple). D'autres résultent d'arbitrage sur les moyens disponibles pour intégrer les informations dans l'EDP (interruption de l'intégration des bulletins de décès de 1973 à 1989 et de tous les bulletins d'état civil des personnes nées les 2 et 3 octobre de 1982 à 1997). D'autres enfin résultent d'évolutions des sources alimentant l'EDP (exploitation « lourde » du recensement de 1982 réalisée sur un sondage au quart ; fin de l'exhaustivité de la collecte du recensement avec la mise en place des enquêtes annuelles de recensement). A noter que pour les études de mortalité, la récupération des dates de décès permet, malgré les trous d'observation sur les bulletins de décès¹⁸, des analyses pertinentes.

A propos des recensements de population

Pour les recensements de 1968, 1975 et 1982, les bulletins individuels des personnes nées un « jour EDP » ont fait l'objet d'une saisie spécifique pour l'EDP. Les variables concernées sont dites « brutes ». Les informations disponibles concernent les caractéristiques sociodémographiques de la personne (sexe, année de naissance, lieu de naissance, nationalité, lieu de résidence au recensement antérieur, niveau de diplôme, année d'installation en France pour les immigrés), la situation d'activité, le statut, la catégorie socioprofessionnelle, le lieu de travail, le secteur d'activité, le lieu de résidence (commune, département, région).

Pour les recensements de 1975 et 1982, la saisie du numéro du bulletin individuel du recensement des personnes de l'EDP a permis de récupérer les informations issues des travaux d'exploitation du recensement. Les variables concernées sont dites « redressées ». Certaines variables « redressées » sont redondantes avec les variables « brutes ». Les différences peuvent résulter de différences de saisie entre les deux opérations, mais aussi des corrections d'anomalies et des imputations de non-réponse effectuées pour l'exploitation du recensement. Le rapprochement avec le recensement permet surtout de récupérer des informations sur le logement, la composition de la famille et du ménage. Il permet aussi de récupérer une variable de diplôme synthétique, qui isole notamment les « sans diplôme ».

Pour le recensement de 1975, les variables « redressées » sont disponibles pour la quasi-totalité des personnes « EDP » recensées cette année là puisque le recensement a été traité de façon exhaustive. Il l'a été en deux temps : un sondage au cinquième a d'abord été traité pour permettre la publication de premiers résultats nationaux et départementaux ; les quatre cinquièmes suivants ont été exploités ensuite. Seules 130 communes n'ont pas été traitées par l'exploitation exhaustive du recensement : 55 communes dans trois départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont Nice, Menton, Grasse, Antibes, Arles, Fréjus) ; 70 en Île-de-France (principalement dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et sept arrondissements de Paris), ainsi qu'à Toulouse, Nantes, Rezé et, de façon partielle, Lyon (Cf. annexe 1). Pour ces communes, seule l'exploitation au cinquième a été réalisée. Les informations issues du rapprochement avec les fichiers du recensement de 1975 sont donc manquantes pour une partie des personnes « EDP » recensées en 1975 (pour 11,3 % des cas, ce taux combinant le trou d'exploitation et les échecs d'appariement).

Pour le recensement de 1982, les variables « redressées », donc les variables de niveau logement, ménage et famille, ne sont disponibles que pour un quart des personnes « EDP » recensées cette année là, celle relevant de l'exploitation complémentaire du recensement.

A partir du recensement de 1990, l'ensemble des informations est récupéré directement des chaînes d'exploitation du recensement. Les variables « brutes » correspondent désormais aux valeurs issues de la saisie réalisée pour le recensement. Les variables « redressées » restent celles utilisées pour les résultats diffusés du recensement, après détection des anomalies, redressements et imputations de la non-réponse. Les informations intégrées continuent de porter sur les quatre niveaux : individu, ménage, famille et logement.

A partir de 2004, avec la mise en place d'un recensement en continu sur un échantillon rotatif, les informations du recensement sont intégrées chaque année dans l'EDP pour une partie des individus EDP. L'utilisation de la pondération de l'enquête annuelle (variables POIDS_EA ou POIDS_EA_CALE) est donc nécessaire pour assurer la représentativité de cohortes définies à partir

¹⁸ La table individu dispose néanmoins de la date de décès pour la majorité des individus décédés, des études sur la mortalité sont donc bien possibles.



d'informations issues d'une EAR donnée. Pour les cohortes définies à partir d'autres critères mais utilisant des informations d'une ou plusieurs EAR, une pondération spécifique devrait être utilisée.

	1968	1975	1982	1990	1999	EAR
Caractéristiques de l'individu "EDP"						
Saisies spécifiquement pour l'EDP (variables "brutes")	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Saisies pour l'exploitation du recensement (variables "brutes")	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Corrigées et imputées pour l'exploitation du recensement (variables "redressées")	Non	Oui	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Caractéristiques du logement de l'individu "EDP"						
Saisies pour l'exploitation du recensement (variables "brutes")	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Corrigées et imputées pour l'exploitation du recensement (variables "redressées")	Non	Oui	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Structure du ménage de l'individu "EDP"						
Corrigée et imputée pour l'exploitation du recensement (variables "redressées")	Non	Oui	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Caractéristiques des autres personnes du ménage						
Saisies pour l'exploitation du recensement (variables "brutes")	Non	Non	Non	Oui (partiel*)	Oui (partiel*)	Oui (sur toutes)
Corrigées et imputées pour l'exploitation du recensement (variables "redressées")	Non	Oui	Oui (partiel*)	Oui (partiel*)	Oui (partiel*)	Oui (sur toutes)
* Informations plus ou moins nombreuses sur :						
Structure de la famille		Oui	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Membres de la "famille" au sens du recensement :						
- la "mère présumée" de l'individu EDP, s'ils cohabitent	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
- le "père présumé" de l'individu EDP, s'ils cohabitent	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
- les "enfants présumés" de l'individu EDP, s'ils cohabitent	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
- le "conjoint présumé" de l'individu EDP, s'ils cohabitent	Non	Non	Sur 1/4	Non	Oui	Oui
- le "chef de famille" (ou "personne de référence de la famille")	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
- le "conjoint du chef de famille" (ou de la "personne de référence de la famille")	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
- le "père de famille"	Non	Non	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
- la "mère de famille"	Non	Non	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Membres du "ménage"						
- la "personne de référence du ménage"	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
- le conjoint de la "personne de référence du ménage"	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui

A propos de l'état civil

Les bulletins d'état civil sont présentés de façon détaillée en annexe 2 du 2.2 . Parmi les informations disponibles :

- Les bulletins de naissances permettent de connaître pour les personnes « EDP » nées en France depuis 1967 : l'année de naissance, la commune de naissance et le type de lieu de naissance de la personne (hôpital, domicile, etc.) ; la profession, la nationalité, l'âge et le lieu de naissance de chacun de ses parents et le fait qu'ils soient mariés ou non ; le lieu de résidence).
- Les bulletins de mariage permettent de connaître le nombre de mariages successifs contractés en France à partir de 1967 par les personnes « EDP », leur date, leur lieu ; la date de naissance, le lieu de naissance et la nationalité de chacun des conjoints, ainsi que leur situation matrimoniale antérieure et leur lieu de résidence . Les informations sont cependant lacunaires pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre en raison du trou de collecte pour l'EDP de la période 1982-1997 (du fait de ce trou de collecte, le rang des mariages à nouveau observés à partir de 1998 est aussi biaisé). Par ailleurs, la remontée des bulletins statistiques de mariage vers l'Insee est celle qui connaît le plus de difficultés, notamment parce qu'alors que les naissances et les décès sont de plus en plus localisés dans un nombre réduit de communes, les mariages restent très diffus sur le territoire, pouvant concerner des petites communes où des oublis de transmission peuvent avoir lieu. Il n'est alors pas facile de les repérer du fait du peu nombre d'actes enregistrés dans ces communes. Le fichier des



statistiques d'état civil des mariages est ainsi le seul à faire l'objet d'un redressement en exhaustivité (ces dix dernières années la correction a oscillé entre 3 % et 6 %). Jusqu'en 1998, la catégorie socioprofessionnelle des conjoints ou le nombre d'enfants légitimés par le mariage étaient disponibles. Les utilisateurs qui veulent étudier ces variables non migrées doivent se reporter à la dernière base étude produite par l'ancienne chaîne EDP (voir avis de mise à disposition n° 2011/42 des bases AAA50090.DEA99SAS et AAA50090.DEB99SAS).

- Les bulletins de naissance et d'enfants sans vie de personnes « EDP » permettent d'approcher le nombre d'enfants des personnes « EDP » et de connaître la date de naissance, la commune de naissance et le sexe de l'enfant ; la date et le lieu de naissance, la nationalité et la profession de chacun des parents quand les deux parents sont indiqués dans l'acte ; le fait que les parents soient mariés et, dans ce cas, la date du mariage. Les informations sont cependant lacunaires pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre en raison du trou de collecte de la période 1982-1997 (du fait de ce trou de collecte, le rang des naissances à nouveau observées à partir de 1998 est biaisé). Ne sont pas non plus pris en compte les bulletins de naissance effectuée sous X. En revanche, les jugements d'adoption plénière figurent dans la base étude.
- Les bulletins de décès permettent de connaître la commune de décès et la date du décès, le lieu de résidence, la situation matrimoniale et la profession à la date du décès. Toutefois, pour les décès survenus de 1974 à 1989, et pour les décès des personnes nées les 2 ou 3 octobre et décédés de 1990 à 1997), les informations disponibles se limitent à la date et au lieu du décès (i.e. la commune de déclaration du décès). Les décès sont aussi très mal repérés pour les personnes nées avant 1891 (lors du passage du répertoire manuel au répertoire magnétique du RNIPP, seules les personnes nées à partir de 1891 ont été prises en compte).

Lorsque le bulletin a été traité pour les besoins des statistiques d'état civil, l'information diffusée dans la base étude est celle redressée par les traitements de l'état civil.

Jours de naissances intégrés dans l'EDP selon l'année et le type de bulletin

	Naissance de l'individu EDP	Mariages d'individus EDP	Naissances d'enfants d'individu EDP	Décès d'individus EDP
1967	Du 1er au 4 octobre. Aucun les autres mois	Aucun		
1968-1973	Du 1er au 4 octobre. Aucun les autres mois			
1974-1981	Du 1er au 4 octobre. Aucun les autres mois			Aucun mais connaissance des décès des jours d'octobre par la BRPP (bulletins « fantômes »)
1982-1989	Complet pour les 1er et 4 octobre. Très lacunaire pour les nés le 2 ou 3 octobre. Aucun pour les autres mois			
1990-1997	Aucun pour les nés le 2 ou 3 octobre ou les autres mois			Aucun pour les nés le 2 ou 3 octobre ou les autres mois (mais « fantôme » pour les 2 et 3 octobre)
1998-2003	Du 1er au 4 octobre. Aucun les autres mois			
2004-millésime	Tous les jours EDP (à partir de 2007 pour les décès des nés en janvier, avril et juillet)			



Les fichiers mis à disposition

La base étude est éclatée en différents fichiers thématiques :

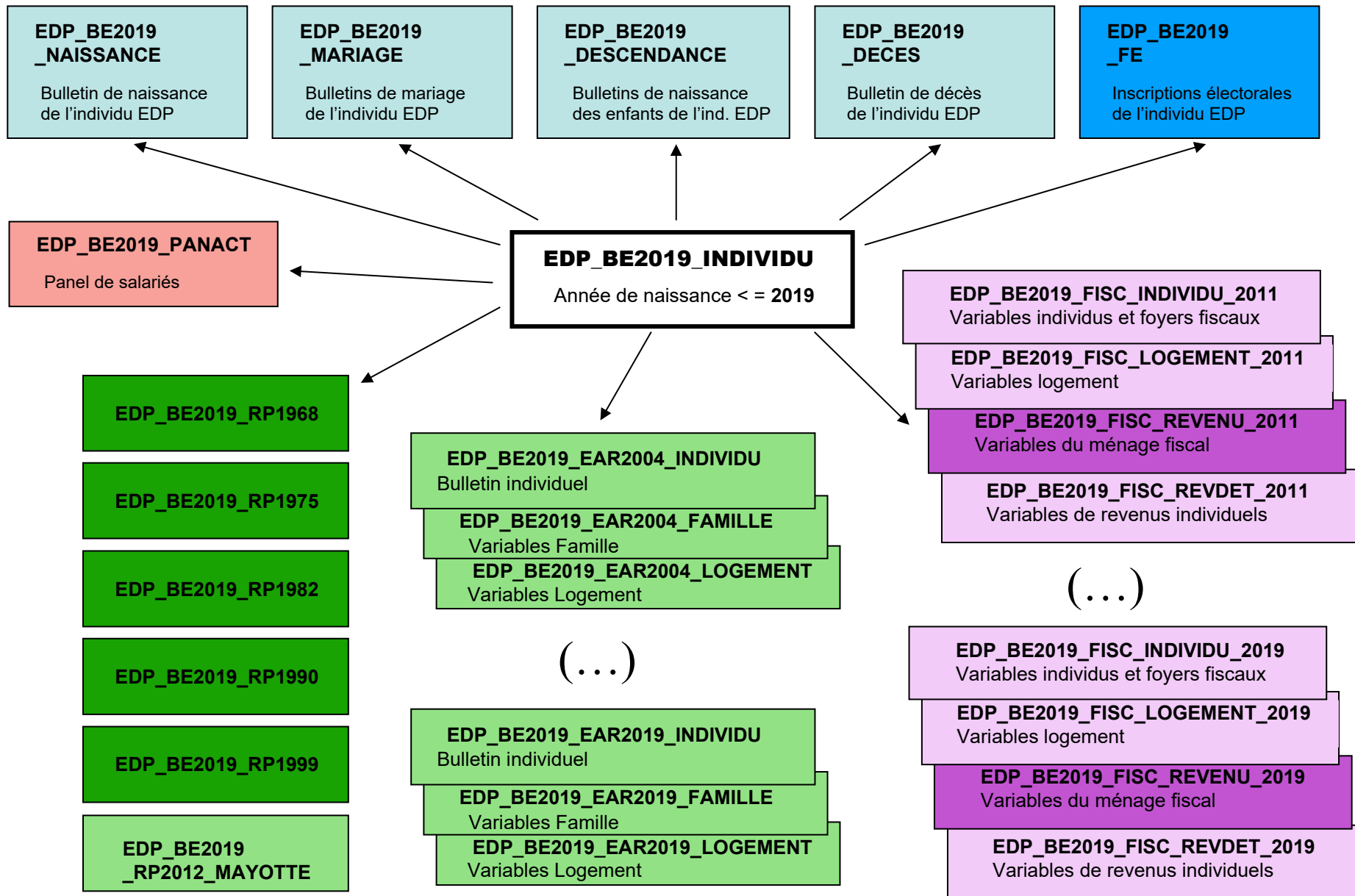
- une table INDIVIDU « noyau », avec les principales caractéristiques de l'individu et des indicatrices pour renvoyer vers les autres tables. Les informations démographiques disponibles dans cette table sont les plus fiables et à privilégier (date de naissance, lieu de naissance, date de décès, lieu de décès).
- une table par type d'évènements d'état civil, soit quatre tables au total : naissance d'une personne « EDP » (table NAISSANCE), descendance d'une personne « EDP » (sans nombre maximum) (table DESCENDANCE), mariage d'une personne « EDP » (sans nombre maximum) (table MARIAGE), décès d'une personne « EDP » (table DECES);
- une table FE sur l'historique de la situation d'inscription électorale ;
- une table RP par recensement général de population (1968, 1975, 1982, 1990 et 1999), soit cinq tables au total ;trois tables (INDIVIDU, FAMILLE et LOGEMENT) par enquête annuelle de recensement(EAR) à partir de l'année 2004 : une table de niveau « logement », une table de niveau « famille » et une table de niveau « individu » (la table « individu » décrit tous les individus des logements comportant au moins une personne « EDP » ; la table « famille » décrit les familles des personnes vivant dans un logement « EDP » comportant au moins une personne « EDP »). S'y ajoute une table pour le recensement de la population de Mayotte en 2012.
- une table PANACT sur l'historique de l'activité salariale des individus.
- une table FISC_INDIVIDU par année fiscale (à partir de l'année 2011 jusqu'à l'année millésime de la base étude) qui compile les informations sociales et fiscales des individus EDP et des autres individus de son logement.
- une table FISC_LOGEMENT par année fiscale (à partir de l'année 2011 jusqu'à l'année millésime de la base étude) qui compile les informations sur les logements à partir des données fiscales.
- une table FISC_REVENU par année fiscale (à partir de l'année 2011 jusqu'à l'année millésime de la base étude) qui compile les informations sur les revenus des ménages constitués d'au moins un individu EDP.
- une table FISC_REVDET par année fiscale (à partir de l'année 2011 jusqu'à l'année millésime de la base étude) qui compile les informations sur les revenus individuels.

Les identifiants utilisés dans la base étude de diffusion sont non significatifs et attribués aléatoirement¹⁹. En particulier, ils sont non constants d'une version de la base étude à l'autre. Lors de l'initialisation d'un nouvel environnement « BRPP » en 2010, certains individus présents dans les anciennes bases EDP n'ont pu être identifiés. Les trajectoires de ces individus ne sont plus enrichies de nouvelles informations mais sont cependant incorporées à la base étude et peuvent être repérées grâce à la présence d'un « X » en début d'identifiant.

¹⁹ Variable ID_DIFF (pour l'individu), variable ID_EVT_DIFF pour les évènements



Schéma de la base étude 2019 de l'EDP



Tableaux des variables-clé et liens de la base étude

VARIABLES-CLÉ DES TABLES DE LA BASE ÉTUDE

TABLE	VARIABLE CLÉ
EDP_BEEnnnn_INDIVIDU	ID_DIFF
EDP_BEEnnnn_NAISSANCE	ID_EVT_DIFF ID_DIFF (*)
EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE	ID_EVT_DIFF, OPE_TYPE ID_DIFF, ID_EVT_DIFF (*)
EDP_BEEnnnn_MARIAGE	ID_DIFF, ID_EVT_DIFF
EDP_BEEnnnn_DECES	ID_EVT_DIFF ID_DIFF (*)
EDP_BEEnnnn_FE	ID_DIFF, INS_DATE, INS_LIEU, LISTE_TYPE
EDP_BEEnnnn_RPaaaa	ID_EVT_DIFF
EDP_BEEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU	ID_BI_DIFF
EDP_BEEnnnn_EARaaaa_FAMILLE	ID_FAM_DIFF
EDP_BEEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT	ID_LOG_DIFF
EDP_BEEnnnn_PANACT	ID_DIFF, AN
EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa	ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC
EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa	ID_FISC_LOG_DIFF, AN_FISC
EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa	ID_FISC_LOG_DIFF, AN_FISC
EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa	ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC

* deuxième possibilité

VARIABLES À UTILISER POUR RAPPROCHER LES TABLES DE LA BASE ÉTUDE

TABLE1	TABLE2	VARIABLE LIEN
EDP_BEEnnnn_INDIVIDU	EDP_BEEnnnn_NAISSANCE	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_MARIAGE	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_DECES	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_FE	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_RPaaaa	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_EARaaaa_FAMILLE	Pas de lien direct
	EDP_BEEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT	Pas de lien direct
	EDP_BEEnnnn_PANACT	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa	Pas de lien direct
	EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa	Pas de lien direct
	EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa	Pas de lien direct
EDP_BEEnnnn_NAISSANCE	EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE	ID_EVT_DIFF
EDP_BEEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU	EDP_BEEnnnn_EARaaaa_FAMILLE	ID_FAM_DIFF
	EDP_BEEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT	ID_LOG_DIFF
	EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa	EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa
EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa	EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa	ID_FISC_LOG_DIFF
	EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa	ID_FISC_FOY_DIFF
		+ORDREFIP
		+TYPEFISC



1.2. Bibliographie partielle

Présentation de l'EDP

- 📖 Olivier Sautory, « L'échantillon démographique permanent », *Courrier des statistiques* n° 41, INSEE, janvier 1987.
- 📖 Dominique Rouault, « l'échantillon démographique a pris un coup de jeune », *Courrier des statistiques*, n°73, Insee, mars 1995.
- 📖 François Héran, « Présentation générale », *Économie et statistique* n° 316 et 317, INSEE, juin-juillet 1998.
- 📖 Mylène Chaleix, Stéphan Lollivier : « Des panels pour les statistiques sociales », *Journal de la société française de statistique*, tome 46, n°3, 2005.
- 📖 Christine Couet, « L'échantillon démographique permanent de l'Insee », *Courrier des statistiques* n°117-119, INSEE, 2006.
- 📖 Stéphane Jugnot, « La constitution de l'échantillon démographique permanent de 1968 à 2012 », *Document de travail*, n° F1406, INSEE, septembre 2014.
- 📖 Matthieu Solignac, « Stéphane Jugnot, *La constitution de l'échantillon démographique permanent de 1968 à 2012*, Insee, Document de travail n° F1406, 2014, 83 p. », *Population*, 4/2015 (Vol. 70), p. 867-870.
- 📖 Sébastien Durier, « Une nouvelle source de données sur la famille : l'EDP enrichi de données socio-fiscales », in Actes du Colloque de l'AIDELF, juillet 2016.

Fécondité-Maternité

- 📖 Daniel Courgeau, Jamal Najim, « Analyse de biographies fragmentaires », *Population*, n°1, INED, 1995.
- 📖 Olivia Ekert-Jaffre, Heather Joshi et alii, « Fécondité, calendrier des naissances et milieu social en France et en Grande-Bretagne : politiques sociales et polarisation socioprofessionnelle », *Population* n° 3, INED, mai-juin 2002.
- 📖 Isabelle Robert-Bobée, Michael Rendall et alii, « Age au premier enfant et niveau d'études : une analyse comparée entre la France, la Grande-Bretagne et la Norvège », *Données Sociales*, INSEE, 2006.
- 📖 Isabelle Robert-Bobée, « Étudier la fécondité en France à l'aide de l'échantillon démographique permanent », *Courrier des statistiques* n°117-119, INSEE, 2006.
- 📖 Isabelle Robert-Bobée, « Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés », *France Portrait social*, INSEE, édition 2006.
- 📖 B. Rodrigues, V. Vergnat, « The impact on wages and worked hours of childbirth in France », Working Paper BETA, No 2016-48, juin 2016.
- 📖 M.-C. Compans, « Courir après le temps. Une première naissance après 35 ans ? », Mémoire de M2, septembre 2017.
- 📖 B. Rodrigues, V. Vergnat, « The time and the transitions back to work in France after maternity », Working paper BETA 2018-14, mars 2018.
- 📖 J. Tomkinson, « Age at first birth and subsequent fertility: The case of adolescent mothers in France and England and Wales », *Demographic Research*, vol. 40, article 27, p. 761-798, avril 2019.

Mortalité

- 📖 Michel Isnard, « Mortalité différentielle », communication à la 5^{ème} réunion du réseau CICRED, octobre 1989 (Paris).
- 📖 Michel Isnard, « Mortalité et changements de catégorie socio-professionnelle : premiers résultats de l'échantillon démographique permanent », in *Socio-economic differential mortality in industrialized societies*. Vol. 7, 1991.
- 📖 Annie Mesrine, « La surmortalité des chômeurs : un effet catalyseur du chômage ? », *Économie et Statistiques* n° 334, INSEE, 2000.
- 📖 Christian Monteil et Isabelle Robert-Bobée, « Les différences sociales de mortalité : en augmentation chez les hommes, stables chez les femmes », *Insee Première* n° 1025, INSEE, juin 2005.
- 📖 Christian Monteil et Isabelle Robert-Bobée, « Quelles évolutions des différentiels sociaux de mortalité pour les hommes et les femmes ? », *Document de travail*, n° F0506, INSEE, 2006.



- ☐ Christian Monteil et Isabelle Robert-Bobée, « Différentiels sociaux et familiaux de mortalité aux âges actifs : quelles différences entre les femmes et les hommes ? », *Économie et statistique*, n° 398-399, 2006.
- ☐ Emmanuelle Cambois, « Carees and mortality in France : Evidence on how far occupational mobility predicts differential risks », *Social Science and Medecine*, n° 58, 2006.
- ☐ Emmanuelle Cambois et Caroline Laborde, « Mobilité socioprofessionnelle et mortalité en France : Des liens qui se confirment pour les hommes et qui s'affirment pour les femmes », *Population*, n°2, INED, 2011.
- ☐ Xavier Niel, « Les facteurs explicatifs de la mortalité infantile en France et leur évolution récente. L'apport de l'échantillon démographique permanent. », *Document de travail*, n° F1106, INSEE, juin 2011.
- ☐ Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent », *Insee Première* n° 1372, INSEE, octobre 2011.
- ☐ Nathalie Blanpain et Olivier Chardon, « Les inégalités sociales face à la mort. Tables de mortalité par catégorie sociale et indices standardisés de mortalité pour quatre périodes (1976-1984, 1983-1991, 1991-1999, 2000-2008) », *Document de travail*, n° F1108, INSEE, octobre 2011.
- ☐ Nathalie Blanpain, « Les hommes cadres vivent toujours 6 ans de plus que les hommes ouvriers », *Insee Première*, n° 1584, 2016.
- ☐ Nathalie Blanpain, « Les inégalités sociales face à la mort - Tables de mortalité par catégorie sociale et par diplôme », *Insee Résultats*, n° 177 soc, 2016.
- ☐ Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie par catégorie sociale et par diplôme - méthode et principaux résultats », *Insee, Document de travail*, n° F1602, Insee, 2016.
- ☐ Vianney Costemalle, « Catégorie sociale d'après les déclarations annuelles de données sociales et catégorie sociale d'après le recensement : quels effets sur les espérances de vie par catégorie sociale ? », *Insee, Documents de travail*, n° F1603, 2016.
- ☐ Nathalie Blanpain, « In France, male managers live six years longer than male manual workers », in *N-IUSSPP online news magazine*, january 2017.
- ☐ Nathalie Blanpain, « Table de mortalité par niveau de vie », *Insee Résultats*, février 2018.
- ☐ Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes », *Insee Première*, n° 1687, février 2018.
- ☐ Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie par niveau de vie – Méthode et principaux résultats », *Insee, Documents de travail*, n° F1801, février 2018.

Causes de mortalité¹

- ☐ Béatrice Geoffroy-Perez, « Analyse de la mortalité et des causes de décès par secteur d'activité de 1968 à 1999 à partir de l'échantillon démographique permanent », rapport « Cosmop », *InVS*, septembre 2006.
- ☐ Gwen Menvielle et alii (groupe EDISC), « Évolution temporelle des inégalités sociales de mortalité en France entre 1968 et 1996. Étude en fonction du niveau d'études par cause de décès », *Revue d'Épidémiologie et de santé publique*, 2007, volume 55, pages 97 à 105.
- ☐ Gwen Menvielle et alii (groupe EDISC), « Changes in social inequalities in cancer mortality rates among French men between 1968 and 1996 ». *American Journal of Public Health*, n° 97 (11), novembre 2007.
- ☐ Saurel-Cubizolles MJ et alii (groupe EDISC), « Social inequalities in mortality by cause of death in women and men in France », *Journal of Epidemiology and community health* n° 63, 3, 2009.
- ☐ Christine Cohidon, Giordano Santini, Béatrice Geoffroy-Perez et Ellen Imbernon, « Suicide et activité professionnelle en France », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, vol. 58, n° 2, 2010.
- ☐ A. Aouba, E. Jouglu, M. Eb, G. Rey. "L'évolution de la mortalité et des causes de décès entre 1990 et 2009". *Actualité et dossier en santé publique* n°80 2012.
- ☐ W. Ghosn, G. Menvielle, G. Rey, S. Rican, « Associations of cause-specific mortality with area level deprivation and travel time to health care in France from 1900 to 2007, a multilevel analysis », *BMC Public Health*, *BioMed Central*, 18 (1), pp86 , août 2017.

Mobilité résidentielle

- ☐ Olivier Sautory, « Près de la moitié de la population a changé au moins une fois de commune en 20 ans », *Économie et statistique* n° 209, INSEE, avril 1988.
- ☐ Michel Isnard, « La mobilité en France entre 1962 et 1982 », communication au Congrès de l'ISI (Le Caire), septembre 1990.

¹ Travaux réalisés à partir de l'EDP enrichi par les causes de mortalité dans le cadre du projet « EDISC » (Évolution des inégalités sociales par causes médicales de décès), piloté par l'Inserm, et du projet « COSMOP » (Cohorte pour la surveillance de la mortalité par profession), piloté par l'Institut national de veille sanitaire.



- 📖 Guy Desplanques et Michel Isnard, « Mobilité géographique d'après l'EDP », communication au congrès européen de démographie, octobre 1991 (Paris).
- 📖 F. Cribier et A. Kych, « A comparaison of retirement migration from Paris and London », in *Environnement and Planning*, 1993, vol. 25.
- 📖 Ray Hall , Philip E. Ogden : « La mobilité des personnes seules en France et en Grande-Bretagne », *Économie et statistique* n°316-317, INSEE, 1998.
- 📖 Odile Wolber, Éva Lelièvre, Daniel Courgeau : « Reconstruire des trajectoires de mobilité résidentielle. Eléments d'une analyse biographique des données de l'EDP », *Économie et statistique* n°316-317, INSEE, 1998. 📖 P. E. Ogden et R. Hall, « La mobilité des personnes seules en France et en Grande Bretagne », *Économie et statistique* n° 316 et 317, INSEE, juin-juillet 1998.
- 📖 D. Courgeau, E. Lelièvre et O. Wolber, « Reconstruire des trajectoires de mobilité résidentielle », *Économie et statistique* n° 316 et 317, INSEE, juin-juillet 1998.
- 📖 Catherine Bonvalet et Jacques Le Brun, « Etat des lieux des recherches sur la mobilité résidentielle en France », in « L'accès à la ville, les mobilités spatiales en question », ouvrage dirigé par Jean-Pierre Lévy, Françoise Dureau , *l'Harmattan*, Collection Habitat et sociétés, PARIS, 2002.
- 📖 Cecile Détang-Dessendre, « Les déterminants micro-économiques des migrations urbain-rural : leur variabilité en fonction de la position dans le cycle de vie », *Population*, n°1, INED, 2002.
- 📖 Claude Taffin et Thierry Debrand, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Economie et Statistique*, n°381-382, INSEE, 2005.
- 📖 Jean-Louis Pan Ké Shon, « Les sources de la mobilité résidentielle ». Document de travail INED n°127. 2005
- 📖 Christine Couet, « La mobilité résidentielle des adultes : existe-t-il des parcours-type ? », *France Portrait Social*, INSEE, 2006.
- 📖 Christine Couet, « La mobilité résidentielle des jeunes », *Données sociales*, INSEE, 2006.
- 📖 Virginie Christel, « Trajectoires résidentielles des personnes âgées », *Données sociales*, INSEE, 2006.
- 📖 Jean-Louis Pan Ké Shon, « Retour sur l'effet prédictif du quartier sur la mobilité résidentielle et la ségrégation ». Acte de la chaire Quételet 2007.
- 📖 Jean-Louis Pan Ké Shon, « Retour sur l'effet prédictif du quartier sur la mobilité résidentielle et la ségrégation » *Actes de la Chaire Quételet*, PARIS, 2007.
- 📖 Jean-Louis Pan Ké Shon, « Le recensement rénové français et l'étude des mobilités », *Population*, INED, 2007/1
- 📖 Jean-François Royer, « Quatre observations sur la mobilité résidentielle en France métropolitaine », *Document de travail*, n°10, CREST, 2007
- 📖 B. Schmutz and M. Sidibe, « Job Search and Migration in a System of Cities », Economic Research Initiatives at Duke, Working Papers with number 2014-43, novembre, 2014.
- 📖 Valérie Dejonghe, Jérôme Fabre, « Déménager pour une autre région », *Insee Première*, n°1540, INSEE, mars 2015.
- 📖 Sébastien Durier, « Après une rupture d'union, l'homme reste plus souvent dans le logement conjugal », Insee Focus n°91, juillet 2017.
- 📖 Matthieu Solignac, « La mobilité résidentielle : quels effets sur l'accès à l'emploi ? », *Rapport 2018 de l'Observatoire des territoires - Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)*, pp.97-106, janvier 2018.
- 📖 Giulia Ferrari, Carole Bonnet et Anne Solaz, « 'Will the one who keeps the children keep the house?' Residential mobility after divorce by parenthood status and custody arrangements in France », *Demographic Research*: vol. 40, art. 14, p. 359-394, février 2019.
- 📖 G. Leroux, « 100 ans de ségrégation urbaine : analyse des inégalités d'accès à la ville à partir des trajectoires résidentielles au sein de l'agglomération parisienne (1911-2015) », Working paper – INED, novembre 2019.
- 📖 C. Bonvalet, A. Bringe, G. Le Roux, « Apports et limites de l'Échantillon Démographique Permanent à l'analyse des trajectoires résidentielles et des inégalités spatiales (1968-2014) », Documents de travail - INED Paris, janvier 2021.

Couples, familles et unions libres

- 📖 Vianney Costemalle, « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? » Insee, France portrait social, 2017
- 📖 Vianney Costemalle, « Les données fiscales de l'EDP, une nouvelle source d'information sur les couples et les familles », Insee Document de travail n°F1708, décembre 2017.
- 📖 Lacour, Cédric, « Les séparations : un choc financier, surtout pour les femmes. », *Insee Analyses Nouvelle Aquitaine* n°64, octobre 2018.



Niveau de vie-Salaires-Protection sociale

- 📖 A. Bozio, T. Breda, T. Grenet, « Incidence and Behavioural Response to Social Security Contributions: An Analysis of Kink Points in France », *De Economist* Volume 165, Issue 2, pp 141–163, avril 2017.
- 📖 L. Bernard, « La précarité en col blanc. Une enquête sur les agents immobiliers », Une enquête sur les agents immobiliers, PUF, Le lien social, octobre 2017.
- 📖 Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts, « Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés », Insee, dossier de l'Insee-Référence « Les revenus et le patrimoine des ménages », juin 2018.
- 📖 O. Godechot, M. Safi, Tomaskovic-Devey et al., « Rising between-workplace inequalities in high-income countries », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, mars 2020.
- 📖 A. Baudour, O. Godechot, R. Rathelot, M. Safi, M. Soener, « The Great Separation. Top Earner Segregation at Work in High-Income Countries », Maxpo discussion paper - No. 20/3, juin 2020.

Mobilité professionnelle

- 📖 Alain Chenu, « Itinéraires professionnels et mobilité sectorielle » in *Cheminevements professionnels et mobilités sociales*, La Documentation française, octobre 1992.
- 📖 Daniel Gourgeau : « Nouvelle approche statistique des liens entre mobilité du travail et mobilité géographique », *Revue Économique*, n°4, 1997
- 📖 Moshe Buchinsky, Denis Fougère and Francis Kramarz : « La mobilité salariale en France: 1967-1987 », *Revue Économique*, vol 43, n°3, 1998.
- 📖 François Héran : « La mobilité sociale et professionnelle à la lumière de l'échantillon démographique permanent : six approches longitudinales » *Économie et Statistique*, n°316-317, INSEE, 1998.
- 📖 Anne-Françoise Molinié, « Des secteurs et des âges », *Population*, 48^{ème} année, n° 6, INED, 1993.
- 📖 Anne-Françoise Molinié, « Le renouvellement de la main-d'œuvre industrielle », *Économie et statistique* n° 316 et 317, INSEE, juin-juillet 1998.
- 📖 Alain Chenu, « De recensement en recensement, le devenir professionnel des ouvriers et employés », *Économie et statistique* n° 316 et 317, INSEE, juin-juillet 1998.
- 📖 Annie Mesrine. « La surmortalité des chômeurs : un effet catalyseur du chômage ». *Economie et statistiques* n°334. 2000.
- 📖 Simone Chapoulie : « Une nouvelle carte de la mobilité professionnelle », *Economie et Statistique*, n°331, INSEE, , 2000-1.
- 📖 Chantal Brutel, Maryse Jegou et Carole Rieu, « La mobilité géographique et la promotion professionnelle des salariés : une analyse par aire urbaine », *Économie et statistique* n° 336, INSEE, juin 2000.
- 📖 Laurent Lequien. « Durée d'une interruption de carrière à la suite d'une naissance : impact sur les salaires - L'exemple de la réforme de l'APE ». *Politique sociale et familiale - Dossier congés parentaux et parcours professionnels* n° 108 Juin 2012.
- 📖 M. Plault, « Métamorphoses et permanences des parcours professionnels en France (1968-2018). Pour une approche cohortale et sexuée des évolutions de l'emploi. », Thèse / HDR, pages 205 à 334, avril 2019.
- 📖 B. Schmutz, M. Sidibe, « Frictional Labour Mobility », *The Review of Economic Studies*, Volume 86, Issue 4, July 2019, Pages 1779–1826, septembre 2019.

Mobilité sociale

- 📖 Dominique Rouault , Olivier Galland : « Devenir cadre dès trente ans : une approche longitudinale de la mobilité sociale », *Économie et statistique* n°316-317, INSEE, 1998.
- 📖 Olivier Galland et Dominique Rouault, « Devenir cadre dès trente ans », *Économie et statistique* n° 316 et 317, INSEE, juin-juillet 1998
- 📖 L. Bernard, « Des ascensions sociales par un métier commercial. Le cas des agents immobiliers », *Politix*, 29 (114), 2016, *Politix*, 29 (114), 2016, p. 73-98, septembre 2016.
- 📖 Thomas Poncelet, Lauren Trigano, Mariette Sago « Gravier l'échelle sociale est plus aisé en Île-de-France qu'en province », *Insee Analyses Île-de-France*, n°50, INSEE Île-de-France, décembre 2016



Emploi-Chômage-Formation-Entreprises

- 📖 Olivier Galland et Dominique Rouault, « Des études supérieures inégalement rentables selon les milieux sociaux », *Insee première* n° 469, INSEE, juillet 1996.
- 📖 S. Charlot, C. Dujardin, F. Gofette-Nagot, N. Havet, M. Sidibe, « Accès à l'emploi dans les territoires de la politique de la ville : un appariement entre emplois et populations », Rapport pour la DARES "évaluation des effets des politiques ciblées sur des territoires", juin 2012.
- 📖 A. Bozio, S. Cottet, « Quels effets attendre de la transformation du CICE en réductions de cotisations employeurs ? », Note IPP n°36, Institut des politiques publiques, octobre 2018.
- 📖 C. Brebion, C. Briole, L. S. Khoury, « Entitled to Leave: the Impact of Unemployment Insurance Eligibility on Employment Duration and Job Quality », Working Paper, Paris School of Economics, Norwegian School of Economics, novembre 2019.
- 📖 C. Brebion, C. Briole, L. S. Khoury, « Assurance chômage et durée des emplois », Chaire Travail de l'École d'Économie de Paris, avril 2020
- 📖 Virginie Fabre, Cédric Lacour, « Être en couple amortit le contrecoup financier d'une perte d'emploi », *Insee Première* n° 1848, mars 2021.

Populations immigrées

- 📖 Jean-Luc Richard, « Unemployment among young people of foreign origin in France : Ways of measuring discrimination », *the Way to a Multicultural Society*, Swiss Federal Statistical office (ed.), Bern, 1997.
- 📖 L'échantillon démographique permanent comme base d'études longitudinales sur les immigrés, Insee Méthodes, n°66, 1997.
- 📖 Dominique Rouault et Suzanne Thave, « L'estimation du nombre d'immigrés », *Insee Méthodes* n° 66, INSEE, 1997.
- 📖 Jean-Luc Richard, « Rester en France, devenir français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés », *Économie et Statistique* n° 316-317, INSEE, juin-juillet 1998.
- 📖 Suzanne Thave, « Les vagues d'entrée et de départ des immigrés », *Synthèse* n° 30, INSEE, juin-octobre 1999.
- 📖 Jean-Luc Richard, « Une approche de la discrimination sur le marché du travail : Les jeunes adultes issus de l'immigration étrangère en France », *Revue européenne des migrations internationales*, n°3, 2000.
- 📖 Jean-Luc Richard et Anne Moysan-Louazel, « De l'immigration étrangère parentale à la mobilité sociale des jeunes adultes : lignée familiale et dynamiques professionnelles individuelles au début des années 1990 », 9es Journées d'études Céreq – Lasmas-IdL, Rennes, 15 et 16 mai 2002
- 📖 Jean-Luc Richard, « Scolarité, insertion sur le marché du travail et mobilité sociale, l'apport d'une analyse des parcours individuels à partir de données longitudinales 1975-1990 », présentation au groupe « Les obstacles à l'intégration et les moyens d'y remédier » du Conseil d'Analyse Economique, avril 2002.
- 📖 Jean-Luc Richard, « Partir ou rester? Destinées des jeunes issus de l'immigration », Presses Universitaires de France, 2004.
- 📖 Fanny Mikol et Chloé Tavan, « La mobilité professionnelle des employés et ouvriers immigrés », *Données Sociales*, INSEE, 2006.
- 📖 Denis Fougère et Mirna Safi, « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ? », *France Portrait Social 2005-2006*, INSEE, 2006.
- 📖 Mirna Safi, « Inter-mariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France », *Population*, INED, n°2, 2008.
- 📖 Rahsaan Maxwell, « Pour en finir avec un faux débat : les statistiques ethniques », *Cahiers d'En Temps réel*, PARIS, 2009.
- 📖 G. Verdugo, « Public Housing and Residential Segregation of Immigrants in France, 1968-1999 », *Population*, *Population* 66 (1), 2011, 169-194, janvier 2011.
- 📖 OECD. « La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ». OECD Publishing, 30 mars 2011.
- 📖 Marie-Paule Couto. « L'intégration socio-économique des pieds noirs en France métropolitaine : le lien de citoyenneté à l'épreuve ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*. Vol 29 n°3 – 2013.
- 📖 J.-L. Pan Ke Shon, « Quarante ans de ségrégation... et d'incorporation des immigrés, 1968-2007 », Rapport commandité par le PUCA et l'ACSé, janvier 2013.
- 📖 J.-L. Pan Ke Shon, « Time is on my side: 40 years of immigrant segregation in France, 1968-2007 » Rapport commandité par le PUCA et l'ACSé, mars 2013.



- ☐ M. Solignac, « La mobilité résidentielle des immigrés en France : l'intérêt d'une approche longitudinale par panel », Sciences Po/INED, juillet 2013.
- ☐ Repenser l'intégration socioéconomique des pieds-noirs en France à l'aide des données de l'Échantillon Démographique Permanent de l'INSEE, CREST, « Documents de travail » n°49, 2014, 40 p.
- ☐ G. Verdugo, « Ségrégation et incorporation des immigrés en France », *Revue Française de Sociologie*, No 2014/2, Vol 55 pp 245-283, Février 2014.
- ☐ Matthieu Solignac, « Les immigrés rattrapent-ils les natifs en termes d'accès à la propriété ? », *Idees Economiques Et Sociales*, No 177, pp 16 et suivantes, mars 2014.
- ☐ Laurent Gobillon et Mathieu Solignac, « Homeownership of Immigrants in France : Selection Effects Related to International Migration », PSC Working Paper Series, paper 65, 2015.
- ☐ Matthieu Solignac, « Immigrants geographic mobility is higher than you think evidence from France », *Conférence de la Population Association of America, Conference PAA 2015*, septembre 2015.
- ☐ Matthieu Solignac, « L'émigration des immigrés, une dimension oubliée de la mobilité géographique », HAL archives-ouvertes, 2016.
- ☐ J.-L Pan Ke Shon, G. Verdugo, « Forty years of immigrant segregation in France, 1968-2007 How different is the new immigration? », *Urban Studies*, SAGE Publications, Ed. 2015, Vol. 52 (5), pp.823-840, janvier 2016.
- ☐ G. Verdugo, « Public housing magnets public housing supply and immigrants location choices », *Journal of Economic Geography*, Oxford University Press (OUP): Policy F, 2016, 16 (1), pp.237-265, avril 2016.
- ☐ M. Guillot, M. Khat, M. Solignac, M. Wallace, « Understanding age variations in the migrant mortality advantage », Working Paper, septembre 2016.
- ☐ Matthieu Solignac, « La sous-estimation de la mobilité géographique des immigrés en France : les apports d'une approche longitudinale par panel », *Working Paper*, décembre 2016.
- ☐ S. Toma, G. Verdugo, « Can Public Housing Decrease Segregation? Lessons and Challenges From Non-European Immigration in France », *Demography*, octobre 2018.
- ☐ Louise Caron, « De qui mesure-t-on l'intégration ? Remigration des immigrés et insertion professionnelle en France », *Population*, vol. 73, n°3, 2018, p. 503-542, décembre 2018.
- ☐ Louise Caron, « De l'immigration permanente aux migrations circulaires. L'expérience de la (re)migration dans les trajectoires individuelles en France. », Thèse/HDR, décembre 2019.

Utilisations régionales

- ☐ Michel Deroin-Thévenin, « Société : aux élections présidentielles : inscrits... votants », INSEE revue Champagne-Ardenne. - N° 2 (1995, 3e trimest.)
- ☐ Nadine Laroche, « Femme échange moins volontiers travail contre bébé », *Regards sur l'Île-de-France*, n° 32, INSEE Île-de-France, Juin 1996.
- ☐ Christel Collin, « Pour vivre vieux, vivons mariés », *Regards sur l'Île-de-France*, n° 32, INSEE Île-de-France, juin 1996.
- ☐ A. Perez, « L'échantillon démographique permanent, un trésor pour les démographes », *Regards sur l'Île-de-France*, INSEE Île-de-France, juin 1996.
- ☐ Dominique Roussel, « Partir, revenir », *Économie lorraine* n° 156, INSEE Lorraine, septembre 1996.
- ☐ Nadine Laroche, « Bague au doigt, changement de toit », *Regards sur l'Île-de-France*, n° 36, INSEE Île-de-France, juin 1997.
- ☐ Nadine Laroche, « Changer de profession et changer de région », *Regards sur l'Île-de-France*, n° 38, INSEE Île-de-France, décembre 1997.
- ☐ C. Devos, « Des parcours professionnels mouvementés de 1968 à 1980 », *Profils Nord-Pas-de-Calais* n° 2, INSEE Nord-Pas-de-Calais, février 1997.
- ☐ L. Espinasse et Ch. Ricci, « La participation électorale en Bourgogne », *Dimensions Bourgogne* n° 49, INSEE Bourgogne, décembre 1997.
- ☐ J. Bellessort et J.-N. Thomas, « Rester, partir », *Dimensions Bourgogne* n° 49, INSEE Bourgogne, décembre 1997.
- ☐ Dominique Roussel, « Les cadres les plus mobiles », *Économie lorraine*, INSEE, n°172, février 1998.
- ☐ Investissement du Pôle statistique de l'action régionale Emploi Population de la direction du Nord-Pas-de-Calais : EP39 : EDP et Profil des migrants.
- ☐ Yann Sicamois, « Élections présidentielles : on a moins voté en Sarthe, et aux âges extrêmes », *Informations Statistiques* n°290, INSEE Pays de Loire, 2008
- ☐ C. Dherbecourt, B. Le Hir, « Dynamiques et inégalités territoriales - Enjeux », *France Stratégie 2017-2027* (N° ISSN 1760-5733), juillet 2016.



📖 Frédéric Bertaux, Nadia Boussad (Insee), Mariette Sagot (L'Institut Paris Region), « En quinze ans, la moitié des Franciliens résidant dans des espaces “ pauvres ” ont changé de commune », INSEE, *Insee Analyses Ile-de-France* No 104, INSEE Île-de-France, septembre 2019.

Fichier électoral

📖 Jean Morin, « Un français sur dix ne s'inscrit pas sur les listes électorales », *Économie et statistique*, n° 152, INSEE, février 1983.

📖 Jean Morin, « La participation électorale dans les grandes villes aux élections municipales de 1983 », *Économie et statistique*, n° 165, INSEE, avril 1984.

📖 François Héran et Dominique Rouault, « La présidentielle à contre-jour : abstentionnistes et non-inscrits », *Insee Première* n° 397, INSEE, juillet 1995.

📖 François Héran et Dominique Rouault, « La double élection de 1995 : exclusion sociale et stratégie », *Insee Première* n° 414, INSEE, novembre 1995.

📖 François Héran, « Les intermittences du vote : un bilan de la participation de 1995 à 1997 », *Insee Première* n° 546, INSEE, septembre 1997.

📖 François Clanché, « La participation électorale au printemps 2002 : de plus en plus de votants intermittents », *Insee Première* n° 877, INSEE, janvier 2003.

📖 Stéphane Jugnot, « La participation électorale en 2007 : la mémoire de 2002 », *Insee Première* n° 1169, INSEE, décembre 2007.

📖 Stéphane Jugnot, Nicolas Frémeaux « Les enfants des baby-boomers votent par intermittence, surtout quand ils sont peu diplômés », *France, portrait social*, Edition 2010, INSEE.

📖 Xavier Niel et Liliane Lincot, « L'inscription et la participation électorale en 2012 : qui est inscrit et qui vote », *Insee Première* n° 1411, INSEE, septembre 2012.

📖 Sébastien Durier et Guillaume Touré, « En 2014, 85 % des jeunes Français de 18 à 24 ans étaient inscrits sur les listes électorales », *Insee Focus*, n°22, Insee, mars 2015.

📖 Sébastien Durier et Guillaume Touré, « Élections de 2017 : 6,5 % des citoyens ont fait une démarche volontaire pour s'inscrire », *Insee Focus* n° 80, Insee, mars 2017.

📖 Guillemette Buisson et Sandrine Penant, « Élections présidentielle et législatives de 2017 : neuf inscrits sur dix ont voté à au moins un tour de scrutin », *Insee Première* n°1670, Insee, octobre 2017.

📖 Guillemette Buisson et Sandrine Penant, « Élections présidentielles et législatives de 2002 à 2017 : une participation atypique en 2017 », *Insee première* n°1671, Insee, octobre 2017.

Population-Recensement

📖 B. Marteau, M. Toulemon, « Au recensement, 2.5% de doubles comptes. D'après l'échantillon démographique permanent », *Journées de méthodologie statistique de l'Insee*, 2018 Insee Paris, juin 2018.

Crises sociales

📖 T. Delemotte, « Les déterminants de la mobilisation des “gilets jaunes” », *Revue Economique Les Presses de Science Po Paris*, juillet 2019.



2. La base étude

2.1. La table individu

La table Individu : EDP_BEEnnn_individu	2
Modalités de la table Individu : EDP_BEEnnn_individu.....	6

La table Individu : EDP_BEⁿⁿⁿⁿ_individu

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP

Unité observée : L'individu « EDP »

Source : variables de gestion (variables calculées)

Champ :

Individus nés un des 16 jours EDP, figurant sur un acte d'état civil (de naissance, d'adoption plénière, de mariage ou de décès) ou ayant renseigné un bulletin de recensement, ou salariés dont l'employeur a fait une déclaration, ou figurant dans une déclaration fiscale (Impôt sur le revenu ou taxe d'habitation principale).

Contenu :

Cette table comprend quelques caractéristiques principales de la personne : sexe, âge, date et lieu de naissance, date et lieu de décès, date et lieu de naissance des parents, ainsi que les compteurs d'évènements le concernant : acte de naissance, acte de décès, nombre d'enfants repérés dans les actes d'état civil, nombre de mariages repérés dans les actes d'état civil, nombre de bulletin à chaque recensement et enquête annuelle de recensement, nombre d'inscriptions électorales, nombre d'année d'activité salariée, nombre de déclarations fiscales

Cette table peut faciliter la sélection des personnes que l'on souhaite étudier (personnes nées telles années ; repérées dans telle source, etc.).

Remarques :

En raison de trous de collecte pour les évènements d'état civil sur la période 1982-1997, les études s'intéressant à la fécondité ou à la nuptialité enregistrée dans l'état civil doivent se limiter aux personnes nées les 1er ou 4 octobre (si les générations étudiées concentrent respectivement beaucoup de naissances ou de mariages sur cette période).



EDP_BEEnnnn_individu					
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
ID_DIFF	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Char		NUMINACT
NAI_DATE	Date de naissance de l'individu EDP	10	Char	Page 6	ANCH, MNCH, JNCH
NAI_LIEU	Lieu de naissance de l'individu EDP (géographie au moment de l'inscription de l'individu dans le fichier individu)	5	Char	Page 6	DNCH, CNCH, PNCH
SEXE	Sexe de l'individu EDP	1	Char	Page 6	SCH
DEC_DATE	Date du décès de l'individu EDP	10	Char	Page 6	ADCH
DEC_LIEU	Lieu du décès de l'individu EDP	5	Char		N'existait pas
NBNAIS	Existence d'un acte de naissance ou d'un acte d'adoption de l'individu EDP	3	Num		NBNA
NBENF	Nombre d'enfants de l'individu EDP, selon l'état civil (y compris les enfants sans vie et les enfants adoptés par un jugement d'adoption plénière)	3	Num		N'existait pas ¹
NBENF_VIV	Nombre d'enfants de l'individu EDP vivants à la naissance, selon l'état civil (y compris les enfants adoptés par un jugement d'adoption plénière)	3	Num		NBENF

¹ La variable NBMN, qui correspondait au nombre d'enfants sans vie, était présente dans les bases études diffusées jusqu'en 2010.



NBMAR	Nombre d'actes de mariage de l'individu EDP	3	Num		NBM
NBDC	Existence d'un acte de décès, d'un jugement déclaratif de disparition ou d'un jugement déclaratif d'absence de l'individu EDP	3	Num		NBDC
NBBI_RP1968	Nombre de bulletins individuels au recensement 1968 de l'individu EDP	3	Num		NBI68
NBBI_RP1975	Nombre de bulletins individuels au recensement 1975 de l'individu EDP	3	Num		NBI75
NBBI_RP1982	Nombre de bulletins individuels au recensement 1982 de l'individu EDP	3	Num		NBI82
NBBI_RP1990	Nombre de bulletins individuels au recensement 1990 de l'individu EDP	3	Num		NBI90
NBBI_RP1999	Nombre de bulletins individuels au recensement 1999 de l'individu EDP	3	Num		NBI99
NBBI_EARaaaa	Nombre de bulletins individuels de l'EAR de l'année aaaa de l'individu EDP (Ce compteur est disponible pour les EAR de 2004 jusqu'au millésime de la base étude)	3	Num		NBIaa
NBBI_RPaaa_Mayotte	Nombre de bulletins individuels du RP Mayotte de l'année aaaa de l'individu EDP Le RP Mayotte a été réalisé en 2012.	3	Num		N'existait pas
NBANPANACT	Nombre d'années d'activité de l'individu EDP dans le panel d'actif	3	Num		N'existait pas
NB_DECLFISCaaaa	Nombre de déclarations fiscales de l'individu EDP pour l'année aaaa (Ce compteur est disponible pour les déclarations de 2011 jusqu'au millésime de la base étude)	3	Num		N'existait pas
NBFE	Nombre d'inscriptions électorales de l'individu EDP	3	Num		N'existait pas
MERE_LIEU_NAIS_DEPCOM	Lieu de naissance de la mère de l'individu EDP (Pour les individus adoptés : lieu de naissance de la mère adoptive)	5	Char	Page 6	DNMERECH (dép. de naissance de la mère), PNMERECH (pays de naissance de la mère)



PERE_LIEU_NAIS_DEPCOM	Lieu de naissance du père de l'individu EDP (Pour les individus adoptés : lieu de naissance du père adoptif)	5	Char	Page 6	N'existait pas
MERE_LIEU_NAIS_INDIC	Indicateur du lieu de naissance de la mère de l'individu EDP	1	Char	Page 6	INMCH
PERE_LIEU_NAIS_INDIC	Indicateur du lieu de naissance du père de l'individu EDP	1	Char	Page 6	N'existait pas
MERE_IND_NAIS_DATE	Date de naissance de la mère de l'individu EDP (Pour les individus adoptés : date de naissance de la mère adoptive)	10	Char	Page 7	ANMERECH (année de naissance de la mère)
PERE_IND_NAIS_DATE	Date de naissance du père de l'individu EDP (Pour les individus adoptés : date de naissance du père adoptif)	10	Char	Page 7	ANPERECH (année de naissance du père)
IND_JUMEAU_INDIC	Indicateur de présence d'un jumeau pour l'individu EDP	1	Char	Page 7	JUMCH
I_RNIPP	Indicateur d'inscription au RNIPP	8	Char	Page 7	N'existait pas



Modalités de la table Individu : EDP_BEEnnnn_individu

(Résumé de la trajectoire de l'individu)

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

NAI_DATE

Date de naissance de l'individu EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ

NAI_LIEU

Lieu de naissance de l'individu EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de l'individu

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

SEXE

Sexe de l'individu EDP

F	Femme
M	Homme
I	Indéterminé
Blanc	Non renseigné

DEC_DATE

Date de décès de l'individu EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ

Blanc	Non renseigné
-------	---------------

MERE_LIEU_NAIS_DEPCOM

Lieu de naissance de la mère de l'individu EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de la mère

Blanc, 99999, XX, XXXX, XXXXX	Non renseigné
-------------------------------	---------------

PERE_LIEU_NAIS_DEPCOM

Lieu de naissance du père de l'individu EDP

COG en vigueur au moment de la naissance du père

Blanc, XX, XXXXX	Non renseigné
------------------	---------------

MERE_LIEU_NAIS_INDIC

Indicateur du lieu de naissance de la mère de l'individu EDP

F	France
E	Étranger
Blanc	Non renseigné

PERE_LIEU_NAIS_INDIC

Indicateur du lieu de naissance du père de l'individu EDP

F	France
E	Étranger
Blanc	Non renseigné



MERE_IND_NAIS_DATE

Date de naissance de la mère de l'individu EDP

(Pour les individus adoptés : date de naissance de la mère adoptive)

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc, 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

PERE_IND_NAIS_DATE

Date de naissance du père de l'individu EDP

(Pour les individus adoptés : date de naissance du père adoptif)

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc, 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

IND_JUMENTAU_INDIC

Indicateur de présence d'un jumeau pour l'individu EDP

O	Présence d'un jumeau
N	Absence d'un jumeau
Blanc	Non renseigné

I_RNIPP

Indicateur d'inscription au RNIPP

1	Individu inscrit au RNIPP
2	Individu non inscrit au RNIPP
3	Individu non inscrit au RNIPP (issu de l'ancien répertoire EDP et "non migrés" lors de la refonte en 2010)

*I_RNIPP = 3 correspond aussi aux individus ayant un "X" au début de leur identifiant ID_DIFF.
Pour ces individus, le suivi statistique s'est arrêté en 2009.*



2. La base étude

2.2. L'État civil

La table Naissance : EDP_BEEnnnn_NAISSANCE.....	2
Modalités de la table Naissance : EDP_BEEnnnn_NAISSANCE.....	5
La table Descendance : EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE.....	9
Modalités de la table Descendance : EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE.....	14
La table Mariage : EDP_BEEnnnn_MARIAGE.....	18
Modalités de la table Mariage : EDP_BEEnnnn_MARIAGE.....	23
La table Décès : EDP_BEEnnnn_DECES.....	26
Modalités de la table Décès : EDP_BEEnnnn_DECES.....	29
ANNEXE 1 - Départements dont les dossiers EDP ont été complétés par des bulletins d'état civil sur 2 ou 4 jours de 1982 à 1989.....	31
ANNEXE 2 - Présentation des bulletins d'état civil.....	32
Mariages (bulletin n°2).....	36
Reconnaisances (ancien bulletin n°4).....	37
Décès (bulletin n°7).....	39
Transcriptions et mentions en marge (bulletin n°1).....	40
Mentions en marge.....	41

La table Naissance : EDP_BEEnnnn_NAISSANCE

nenn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP

Unité observée : Le bulletin de naissance de l'individu « EDP »

Source : *État civil* (bulletin de naissance, transcription d'un jugement déclaratif de naissance, transcription d'un jugement d'adoption plénière).

Contenu :

Informations relatives à la naissance de l'individu « EDP », notamment : sexe, date et lieu de naissance, indicateur de naissance multiple de l'individu EDP ; date et lieu de naissance, nationalité, catégorie socioprofessionnelle de chacun des parents. Ces informations sont recueillies sur les bulletins d'état civil (bulletin de naissance, transcription d'un jugement déclaratif de naissance, transcription d'un jugement d'adoption plénière) à partir de 1968.

Remarques :

- 1) Les enfants sans vie nés un jour EDP ne sont pas intégrés comme individu « EDP ».
- 2) En cas d'adoption plénière de l'enfant « EDP » par un tiers, les informations sur ses parents sont celles des parents adoptants.
- 3) Les informations des anciens formulaires, non repris dans ceux de 1998, ne sont plus intégrées dans la base étude. Il s'agit de variables sur la légitimation de l'enfant « EDP » par mariage de ses parents. De même, les données sur la reconnaissance de l'enfant « EDP » par l'un de ses parents ne sont plus intégrées dans la base étude. Ces informations sont disponibles dans la dernière base étude produite par l'ancienne chaîne EDP.
- 4) Les variables manquantes figurant sur les bulletins émis à partir de juillet 2010 sont imputées., Pour chaque variable, une indicatrice d'imputation est disponible.
- 5) Les variables « qualité juridique de l'enfant » et « rang de naissance » de l'ancienne base étude (diffusée jusqu'en 2010) n'ont pas été reprises dans la base étude rénovée.
- 6) L'ensemble des bulletins d'état civil de la période 1990-1997 fait défaut pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre.
- 7) Lorsque l'EDP a été élargi à de nouveaux jours, l'EDP a débuté les trajectoires des nouveaux arrivants par le premier événement reçu par l'état civil ou le recensement. Leur trajectoire n'a pas été complétée par les événements antérieurs à la date de leur entrée dans l'EDP. Notamment, on ne dispose pas pour eux de leur bulletin de naissance. En revanche, les informations sur leur lieu de naissance et la naissance de leurs parents est disponible dans la table EDP_BEEnnnn_individu.
- 8) Attention : Dans certains cas, l'année de naissance du père (PERE_IND_NAI_DATE) est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.
- 9) Attention : Dans certains cas, l'année de mariage des parents (MAR_DATE) est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.
- 10) Les données pour Mayotte sont exhaustives à partir des événements de 2014.
- 11) Les variables CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR et CTX_NAV_PREC_DATE sont les variables brutes issues du bulletin de naissance. Elles n'ont donc pas d'indicatrice de redressement associée.



EDP_BEnnnn_NAISSANCE					
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
ID_DIFF	Identifiant de l'enfant EDP	10	Char	Page	NUMINACT
Variables de gestion sur l'événement					
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char	Page 5	N'existait pas
EVT_TYPE	Type d'événement	10	Char	Page 5	OBNA
NB_EDP	Nombre d'individus EDP associés à l'évènement	8	Num	Page 5	N'existait pas
Variables de l'acte de naissance ou du jugement d'adoption plénière					
ENF_IND_SEXE	Sexe de l'enfant EDP	1	Char	Page 5	SENA
ENF_IND_NAI_DATE	Date de naissance de l'enfant EDP	10	Char	Page 5	AENA MENA JENA
ENF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de l'enfant EDP	5	Char	Page 5	CLENA, DLENA
PERE_IND_NAI_DATE	Date de naissance du père de l'enfant EDP	10	Char	Page 5	ANPNA, MNPNA, JNPNA
MERE_IND_NAI_DATE	Date de naissance de la mère de l'enfant EDP	10	Char	Page 6	ANMNA, MNMNA, JNMNA
PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance du père de l'enfant EDP	5	Char	Page 6	CNPNA, DNPNA, PNPNA
MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de la mère de l'enfant EDP	5	Char	Page 6	CNMNA, DNMNA, PNMNA
PERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Lieu de résidence du père de l'enfant EDP	5	Char	Page 6	N'existait pas
MERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Lieu de résidence de la mère de l'enfant EDP	5	Char	Page 6	CDHMNA, DDHMNA, PDHMNA
ADRDOMPAR	Indique si le père et la mère de l'enfant EDP habitent à la même adresse	10	Char	Page 6	N'existait pas
PERE_NAT_CODE	Nationalité du père de l'enfant EDP à sa naissance	10	Char	Page 7	NPNA
MERE_NAT_CODE	Nationalité de la mère de l'enfant EDP à sa naissance	10	Char	Page 7	NMNA
PERE_CS_CODE	Catégorie socioprofessionnelle du père de l'enfant EDP	2	Char	Page 7	CSPNA
MERE_CS_CODE	Catégorie socioprofessionnelle de la mère de l'enfant EDP	2	Char	Page 7	CSMNA



MAR_DATE	Date du mariage des parents de l'enfant EDP	10	Char	Page 7	AMNA, MMNA, JMNA
MAR_LIEU_DEPCOM	Lieu du mariage des parents de l'enfant EDP	5	Char	Page 7	COMMNA, DEPMNA
ORIGINOM	Origine du nom de l'enfant EDP par rapport aux noms des parents	2	Char	Page 8	N'existait pas
CTX_ACC_ENF_NBR	Nombre d'enfants issus de l'accouchement	2	Char	Page 8	N'existait pas
CTX_CATAACC	Type d'accouchement	9	Char	Page 8	ACDOUNA
CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR	Nombre d'aînés de l'enfant EDP qui vient de naître (brut)	2	Char	Page 8	N'existait pas
CTX_NAV_PREC_DATE	Date de la naissance précédente (brut)	10	Char	Page 8	AEPNA, MEPNA, JEPNA
I_ENF_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de l'enfant EDP	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_ENF_IND_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe de l'enfant EDP	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MAR_DATE	Indicatrice de redressement de la date de mariage des parents	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MAR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de mariage des parents	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de résidence de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_CS_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de résidence du père	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance du père	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance du père	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité du père	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_CS_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle du père	3	Num	Page 8	N'existait pas



Modalités de la table Naissance : EDP_BEEnnnn_NAISSANCE

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ID_EVT_DIFF**Identifiant de l'événement**

L'identifiant de l'événement peut être associé à plusieurs individus dans la base étude. Dans les tables naissance et descendance, l'identifiant d'un événement naissance est le même pour un enfant et ses parents EDP.

EVT_TYPE**Type d'événement**

GNAIS	Bulletin de naissance créé en gestion
GTJAP	Transcription d'un jugement d'adoption plénière en gestion
GTJDNC	Transcription d'un jugement déclaratif de naissance en gestion
JAP	Transcription d'un jugement d'adoption plénière
JDNC	Transcription d'un jugement déclaratif de naissance
NAIS	Bulletin de naissance

NB_EDP**Nombre d'individus EDP associés à l'événement**

Un événement naissance peut être associé à plusieurs individus de la base étude : le père, la mère et l'enfant.

1	Seul l'enfant est EDP
2	Un des deux parents de l'enfant est également EDP
3	Les deux parents de l'enfant sont également EDP

ENF_IND_SEXE**Sexe de l'enfant EDP**

M	Homme
F	Femme
I	Indéterminé
Blanc	Sexe inconnu

ENF_IND_NAI_DATE**Date de naissance de l'enfant EDP**

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ

00	Jours ou mois inconnus
0000	Années inconnues

ENF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM**Lieu de naissance de l'enfant EDP**

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

PERE_IND_NAI_DATE**Date de naissance du père de l'enfant EDP**

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ

Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Attention : Dans certains cas, l'année de naissance du père est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.



MERE_IND_NAI_DATE

Date de naissance de la mère de l'enfant EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance du père de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance du père

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou XX, XXXXX	Non renseigné

MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance de la mère de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de la mère

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou XX, XXXX, XXXXX	Non renseigné

PERE_ADR_LIEU_DEPCOM

Lieu de résidence du père de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.

Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)

Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)

Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

MERE_ADR_LIEU_DEPCOM

Lieu de résidence de la mère de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou 00, XXXXX	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.

Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)

Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)

Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

ADRDOMPAR

Indique si le père et la mère de l'enfant EDP habitent à la même adresse

M_ADR	Habite à la même adresse
M_COM	Habite dans la même commune
M_DEP	Habite dans le même département
M_REG	Habite dans la même région
AUTRE	Autre
Blanc	Non renseigné



PERE_NAT_CODE

Nationalité du père de l'enfant EDP à sa naissance

Bulletin de naissance jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de naissance à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

MERE_NAT_CODE

Nationalité de la mère de l'enfant EDP à sa naissance

Bulletin de naissance jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de naissance à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

PERE_CS_CODE

Catégorie socioprofessionnelle du père de l'enfant EDP sur deux positions

Code de la nomenclature	(cf. nomenclature 3.8.1. jusqu'en 1981 et nomenclature 3.8.4. à partir de 1982)
Blanc ou XX	Non déclaré

MERE_CS_CODE

Catégorie socioprofessionnelle de la mère de l'enfant EDP sur deux positions

Code de la nomenclature	(cf. nomenclature 3.8.1. jusqu'en 1981 et nomenclature 3.8.4. à partir de 1982)
Blanc ou XX	Non déclaré

MAR_DATE

Date du mariage des parents de l'enfant EDP

Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Attention : Dans certains cas, l'année de mariage des parents est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

MAR_LIEU_DEPCOM

Lieu du mariage des parents de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment du mariage des parents

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc ou 00	Non renseigné



ORIGINOM

Origine du nom de l'enfant EDP par rapport aux noms des parents

1	Le nom de l'enfant est le nom du père
2	Le nom de l'enfant est le nom de la mère
3	Nom composé : nom du père puis nom de la mère accolé (avec trait d'union)
4	Nom composé : nom de la mère puis nom du père accolé (avec trait d'union)
5	Autre
Blanc	Non renseigné

CTX_ACC_ENF_NBR

Nombre d'enfants issus de l'accouchement

blanc	Non renseigné
1	Naissance simple
2	Naissance double
3	Naissance triple
4	Naissance quadruple

CTX_CATACC

Type d'accouchement

X	Naissance simple
2gv	2 garçons déclarés vivants
1gv1gm	1 garçon vivant, 1 garçon mort
2gm	2 garçons morts
1gv1fv	1 garçon vivant, 1 fille vivante
1gv1fm	1 garçon vivant, 1 fille morte
1gm1fv	1 garçon mort, 1 fille vivante
1gm1fm	1 garçon mort, 1 fille morte
2fv	2 filles vivantes
1fv1fm	1 fille vivante, 1 fille morte
2fm	2 filles mortes
T	Naissance triple
Q	Naissance quadruple
Blanc	Non renseigné (non disponible pour les bulletins de naissance avant 1982 et pour les jugements d'adoption plénière, ainsi que sur la période 1996 - 2011)

CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR

Nombre d'aînés de l'enfant EDP qui vient de naître (brut)

Blanc	Non renseigné (non disponible pour les jugements d'adoption plénière)
-------	---

La qualité de cette variable est mauvaise, elle donne trop de premières naissances comparée à d'autres sources. De surcroît, avec des différences géographiques importantes.

CTX_NAV_PREC_DATE

Date de la naissance précédente (brut)

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Note : non renseigné pour les jugements d'adoption plénière

La qualité de cette variable est mauvaise, elle donne trop de premières naissances comparée à d'autres sources. De surcroît, avec des différences géographiques importantes.

I_* (* correspond au nom de la variable sur laquelle porte l'indicatrice)

Indicatrices de redressement des données d'état civil

.	Hors champ
0	Non redressé (ou codifié avec succès)
1	Redressé

À partir des événements de juillet 2010.



La table Descendance : EDP_BEnnnn_DESCENDANCE

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP

Unité observée : Les bulletins de naissance des enfants d'individus « EDP »**Source :** *État civil* (bulletin de naissance, transcription d'un jugement déclaratif de naissance, transcription d'un jugement d'adoption plénière, enfant sans vie).**Contenu :**

Informations relatives à la naissance des enfants d'individus « EDP », notamment : sexe, date et lieu de naissance, indicateur de naissance multiple ; date et lieu de naissance, nationalité, catégorie socioprofessionnelle de chacun des parents (dont l'individu « EDP »). Ces informations sont recueillies depuis 1968.

Remarques :

- 1) Par construction de l'EDP, la table ne comprend pas les bulletins de naissance des enfants nés à l'étranger.
- 2) Les enfants nés sous X de mères « EDP » ne sont pas pris en compte.
- 3) Les enfants mort-nés sont pris en compte. Ils sont repérés par la variable EVT_TYPE = 'ESV'.
- 4) Les enfants adoptés par un jugement d'adoption plénière sont pris en compte. Ils sont repérés par la variable EVT_TYPE = 'JAP'.
- 5) Le nombre d'enfants associés à l'individu EDP n'est plus borné. Auparavant, dans l'ancienne base étude, 12 enfants maximum pouvaient être associés à l'individu EDP ; le nombre d'enfants sans vie était borné à 2.
- 6) Les reconnaissances par des individus « EDP » ne sont pas intégrées dans la nouvelle base étude. Si l'utilisateur souhaite étudier les reconnaissances, elles sont disponibles jusqu'en juin 2010 dans la dernière base étude produite par l'ancienne chaîne EDP.
- 7) En raison de trous de collecte pour les événements d'état civil sur la période 1982-1997, les études s'intéressant à la fécondité enregistrée dans l'état civil doivent se limiter aux personnes nées les 1^{er} ou 4 octobre (si les générations étudiées concentrent beaucoup de naissances sur cette période).
Pour information, des informations sur les enfants résidant dans le même logement que la personne EDP sont disponibles dans les tables de recensement. Ce sont des informations sur les enfants au sens de l'analyse ménage-famille du recensement, donc sur un concept particulier (on ne sait pas par exemple si l'enfant est de la personne EDP ou de son conjoint), et des données recueillies auprès des enquêtés et non des données administratives comme les données de l'état civil.
- 8) Lorsque l'EDP a été élargi à de nouveaux jours, l'EDP a débuté les trajectoires des nouveaux arrivants par le premier événement reçu par l'état civil ou le recensement. Leur trajectoire n'a pas été complétée par les événements antérieurs à la date de leur entrée dans l'EDP. Notamment, on ne dispose pas pour eux des bulletins de naissance de leurs enfants antérieurs à leur entrée dans l'EDP.
- 9) Compte tenu de la source, l'information n'est disponible que pour les naissances déclarées à l'état civil en France.



10) Attention : Dans certains cas, l'année de naissance du père (PERE_IND_NAI_DATE) est erronée. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

11) Attention : Dans certains cas, l'année de mariage des parents (MAR_DATE) est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

12) Les données pour Mayotte sont exhaustives à partir des événements de 2014.

13) Les variables CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR et CTX_NAV_PREC_DATE sont les variables brutes issues du bulletin de naissance. Elles n'ont donc pas d'indicatrice de redressement associée.



EDP_BEnnnn_DESCENDANCE					
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		NUMINACT
Variables de gestion sur l'événement					
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char	Page 14	N'existait pas
EVT_TYPE	Type d'événement	10	Char	Page 14	OBNI
OPE_TYPE	Rôle de l'individu EDP : mère ou père	10	Char	Page 14	N'existait pas
NB_EDP	Nombre d'individus EDP associés à l'événement	8	Num	Page 14	N'existait pas
Variables de l'acte de naissance ou du jugement d'adoption plénière					
ENF_IND_SEXE	Sexe de l'enfant	1	Char	Page 14	SEi
ENF_IND_NAI_DATE	Date de naissance de l'enfant	10	Char	Page 14	AENi MENi JENi
ENF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de l'enfant	5	Char	Page 14	CLENi, DLENi
PERE_IND_NAI_DATE	Date de naissance du père de l'enfant	10	Char	Page 15	ANPEi, MNPEi, JNPEi
MERE_IND_NAI_DATE	Date de naissance de la mère de l'enfant	10	Char	Page 15	ANMEi, MNMEi, JNMEi
PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance du père de l'enfant	5	Char	Page 15	CNPEi, DNPEi, PNPEi
MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de la mère de l'enfant	5	Char	Page 15	CNMEi, DNMEi, PNMEi



PERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Lieu de résidence du père de l'enfant	5	Char	Page 15	N'existait pas
MERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Lieu de résidence de la mère de l'enfant	5	Char	Page 15	CDHMi, DDHMi, PDHMi
ADRDOMPAR	Indique si le père et la mère de l'enfant habitent à la même adresse	10	Char	Page 15	N'existait pas
PERE_NAT_CODE	Nationalité du père (à la naissance de l'enfant) de l'enfant	10	Char	Page 16	NPEi
MERE_NAT_CODE	Nationalité de la mère (à la naissance de l'enfant) de l'enfant	10	Char	Page 16	NMEi
PERE_CS_CODE	Catégorie socioprofessionnelle du père	2	Char	Page 16	CSPEi
MERE_CS_CODE	Catégorie socioprofessionnelle de la mère	2	Char	Page 16	CSMEi
MAR_DATE	Date du mariage des parents de l'enfant	10	Char	Page 16	AMi, MMi, JMi
MAR_LIEU_DEPCOM	Lieu du mariage des parents de l'enfant	5	Char	Page 16	COMMi, DEPMi
ORIGINOM	Origine du nom de l'enfant par rapport aux noms des parents	2	Char	Page 17	N'existait pas
CTX_ACC_ENF_NBR	Nombre d'enfants issus de l'accouchement	2	Char	Page 17	ACDOUi
CTX_CATAACC	Type d'accouchement	9	Char	Page 17	ACDOUi
CTX_MERE_VIVANT_ENF _PREC_NBR	Nombre d'aînés de l'enfant qui vient de naître (brut)	2	Char	Page 17	N'existait pas
CTX_NAV_PREC_DATE	Date de la naissance précédente (brut)	10	Char	Page 17	AEPi, MEPi, JEPi
I_ENF_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de l'enfant EDP	3	Num	Page 17	N'existait pas



I_ENF_IND_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe de l'enfant EDP	3	Num	Page 17	N'existait pas
I_MAR_DATE	Indicatrice de redressement de la date de mariage des parents	3	Num	Page 17	N'existait pas
I_MAR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de mariage des parents	3	Num	Page 17	N'existait pas
I_MERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de résidence de la mère	3	Num	Page 17	N'existait pas
I_MERE_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de la mère	3	Num	Page 17	N'existait pas
I_MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance de la mère	3	Num	Page 17	N'existait pas
I_MERE_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité de la mère	3	Num	Page 17	N'existait pas
I_MERE_CS_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle de la mère	3	Num	Page 17	N'existait pas
I_PERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de résidence du père	3	Num	Page 17	N'existait pas
I_PERE_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance du père	3	Num	Page 17	N'existait pas
I_PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance du père	3	Num	Page 17	N'existait pas
I_PERE_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité du père	3	Num	Page 17	N'existait pas
I_PERE_CS_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle du père	3	Num	Page 17	N'existait pas



Modalités de la table Descendance : EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ID_EVT_DIFF**Identifiant de l'événement**

L'identifiant de l'événement peut être associé à plusieurs individus dans la base études. Dans les tables naissance et descendance, l'identifiant d'un événement naissance est le même pour un enfant et ses parents EDP.

EVT_TYPE**Type d'événement**

GNAIS	Bulletin de naissance créé en gestion
GTJAP	Transcription d'un jugement d'adoption plénière en gestion
GTJDNC	Transcription d'un jugement déclaratif de naissance en gestion
JAP	Transcription d'un jugement d'adoption plénière
JDNC	Transcription d'un jugement déclaratif de naissance
NAIS	Bulletin de naissance
ESV	Bulletin d'enfant sans vie

OPE_TYPE**Rôle de l'individu EDP : mère ou père**

MERE	Mère de l'enfant
PERE	Père de l'enfant

NB_EDP**Nombre d'individus EDP associés à l'événement**

Un événement naissance peut être associé à plusieurs individus EDP de la base étude : le père, la mère et l'enfant.

1	Seul le parent est EDP
2	L'autre parent ou l'enfant est également EDP
3	L'autre parent et l'enfant sont également EDP

ENF_IND_SEXE**Sexe de l'enfant**

M	Homme
F	Femme
I	Indéterminé
Blanc	Non renseigné

ENF_IND_NAI_DATE**Date de naissance de l'enfant**

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
00	Jours ou mois inconnus
0000	Années inconnues

ENF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM**Lieu de naissance de l'enfant**

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné



PERE_IND_NAI_DATE

Date de naissance du père de l'enfant

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Attention : Dans certains cas, l'année de naissance du père est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

MERE_IND_NAI_DATE

Date de naissance de la mère de l'enfant

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance du père de l'enfant

COG en vigueur au moment de la naissance du père

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger(99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou XX, XXXXX	Non renseigné

MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance de la mère de l'enfant

COG en vigueur au moment de la naissance de la mère

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou XX, XXXX, XXXXX	Non renseigné

PERE_ADR_LIEU_DEPCOM

Lieu de résidence du père de l'enfant

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.

Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)

Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)

Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

MERE_ADR_LIEU_DEPCOM

Lieu de résidence de la mère de l'enfant

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou 00, XXXXX	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.

Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)

Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)

Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

ADRDOMPAR

Indique si le père et la mère de l'enfant habitent à la même adresse

M_ADR	Habite à la même adresse
M_COM	Habite dans la même commune
M_DEP	Habite dans le même département
M_REG	Habite dans la même région
AUTRE	Autre
Blanc	Non renseigné



PERE_NAT_CODE**Nationalité du père de l'enfant à sa naissance**

Bulletin de naissance jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de naissance à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

MERE_NAT_CODE**Nationalité de la mère de l'enfant à sa naissance**

Bulletin de naissance jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de naissance à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

PERE_CS_CODE**Catégorie socioprofessionnelle du père de l'enfant sur deux positions**

Code de la nomenclature	(cf. nomenclature 3.8.1. jusqu'en 1981, nomenclature 3.8.4. à partir de 1982)
Blanc ou XX	Non déclaré

MERE_CS_CODE**Catégorie socioprofessionnelle de la mère de l'enfant sur deux positions**

Code de la nomenclature	(cf. nomenclature 3.8.1. jusqu'en 1981, nomenclature 3.8.4. à partir de 1982)
Blanc ou XX	Non déclaré

MAR_DATE**Date du mariage des parents de l'enfant**

Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Attention : Dans certains cas, l'année de mariage des parents est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

MAR_LIEU_DEPCOM**Lieu du mariage des parents de l'enfant**

COG en vigueur au moment du mariage des parents

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc ou 00	Non renseigné



ORIGINOM

Origine du nom de l'enfant par rapport aux noms des parents

1	Le nom de l'enfant est le nom du père
2	Le nom de l'enfant est le nom de la mère
3	Nom composé : nom du père puis nom de la mère accolé (avec trait d'union)
4	Nom composé : nom de la mère puis nom du père accolé (avec trait d'union)
5	Autre
Blanc	Non renseigné

CTX_ACC_ENF_NBR

Nombre d'enfants issus de l'accouchement

blanc	Non renseigné
1	Naissance simple
2	Naissance double
3	Naissance triple
4	Naissance quadruple

CTX_CATACC

Type d'accouchement

X	Naissance simple
2gv	2 garçons déclarés vivants
1gv1gm	1 garçon vivant, 1 garçon mort
2gm	2 garçons morts
1gv1fv	1 garçon vivant, 1 fille vivante
1gv1fm	1 garçon vivant, 1 fille morte
1gm1fv	1 garçon mort, 1 fille vivante
1gm1fm	1 garçon mort, 1 fille morte
2fv	2 filles vivantes
1fv1fm	1 fille vivante, 1 fille morte
2fm	2 filles mortes
T	Naissance triple
Q	Naissance quadruple
Blanc	Non renseigné (non disponible pour les bulletins de naissance avant 1982 et pour les jugements d'adoption plénière, ainsi que sur la période 1996 - 2011)

CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR

Nombre d'aînés de l'enfant qui vient de naître (brut)

Blanc	Non renseigné (non disponible pour les jugements d'adoption plénière)
-------	---

La qualité de cette variable est mauvaise, elle donne trop de premières naissances comparée à d'autres sources. De surcroît, avec des différences géographiques importantes.

CTX_NAV_PREC_DATE

Date de la naissance précédente (brut)

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

La qualité de cette variable est mauvaise, elle donne trop de premières naissances comparée à d'autres sources. De surcroît, avec des différences géographiques importantes.

I_* (* correspond au nom de la variable sur laquelle porte l'indicatrice)

Indicatrices de redressement des données d'état civil

.	Hors champ
0	Non redressé (ou codifié avec succès)
1	Redressé

À partir des événements de juillet 2010.



La table Mariage : EDP_Bennnn_MARIAGE

nenn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP

Unité observée : Bulletin de mariage de l'individu « EDP »

Source : *État civil* (bulletin de mariage).

Contenu :

Informations relatives au mariage de l'individu « EDP », notamment : date et lieu de mariage ; date et lieu de naissance, situation matrimoniale antérieure et nationalité de chaque époux, lieu de résidence des époux depuis 1968. Les bulletins d'état civil de mariage sont recueillis depuis 1968.

Remarques :

- 1) La table ne comprend pas les bulletins de mariages contractés à l'étranger.
- 2) Pour un individu, le nombre de mariages n'est plus borné. Auparavant, dans l'ancienne base étude, quatre mariages au maximum étaient diffusés.
- 3) Les variables suivantes ne sont plus dans les bulletins de mariage depuis 1998 :
 - CSMEPi, CSMEXi (catégories socioprofessionnelles respectives de l'épouse et de l'époux).
 - CSPMEXi, CSPMEPi (catégories socioprofessionnelles respectives du père de l'épouse et du père de l'époux).
 - DAMMEXi, CAMMEXi, PAMMEXi (département, commune et pays du domicile antérieur de l'époux).
 - DAMMEPi, CAMMEPi, PAMMEPi (département, commune et pays du domicile antérieur de l'épouse).
 - EPXEPSi (statut de l'individu EDP épouse ou époux).
 - ELMi (nombre d'enfants légitimés par le mariage).
 Si l'utilisateur veut les récupérer, il doit utiliser la base étude 2009.
- 4) En raison de trous de collecte pour les événements d'état civil sur la période 1982-1997, les études s'intéressant à la nuptialité enregistrée dans l'état civil doivent se limiter aux personnes nées les 1^{er} et 4 octobre (si les générations étudiées concentrent beaucoup de mariages sur cette période).
L'utilisateur peut aussi avoir des informations sur le mariage de la personne EDP, ou sur son statut matrimonial par :
 - les bulletins de naissance de ses enfants ;
 - ses bulletins individuels de recensement ;
 - son bulletin de décès.
 L'information n'est pas recueillie de la même manière dans ces trois circuits (données déclaratives des parents au moment de la déclaration des enfants ; données déclaratives des personnes enquêtées au recensement ; information donnée par des proches pour le bulletin de décès), et données administratives lors de l'enregistrement des mariages pour le bulletin de mariage.
- 5) Lorsque l'EDP a été élargi à de nouveaux jours, l'EDP a débuté les trajectoires des nouveaux arrivants par le premier événement reçu par l'état civil ou le recensement. Leur trajectoire n'a pas été complétée par les événements antérieurs à la date de leur entrée dans l'EDP.



6) Compte tenu de la source, l'information n'est disponible que pour les mariages déclarés à l'état civil en France.

7) La remontée des bulletins statistiques de mariage vers l'Insee est celle qui connaît le plus de difficultés, notamment parce qu'alors que les naissances et les décès sont de plus en plus localisés dans un nombre réduit de communes, les mariages restent très diffus sur le territoire, pouvant concerner des petites communes où des oublis de transmission peuvent avoir lieu. Il n'est alors pas facile de les repérer du fait du peu d'actes enregistrés dans ces communes. Le fichier des statistiques d'état civil des mariages est ainsi le seul à faire l'objet d'un redressement en exhaustivité (ces dix dernières années la correction a oscillé entre 3 % et 6 %).

8) L'utilisateur peut avoir des informations sur le mariage de la personne EDP ou simplement sur son statut matrimonial :

- si la personne EDP est parent d'un enfant né en France, par le bulletin de naissance de son enfant (table : EDP_BEEnnnn_descendance) ;
- si la personne EDP a renseigné un bulletin individuel de recensement (tables : EDP_BEEnnnn_RPaaaa et EDP_BEEnnnn_EARaaaa_individu) ;
- si la personne est décédée en France, par le bulletin de décès (table : EDP_BEEnnnn_deces).

9) Les données pour Mayotte sont exhaustives à partir des événements de 2014.



EDP_BEnnnn_MARIAGE					
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		NUMINACT
Variables de gestion sur l'événement					
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char	Page 23	N'existait pas
EVT_TYPE	Type d'événement	10	Char	Page 23	N'existait pas
NB_EDP	Nombre d'individus EDP associés à l'événement	8	Num	Page 23	N'existait pas
Variables relatives au mariage					
MAR_LIEU_DEPCOM	Lieu du mariage de l'individu EDP	5	Char	Page 20	CLEMi, DLEMi
MAR_DATE	Date du mariage de l'individu EDP	10	Char	Page 23	AEMi, MEMi, JEMi
Variables relatives aux conjoints					
EDP_SEXE	Sexe de la personne EDP	1	Char	Page 23	N'existait pas
CONJ_SEXE	Sexe du conjoint	1	Char	Page 23	N'existait pas
EDP_NAI_DATE	Date de naissance de la personne EDP	10	Char	Page 23	ANMEPi, MNMEPi, JNMEPi
CONJ_NAI_DATE	Date de naissance du conjoint	10	Char	Page 24	ANMEXi, MNMEXi, JNMEXi



EDP_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de la personne EDP	5	Char	Page 24	CNMEPi, DNMEPi, PNMEPi
CONJ_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance du conjoint	5	Char	Page 24	CNMEXi, DNMEXi, PNMEXi
EDP_NAT_CODE	Nationalité de la personne EDP	3	Char	Page 24	NMEPi
CONJ_NAT_CODE	Nationalité du conjoint	3	Char	Page 24	NMEXi
EDP_AVANT_MAT_ETAT	Etat matrimonial antérieur au mariage de la personne EDP	10	Char	Page 24	MMEPi
CONJ_AVANT_MAT_ETAT	Etat matrimonial antérieur au mariage du conjoint	10	Char	Page 25	MMEXi
EDP_MAT_ETAT_PREC_DATE	Date de veuvage ou de divorce de la personne EDP	10	Char	Page 25	ASEEPI, MSEEPi, JSEEPi
CONJ_MAT_ETAT_PREC_DATE	Date de veuvage ou de divorce du conjoint	10	Char	Page 25	ASEEXi, MSEEXi, JSEEXi
I_EDP_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance de la personne EDP	3	Num	Page 25	N'existait pas
I_EDP_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe la personne EDP	3	Num	Page 25	N'existait pas
I_EDP_AVANT_MAT_ETAT	Indicatrice de redressement de l'état matrimonial antérieur de la personne EDP	3	Num	Page 25	N'existait pas
I_EDP_MAT_ETAT_PREC_DATE	Indicatrice de redressement de la date de veuvage ou de divorce de la personne EDP	3	Num	Page 25	N'existait pas
I_EDP_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de la personne EDP	3	Num	Page 25	N'existait pas
I_EDP_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité de la personne EDP	3	Num	Page 25	N'existait pas
I_CONJ_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance du conjoint	3	Num	Page 25	N'existait pas
I_CONJ_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe du conjoint	3	Num	Page 25	N'existait pas



I_CONJ_AVANT_MAT_ETAT	Indicatrice de redressement de l'état matrimonial antérieur du conjoint	3	Num	Page 25	N'existait pas
I_CONJ_MAT_ETAT_PREC_DATE	Indicatrice de redressement de la date de veuvage ou de divorce du conjoint	3	Num	Page 25	N'existait pas
I_CONJ_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance du conjoint	3	Num	Page 25	N'existait pas
I_CONJ_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité du conjoint	3	Num	Page 25	N'existait pas
Variable commune aux conjoints					
CTX_LIEU_DEPCOM	Lieu du domicile conjugal	5	Char	Page 25	DRFi, CRFi (pas le pays)
CTX_COMMUNS_ENF_NBR	Nombre d'enfants en commun	10	Char		ELMLi
I_CTX_COMMUNS_ENF_NBR	Indicatrice de redressement du nombre d'enfants en commun	3	Num	Page 25	N'existait pas
I_CTX_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de domicile conjugal	3	Num	Page 25	N'existait pas



Modalités de la table Mariage : EDP_BEnnnn_MARIAGE

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement une "PROC FREQ (MISSING)" sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ID_EVT_DIFF

Identifiant de l'événement

L'identifiant de l'événement peut être associé à plusieurs individus dans la base études. Dans la table mariage, l'identifiant d'un événement mariage est le même lorsque les deux conjoints sont EDP.

EVT_TYPE

Type d'événement

MAR	Bulletin de mariage
GMAR	Bulletin de mariage créé en gestion

NB_EDP

Nombre d'individus EDP associés à l'événement

Un événement mariage peut être associé à plusieurs individus de la base étude : les deux conjoints lorsqu'ils sont tous les deux EDP.

1	Le conjoint n'est pas un individu EDP
2	Le conjoint est un individu EDP

MAR_LIEU_DEPCOM

Lieu du mariage de l'individu EDP

COG en vigueur au moment du mariage

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

MAR_DATE

Date du mariage de l'individu EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ

Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

EDP_SEXE

Sexe de la personne EDP

F	Femme
H	Homme

CONJ_SEXE

Sexe du conjoint

F	Femme
H	Homme

EDP_NAI_DATE

Date de naissance de la personne EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ

Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues



CONJ_NAI_DATE

Date de naissance du conjoint

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

EDP_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance de la personne EDP

COG en vigueur au moment de la naissance

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

CONJ_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance du conjoint

COG en vigueur au moment de la naissance

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

EDP_NAT_CODE

Nationalité de la personne EDP

Bulletin de mariage jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de mariage à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

CONJ_NAT_CODE

Nationalité du conjoint

Bulletin de mariage jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de mariage à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

EDP_AVANT_MAT_ETAT

Etat matrimonial antérieur au mariage de la personne EDP

CEL	Célibataire
DIV	Divorcée
MAR	Mariée
VEUF	Veuve
Blanc	Non renseigné



CONJ_AVANT_MAT_ETAT

Etat matrimonial antérieur au mariage du conjoint

CEL	Célibataire
DIV	Divorcé
MAR	Marié
VEUF	Veuf
Blanc	Non renseigné

EDP_MAT_ETAT_PREC_DATE

Date de veuvage ou de divorce de la personne EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

CONJ_MAT_ETAT_PREC_DATE

Date de veuvage ou de divorce du conjoint

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

CTX_LIEU_DEPCOM

Lieu du domicile conjugal

COG en vigueur au moment du mariage

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.

Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)

Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)

Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

I_* (* correspond au nom de la variable sur laquelle porte l'indicatrice)

Indicatrices de redressement des données d'état civil

.	Hors champ
0	Non redressé (ou codifié avec succès)
1	Redressé

À partir des événements de juillet 2010.



La table Décès : EDP_BEEnnnn_DECES

nenn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP

Unité observée : Bulletin de décès de l'individu « EDP »

Source : *État civil* (bulletin de décès, transcription d'un jugement déclaratif de décès, transcription d'un jugement déclaratif d'absence)

Contenu :

Informations relatives au décès des individus « EDP », notamment : date et lieu de décès (commune et nature précise du lieu : domicile, hôpital, etc.) ; sexe, date et lieu de naissance, situation matrimoniale, catégorie socioprofessionnelle, nationalité et lieu de résidence du défunt. Les bulletins de décès sont recueillis depuis 1968 dans l'EDP.

Remarques :

- 1) Les bulletins de décès n'ont pas été collectés de 1974 à 1989. Les trous de collecte ont perduré jusqu'en 1997 pour les personnes nées les 2 et 3 octobre. Les informations exhaustives sur les dates et lieux de décès figurent dans la table EDP_BEEnnnn_individu, alimentée par le RNIPP.
- 2) Il n'y a aucun jugement déclaratif de décès ou d'absence intégré à l'EDP avant 1993.
- 3) Lorsque l'EDP a été élargi à de nouveaux jours, l'EDP a débuté les trajectoires des nouveaux arrivants par le premier événement reçu par l'état civil ou le recensement. Leur trajectoire n'a pas été complétée par les événements antérieurs à la date de leur entrée dans l'EDP. Si leur seul événement reçu est un décès, la trajectoire n'est pas diffusée.
- 4) Les données pour Mayotte sont exhaustives à partir des événements de 2014.



EDP_BEnnnn_DECES					
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		NUMINACT
Variables de gestion sur l'événement					
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
EVT_TYPE	Type d'événement	10	Char	Page 29	OBDC
Variables de l'acte de décès, du jugement déclaratif de disparition ou d'absence					
DEF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de l'individu EDP	5	Char	Page 29	CNDC, DNDC, PNDC
DEF_DEC_LIEU_DEPCOM	Lieu de décès de l'individu EDP	5	Char	Page 29	CDC, DDC, PDC
DEF_DOM_LIEU_DEPCOM	Domicile de l'individu EDP	5	Char	Page 29	CDOMDC, DDOMDC, PDOMDC
CTX_TYPE_LIEU	Type de lieu du décès de l'individu EDP	10	Char	Page 29	N'existait pas
DEF_DEC_MAT_ETAT	Etat matrimonial de l'individu EDP	10	Char	Page 29	MMDC
DEF_IND_SEXE	Sexe de l'individu EDP	1	Char	Page 30	SDC
DEF_IND_NAI_DATE	Date de naissance de l'individu EDP	10	Char	Page 30	JNDC, MNDC, ANDC
DEF_DEC_DATE	Date du décès de l'individu EDP	10	Char	Page 30	JDC, MDC, ADC



DEF_SSP_PRO_CODE	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP Au moment de l'enregistrement du décès codé selon le libellé de l'acte de décès	2	Char	Page 30	CSDC
DEF_NAT_CODE	Nationalité au moment du décès de l'individu EDP	3	Char	Page 30	NDC
I_CTX_TYPE_LIEU	Indicatrice de redressement du type de lieu du décès de l'individu EDP	3	Num	Page 30	N'existait pas
I_DEF_DEC_DATE	Indicatrice de redressement de la date du décès de l'individu EDP	3	Num	Page 30	N'existait pas
I_DEF_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de l'individu EDP	3	Num	Page 30	N'existait pas
I_DEF_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité au moment du décès de l'individu EDP	3	Num	Page 30	N'existait pas
I_DEF_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe de l'individu EDP	3	Num	Page 30	N'existait pas
I_DEF_SSP_PRO_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP au moment de l'enregistrement du décès selon le libellé de l'acte de décès	3	Num	Page 30	N'existait pas



Modalités de la table Décès : EDP_BEEnnnn_DECES

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

EVT_TYPE**Type d'événement**

DC	Avis de décès
JDD	Transcription de jugement déclaratif de décès
JDA	Transcription de jugement déclaratif d'absence
GDC	Avis de décès créé en gestion avec un avis officiel de décès
GTJDD	Transcription de jugement déclaratif de décès créé en gestion
GTJDA	Transcription de jugement déclaratif d'absence créé en gestion

DEF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM**Lieu de naissance de l'individu EDP**

COG en vigueur au moment du décès

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné (non disponible avant 1990)

DEF_DEC_LIEU_DEPCOM**Lieu de décès de l'individu EDP**

COG en vigueur au moment du décès

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

DEF_DOM_LIEU_DEPCOM**Domicile de l'individu EDP**

Jusqu'en 1974, COG de 1982

A partir de 1990, COG en vigueur au moment du décès

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc, XX000, XXX, XXXXX, 000	Non renseigné

CTX_TYPE_LIEU**Type de lieu du décès de l'individu EDP**

LOGE	Logement
ETHOS	Etablissement hospitalier
CLPRIV	Clinique privée
HOSMAR	Hospice, maison de retraite
VOLIPU	Voie ou lieu public
AUTLI	Autre
Blanc	Non renseigné

DEF_DEC_MAT_ETAT**Etat matrimonial de l'individu EDP**

CEL	Célibataire
DIV	Divorcé(e)
MAR	Marié(e)
VEUF	Veuf(ve)
Blanc	Non renseigné



DEF_IND_SEXE**Sexe de l'individu EDP**

F	Homme
M	Femme
I	Indéterminé
Blanc	Non renseigné

DEF_IND_NAI_DATE**Date de naissance de l'individu EDP**

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

DEF_DEC_DATE**Date du décès de l'individu EDP**

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
00	Jours ou mois inconnus
0000	Années inconnues

DEF_SSP_PRO_CODE**Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP**

Code de la nomenclature	Codification état civil (cf. nomenclature 3.8.4., non disponible avant 1990)
Blanc ou XX	Non renseigné

DEF_NAT_CODE**Nationalité au moment du décès de l'individu EDP**

Bulletin de décès jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de décès à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

I_* (* correspond au nom de la variable sur laquelle porte l'indicatrice)**Indicatrices de redressement des données d'état civil**

.	Hors champ
0	Non redressé (ou codifié avec succès)
1	Redressé

À partir des événements de juillet 2010.



ANNEXE 1 - Départements dont les dossiers EDP ont été complétés par des bulletins d'état civil sur 2 ou 4 jours de 1982 à 1989

Code	Département	Complété sur (jours)
01	Ain	4
02	Aisne	2
03	Allier	4
04	Alpes (de) Haute-Provence	2
05	Alpes (Hautes)	2
06	Alpes-Maritimes	2
07	Ardèche	4
08	Ardennes	2
09	Ariège	4
10	Aube	2
11	Aude	4
12	Aveyron	4
13	Bouches-du-Rhône	2
14	Calvados	2
15	Cantal	4
16	Charente	4
17	Charente-Maritime	2
18	Cher	4
19	Corrèze	4
2B	Corse (Haute)	2
2A	Corse-du-Sud	2
21	Côte-d'Or	4
22	Côtes-d'Armor	4
23	Creuse	4
24	Dordogne	4
25	Doubs	2
26	Drôme	4
91	Essonne	2
27	Eure	2
28	Eure-et-Loir	4
29	Finistère	4
30	Gard	4
31	Garonne (Haute)	2
32	Gers	4
33	Gironde	4
34	Hérault	4
35	Ille-et-Vilaine	4
36	Indre	4
37	Indre-et-Loire	4
38	Isère	4
39	Jura	2
40	Landes	4
41	Loir (et-Cher)	4
42	Loire	4
43	Loire (Haute)	4
44	Loire-Atlantique	2
45	Loiret	4
46	Lot	4

Code	Département	Complété sur (jours)
47	Lot-et-Garonne	4
48	Lozère	4
49	Maine-et-Loire	2
50	Manche	2
51	Marne	4
52	Marne (Haute)	2
53	Mayenne	4
54	Meurthe-et-Moselle	4
55	Meuse	4
56	Morbihan	4
57	Moselle	4
58	Nièvre	4
59	Nord	2
60	Oise	2
61	Orne	2
75	Paris	2
62	Pas-de-Calais	2
63	Puy-de-Dôme	4
64	Pyrénées (Atlantiques)	2
65	Pyrénées (Hautes)	2
66	Pyrénées-Orientales	4
67	Rhin (Bas)	2
68	Rhin (Haut)	2
69	Rhône	2
70	Saône (Haute)	2
71	Saône-et-Loire	2
72	Sarthe	2
73	Savoie	2
74	Savoie (Haute)	2
92	Seine (Hauts-de)	2
76	Seine (Maritime)	2
77	Seine(et Marne)	2
93	Seine-Saint-Denis	2
79	Sèvres (Deux)	4
80	Somme	2
81	Tarn	2
82	Tarn-et-Garonne	2
90	Territoire de Belfort	2
94	Val-de-Marne	2
95	Val-d'Oise	2
83	Var	4
84	Vaucluse	2
85	Vendée	4
86	Vienne	4
87	Vienne (Haute)	4
88	Vosges	4
89	Yonne	2
78	Yvelines	4



ANNEXE 2 - Présentation des bulletins d'état civil

Depuis la Révolution, l'état civil est tenu par les communes, dans le cadre général fixé depuis Napoléon, par le code civil. Le titre II du Livre Ier est entièrement consacré aux actes d'état civil : les principes généraux (chapitre Ier), les actes de naissance (chapitre II), les actes de mariage (chapitre III), les actes de décès (chapitre IV), les rectifications de l'état civil (chapitre VII) et des cas particuliers concernant les militaires et les marins (chapitre V) ou de personnes nées à l'étranger acquérant la nationalité française (chapitre VI).

L'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui fixent tant les principes que les modes de gestion pratique de l'état civil, y compris la façon de tenir les registres et de délivrer les actes, est rassemblé dans une instruction générale relative à l'état civil du ministre de la justice. L'instruction générale du 21 septembre 1955, modifiée à de multiples reprises pour tenir compte de l'évolution réglementaire et technologique, précise dans la section 6 de son chapitre II, intitulé « bulletins statistiques », qu' « en vue de permettre la statistique générale de la France, les officiers de l'état civil remplissent, lors de la rédaction de chaque acte, un bulletin spécial comprenant, outre les énonciations principales de l'acte, certaines indications précisant notamment la situation de famille, le degré d'instruction et la catégorie professionnelle des intéressés ».

L'instruction générale du 21 septembre 1955 a été abrogée par une nouvelle instruction générale, datée du 11 mai 1999. Elle prévoit toujours l'envoi par les communes de bulletins statistiques à destination de l'INSEE pour les événements d'état civil enregistrés dans la commune, avec comme double finalité, l'établissement de statistiques et la mise à jour du répertoire national d'identification des personnes physiques.

« Section 6 - Bulletins statistiques »

« En vue de permettre l'établissement des statistiques du mouvement de la population, la tenue et la mise à jour du Répertoire national d'identification des personnes physiques (R.N.I.P.P.) les officiers de l'état civil remplissent des bulletins statistiques de l'état civil contenant, outre les énonciations de l'acte, certains renseignements complémentaires portant notamment sur la situation familiale et l'activité professionnelle des intéressés. »

« Ces bulletins sont établis soit lors de l'enregistrement d'un acte, d'après les indications du déclarant, soit à l'occasion d'une transcription ou d'une mention en marge. »

« Il existe huit modèles de bulletin : [liste]

« Outre leur utilisation à des fins statistiques, certains bulletins servent à la gestion administrative. Les bulletins n° 5 (naissances), n° 4 (reconnaissance), n° 1 (transcriptions), n° 1 bis (mentions marginales), et n° 7 bis (décès) sont utilisés par l'I.N.S.E.E. pour la mise à jour du Répertoire national d'identification des personnes physiques (décret n° 82-103 du 22 janvier 1982). »

« [modalités de transmission à l'INSEE] »

« Les bulletins de naissance (n° 5) doivent être envoyés à l'I.N.S.E.E. le jour même de la rédaction de l'acte de naissance ; ceux de reconnaissance (n° 4) et ceux de décès (n° 7 bis) dans un délai maximum de huit jours ; les autres bulletins (n° 1, 1 bis, 2 et 6) doivent être regroupés dans des envois mensuels et envoyés au plus tard cinq jours suivant la fin du mois. (Décret n° 82-103 du 22 janvier 1992 modifié relatif au Répertoire national d'identification des personnes physiques et instituant des délais de transmission d'informations d'état civil). »

« Cette matière dépassant le cadre de la présente instruction, aucune référence ne sera faite à l'établissement des bulletins statistiques lors de l'examen des règles particulières aux divers actes de l'état civil. »

Les bulletins statistiques sont remplis par la commune, la plupart des informations demandées étant contenues dans les actes d'état civil. Ces derniers sont eux-mêmes rédigés sur la foi du ou des déclarants. Concernant l'identification des personnes, l'article 34 du code civil stipule notamment que :



« tout acte d'état civil doit énoncer l'année, le jour et l'heure où il est établi, les prénoms, noms, professions et domiciles de tous ceux qui y seront dénommés, ainsi que les dates et lieux de naissance :

- *des père et mère dans les actes de naissance et de reconnaissance ;*
- *de l'enfant dans les actes de reconnaissance ;*
- *des époux dans les actes de mariage ;*
- *du décédé dans les actes de décès »*

Concernant la profession figurant dans l'acte d'état civil, l'instruction générale précise :

« La profession qui doit être indiquée s'entend non seulement de celle actuellement exercée par les intéressés, mais également de celle qu'ils exerçaient en dernier lieu avant de cesser leur activité professionnelle. Il convient, dans cette hypothèse, de préciser ancien, en retraite, ou honoraire, ou en cas de chômage, de préciser sans emploi. Lorsqu'une personne n'a jamais exercé une profession, il convient d'indiquer sans profession ».

Les bulletins statistiques intégrés à l'échantillon démographiques ont fait l'objet de deux révisions d'ensemble :

- Une première, mise en œuvre en 1998 : elle simplifie les questions sur la profession et sur l'adresse, faisant disparaître certaines variables.
- Une seconde, mise en œuvre en septembre 2008 : elle harmonise les questions posées dans les formulaires proches (bulletin de jugement déclaratif de décès et bulletin de décès, d'une part ; bulletin de naissance, bulletin de jugement déclaratif de naissance et bulletin d'enfant sans vie, d'autre part) ; elle intègre les évolutions législatives qui ont mis fin à la distinction entre enfant naturel et enfant légitime et ont ouvert la possibilité du choix du nom de famille ; elle remplace le bulletin de jugement par trois modèles (jugement déclaratif de naissance, jugement déclaratif de décès, jugement d'adoption plénière) ; elle supprime le bulletin de reconnaissance.Naissance (bulletin n°5)

Selon le code civil, les déclarations de naissance doivent être faites dans les trois jours suivant l'accouchement à l'officier de l'état civil de la commune de naissance. Si une naissance n'est pas déclarée dans le délai légal, l'inscription sur les registres nécessite un jugement préalable et une mention sommaire est alors inscrite en marge à la date de la naissance (article 55). C'est au père qu'il appartient de déclarer la naissance ou, à défaut, tout autre personne ayant assisté à l'accouchement (article 56).

L'acte de naissance énonce le jour, l'heure et le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant, les prénoms donnés, le nom de famille (que les parents peuvent choisir depuis le 1^{er} janvier 2005), les prénoms, noms, âges, professions et domiciles des père et mère (article 57). Il comporte également les dates et lieux de naissance des père et mère (article 34).

Jusqu'en mars 1993, seuls les enfants vivants au moment de la déclaration donnaient lieu à un acte de naissance. Dans le cas contraire on enregistrait un acte d'enfant sans vie, que l'enfant ait vécu ou non. Depuis mars 1993, l'officier de l'état civil enregistre un acte de naissance si l'enfant a respiré puis un acte de décès s'il est mort avant la déclaration de sa naissance. Si l'enfant n'est pas né vivant et viable, il enregistre un acte d'enfant sans vie. Depuis cette date, le bulletin n° 5 s'intitule donc « bulletin de naissance » au lieu de « bulletin d'enfant déclaré vivant ».

Un acte tenant lieu d'acte de naissance est dressé pour toute personne née à l'étranger qui acquiert ou recouvre la nationalité française à moins que l'acte dressé à sa naissance n'ait déjà été porté sur un registre conservé par une autorité française. Cet acte énonce les nom, prénoms et sexe de l'intéressé et indique le lieu et la date de sa naissance, sa filiation, sa résidence à la date de l'acquisition de la nationalité française (article 98).

Le bulletin statistique n° 5 est utilisé pour transmettre les informations de l'acte de naissance à l'INSEE. Il sert également à procéder à l'inscription de la personne au répertoire national d'identification des personnes physiques. Il comprend des renseignements sur :



L'enfant : nom, prénom, sexe, date de naissance, déclarations conjointe de choix du nom (si oui, date de déclaration commune du choix) ;
Chacun des parents : nom, prénom, date et lieu de naissance, activité, adresse, nationalité ;
La filiation : mariage des parents (date et lieu) ; reconnaissance par le père (date), la mère (date) ou conjointe (date), accouchement anonyme ou enfant trouvé ;
Les conditions de l'accouchement (nombre d'enfants issus de l'accouchement, établissement spécialisé, ailleurs avec assistance médicale, ailleurs sans assistance) ;
Le nombre d'enfant antérieur de la mère et date de naissance du dernier enfant.

Le bulletin n° 5 a été visé par le CNIS (n° 201 PA 002 EC, valable de 2011 à 2015). Il a un double usage : l'élaboration de statistiques et à la mise à jour du RNIPP.

Jusqu'en 1997, le bulletin statistique précisait la commune de mariage des parents (quand ils étaient mariés).

Jusqu'en 2008, le bulletin statistique proposait la qualité juridique de l'enfant : « légitime », « naturel non reconnu », « naturel reconnu par le père seul », « naturel reconnu par la mère seule », « naturel reconnu par le père et la mère ».

Depuis 2008, le bulletin statistique demande l'adresse du père, comme il le faisait pour la mère jusqu'alors. Enfants sans vie (bulletin n°6)

Jusqu'en 1919, l'enfant nouveau-né devait être présenté à l'officier d'état civil. Si celui-ci était décédé, il dressait alors un « acte de présentation d'un enfant sans vie » : « lorsque le cadavre d'un enfant dont la naissance n'a pas été enregistrée sera présenté à l'officier de l'état civil, cet officier n'exprimera pas qu'un tel enfant est décédé, mais seulement qu'il a été présenté sans vie. Il recevra de plus la déclaration des témoins touchant les noms, prénoms, qualités et demeure des père et mère de l'enfant, et la désignation des ans, jour et heure auquel l'enfant est sorti du sein de sa mère » (décret du 4 juillet 1806). Pour les enfants mort-nés ou nés vivants mais décédés avant leur présentation à l'officier d'état civil, il n'y avait donc ni acte de naissance, ni acte de décès. En 1919, l'obligation de présenter l'enfant est supprimée et l'acte devient un « acte d'enfant sans vie », mais les principes généraux ne changent pas.

Depuis la loi du 8 janvier 1993, applicable depuis mars 1993, l'article 79-1 du Code civil a restreint la rédaction de l'acte d'enfant sans vie aux seuls enfants dont il était établi qu'ils n'étaient pas nés vivants et viables. Dans le cas contraire, « lorsqu'un enfant est décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'état civil, l'officier de l'état civil établit un acte de naissance et un acte de décès sur production d'un certificat médical indiquant que l'enfant est né vivant et viable et précisant les jours et heures de sa naissance et de son décès ». En l'absence de certificat médical précisant la viabilité de l'enfant, comme auparavant, aucun acte de naissance n'est établi mais un acte d'enfant sans vie est dressé. Modifié dans son contenu, « il énonce le jour, heure et lieu de l'accouchement, les prénoms et noms, dates et lieux de naissance, professions et domiciles des pères et mères et, s'il y a lieu, ceux du déclarant. L'acte dressé ne préjuge pas de savoir si l'enfant a vécu ou non ». L'enregistrement s'effectue dans la commune de naissance ou dans la commune où le corps de l'enfant se trouvait au moment où l'on a constaté qu'il était sans vie.

L'évolution de 1993 a conduit à préciser la notion de viabilité pour éviter la déclaration de fœtus qui auraient pu présenter quelques signes de vie. Dans un premier temps, des textes réglementaires ont considéré qu'une durée minimale de 180 jours de gestation ou 28 semaines de grossesse était nécessaire. Une circulaire du 30 novembre 2001 a modifié ces critères pour s'aligner sur ceux de l'Organisation mondiale de la santé : au moins 22 semaines de grossesse ou si le fœtus atteint un poids de 500 grammes. A défaut, il ne pouvait y avoir d'établissement d'acte d'enfant sans vie. En février 2008, la Cour de cassation a jugé ces critères plus restrictifs que le texte de la loi, laquelle ne mentionne aucun critère de poids ou de durée de la grossesse. Un décret du 20 août 2008 a donc mis fin à l'application de ces critères : les actes d'enfants sans vie sont donc établis en l'absence de certificat médical indiquant que l'enfant est né vivant et viable, quel que soit le poids du fœtus et la durée minimale de grossesse, sur la foi d'un certificat médical constatant l'existence d'un accouchement.



Cette fluctuation dans les définitions a eu des effets statistiques : le nombre d'enfants sans vie est passé de 4 000 en 2001 à près de 6 700 en 2002, soit un accroissement de plus de 67 %. Il a augmenté à nouveau de 14 % en 2008 et 13 % en 2007.

Le bulletin statistique n° 6 est utilisé pour transmettre l'information à l'INSEE. Il comprend des renseignements sur :

L'enfant : prénom, sexe ;

L'accouchement : date de l'accouchement, nombre d'enfants issus de l'accouchement, condition de l'accouchement (établissement spécialisé, ailleurs avec assistance médicale, ailleurs sans assistance) ;

Chacun des parents : nom, prénom, date et lieu de naissance, activité, adresse, nationalité ;

La filiation : mariage des parents (date et lieu), accouchement anonyme ou enfant trouvé ;

Le nombre d'enfant antérieur de la mère et date de naissance du dernier.

Le bulletin n° 6 a été visé par le CNIS (n° 201 PA 003 EC, valable de 2011 à 2015). Il n'a qu'un usage statistique.

Les informations intégrées dans l'échantillon démographique permanent dans version « BRPP1 » se limite à la date de l'accouchement.



Mariages (bulletin n°2)

A l'occasion de tout mariage célébré en France, un acte de mariage est dressé. Il est rédigé dans la commune où le mariage est célébré, le jour même du mariage (« sur le champ », selon l'article 75 du code civil). Il énonce notamment : les prénoms, noms, professions, âges, dates et lieux de naissance, domiciles et résidences des époux ; les prénoms, noms, professions et domiciles des pères et mères ; le cas échéant, les prénoms et nom du précédent conjoint de chacun des époux (article 76 du code civil). La célébration du mariage et le nom du conjoint sont également mentionnés en marge de l'acte de naissance de chaque époux.

Le bulletin statistique n° 2 est utilisé pour remonter l'information à l'INSEE. Il comprend des renseignements sur :

Chacun des époux : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, état matrimonial antérieur (célibataire ; veuf ou divorcé avec la date de l'événement dans ces deux derniers cas) ;

Le lieu de résidence probable (commune/pays) ;

L'existence d'enfants en commun (si oui, combien).

Le bulletin a été visé par le CNIS (n° 201 PA 001 EC, valable de 2011 à 2015). Il a un double usage : l'élaboration de statistiques et à la mise à jour du RNIPP (pour les cas de changements de noms).

Jusqu'en 1997, le bulletin statistique de mariage contenait également la catégorie socioprofessionnelle de l'époux et de son père, la catégorie socioprofessionnelle de l'épouse et de son père ; les domiciles antérieurs de l'époux et de l'épouse.

Les bulletins de 2008 suppriment la liste des enfants légitimés par le mariage, la notion ayant disparu.



Reconnaisances (ancien bulletin n°4)

Le code civil prévoit trois modalités d'établissement de la filiation : l'effet de la loi, la reconnaissance volontaire et la possession d'état constatée par un acte notarié. Elle peut aussi être établit par jugement, à la demande de l'enfant (par exemple, dans les cas de recherche de paternité quand le père présumé refuse la reconnaissance de l'enfant).

Depuis l'ordonnance du 4 juillet 2005, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006, la filiation de l'enfant avec sa mère est établie automatiquement par sa désignation dans l'acte de naissance de l'enfant. Elle n'a pas besoin de procéder à des démarches particulières. Sauf cas particuliers, si la mère est mariée, son mari est automatiquement présumé père de l'enfant et mentionné comme tel dans l'acte de naissance. Pour les couples non mariés, la filiation n'est pas établie automatiquement entre le père et l'enfant. Pour lui, une façon de l'établir est donc de reconnaître l'enfant.

Avant la réforme de 2005, la loi distinguait les enfants « légitimes » des enfants « naturels », qui n'avaient pas les mêmes droits, notamment en matière successorale. La filiation ne s'établissait pas de la même façon selon que les parents étaient mariés ou non. Sauf cas particuliers, les enfants nés de parents mariés étaient dits « légitimes ». L'indication du nom des parents mariés dans l'acte de naissance suffisait à prouver la filiation. En revanche, la filiation n'était pas établie automatiquement pour les enfants « naturels », nés hors mariage. En particulier, l'acte de naissance portant l'indication de la mère ne valait reconnaissance que si elle était corroborée par la possession d'état. La façon la plus simple d'établir la filiation était donc, tant pour la mère que pour le père, de procéder à une reconnaissance volontaire.

Avant la réforme de 2005, les enfants nés d'un couple non marié pouvaient toutefois être légitimés de plein droit par le mariage de leurs parents, à condition que la filiation ait déjà été établie avec chacun des deux parents. Dans le cas contraire, la légitimation nécessitait une reconnaissance de l'enfant dans un acte séparé, le jour du mariage (si la filiation n'était établit qu'après le mariage, la légitimation restait possible mais supposait un jugement préalable constatant la possession d'état d'enfant commun).

Avant la naissance, la reconnaissance peut s'effectuer dans n'importe quelle mairie. Dans ce cas, elle est mentionnée dans l'acte de naissance de l'enfant. A la naissance, la reconnaissance peut s'effectuer en même temps que la déclaration de naissance. Elle est alors contenue dans l'acte de naissance de l'enfant et ne donne pas lieu à d'acte complémentaire. Après la naissance, la reconnaissance peut s'effectuer dans n'importe quelle mairie. Elle est alors portée en marge de l'acte de naissance dans les registres de la commune de naissance de l'enfant et donne donc lieu à un bulletin de mention en marge.

Reconnaître son enfant : une démarche de plus en plus fréquente et de plus en plus souvent anticipée

Pascal Germé, Lucile Richet-Mastain, division Enquêtes et études démographiques, Insee Première N° 1105 - octobre 2006

Comme dans tous les pays d'Europe occidentale, la hausse des naissances hors mariage correspond à la dissociation entre la procréation et le mariage intervenue dans la seconde moitié du xx^e siècle. En France métropolitaine, 46,4 % des naissances étaient le fait de couples non mariés en 2004, contre seulement 8,5 % en 1974. Dans le même temps, reconnaître son enfant est devenu un acte de plus en plus fréquent.

[...]

Un enfant peut être reconnu pendant la grossesse, à sa naissance ou après. Entre 1974 et 2004, le nombre de reconnaissances prénatales est passé de 6 900 à 211 800 [...]. Sur la même période, les reconnaissances après la naissance ont augmenté de 81 800 à 152 500 [...]. Au total, sur les 379 300 enfants nés en France en 2004 de parents non mariés, plus de la moitié (59 %) ont été reconnus avant ou au moment de leur naissance par leurs deux parents et sont donc dans une situation proche sur le plan juridique de celle des enfants nés d'un couple marié. C'était le cas de 52 % des enfants nés hors mariage en 1999.

La reconnaissance peut être effectuée par le père seul, la mère seule ou les deux parents, conjointement ou séparément. Un peu plus de la moitié (51 %) des enfants nés hors mariage en 2004 ont été reconnus conjointement par leurs deux parents avant leur naissance (soit 87 % des naissances reconnues avant ou au moment de la naissance par les deux parents). Cette tendance s'est développée rapidement depuis le début des années quatre-vingt : c'était le cas de 8 % des enfants nés hors mariage en 1980, de 23 % en 1990 et de 35 % en 1994. »



Selon l'article 62 du code civil, l'acte de reconnaissance énonce les prénoms, nom, date de naissance ou, à défaut, âge, lieu de naissance et domicile de l'auteur de la reconnaissance. Il indique la date et le lieu de naissance, le sexe et les prénoms de l'enfant ou, à défaut, tous renseignements utiles sur la naissance. Il est inscrit à sa date sur les registres de l'état civil. Les informations sur l'auteur de la reconnaissance sont portées en marge de l'acte de naissance de l'enfant.

Le bulletin statistique n° 4 était utilisé pour remonter l'information à l'INSEE. Il comprenait des renseignements sur :

La reconnaissance : date, circonstance (avant la naissance de l'enfant, pendant sa vie ou après son décès), les auteurs (père seul, mère seule, les deux) ;

Chacun des parents : Nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité et adresse ;

L'enfant : prénom, sexe, date et lieu de naissance ;

L'existence d'une déclaration de changement de nom en même temps que la reconnaissance.

A la suite d'un changement de traitement informatique des bulletins de reconnaissance en 1993, les fichiers de l'état civil sont incomplets pour les années 1993 à 1995.

Depuis 2008, il n'y a plus de bulletin statistique de reconnaissance. La procédure de reconnaissance passe par une mention en marge sur l'acte de naissance mais seul les informations nominatives de l'enfant reconnu sont disponibles, il n'est donc pas possible d'identifier le parent qui reconnaît l'enfant.



Décès (bulletin n°7)

Selon le code civil, « l'acte de décès est dressé par l'officier de l'état civil de la commune où le décès a eu lieu, sur la déclaration d'un parent du défunt ou sur celle d'une personne possédant sur son état civil les renseignements les plus exacts et les plus complets qu'il sera possible » (article 78). Le décès doit être déclaré dans les 24 heures suivant la constatation du décès. Au préalable, le décès doit donc être constaté par un médecin qui établit alors, si la cause de la mort n'est pas violente, un certificat de décès.

L'acte de décès énonce notamment le jour, l'heure et le lieu de décès ; les prénoms, nom, date et lieu de naissance, profession et domicile de la personne décédée ; les prénoms, noms, professions et domiciles de ses père et mère ; les prénoms et nom de l'autre époux, si la personne décédée était mariée, veuve ou divorcée (ou du partenaire en cas de pacte civil de solidarité depuis mai 2011). Il est fait mention du décès en marge de l'acte de naissance de la personne décédée (article 79).

Le décès donne lieu à la rédaction de deux bulletins statistiques : le bulletin n° 7, destiné à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, pour le suivi des causes de décès, et le bulletin n° 7 bis, destiné à l'Insee, pour les statistiques démographiques et la mise à jour du répertoire des personnes physique. Le bulletin n° 7 bis contient donc l'identité du défunt alors que le bulletin n° 7 est anonyme pour respecter le secret médical.

En pratique, le médecin qui constate le décès établit un certificat de décès qui inclut un volet destiné à préciser la ou les causes du décès, selon des règles de classification fixées par l'INSERM, en conformité avec les normes internationales. Ce volet confidentiel est cacheté par le médecin¹. Le certificat médical est remis à l'officier d'état civil qui, après avoir dressé l'acte de décès, remplit les bulletins statistiques 7 et 7 bis. Le bulletin n° 7 est ensuite transmis à la direction départementale de l'Action sanitaire et sociale, avec le volet du certificat de décès indiquant les causes du décès. L'information est ensuite centralisée par l'INSERM. De son côté, le bulletin n° 7 bis est transmis directement à l'Insee.

Le bulletin statistique n° 7 bis comprend des informations sur :

Le défunt : nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, activité, nationalité, adresse, état matrimonial lors du décès (célibataire, marié, veuf, divorcé) ;
Le décès : date du décès, lieu (logement, hôpital, clinique, maison de retraite, voie publique).

Il a été visé par le CNIS (n° 201 PA 005 EC, valable de 2011 à 2015). Il sert à l'élaboration de statistique et à la mise à jour du RNIPP.

Le bulletin n° 7 comprend les mêmes informations que le bulletin n° 7 bis, à l'exception des noms et prénom. Il a lui aussi été visé par le CNIS (n° 201 PA 004 EC, valable de 2011 à 2015).

¹ Depuis juillet 2006, la certification des causes de décès peut aussi se faire de façon électronique via une interface dédiée mise en place par l'Inserm. La partie médicale anonyme est alors transmise de façon cryptée à l'Inserm. La partie administrative du certificat, sans la cause du décès, est imprimée à destination de l'officier d'état civil.



Transcriptions et mentions en marge (bulletin n°1)

Certains évènements d'état civil enregistrés en dehors de la commune doivent être transcrits sur ses registres pour avoir leurs effets en France. Il en est de même dans le cas de jugements pris en cas de défaut de déclaration ou pour certains évènements faisant l'objet d'actes authentiques.

En particulier :

Lorsque la déclaration de naissance n'a pas été faite dans les trois jours suivant l'accouchement, un jugement est nécessaire ; il est transcrit sur les registres de la commune de naissance (ou du service central d'état civil du ministère des affaires étrangères pour les évènements survenus à l'étranger).

Lorsque le décès d'une personne ne peut être constaté, par exemple parce que le corps du défunt n'a pas été retrouvé, un jugement est nécessaire ; il est transcrit sur les registres de la commune de décès présumé ou, à défaut, de la dernière commune de résidence connue (ou du service central d'état civil du ministère des affaires étrangères pour les décès survenus à l'étranger).

Les jugements d'adoption plénière sont transcrits sur les registres de la commune de naissance de l'adopté, dont l'acte de naissance initiale est alors annulé ; dans le cas d'adoption d'enfants étrangers par des parents français, la transcription est effectuée sur les registres du service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.

Les mariages effectués à l'étranger impliquant au moins un conjoint français doivent être transcrits pour être opposables à des tiers en France.

Certaines transcriptions conduisent à l'établissement d'un bulletin statistique transmis à l'Insee, à des fins statistiques et pour la mise à jour du RNIPP. Depuis septembre 2008, sont ainsi concernés :

- La transcription d'un jugement d'adoption plénière : bulletin statistique n° 1a ;
- La transcription d'un jugement déclaratif de naissance : bulletin statistique n° 1b ;
- La transcription d'un jugement déclaratif de décès ou d'absence : bulletin statistique n° 1c.

- Le bulletin statistique n° 1a (jugement d'adoption plénière) contient des informations sur :
 - La date de jugement,
 - L'état civil de la personne avant l'adoption (identité, sexe, date et lieu de naissance),
 - L'identité après l'adoption,
 - L'état civil et la profession de chacun des parents adoptifs, leur adresse et leur statut matrimonial.

- Le bulletin statistique n° 1b (jugement déclaratif de naissance) contient des informations sur :
 - La date de jugement,
 - L'état civil de l'enfant (identité, sexe, date et lieu de naissance),
 - L'état civil et la profession de chacun des parents, leur adresse et leur statut matrimonial.

- Le bulletin statistique n° 1c (jugement déclaratif de décès ou d'absence) contient des informations sur :
 - La date de jugement,
 - L'état civil de la personne, sa profession et son adresse,
 - La date et le lieu du décès ou de la déclaration d'absence,

- Les trois bulletins ont été visés par le CNIS (respectivement n° 201 PA 007 EC, n° 201 PA 008 EC, n° 201 PA 009 EC, valables de 2011 à 2015).

- Avant septembre 2008, le bulletin statistique de transcription était unique et servait pour les trois types de transcription.



Mentions en marge

Certains événements d'état civil doivent être mentionnés en marge d'autres actes, par exemple :

- La reconnaissance, en marge de l'acte de naissance de l'enfant reconnu (pour les reconnaissances établies devant un officier d'état civil ou pour les reconnaissances établies devant notaire et transmises à un officier d'état civil sur demande des intéressés) ;
 - Le mariage, en marge de l'acte de naissance de chacun des époux ;
 - Le divorce, en marge de l'acte de naissance et de l'acte de mariage des divorcés ;
 - Les modifications de l'état civil, notamment le patronyme, en marge de l'acte de naissance ;
 - Le décès, en marge de l'acte de naissance ;
 - Les modifications de date de décès, en marge de l'acte de décès.
- Certaines mentions conduisent à l'établissement d'un bulletin statistique transmis à l'Insee, à des fins statistiques et pour la mise à jour du RNIPP (notamment pour repérer si l'acte ou le jugement porté en mention a été déjà récupéré par l'Insee) : le bulletin statistique n° 3. Ce bulletin précise que « l'Insee ne souhaite pas recevoir toutes les mentions apposées sur les actes de naissances ou de décès ».
- Outre l'état civil initial de la personne concernée (identité, sexe, date et lieu de naissance), sont demandés :
- En cas de modification des éléments civil d'un acte de naissance : la date de la mention, la nature de l'élément modifié (nom de famille, prénoms, sexe ou date de naissance) et l'information modifiée.
 - En cas de mention d'un mariage sur l'acte de naissance : la date et le lieu de l'événement.
 - En cas de mention d'une reconnaissance sur l'acte de naissance : la date et le lieu de l'événement (pas d'information sur la personne qui effectue la reconnaissance).
 - En cas de modification de la date de décès sur un acte de décès : la date de la mention, la date et le lieu du décès avant la mention et la date modifiée.
 - En cas de mention annulant un acte de naissance ou de décès : la date de la mention, le numéro de l'acte annulé et la raison (notamment si l'annulation de l'acte de naissance fait suite à une adoption).

Le bulletin a été visé par le CNIS (n° 201 PA 006 EC, valable de 2011 à 2015).

Avant septembre 2008, le bulletin de mention en marge couvrait dix catégories de mention.

Selon la documentation disponible, seule deux informations sont clairement identifiées comme issues de mentions en marge dans l'EDP dans sa version « BRPP1 » : la date de la mention et le fait qu'il s'agisse ou non d'une mention de légitimation de l'enfant par mariage. Il se peut que les bulletins de mention en marge étaient utilisés pour alimenter ou actualiser des variables aux bulletins auxquelles la mention correspondait mais ce point n'a pu être éclairci.



2. La base étude

2.3. L'information électorale

La table FE : EDP_BEEnnn_FE.....	2
Modalités de la table sur l'information électorale : EDP_BEEnnn_FE.....	4

La table FE : EDP_BENNNN_FE nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP	Unité observée : L'inscription d'un individu « EDP » dans une commune donnée à une date d'inscription donnée.
Source : <i>Fichier général des électeurs</i>	
Contenu : Historique des inscriptions des individus « EDP » dans le fichier général des électeurs : commune d'inscription, date d'inscription, date de radiation et type de liste (« principal » ou « complémentaire »). Les Français établis hors de France votent, selon les cas, soit directement dans un bureau de vote ouvert par une ambassade ou un poste consulaire proche de leur domicile, soit dans leur commune d'inscription en France. Les inscriptions consulaires depuis 2010 figurent également dans cette table au moyen des modalités décrites ci-dessous. La table EDP_BENNNN_FE est fixe depuis la base étude 2017 car le fichier électoral est remplacé par le répertoire électoral unique. Remarques : 1) L'indicatrice d'état (actif ou non) de l'inscription EST_ACTIVE a été supprimée à partir de la base étude 2017. 2) Les données du fichier électoral permettent d'étudier les déterminants de l'inscription électorale. C'est aussi un moyen de savoir si la personne est de nationalité française : une personne inscrite sur la liste principale est nécessairement de nationalité française.	



EDP_BEnnnn_FE				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char	
Variables de l'inscription électorale				
INS_DATE	Date de l'inscription électorale de l'individu EDP	10	Char	Page 4
INS_LIEU	Lieu d'inscription électorale de l'individu EDP	5	Char	Page 4
INS_TYPE	Type d'inscription	3	Char	page 4
LISTE_TYPE	Type de liste	2	Char	Page 4
RAD_DATE	Date de radiation	10	Char	Page 4

Table FE : EDP_BEnnnn_FE



Modalités de la table sur l'information électorale : EDP_BEEnnnn_FE

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

INS_DATE**Date de l'inscription électorale de l'individu EDP**

Se présente sous la forme AAAAMMJJ

INS_LIEU**Lieu d'inscription électorale de l'individu EDP**

COG en vigueur au 1^{er} janvier de l'année n pour les inscriptions actives

DEPCOM

Pour un Français de l'étranger : 99+trois lettres pour le lieu de l'Ambassade ou Consulat (voir 3.1.5)

INS_TYPE**Type d'inscription électorale de l'individu EDP**

OFF	Inscription d'office
VOL	Inscription volontaire
AFE	Assemblée des Français de l'étranger uniquement pour un expatrié
PLR	AFE, élections parlementaires, législatives et référendum pour un expatrié

Les différents cas du vote des Français résidents à l'étranger sont les suivants :

Type d'inscription sur liste électorale en France	Vote en France	Vote à l'étranger
Inscrit sur la liste électorale d'une commune de rattachement en France	Pour toutes les élections	Uniquement pour l'assemblée des Français de l'étranger (AFE)
Inscrit sur la liste électorale d'une commune de rattachement en France avec une mention « vote à l'étranger pour tous les scrutins dont la loi électorale prévoit qu'ils se déroulent en partie à l'étranger »	Pour toutes les élections sauf les élections présidentielles, législatives, européennes et les référendums	Pour les élections présidentielles, législatives, européennes et les référendums (PLR) ainsi que pour l'assemblée des Français de l'étranger (AFE)
Non inscrit en France	Ne vote pas en France	Pour les élections présidentielles, législatives, européennes et les référendums (PLR) ainsi que pour l'assemblée des Français de l'étranger (AFE)

LISTE_TYPE**Type de liste**

P	Principale
CM	Complémentaire municipale
CE	Complémentaire européenne
CS	Consulaire

RAD_DATE**Date de radiation de l'individu EDP**

Se présente sous la forme AAAAMMJJ



2. La base étude

2.4. les recensements généraux de population de 1968 à 1999

Les recensements de population de 1968 à 1999.....	2
La table du recensement général de population de 1968 : EDP_BEEnnnn_RP1968.....	3
La table du recensement général de population de 1975 : EDP_BEEnnnn_RP1975.....	6
La table du recensement général de population de 1982 : EDP_BEEnnnn_RP1982.....	11
La table du recensement général de population de 1990 : EDP_BEEnnnn_RP1990.....	16
La table du recensement général de population de 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1999.....	22
Modalités des variables brutes des tables du recensement de 1968 à 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1968, EDP_BEEnnnn_RP1975, EDP_BEEnnnn_RP1982, EDP_BEEnnnn_RP1990 et EDP_BEEnnnn_RP1999	31
Modalités des variables redressées des tables du recensement de 1975 à 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1975, EDP_BEEnnnn_RP1982, EDP_BEEnnnn_RP1990 et EDP_BEEnnnn_RP1999	75
ANNEXE 1 :Communes non dépouillées exhaustivement au RP 1975.....	137
ANNEXE 2 : Tableaux synoptiques des variables des recensements de population de 1968 à 1999	139
Variables brutes des RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.....	140
Variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999.....	143

Les recensements de population de 1968 à 1999



La table du recensement général de population de 1968 : EDP_BEEnnnn_RP1968

Table RP68 : EDP_BEEnnnn_RP1968 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP	Unité observée : L'individu « EDP »
Source : <i>Recensement de 1968</i> (bulletin individuel de l'individu « EDP »)	
Contenu : Caractéristique de l'individu « EDP » : lieu de résidence, sexe, catégorie de population au recensement, situation matrimoniale, lien avec la "personne de référence du ménage", année de naissance et lieu de naissance, nationalité, lieu de résidence au recensement de 1962, niveau de diplôme, âge de fin d'études, type d'activité, statut, catégorie socioprofessionnelle, lieu de travail, secteur d'activité, année d'installation en France pour les immigrés. Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine de la commune de résidence (selon la géographie et la population communale de 1968). Remarques : 1) La codification et la saisie des bulletins ont été réalisées spécifiquement pour l'EDP. 2) La catégorie socioprofessionnelle a été codée selon les modalités de la nomenclature des PCS de 1982. 3) Un seul bulletin individuel retenu par individu.	

Table RP68 : EDP_BEEnnnn_RP1968



EDP_BEEnnnn_RP1968

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMBI68	Numéro de BI68 (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMBI68
NBI2O68	Nombre de BI de type 2 ordinaires	8	Num		NBI2O68
NBI2B68	Nombre de BI de type 2 bis, volet B	8	Num		NBI2B68
NBI2AB68	Nombre de BI de type 2 bis, volet B non détaché	8	Num		NBI2AB68
NBITER68	Nombre de BI de type 2 ter	8	Num		NBITER68
NBIM68	Nombre de BI de type 2 M	8	Num		NBIM68
NBI2A68	Nombre de BI de type 2 bis, volet A	8	Num		NBI2A68
NBIFS68	Nombre de fiches spéciales du RP68	8	Num		NBIFS68
CP68	Catégorie de population	1	Char	Page 32	CP68
L68	Lien avec le chef de ménage	2	Char	Page 32	L68
S68	Sexe	1	Char	Page 33	S68
M68	État matrimonial	1	Char	Page 33	M68
AN68	Année de naissance (pas le jour ni le mois en 1968)	4	Char	Page 33	AN68
ILN68	Indicateur de lieu de naissance	1	Char	Page 33	ILN68
DN68	Département (ou pays) de naissance	2	Char	Page 33	DN68
IN68	Indicateur de nationalité	1	Char	Page 33	IN68
N68	Nationalité	2	Char	Page 34	N68
DRA68	Département de résidence antérieure	2	Char	Page 34	DRA68
CRA68	Commune de résidence antérieure	3	Char	Page 35	CRA68
PRA68	Pays de résidence antérieure	3	Char	Page 35	PRA68
EFR68	Année d'entrée en France	2	Char	Page 35	EFR68
AI68	Année d'installation en France	1	Char	Page 36	AI68
DEG68	Diplôme d'enseignement général (Cf. [1] en bas du tableau)	1	Char	Page 36	DEG68
FPT68	Diplôme de formation professionnelle ou technique (Cf. [1] en bas du tableau)	1	Char	Page 36	FPT68
AFE68	Age de fin d'études	2	Char	Page 37	AFE68
CS68	Catégorie socioprofessionnelle (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 37	CS68
TA68	Type d'activité	1	Char	Page 37	TA68
AE68	Activité économique (nae 59)	4	Char	Page 37	AE68



ST68	Statut	1	Char	Page 38	ST68
DLT68	Département du lieu de travail	2	Char	Page 38	DLT68
CLT68	Commune du lieu de travail	3	Char	Page 38	CLT68
FJ68	Forme juridique de l'entreprise	1	Char	Page 49	FJ68
ILT68	Ilot du lieu de travail	3	Char	Page 49	ILT68
MT68	Moyens de transport utilisés	3	Char	Page 49	MT68
P68	Profession	4	Char	Page 49	P68
QLT68	Quartier du lieu de travail	2	Char	Page 49	QLT68
RC68	Renseignement complémentaire	1	Char	Page 49	RC68
SE68	Secteur d'activité de l'entreprise	3	Char	Page 49	SE68

Variables statistiques : niveau géographique					
R68	Région de recensement	2	Char	Page 40	R68
D68	Département de recensement	2	Char	Page 40	D68
C68	Commune de recensement	3	Char	Page 40	C68
TU68	Tranche d'unité urbaine	1	Char	Page 41	TU68
AR68	Arrondissement	1	Char	Page 41	AR68
AZPIU68	Appartenance à une ZPIU	1	Char	Page 41	AZPIU68
CT68	Canton	2	Char	Page 41	CT68
UU68	Numéro d'unité urbaine	2	Char	Page 50	UU68

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.



La table du recensement général de population de 1975 : EDP_BEEnnnn_RP1975

Table RP75 : EDP_BEEnnnn_RP1975 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP	Unité observée : L'individu « EDP »
Source : <i>Recensement de 1975</i> (feuille de logement, bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres membres du ménage)	
Contenu : Caractéristique de l'individu « EDP » : information analogue à la table du recensement de 1968 + type de migration par rapport au recensement antérieur (même logement, autre logement dans même commune, ...). Caractéristique de son logement : statut d'occupation du logement, nombre de pièces et niveau de confort ; type d'immeuble et nombre de logement, année d'achèvement. Caractéristique de son ménage : structure du ménage, nombre de personnes. Caractéristique de sa famille : - structure de la famille ; - caractéristiques du « chef de famille » : sexe, âge, nationalité, état matrimonial, diplôme, statut d'emploi et catégorie socioprofessionnelle ; - caractéristiques du « conjoint » de l'individu « EDP » s'il est cohabitant : sexe, âge, nationalité, état matrimonial, diplôme, type d'activité, statut d'emploi et catégorie socioprofessionnelle, lieu de naissance et résidence antérieure. Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence et de la commune de résidence antérieure (selon la géographie et la population communale de 1975). Remarques : 1) Certaines informations résultent d'une codification et d'une saisie réalisées spécifiquement pour l'EDP (variables « brutes » suffixées « 75 ») ; d'autres, parfois redondantes, des traitements réalisés pour l'exploitation du recensement (variables « redressées » suffixées « _75 »).	



- 2) Les variables « redressées » sont disponibles pour la quasi-totalité des personnes « EDP » recensées cette année là puisque le recensement a été traité de façon exhaustive. Il l'a été en deux temps : un sondage au cinquième a d'abord été traité pour permettre la publication de premiers résultats nationaux et départementaux ; les quatre cinquièmes suivants ont été exploités ensuite. La variable EB75 permet de distinguer parmi les personnes « EDP » concernées par l'une et l'autre exploitation Seules 130 communes n'ont pas été traitées par l'exploitation exhaustive du recensement : 55 communes dans trois départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont Nice, Menton, Grasse, Antibes, Arles, Fréjus) ; 70 en Île-de-France (principalement dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et sept arrondissements de Paris), ainsi qu'à Toulouse, Nantes, Rezé et, de façon partielle, Lyon (cf. annexe 1). Pour ces communes, seule l'exploitation au cinquième a été réalisée. Les informations issues du rapprochement avec les fichiers du recensement de 1975 sont donc manquantes pour une partie des personnes « EDP » recensées en 1975 (pour 11,3 % des cas, ce taux combinant le trou d'exploitation et les échecs d'appariement). La variable NRP75 permet de repérer les individus pour lesquels le rapprochement a été possible. Elle vaut 1 quand il y a rapprochement et 0 sinon. Elle n'est pas renseignée pour les personnes non recensées (quelques incohérences existent quand on rapproche cette variable du nombre de bulletins du recensement de 1975 associés à la personne - variable NBI75). Une variable de pondération (SOND_75) a été introduite pour assurer la représentativité de l'EDP pour le recensement de 1975. Dans la base exploitée pour la présente note, 455 862 individus ont un poids de 1 ; 11 383 un poids de 5 et 53 un poids de 20 (pour des raisons inconnues). Les individus avec un poids supérieur à 1 représentent donc 2,4 % des observations non pondérées et 11,3 % des observations pondérées.
- 3) Deux variables ont été construites spécifiquement pour l'EDP pour repérer les changements de profession et d'établissement employeur entre les recensements de 1968 et de 1975.
- 4) Les informations retenues pour décrire le conjoint sont plus nombreuses que celles retenues pour décrire le chef de famille.
- 5) Le « chef de famille » est la personne EDP dans 25 % des cas, son conjoint dans 26 % des cas et un de ses parents dans 34 % des cas. La personne « EDP » est « hors famille » dans 16 % des cas.
- 6) La profession déclarée dans le « code des métiers » de 1975 est disponible pour les personnes relevant de l'échantillon au cinquième constitué pour les premières exploitations nationales du recensement. La variable EB75 permet de repérer les individus concernés.
- 7) Certaines variables géographiques sont codées à partir du code officiel géographique de 1975 pour les individus relevant de l'échantillon au cinquième et du code géographique de 1982 pour les autres.
- 8) La catégorie socioprofessionnelle de l'individu « EDP » a été codée selon les modalités de la nomenclature des PCS de 1982. Les catégories socioprofessionnelles du conjoint et du chef de famille sont codées dans la nomenclature des CSP de 1969 (voir « Le code des catégories socioprofessionnelles », *Economie et Statistique*, n° 4, septembre 1969).
- 9) Un seul bulletin par individu.



EDP_BEEnnn_RP1975

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMB175	Numéro de BI (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMB175
NRP75	Appariement avec le fichier exhaustif du RP75 (var de la liste des codes redressés)	8	Num	Page 76	NRP75
SOND_75	Inverse du taux de sondage (var de la liste des codes redressés)	8	Num	Page 76	SOND_75
EB75	Échantillon auquel appartient le BI du RP75	1	Char	Page 42	EB75
CP75	Catégorie de population, brut	1	Char	Page 42	CP75
L75	Lien avec le chef de ménage, brut	2	Char	Page 42	L75
LCM_75	Lien avec le chef de ménage, redressé	1	Char	Page 78	LCM_75
LCF_75	Lien avec le chef de famille, redressé	1	Char	Page 78	LCF_75
S75	Sexe, brut	1	Char	Page 44	S75
S_75	Sexe redressé	1	Char	Page 76	S_75
M75	État matrimonial, brut	1	Char	Page 44	M75
AN75	Année de naissance, brut	4	Char	Page 44	AN75
AN_75	Année de naissance, redressé	3	Char	Page 76	AN_75
MN75	Mois de naissance, brut	2	Char	Page 44	MN75
JN75	Jour de naissance, brut	2	Char	Page 44	JN75
ILN75	Indicateur de lieu de naissance, brut	1	Char	Page 44	ILN75
DN75	Département (ou pays) de naissance, brut	2	Char	Page 44	DN75
RN_75	Région de naissance, redressé	2	Char	Page 80	RN_75
PN_75	Pays de naissance, redressé	2	Char	Page 80	PN_75
IN75	Indicateur de nationalité, brut	1	Char	Page 44	IN75
N75	Nationalité, brut	2	Char	Page 46	N75
NC_75	Nationalité en 7 postes, redressé	1	Char	Page 82	NC_75
IRA75	Indicateur de résidence antérieure, brut	1	Char	Page 46	IRA75
DRA75	Département de résidence antérieure, brut	2	Char	Page 46	DRA75
CRA75	Commune de résidence antérieure, brut	3	Char	Page 48	CRA75
PRA75	Pays de résidence antérieure, brut	3	Char	Page 48	PRA75
PRAC_75	Pays de résidence antérieure condensé, redressé	1	Char	Page 82	PRAC_75
TURA_75	Tranche d'unité urbaine de résidence antérieure	1	Char	Page 86	TURA_75



CM1_75	Catégorie de migrant (urbain, rural), redressé	1	Char	Page 86	CM1_75
CM2_75	Catégorie de migrant (département, région), redressé	1	Char	Page 86	CM2_75
AI75	Année d'installation en France, brut	2	Char	Page 50	AI75
DEG75	Diplôme d'enseignement général, brut	1	Char	Page 52	DEG75
DET75	Diplôme d'enseignement technique (et de formation prof.), brut	1	Char	Page 52	DET75
DIP_75	Diplôme, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	2	Char	Page 88	DIP_75
AFE75	Age de fin d'études, brut	2	Char	Page 52	AFE75
CS75	Catégorie socioprofessionnelle, brut (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 54	CS75
TA75	Type d'activité, brut	1	Char	Page 54	TA75
AE75	Activité économique (nap73), brut	2	Char	Page 54	AE75
RT75	Recherche de travail, brut	1	Char	Page 54	RT75
ST75	Statut, brut	1	Char	Page 54	ST75
DLT75	Département du lieu de travail, brut	2	Char	Page 56	DLT75
DLT_75	Département du lieu de travail, redressé	2	Char	Page 90	DLT_75
CLT75	Commune du lieu de travail, brut	3	Char	Page 56	CLT75
CLT_75	Commune ou pays du lieu de travail, redressé	3	Char	Page 90	CLT_75
APRO6875	Changement de profession (68-75), brut	1	Char	Page 56	APRO6875
CHET6875	Changement d'établissement (68-75), brut	1	Char	Page 56	CHET6875
P75	Profession détaillée déclarée, brut	4	Char	Page 58	P75
Variables statistiques : niveau famille					
SF_75	Sexe du chef de famille, redressé	1	Char	Page 100	SF_75
PCF_75	Présence d'un conjoint du chef de famille, redressé	1	Char	Page 100	PCF_75
SCJ_75	Sexe du conjoint, redressé	1	Char	Page 100	SCJ_75
LCMCJ_75	Lien du conjoint avec le chef de ménage, redressé	1	Char	Page 100	LCMCJ_75
LCFCJ_75	Lien du conjoint avec le chef de famille, redressé	1	Char	Page 100	LCFCJ_75
ADF_75	Age détaillé du chef de famille, redressé	2	Char	Page 100	ADF_75
ANCJ_75	Année de naissance du conjoint, redressé	3	Char	Page 100	ANCJ_75
MNCJ_75	Mois de naissance du conjoint, redressé	2	Char	Page 100	MNCJ_75
JNCJ_75	Jour de naissance du conjoint, redressé	2	Char	Page 102	JNCJ_75
MF_75	État matrimonial du chef de famille, redressé	1	Char	Page 102	MF_75
MCJ_75	État matrimonial du conjoint, redressé	1	Char	Page 102	MCJ_75
NF_75	Nationalité détaillée du chef de famille, redressé	2	Char	Page 102	NF_75
NCJ_75	Nationalité détaillée du conjoint, redressé	2	Char	Page 102	NCJ_75
CSDF_75	Catégorie socioprofessionnelle détaillée du chef de famille, redressé	2	Char	Page 104	CSDF_75
CSDCJ_75	Catégorie socioprofessionnelle détaillée du conjoint, redressé	2	Char	Page 104	CSDCJ_75
TACJ_75	Type d'activité condensé du conjoint, redressé	1	Char	Page 104	TACJ_75
STDF_75	Statut détaillé du chef de famille, redressé	1	Char	Page 106	STDF_75
STDCJ_75	Statut détaillé du conjoint, redressé	2	Char	Page 106	STDCJ_75
DDIPF_75	Diplôme du chef de famille, redressé	1	Char	Page 108	DDIPF_75
EGSCJ_75	Diplôme d'enseignement général du conjoint, redressé	1	Char	Page 108	EGSCJ_75
FPTCJ_75	Diplôme de formation professionnelle et technique du conjoint, redressé	1	Char	Page 108	FPTCJ_75



DNCJ_75	Département de naissance du conjoint, redressé	2	Char	Page 110	DNCJ_75
PNCJ_75	Pays de naissance du conjoint, redressé	2	Char	Page 110	PNCJ_75
AICCJ_75	Année d'installation en France du conjoint, redressé	2	Char	Page 110	AICCJ_75
IRACJ_75	Indicateur de résidence antérieure du conjoint, redressé	1	Char	Page 112	IRACJ_75
DRACJ_75	Département de résidence antérieure du conjoint, redressé	2	Char	Page 112	DRACJ_75
CRACJ_75	Commune de résidence antérieure du conjoint, redressé	3	Char	Page 112	CRACJ_75
PRACJ_75	Pays de résidence antérieure du conjoint, redressé	2	Char	Page 114	PRACJ_75
NEF_75	Nombre d'enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 114	NEF_75
AECF_75	Nombre et âge des enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 114	AECF_75
Variables statistiques : niveau ménage					
NIM_75	Nombre d'individus du ménage, redressé	1	Char	Page 116	NIM_75
SBM_75	Structure biologique du ménage, redressé	1	Char	Page 116	SBM_75
Variables statistiques : niveau logement					
CL_75	Catégorie de logement, redressé	1	Char	Page 126	CL_75
HC_75	Nombre de pièces d'habitation du logement, redressé	2	Char	Page 126	HC_75
SO_75	Statut d'occupation du logement, redressé	1	Char	Page 126	SO_75
CFL_75	Confort du logement, redressé	1	Char	Page 126	CFL_75
Variables statistiques : niveau immeuble					
NL1_75	Nombre de logements de l'immeuble en deux postes, redressé	1	Char	Page 130	NL1_75
AAD_75	Année d'achèvement de la construction de l'immeuble, redressé	2	Char	Page 130	AAD_75
Variables statistiques : niveau géographique					
R75	Région de recensement, brut	2	Char	Page 70	R75
R_75	Région de recensement, redressé	2	Char	Page 132	R_75
D75	Département de recensement, brut	2	Char	Page 70	D75
D_75	Département de recensement, redressé	2	Char	Page 132	D_75
C75	Commune de recensement, brut	3	Char	Page 70	C75
C_75	Commune de recensement, redressé	3	Char	Page 132	C_75
TU75	Tranche d'unité urbaine	1	Char	Page 134	TU75

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.



La table du recensement général de population de 1982 : EDP_BEEnnnn_RP1982

Table RP82 : EDP_BEEnnnn_RP1982 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP	Unité observée : L'individu « EDP »
Source : Recensement de 1982 (bulletin individuel de l'individu « EDP » et, pour un quart des recensés, feuille de logement et bulletins individuels des autres membres du ménage)	
Contenu : Caractéristique de l'individu « EDP » : informations analogues à la table du recensement de 1975 mais suppression de l'année d'installation en France pour les immigrés. Caractéristique de son logement : informations analogues à la table du recensement de 1975. Caractéristique de son ménage : informations analogues à la table du recensement de 1975. Caractéristique de sa famille : - structure de la famille ; - caractéristiques du « père de famille » et de la « mère de famille » : sexe, âge, nationalité, état matrimonial, situation d'activité, statut d'emploi et catégorie socioprofessionnelle ; Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence et de la commune de résidence antérieure (selon la géographie et la population communale de 1982). Remarques : 1) Certaines informations résultent d'une codification et d'une saisie réalisées spécifiquement pour l'EDP (variables « brutes » suffixées « 82 ») ; d'autres, parfois redondantes, des traitements réalisés pour l'exploitation du recensement (variables « redressées » suffixées « _82 »). 2) Les variables « redressées », donc notamment les informations sur le niveau « logement », « ménage » et « famille », ainsi que le diplôme au niveau « individu », ne sont disponibles que pour un quart des personnes recensées (sondage au quart). Une variable permet de repérer les personnes concernées appartenant à cet échantillon (ECH82) ; une autre permet de repérer les personnes concernées pour lesquelles le rapprochement n'a pas été possible (variable NRP82). 3) Deux variables ont été construites spécifiquement pour l'EDP pour repérer les changements de profession et d'établissement employeur entre les recensements de 1975 et de 1982. 4) La catégorie socioprofessionnelle a été codée d'après la nomenclature des PCS de 1982.	

Table RP82 : EDP_BEEnnnn_RP1982



5) Un seul bulletin individuel retenu par individu.

6) Les variables « redressées », donc les variables de niveau logement, ménage et famille ne sont disponibles que pour un quart des personnes EDP recensées cette année là, celles relevant de l'exploitation « lourde » du recensement.



EDP_BEEnnnn_RP1982

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMBI82	Numéro de BI (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMBI82
NRP82	Appariement avec le fichier 1/4 du RP82	8	Num	Page 76	NRP82
ECH82	Échantillon auquel appartient le dossier	1	Char	Page 42	ECH82
CP82	Catégorie de population, brut	1	Char	Page 42	CP82
LPRM_82	Lien avec la personne de référence du ménage, redressé	1	Char	Page 78	LPRM_82
LF_82	Lien familial, redressé	1	Char	Page 78	LF_82
S_82	Sexe redressé	1	Char	Page 76	S_82
M82	État matrimonial, brut	1	Char	Page 44	M82
AN82	Année de naissance, brut	4	Char	Page 44	AN82
AN_82	Année de naissance, redressé	3	Char	Page 76	AN_82
MN82	Mois de naissance, brut	2	Char	Page 44	MN82
JN82	Jour de naissance, brut	2	Char	Page 44	JN82
ILN82	Indicateur de lieu de naissance, brut	1	Char	Page 44	ILN82
DN82	Département (ou pays) de naissance, brut	2	Char	Page 44	DN82
RN_82	Région de naissance, redressé	2	Char	Page 80	RN_82
PN_82	Pays de naissance, redressé	2	Char	Page 80	PN_82
IN82	Indicateur de nationalité, brut	1	Char	Page 44	IN82
N82	Nationalité, brut	2	Char	Page 46	N82
IRA82	Indicateur de résidence antérieure, brut	1	Char	Page 46	IRA82
DRA82	Département de résidence antérieure, brut	2	Char	Page 46	DRA82
CRA82	Commune de résidence antérieure, brut	3	Char	Page 48	CRA82
PRA82	Pays de résidence antérieure, brut	3	Char	Page 48	PRA82
PRA_82	Pays de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 82	PRA_82
TURA_82	Tranche d'unité urbaine de résidence antérieure	1	Char	Page 86	TURA_82
CM1_82	Catégorie de migrant (urbain, rural, zpiu), redressé	1	Char	Page 86	CM1_82
CM2_82	Catégorie de migrant (département, région), redressé	1	Char	Page 86	CM2_82
DEG82	Diplôme d'enseignement général, brut	1	Char	Page 52	DEG82
DET82	Diplôme d'enseignement technique (et de formation professionnelle), brut	1	Char	Page 52	DET82



DES82	Diplôme d'enseignement supérieur	1	Char	Page 52	DES82
DIP_82	Diplôme, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	2	Char	Page 88	DIP_82
AFE82	Âge de fin d'études, brut	2	Char	Page 52	AFE82
CS82	Catégorie socioprofessionnelle, brut (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 54	CS82
TA82	Type d'activité, brut	1	Char	Page 54	TA82
AE82	Activité économique (nap 73), brut	2	Char	Page 54	AE82
RT82	Recherche de travail, brut	1	Char	Page 54	RT82
ST82	Statut, brut	2	Char	Page 54	ST82
DLT82	Département du lieu de travail, brut	2	Char	Page 56	DLT82
DLT_82	Département (ou zone frontalière) du lieu de travail, redressé	2	Char	Page 90	DLT_82
CLT82	Commune du lieu de travail, brut	3	Char	Page 56	CLT82
CLT_82	Commune du lieu de travail, redressé	3	Char	Page 90	CLT_82
APRO7582	Changement de profession (68-82), brut	1	Char	Page 56	APRO7582
CHET7582	Changement d'établissement (68-82), brut	1	Char	Page 56	CHET7582
Variables statistiques : niveau famille					
TYF_82	Type de famille détaillé, redressé	3	Char	Page 98	TYF_82
ADPF_82	Âge détaillé du père de famille, redressé	2	Char	Page 100	ADPF_82
ADMF_82	Âge détaillé de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 102	ADMF_82
MPF_82	État matrimonial du père de famille, redressé	1	Char	Page 102	MPF_82
MMF_82	État matrimonial de la mère de famille, redressé	1	Char	Page 102	MMF_82
NPF_82	Nationalité détaillée du père de famille, redressé	2	Char	Page 102	NPF_82
NMF_82	Nationalité détaillée de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 102	NMF_82
CSPF_82	Catégorie socioprofessionnelle du père de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 104	CSPF_82
CSMF_82	Catégorie socioprofessionnelle de la mère de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 104	CSMF_82
TAPF_82	Type d'activité du père de famille, redressé	1	Char	Page 104	TAPF_82
TAMF_82	Type d'activité de la mère de famille, redressé	1	Char	Page 104	TAMF_82
STDPF_82	Statut détaillé du père de famille, redressé	2	Char	Page 106	STDPF_82
STDMF_82	Statut détaillé de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 106	STDMF_82
NEF_82	Nombre d'enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 114	NEF_82
NAEF_82	Nombre et âge des enfants de moins de 16 ans de la famille, redressé	1	Char	Page 114	NAEF_82
Variables statistiques : niveau ménage					
NIM_82	Nombre d'individus du ménage, redressé	2	Char	Page 116	NIM_82
SFM_82	Structure familiale du ménage, redressé	1	Char	Page 116	SFM_82
Variables statistiques : niveau logement					
CL_82	Catégorie de logement, redressé	1	Char	Page 126	CL_82
HC_82	Nombre de pièces d'habitation du logement, redressé	2	Char	Page 126	HC_82
SO_82	Statut d'occupation du logement, redressé	1	Char	Page 126	SO_82
CFL_82	Confort du logement, redressé	1	Char	Page 126	CFL_82



Variables statistiques : niveau immeuble					
NL_82	Nombre de logements de l'immeuble en deux postes, redressé	2	Char	Page 130	NL_82
AAD_82	Année d'achèvement de la construction de l'immeuble, redressé	2	Char	Page 130	AAD_82
Variables statistiques : niveau géographique					
R82	Région de recensement, brut	2	Char	Page 70	R82
R_82	Région de recensement, redressé	2	Char	Page 132	R_82
D82	Département de recensement, brut	2	Char	Page 70	D82
D_82	Département de recensement, redressé	2	Char	Page 132	D_82
C82	Commune de recensement, brut	3	Char	Page 70	C82
C_82	Commune de recensement, redressé	3	Char	Page 132	C_82
TU82	Tranche d'unité urbaine	1	Char	Page 134	TU82

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.



La table du recensement général de population de 1990 : EDP_BEEnnnn_RP1990

Table RP90 : EDP_BEEnnnn_RP1990 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP	Unité observée : L'individu « EDP »
Source : <i>Recensement de 1990</i> (feuille de logement, bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres membres du ménage)	
Contenu : Caractéristique de l'individu « EDP » : informations analogues à la table du recensement de 1982 mais suppression de l'âge de fin d'études et information plus agrégée sur le diplôme. Intégration d'informations utilisées pour coder la PCS (profession, nature de l'établissement, position professionnelle déclarée), ainsi que du temps de travail, des conditions d'emploi, du mode de cohabitation. Caractéristique de son logement : informations analogues à la table du recensement de 1982. Caractéristique de son ménage : informations analogues à la table du recensement de 1982, avec ajout du type de ménages (combinaison de la structure simplifiée du ménage et du nombre de personnes). Caractéristique de sa famille : - structure de la famille ; nombre d'enfants cohabitants présumés de l'individu « EDP » ; - caractéristiques du « père de famille » et de la « mère de famille » : informations analogues à la table du recensement de 1982 ainsi que les conditions d'emploi, le secteur d'activité, le diplôme, le lieu de naissance, le lieu de résidence antérieure ; - caractéristiques de la « mère présumée » de l'individu « EDP » quand elle cohabite : indicatrice de présence, année de naissance et lieu de naissance ; - caractéristiques des « enfants » cohabitant présumés de l'individu « EDP » : sexe, date de naissance, lieu de naissance. Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence et de la commune de résidence antérieure ; zone d'emploi du lieu de résidence et du lieu de travail ; indicateur rural/urbain pour la commune de résidence ; type de commune dans la typologie en aire urbaine (codification selon la géographie, la population communale et les navettes domicile-travail de 1990) ; indicatrice de résidence dans une zone urbaine sensible (selon le zonage de 1990) et typologie « Tabard » des quartiers. Remarques : 1) Certaines informations correspondent aux variables de saisie des chaînes d'exploitation du recensement (variables « brutes » suffixées « 90 ») ; d'autres, parfois redondantes, sont issues de l'exploitation « légère » et « lourde » du recensement et incluent donc des redressements et des imputations en cas de non-réponse (variables « redressées », suffixées « _90 »). 2) 48 500 individus « EDP » sont repérés comme résidant en ZUS à la date du recensement.	



3) L'individu « EDP » est le « père de famille » dans un quart des cas ; il est la « mère de famille » dans un peu plus d'un quart des cas ; il est enfant de la famille dans un tiers des cas, le solde concernant les individus « hors famille ». Un tiers des individus « EDP » recensés cohabite avec au moins un de ses enfants présumés.

4) Deux variables ont été construites spécifiquement pour l'EDP pour repérer les changements de profession et d'établissement employeur entre les recensements de 1982 et de 1990.

5) Un seul bulletin individuel retenu par individu.



EDP_BEEnnn_RP1990

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMBI90	Numéro de BI (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMBI90
TYPBI90	Type de BI 90 (2, 22, 26 ou 5).	2	Char		TYPBI90
LPRM_90	Lien avec la personne de référence du ménage	1	Char	Page 79	LPRM_90
LF_90	Lien familial	1	Char	Page 79	LF_90
L2_90	Appartenance famille et lien intérieur	1	Char	Page 81	L2_90
S90	Sexe	1	Char	Page 45	S90
S_90	Sexe redressé	1	Char	Page 77	S_90
M90	État matrimonial, brut	1	Char	Page 45	M90
M_90	État matrimonial, redressé	1	Char	Page 77	M_90
MOVIE_90	Mode de vie	3	Char	Page 81	MOVIE_90
MOCO_90	Mode de cohabitation	2	Char	Page 81	MOCO_90
CPC_90	Catégorie de population condensée, redressé	1	Char	Page 77	CPC_90
CPD_90	Catégorie de population, redressé	2	Char	Page 79	CPD_90
AN90	Année de naissance, brut	4	Char	Page 45	AN90
AN_90	Année de naissance, redressé	3	Char	Page 77	AN_90
MN90	Mois de naissance, brut	2	Char	Page 45	MN90
MN_90	Mois de naissance, redressé	2	Char	Page 77	MN_90
JN90	Jour de naissance, brut	2	Char	Page 45	JN90
JN_90	Jour de naissance, redressé	2	Char	Page 77	JN_90
AD_90	Âge détaillé	2	Char	Page 77	AD_90
AQ_90	Âge quinquennal	2	Char	Page 77	AQ_90
ILN90	Indicateur de lieu de naissance, brut	1	Char	Page 45	ILN90
ILN_90	Indicateur de lieu de naissance, redressé	1	Char	Page 81	ILN_90
DN90	Département (ou pays) de naissance, brut	2	Char	Page 45	DN90
DN_90	Département de naissance, redressé	2	Char	Page 81	DN_90
RN_90	Région de naissance, redressé	2	Char	Page 81	RN_90
PN90	Pays de naissance détaillé déclaré, brut	3	Char	Page 45	PN90
PN_90	Pays de naissance, redressé	3	Char	Page 81	PN_90
IN90	Indicateur de nationalité, brut	1	Char	Page 45	IN90



INC_90	Indicateur de nationalité, redressé	1	Char	Page 81	INC_90
N_90	Nationalité, redressé	3	Char	Page 83	N_90
NC_90	Indicateur de nationalité et nationalité, redressé	2	Char	Page 83	NC_90
IRA90	Indicateur de résidence antérieure, brut	1	Char	Page 47	IRA90
IRA_90	Indicateur de résidence antérieure, redressé	1	Char	Page 85	IRA_90
DRA_90	Département de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 83	DRA_90
CRA_90	Commune de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 83	CRA_90
PRA_90	Pays de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 83	PRA_90
RRA_90	Région de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 85	RRA_90
ZERA_90	Zone d'emploi de résidence antérieure	4	Char	Page 85	ZERA_90
CCRA_90	Catégorie de résidence de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 85	CCRA_90
CM290	Catégorie de migrant déclaré	1	Char	Page 47	CM290
CM2_90	Catégorie de migrant (département, région), redressé	1	Char	Page 87	CM2_90
DIP_90	Diplôme, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 89	DIP_90
RT90	Recherche de travail, brut	1	Char	Page 55	RT90
ST90	Statut, brut	1	Char	Page 55	ST90
ILT_90	Indicateur de lieu de travail, redressé	1	Char	Page 91	ILT_90
DLT_90	Département (ou zone frontalière) du lieu de travail, redressé	2	Char	Page 91	DLT_90
CLT_90	Commune du lieu de travail, redressé	3	Char	Page 91	CLT_90
ZELT_90	Zone d'emploi du lieu de travail, redressé	4	Char	Page 91	ZELT_90
APRO8290	Changement de profession (82-90), brut	1	Char	Page 57	APRO8290
CHET8290	Changement d'établissement (82-90), brut	1	Char	Page 57	CHET8290
TA_90	Type d'activité	2	Char	Page 91	TA_90
TAL_90	Type d'activité exhaustif léger	2	Char	Page 93	TAL_90
ANRE_90	Ancienneté recherche emploi chômeur	1	Char	Page 93	ANRE_90
ST_90	Statut	2	Char	Page 93	ST_90
EMP_90	Condition d'emploi (situation particulière)	2	Char	Page 93	EMP_90
CS_90	Catégorie socioprofessionnelle (2 premiers chiffres de P) (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 93	CS_90
CS24_90	Catégorie socioprofessionnelle en 24 postes	2	Char	Page 93	CS24_90
P90	Profession détaillée déclarée	4	Char	Page 59	P90
P_90	Profession détaillée déclarée, redressé	4	Char	Page 93	P_90
IEMP90	Indicateur d'emploi supposé	1	Char	Page 59	IEMP90
INAC90	Type d'inactivité déclaré	1	Char	Page 59	INAC90
NBS90	Nombre de salariés déclarés	1	Char	Page 59	NBS90
NBS_90	Nombre de salariés déclarés, redressé	1	Char	Page 95	NBS_90
CPF90	Position professionnelle déclarée	1	Char	Page 59	CPF90
CPF_90	Position professionnelle déclarée, redressé	2	Char	Page 95	CPF_90
PA90	Profession antérieure déclarée	4	Char	Page 59	PA90
PUB90	Nature de l'établissement	1	Char	Page 61	PUB90
SITP90	Situation particulière déclarée	1	Char	Page 61	SITP90



TRAP90	Travail passé	1	Char	Page 61	TRAP90
TTRAV90	Temps partiel déclaré	1	Char	Page 61	TTRAV90
TTRAV_90	Temps partiel déclaré, redressé	1	Char	Page 95	TTRAV_90
AE5_90	Activité économique niveau 5	1	Char	Page 95	AE5_90
AE40_90	Activité économique niveau 40	3	Char	Page 95	AE40_90
AE600_90	Activité économique niveau 600	4	Char	Page 95	AE600_90
Variables statistiques : niveau famille					
TYF_90	Type de famille détaillé, redressé	3	Char	Page 99	TYF_90
INDM90	Présence de la mère présumée (biologique ou non) de l'individu	1	Char	Page 61	INDM90
ANM90	Année de naissance déclarée de la mère de l'individu	4	Char	Page 61	ANM90
ILNM90	Indicateur du lieu de naissance de la mère de l'individu	1	Char	Page 63	ILNM90
DNM90	Département de naissance déclaré de la mère de l'individu	2	Char	Page 63	DNM90
PNM90	Pays de naissance déclaré de la mère biologique ou non	3	Char	Page 63	PNM90
ADPF_90	Âge détaillé du père de famille, redressé	2	Char	Page 101	ADPF_90
ADMF_90	Âge détaillé de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 103	ADMF_90
MPF_90	État matrimonial du père de famille, redressé	1	Char	Page 103	MPF_90
MMF_90	État matrimonial de la mère de famille, redressé	1	Char	Page 103	MMF_90
NPF_90	Nationalité détaillée du père de famille, redressé	2	Char	Page 103	NPF_90
NMF_90	Nationalité détaillée de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 103	NMF_90
CSPF_90	Catégorie socioprofessionnelle du père de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSPF_90
CSMF_90	Catégorie socioprofessionnelle de la mère de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSMF_90
TAPF_90	Type d'activité du père de famille, redressé	2	Char	Page 105	TAPF_90
TAMF_90	Type d'activité de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 105	TAMF_90
EMPPF_90	Condition d'emploi du père de famille, redressé	2	Char	Page 107	EMPPF_90
EMPMF_90	Condition d'emploi de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 107	EMPMF_90
AEPF_90	Activité économique niveau 100 du père de famille, redressé	2	Char	Page 107	AEPF_90
AEMF_90	Activité économique niveau 100 de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 107	AEMF_90
DIPPF_90	Diplôme du père de famille, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPPF_90
DIPMF_90	Diplôme de la mère de famille, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPMF_90
DNPF_90	Département de naissance du père de famille, redressé	2	Char	Page 109	DNPF_90
PNPF_90	Pays de naissance du père de famille	3	Char	Page 109	PNPF_90
DNMF_90	Département de naissance de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 111	DNMF_90
PNMF_90	Pays de naissance de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 111	PNMF_90
DRAPF_90	Département de résidence antérieure du père de famille, redressé	2	Char	Page 111	DRAPF_90
CRAPF_90	Commune de résidence antérieure du père de famille, redressé	3	Char	Page 111	CRAPF_90
PRAPF_90	Pays de résidence antérieure du père de famille, redressé	3	Char	Page 111	PRAPF_90
DRAMF_90	Département de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 113	DRAMF_90
CRAMF_90	Commune de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 113	CRAMF_90
PRAMF_90	Pays de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 115	PRAMF_90



NENF90	Nombre d'enfants présumés de l'individu	2	Char	Page 65	NENF90
NEF_90	Nombre d'enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 115	NEF_90
SiE90	Sexe de l'enfant ii (biologique ou non) de l'individu, ii = 1 à 15	1	Char	Page 65	SiE90
ANiiE90	Année de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	4	Char	Page 65	ANiiE90
MNiiE90	Mois de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	2	Char	Page 65	MNiiE90
JNiiE90	Jour de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	2	Char	Page 65	JNiiE90
ILNiiE90	Indicateur du lieu de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	1	Char	Page 65	ILNiiE90
DNiiE90	Département de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	2	Char	Page 65	DNiiE90
Variables statistiques : niveau ménage					
NIM_90	Nombre d'individus du ménage, redressé	2	Char	Page 117	NIM_90
SFM_90	Structure familiale du ménage, redressé	2	Char	Page 117	SFM_90
TM_90	Type de ménage	2	Char	Page 117	TM_90
Variables statistiques : niveau logement					
TYPL90	Type de logement déclaré	1	Char	Page 67	TYPL90
HC90	Nombre de pièces du logement déclaré	1	Char	Page 67	HC90
SO90	Statut d'occupation du logement déclaré	1	Char	Page 67	SO90
AAD90	Époque d'achèvement déclarée du logement	1	Char	Page 67	AAD90
HC_90	Nombre de pièces d'habitation du logement, redressé	1	Char	Page 127	HC_90
SO_90	Statut d'occupation du logement, redressé	1	Char	Page 127	SO_90
CFL_90	Confort du logement, redressé	1	Char	Page 127	CFL_90
TYPL_90	Type de logement	1	Char	Page 129	TYPL_90
NLTYC_90	Nombre de logements de l'immeuble et type de logement	2	Char	Page 129	NLTYC_90
Variables statistiques : niveau immeuble					
NL_90	Nombre de logements de l'immeuble en deux postes, redressé	2	Char	Page 131	NL_90
AAD_90	Année d'achèvement de la construction de l'immeuble, redressé	1	Char	Page 131	AAD_90
Variables statistiques : niveau géographique					
D90R	Département du recensement (cog actualisé en 1994)	2	Char	Page 71	D90R
C90R	Commune de recensement (cog actualisé en 1994)	3	Char	Page 71	C90R
R_90	Région de recensement, redressé	2	Char	Page 133	R_90
D_90	Département de recensement, redressé	2	Char	Page 133	D_90
C_90	Commune de recensement, redressé	3	Char	Page 133	C_90
TU_90	catégorie de commune en 1990, redressé	3	Char	Page 133	TU_90
ZE_90	Zone d'emploi	4	Char	Page 133	ZE_90
TZAU90	Catégorie détaillée de la commune (zonage aire urbaine en 1990)	1	Char	Page 73	TZAU90
TCD90	Taille de commune détaillée	2	Char	Page 73	TCD90
TUR90	Catégorie détaillée urbaine/rurale	2	Char	Page 73	TUR90
TYPO33	Typologie socio-économique RP (TABARD)	6	Char	Page 73	TYPO33
ZUS90	Zone urbaine sensible	1	Char	Page 73	ZUS90

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.



La table du recensement général de population de 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1999

Table RP99 : EDP_BEEnnnn_RP1999 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP	Unité observée : L'individu « EDP »
Source : <i>Recensement de 1999</i> (feuille de logement, bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres membres du ménage)	
Contenu : Caractéristique de l'individu « EDP » : informations analogues à la table du recensement de 1990, avec ajout de l'année d'arrivée en France, du niveau d'études, du lieu d'études pour les étudiants et repérage des originaires des DOM. Caractéristique de son logement : informations analogues à la table du recensement de 1990, avec ajout de l'année d'emménagement et de la catégorie de communauté. Caractéristique de son ménage : informations analogues à la table du recensement de 1990, avec ajout des : - caractéristiques de la « personne de référence du ménage » : sexe, lieu de naissance, nationalité, lieu de résidence antérieur, indicateur de qualité d'immigré, année d'arrivée en métropole, état matrimonial, diplôme, niveau d'études, situation d'activité, statut d'emploi, lieu de travail, conditions d'emploi, catégorie socioprofessionnelle, profession, secteur d'activité (à noter : l'âge et l'année de naissance ne sont pas disponibles) ; - caractéristiques du « conjoint de la personne de référence » : mêmes informations que pour la personne de référence. Caractéristique de sa famille : - structure de la famille ; nombre d'enfants cohabitants présumés de l'individu « EDP » ; - caractéristiques du « père de famille » et de la « mère de famille » : informations analogues à la table du recensement de 1990 mais suppression de l'âge ; - caractéristiques de la « personne de référence de la famille » : catégorie socioprofessionnelle, situation d'activité, statut d'emploi, diplôme, niveau d'études, lieu de naissance, lieu de résidence antérieure ; - caractéristiques de la « mère présumée » de l'individu « EDP » quand elle cohabite : informations analogues à la table du recensement de 1990 ; - caractéristiques des « enfants » cohabitants présumés de l'individu « EDP » : informations analogues à la table du recensement de 1990. Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence, de la commune d'études, de la commune du lieu de travail, indicateur rural/urbain pour la commune de résidence ; type de commune dans la typologie en aire urbaine (codification selon la géographie, la population communale et les navettes domicile-travail de 1999) ; indicatrice de résidence dans une zone urbaine sensible (selon le zonage de 1999) et typologie « Tabard » des quartiers. Remarques : 1) Certaines informations correspondent aux variables de saisie des chaînes d'exploitation du recensement (variables « brutes » suffixées « 99 ») ; d'autres, parfois redondantes, sont issues de l'exploitation « légère » et « lourde » du recensement et incluent donc des redressements et des imputations en cas de non-réponse (variables « redressées », suffixées « _99 »).	



- 2) L'individu « EDP » est « personne de référence du ménage » dans 41 % des cas, son conjoint dans 25 % des cas et son enfant dans 32 % des cas.
- 3) L'individu « EDP » est « personne de référence de la famille » dans 28 % des cas, son conjoint dans 25 % des cas et son enfant dans 32 % des cas. Dans 15 % des cas, il est « hors famille ».
- 4) 40 500 individus « EDP » sont repérés comme résidant en ZUS à la date du recensement.
- 5) Un bulletin par individu.



EDP_BEEnnnn_RP1999					
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMBI99	Numéro de BI (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMBI99
TYPBI99	Type de BI 99 (2, 22, 26 ou 5)	2	Char		TYPBI99
LPRM_99	Lien avec la personne de référence du ménage, redressé	1	Char	Page 79	LPRM_99
IPRM_99	Indicateur de personne de référence du ménage	1	Char	Page 79	IPRM_99
LF_99	Lien familial	1	Char	Page 79	LF_99
APAF_99	Appartenance famille et lien intérieur	1	Char	Page 81	APAF_99
S99	Sexe, brut	1	Char	Page 45	S99
S_99	Sexe redressé	1	Char	Page 77	S_99
M99	État matrimonial, brut	1	Char	Page 45	M99
M_99	État matrimonial, redressé	1	Char	Page 77	M_99
MOVIE_99	Mode de vie	2	Char	Page 81	MOVIE_99
MOCO_99	Mode de cohabitation	2	Char	Page 81	MOCO_99
CPC_99	Catégorie de population condensée, redressé	1	Char	Page 77	CPC_99
CPD_99	Catégorie de population, redressé	2	Char	Page 79	CPD_99
AN99	Année de naissance, brut	4	Char	Page 45	AN99
AN_99	Année de naissance, redressé	4	Char	Page 77	AN_99
MN99	Mois de naissance, brut	2	Char	Page 45	MN99
MN_99	Mois de naissance, redressé	2	Char	Page 77	MN_99
JN99	Jour de naissance, brut	2	Char	Page 45	JN99
JN_99	Jour de naissance, redressé	2	Char	Page 77	JN_99
ILN99	Indicateur de lieu de naissance, brut	1	Char	Page 45	ILN99
INA_99	Indicateur de lieu de naissance, redressé	1	Char	Page 81	INA_99
DN99	Département (ou pays) de naissance, brut	2	Char	Page 45	DN99
DN_99	Département de naissance, redressé	2	Char	Page 81	DN_99
RN_99	Région de naissance, redressé	2	Char	Page 81	RN_99
PN99	Pays de naissance détaillé déclaré, brut	3	Char	Page 45	PN99
PN_99	Pays de naissance, redressé	3	Char	Page 81	PN_99
IN99	Indicateur de nationalité, brut	1	Char	Page 45	IN99
INC_99	Indicateur de nationalité, redressé	2	Char	Page 81	INC_99



N99	Nationalité	3	Char	Page 47	N99
N_99	Nationalité, redressé	3	Char	Page 83	N_99
IRA99	Indicateur de résidence antérieure, brut	1	Char	Page 47	IRA99
IMI_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure, redressé	1	Char	Page 87	IMI_99
DRA99	Département de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 47	DRA99
DRA_99	Département de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 83	DRA_99
CRA99	Commune de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 49	CRA99
CRA_99	Commune de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 83	CRA_99
PRA99	Pays de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 49	PRA99
PRA_99	Pays de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 83	PRA_99
RRA_99	Région de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 85	RRA_99
CCRA_99	Catégorie de résidence de résidence antérieure, redressé	1	Char	Page 85	CCRA_99
CM2_99	Catégorie de migrant (département, région), redressé	1	Char	Page 87	CM2_99
ARIV99	Année d'arrivée sur le territoire métropolitain	3	Char	Page 51	ARIV99
ARIV_99	Année d'arrivée sur le territoire métropolitain, redressé	3	Char	Page 87	ARIV_99
ORDT_99	Originaire d'un Dom	2	Char	Page 87	ORDT_99
ETUD99	Inscription pour études	1	Char	Page 51	ETUD99
ILETU99	Indicateur de lieu d'études	1	Char	Page 51	ILETU99
DETU99	Département du lieu d'études	2	Char	Page 51	DETU99
CETU99	Commune du lieu d'études	3	Char	Page 51	CETU99
NET99	Niveau d'études	1	Char	Page 51	NET99
DIP99	Diplôme, brut (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 53	DIP99
DIP_99	Diplôme, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 89	DIP_99
NET_99	Niveau d'études	1	Char	Page 89	NET_99
ETUD_99	Inscription dans un établissement d'enseignement	1	Char	Page 89	ETUD_99
ILETU_99	Indicateur du lieu d'études	1	Char	Page 89	ILETU_99
TUETU_99	Taille de l'unité urbaine du lieu d'études	1	Char	Page 89	TUETU_99
DETU_99	Département du lieu d'études	2	Char	Page 89	DETU_99
CETU_99	Commune du lieu d'études	3	Char	Page 89	CETU_99
SITRA99	Situation face au marché du travail, brut	1	Char	Page 55	SITRA99
NAF99	Activité économique de l'établissement (niveau 600), brut	4	Char	Page 55	NAF99
RT99	Recherche de travail, brut	1	Char	Page 55	RT99
ST99	Statut, brut	1	Char	Page 55	ST99
AIDF99	Aider un membre de la famille dans son travail	1	Char	Page 55	AIDF99
ILT99	Indicateur de lieu de travail, brut	1	Char	Page 55	ILT99
ILT_99	Indicateur de lieu de travail, redressé	1	Char	Page 91	ILT_99
PFLT_99	Pays frontalier du lieu de travail	2	Char	Page 91	PFLT_99
DLT99	Département (ou zone frontalière) du lieu de travail, brut	2	Char	Page 57	DLT99
DLT_99	Département (ou zone frontalière) du lieu de travail, redressé	2	Char	Page 91	DLT_99
CLT99	Commune du lieu de travail, brut	3	Char	Page 57	CLT99
CLT_99	Commune du lieu de travail, redressé	3	Char	Page 91	CLT_99



TULT_99	Taille de l'unité urbaine du lieu de travail	1	Char	Page 91	TULT_99
TA_99	Type d'activité	2	Char	Page 91	TA_99
ANRE_99	Ancienneté recherche emploi chômeur	1	Char	Page 93	ANRE_99
ST_99	Statut	2	Char	Page 93	ST_99
STATD_99	Statut détaillé des actifs	2	Char	Page 93	STATD_99
EMP_99	Condition emploi (situation particulière)	2	Char	Page 93	EMP_99
CS_99	Catégorie socioprofessionnelle (2 premiers chiffres de P) (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 93	CS_99
CS24_99	Catégorie socioprofessionnelle en 24 postes	2	Char	Page 93	CS24_99
P99	Profession détaillée déclarée, brut	4	Char	Page 59	P99
P_99	Profession détaillée déclarée, redressé	4	Char	Page 93	P_99
INAC99	Type d'inactivité déclaré, brut	1	Char	Page 59	INAC99
CPF99	Position professionnelle déclarée, brut	1	Char	Page 59	CPF99
POSP_99	Position professionnelle déclarée, redressé	2	Char	Page 95	POSP_99
CSA99	Catégorie socioprofessionnelle antérieure, brut	4	Char	Page 59	CSA99
NBS99	Nombre de salariés déclarés, brut	1	Char	Page 59	NBS99
NBS_99	Nombre de salariés déclarés, redressé	1	Char	Page 95	NBS_99
PUB99	Nature de l'établissement, brut	1	Char	Page 61	PUB99
FONC99	Fonction principale de l'emploi, brut	1	Char	Page 61	FONC99
EMP99	Condition d'emploi, brut	1	Char	Page 61	EMP99
DEJAT99	A déjà travaillé, brut	1	Char	Page 61	DEJAT99
TTRA99	Temps partiel, brut	1	Char	Page 61	TTRA99
TTRA_99	Temps partiel, redressé	1	Char	Page 95	TTRA_99
NAF36_99	Activité économique de l'établissement (niveau 36)	2	Char	Page 95	NAF36_99
NAF_99	Activité économique niveau 600	4	Char	Page 95	NAF_99
NAFSS_99	Activité (selon les sous-sections de la NAF)	2	Char	Page 95	NAFSS_99
CJUR_99	Catégorie juridique de l'établissement	4	Char	Page 95	CJUR_99
Variables statistiques : niveau famille					
NUMF_99	Numéro de famille	1	Char	Page 97	NUMF_99
TYF_99	Type de famille, redressé	3	Char	Page 97	TYF_99
TYF90_99	Type de famille détaillée (définition 90), redressé	3	Char	Page 99	TYF90_99
SF_99	Sexe du chef de famille	1	Char	Page 101	SF_99
L1_99	Lien avec la première personne de la liste A	1	Char	Page 101	L1_99
L2_99	Lien familial	1	Char	Page 101	L2_99
LPRF_99	Lien à la personne de référence de la famille	1	Char	Page 101	LPRF_99
ANMF99	Année de naissance déclarée de la mère de l'individu	4	Char	Page 61	ANMF99
JNMF99	Jour de naissance de la mère présumée	2	Char	Page 63	JNMF99
MNMF99	Mois de naissance de la mère présumée	2	Char	Page 63	MNMF99
DNMF99	Département de naissance déclaré de la mère de l'individu	2	Char	Page 63	DNMF99
PNMF99	Pays de naissance déclaré de la mère biologique ou non	3	Char	Page 63	PNMF99
ANPF99	Année de naissance du père de l'individu	4	Char	Page 63	ANPF99



JNPF99	Jour de naissance du père de l'individu	2	Char	Page 63	JNPF99
MNPF99	Mois de naissance du père de l'individu	2	Char	Page 63	MNPF99
DNPF99	Département de naissance du père de l'individu	2	Char	Page 63	DNPF99
PNPF99	Pays de naissance du père de l'individu	3	Char	Page 63	PNPF99
ANCJ99	Année de naissance du conjoint de l'individu	4	Char	Page 63	ANCJ99
JNCJ99	Jour de naissance du conjoint de l'individu	2	Char	Page 63	JNCJ99
MNCJ99	Mois de naissance du conjoint de l'individu	2	Char	Page 63	MNCJ99
DNCJ99	Département de naissance du conjoint de l'individu	2	Char	Page 63	DNCJ99
PNCJ99	Pays de naissance du conjoint de l'individu	3	Char	Page 63	PNCJ99
MCJ99	État matrimonial du conjoint	1	Char	Page 65	MCJ99
MCONJ_99	Etat matrimonial des conjoints	1	Char	Page 103	MCONJ_99
SiiE99	Sexe de l'enfant ii (biologique ou non) de l'individu, ii = 1 à 14	1	Char	Page 65	SiiE99
ANiiE99	Année de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	4	Char	Page 65	ANiiE99
MNiiE99	Mois de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	2	Char	Page 65	MNiiE99
JNiiE99	Jour de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	2	Char	Page 65	JNiiE99
DNiiE99	Département de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	2	Char	Page 65	DNiiE99
PniiE99	Pays de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	3	Char	Page 65	PniiE99
NPF_99	Nationalité détaillée du père de famille, redressé	3	Char	Page 103	NPF_99
NMF_99	Nationalité détaillée de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 103	NMF_99
CSF_99	Catégorie socioprofessionnelle (42 positions) de la personne de référence de la famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSF_99
CSPF_99	Catégorie socioprofessionnelle du père de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSPF_99
CSMF_99	Catégorie socioprofessionnelle de la mère de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSMF_99
TAF_99	Type d'activité de la personne de référence de la famille, redressé	2	Char	Page 105	TAF_99
TAPF_99	Type d'activité du père de famille, redressé	2	Char	Page 105	TAPF_99
TAMF_99	Type d'activité de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 105	TAMF_99
STF_99	Statut de la personne de référence de la famille	2	Char	Page 107	STF_99
STPF_99	Statut du père de famille	2	Char	Page 107	STPF_99
STMF_99	Statut de la mère de famille	2	Char	Page 107	STMF_99
EMPPF_99	Condition d'emploi du père de famille, redressé	2	Char	Page 107	EMPPF_99
EMPMF_99	Condition d'emploi de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 107	EMPMF_99
NAFPF_99	Activité du père de famille (NAF adaptée au RP)	4	Char	Page 107	NAFPF_99
NAFMF_99	Activité de la mère de famille (NAF adaptée au RP)	4	Char	Page 107	NAFMF_99
NETF_99	Niveau d'études de la personne de référence	1	Char	Page 109	NETF_99
DIPF_99	Diplôme de la personne de référence (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPF_99
DIPPF_99	Diplôme du père de famille, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPPF_99
DIPMF_99	Diplôme de la mère de famille, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPMF_99
DNPF_99	Département de naissance du père de famille, redressé	2	Char	Page 109	DNPF_99
PNPF_99	Pays de naissance du père de famille	3	Char	Page 109	PNPF_99



DNMF_99	Département de naissance de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 111	DNMF_99
PNMF_99	Pays de naissance de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 111	PNMF_99
CRAF_99	Commune de résidence antérieure de la personne de référence de la famille	3	Char	Page 111	CRAF_99
PRAF_99	Pays de résidence de la personne de référence de la famille	3	Char	Page 111	PRAF_99
DRAPF_99	Département de résidence antérieure du père de famille, redressé	2	Char	Page 111	DRAPF_99
CRAPF_99	Commune de résidence antérieure du père de famille, redressé	3	Char	Page 111	CRAPF_99
PRAPF_99	Pays de résidence antérieure du père de famille, redressé	3	Char	Page 111	PRAPF_99
DRAMF_99	Département de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 113	DRAMF_99
CRAMF_99	Commune de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 113	CRAMF_99
PRAMF_99	Pays de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 115	PRAMF_99
NEF_99	Nombre d'enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 115	NEF_99
TYM_99	Type de ménage détaillé	3	Char	Page 117	TYM_99
TYM90_99	Type de ménage détaillé (définition 90)	3	Char	Page 117	TYM90_99
SM_99	Sexe de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 117	SM_99
SMC_99	Sexe du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 117	SMC_99
MM_99	État matrimonial de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 119	MM_99
MMC_99	État matrimonial du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 119	MMC_99
INAM_99	Indicateur du lieu de naissance de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 119	INAM_99
INAMC_99	Indicateur du lieu de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 119	INAMC_99
DNM_99	Département de naissance de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	DNM_99
DNMC_99	Département de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	DNMC_99
PNM_99	Pays de naissance de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 119	PNM_99
PNMC_99	Pays de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 119	PNMC_99
INATM_99	Indicateur de nationalité de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	INATM_99
INATC_99	Indicateur de nationalité du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	INATC_99
NM_99	Nationalité de la personne de référence du ménage (variante 1)	3	Char	Page 119	NM_99
NMC_99	Nationalité du conjoint de la personne de référence du ménage (variante 1)	2	Char	Page 119	NMC_99
DRAM_99	Département de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	DRAM_99
DRAMC_99	Département de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 121	DRAMC_99
CRAM_99	Commune de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	CRAM_99
CRAMC_99	Commune de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	CRAMC_99
PRAM_99	Pays de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	PRAM_99
PRAMC_99	Pays de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	PRAMC_99
CM2M_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	CM2M_99
CM2MC_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	CM2MC_99
IMIM_99	Indicateur de la qualité d'immigré de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	IMIM_99



IMIMC_99	Indicateur de la qualité d'immigré du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	IMIMC_99
ARIVM_99	Année d'arrivée en métropole de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	ARIVM_99
ARIVC_99	Année d'arrivée en métropole du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	ARIVC_99
ORDTM_99	Originaire d'un DOM-TOM personne de référence du ménage	2	Char	Page 121	ORDTM_99
ORDTC_99	Originaire d'un DOM-TOM conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 121	ORDTC_99
DIPM_99	Diplôme de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	DIPM_99
DIPMC_99	Diplôme du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	DIPMC_99
NETM_99	Niveau d'études de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	NETM_99
NETMC_99	Niveau d'études du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	NETMC_99
ILTM_99	Indicateur du lieu de travail de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	ILTM_99
ILTMC_99	Indicateur du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	ILTMC_99
DLTM_99	Département du lieu de travail de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	DLTM_99
DLTMC_99	Département du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	DLTMC_99
CLTM_99	Commune du lieu de travail de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 123	CLTM_99
CLTMC_99	Commune du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 123	CLTMC_99
TAM_99	Type d'activité de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	TAM_99
TAMC_99	Type d'activité du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	TAMC_99
ANREM_99	Ancienneté de la recherche d'emploi de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	ANREM_99
ANREC_99	Ancienneté de la recherche d'emploi du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	ANREC_99
STM_99	Statut de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	STM_99
STMC_99	Statut du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	STMC_99
EMPM_99	Condition d'emploi de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 125	EMPM_99
EMPMC_99	Condition d'emploi du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 125	EMPMC_99
CSFM_99	Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 125	CSFM_99
CSMC_99	Catégorie socioprofessionnelle du conjoint de la personne de référence du ménage (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 125	CSMC_99
PM_99	Profession détaillée de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 125	PM_99
PMC_99	Profession détaillée du conjoint de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 125	PMC_99
POSPM_99	Position professionnelle déclarée de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 125	POSPM_99
POSPC_99	Position professionnelle déclarée du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 125	POSPC_99
TTRAM_99	Temps partiel de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 125	TTRAM_99
TTRAC_99	Temps partiel du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 125	TTRAC_99
NAFM_99	Activité économique de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 125	NAFM_99
NAFMC_99	Activité économique du conjoint de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 125	NAFMC_99
Variables statistiques : niveau ménage					
NFAM_99	Nombre de famille du ménage, redressé	1	Char	Page 117	NFAM_99



SFM_99	Structure familiale du ménage, redressé	2	Char	Page 117	SFM_99
TM_99	Type de ménage	2	Char	Page 117	TM_99
Variables statistiques : niveau logement					
TYPL99	Type de logement déclaré	1	Char	Page 67	TYPL99
CL_99	Catégorie de logement, redressé	1	Char	Page 127	CL_99
HC99	Nombre de pièces du logement déclaré	2	Char	Page 67	HC99
HC_99	Nombre de pièces d'habitation du logement, redressé	2	Char	Page 127	HC_99
SO99	Statut d'occupation du logement déclaré	1	Char	Page 67	SO99
SO_99	Statut d'occupation du logement, redressé	2	Char	Page 127	SO_99
ACHL99	Période d'achèvement du logement	1	Char	Page 67	ACHL99
AEMM99	Année d'emménagement	2	Char	Page 67	AEMM99
CATC99	Catégorie de collectivité	1	Char	Page 69	CATC99
CATE99	Catégorie d'établissement	1	Char	Page 69	CATE99
CL99	Catégorie de logement	1	Char	Page 69	CL99
CFL_99	Confort du logement, redressé	1	Char	Page 127	CFL_99
TYPL_99	Type de logement	1	Char	Page 129	TYPL_99
LTYP_99	Type d'enregistrement logement	2	Char	Page 129	LTYP_99
CATC_99	Catégorie de communauté	2	Char	Page 129	CATC_99
AEMM_99	Année d'emménagement	2	Char	Page 129	AEMM_99
Variables statistiques : niveau immeuble					
ACHI99	Période d'achèvement de l'immeuble	1	Char	Page 71	ACHI99
ACHI_99	Année d'achèvement de la construction de l'immeuble	1	Char	Page 131	ACHI_99
NL_99	Nombre de logements de l'immeuble en deux postes, redressé	2	Char	Page 131	NL_99
MTYP_99	Type d'enregistrement de l'immeuble	2	Char	Page 131	MTYP_99
Variables statistiques : niveau géographique					
D99	Département de recensement, cog actualisé, brut	2	Char	Page 71	D99
C99	Commune de recensement, cog actualisé, brut	3	Char	Page 71	C99
R_99	Région de recensement, redressé	2	Char	Page 133	R_99
TU_99	Taille de l'unité urbaine en 1999, redressé	1	Char	Page 133	TU_99
CATAEU99	Catégorie de la commune découpée en aires et espaces urbains	1	Char	Page 73	CATAEU99
CATUU99	Catégorie de la commune découpée en unités urbaines en 1999	2	Char	Page 73	CATUU99
TAU99	Tranche de taille d'aire urbaine 1999	2	Char	Page 73	TAU99
TCD99	Taille de commune détaillée	2	Char	Page 73	TCD99
TUR99	Catégorie détaillée urbaine/rurale	2	Char	Page 73	TUR99
TYPCOM27	Typologie socio-économique RP (TABARD)	8	Char	Page 73	TYPCOM27
ZUS99	Zone urbaine sensible	1	Char	Page 73	ZUS99

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.



Modalités des variables brutes des tables du recensement de 1968 à 1999 :
EDP_BEEnnnn_RP1968, EDP_BEEnnnn_RP1975, EDP_BEEnnnn_RP1982,
EDP_BEEnnnn_RP1990 et EDP_BEEnnnn_RP1999



NIVEAU INDIVIDU

CP68	<p>CATEGORIE DE POPULATION <i>pour les BI n° 2 des ménages ordinaires :</i> B <i>pour les BI n° 2 des ménages collectifs :</i> 1 infirmiers, etc., d'un établissement hospitalier 2 professeurs et surveillants, etc., d'un établissement d'enseignement 3 personnel de service d'un hôtel 4 membres d'une communauté religieuse 5 malades ou pensionnaires d'un établissement hospitalier 6 étudiants d'une cité universitaire ou d'un foyer 7 travailleurs logés dans un foyer 8 vieillards d'une maison de retraite ou d'un hospice 9 autres catégories <i>pour les BI n° 2 BIS (volets A ou B) :</i> 1 militaires 2 élèves internes 3 personnes en traitement dans les sanatoriums, etc. 4 ouvriers des chantiers temporaires <i>pour les BI n° 2 TER :</i> 5 personnes en traitement dans les hôpitaux psychiatriques 6 détenus, mineurs en résidence surveillée</p>
L68	<p>LIEN AVEC LE CHEF DE MENAGE <i>position 1 :</i> 1 chef de ménage 2 conjoint légitime 3 conjoint illégitime 4 enfant ou petit-enfant 5 ascendant 6 autre parent 7 ami 8 pensionnaire, sous-locataire 9 domestique ou salarié logé <i>position 2 :</i> 1 chef du premier noyau secondaire 2 conjoint légitime du chef du premier noyau secondaire 3 conjoint illégitime du chef du premier noyau secondaire 4 enfant du chef du premier noyau secondaire 5 chef du deuxième noyau secondaire 6 conjoint légitime du chef du deuxième noyau secondaire 7 conjoint illégitime du chef du deuxième noyau secondaire 8 enfant du chef du deuxième noyau secondaire b autre personne du ménage <i>autres cas :</i> bb sans objet (hors ménages ordinaires)</p>



NIVEAU INDIVIDU

S68	SEXE 1 masculin 2 féminin
M68	ETAT MATRIMONIAL 1 célibataire 2 marié(e) 3 veuf(ve) 4 divorcé(e) b non déclaré
AN68	ANNEE DE NAISSANCE quatre chiffres de l'année de naissance bbbb non déclarée
ILN68	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE 1 personne nées en France métropolitaine 2 personne née hors de France métropolitaine b lieu de naissance non déclaré
DN68	DEPARTEMENT (OU PAYS) DE NAISSANCE si ILN68 = 1 code du département de naissance (code officiel géographique de 1968) (CF. nomenclature 3.1.1.) si ILN68 = 2 code du pays de naissance (CF. nomenclature 3.1.4.1.) si ILN68 = b bb
IN68	INDICATEUR DE NATIONALITE 1 français de naissance 2 français par acquisition 3 étranger b non déclaré



NIVEAU INDIVIDU

N68

NATIONALITE

si IN68 = 3

numéro de code de la nationalité
(CF. nomenclature 3.2.1.)

si IN68 = 2

numéro de code de la nationalité antérieure
(CF. nomenclature 3.2.1.)

bb non déclarée, ou sans objet (français de naissance)

DRA68

DEPARTEMENT DE RESIDENCE ANTERIEURE

personne née avant 1962 :

résidence antérieure en France métropolitaine,
numéro de code du département (code officiel
géographique de 1968) (CF. nomenclature 3.1.1.)
00 même adresse au 1/1/62 qu'en 1968

99 résidence antérieure hors de France métropolitaine

bb département de résidence antérieure non déclaré

personne née en 1962 ou après :

numéro de code du département de résidence
antérieure de la mère, si elle est recensée dans le
même logement que l'enfant

sinon :

code du département de naissance (code officiel
géographique de 1968) (CF. nomenclature 3.1.1.)



NIVEAU INDIVIDU

CRA68	<p>COMMUNE DE RESIDENCE ANTERIEURE</p> <p>personne née avant 1962 : résidence antérieure en France métropolitaine : numéro de code de la commune (cog de 1968)</p> <p>personne née en 1962 ou après : numéro du code de la commune de résidence antérieure de la mère, si elle est recensée dans le même logement que l'enfant</p> <p>sinon : code de commune de la naissance (cog de 1968)</p> <p>bbb non déclarée, ou même adresse qu'en 1968</p>
PRA68	<p>PAYS DE RESIDENCE ANTERIEURE</p> <p>personne née avant 1962 : résidence antérieure hors de France métropolitaine : code du pays de résidence antérieure (CF. nomenclature 3.1.4.1.) précédé du chiffre 0</p> <p>personne née en 1962 ou après : numéro du code du pays de résidence antérieure de la mère, si elle est recensée dans le même logement que l'enfant</p> <p>bbb non déclarée, ou même adresse qu'en 1968</p> <p><i>note : Lyon est considérée comme une seule commune (code 123), de même que Marseille (code 055), alors que chaque arrondissement municipal de Paris constitue une commune (codes 101 à 120, 056 si l'arrondissement n'est pas précisé)</i></p>
EFR68	<p>ANNEE D'ENTREE EN FRANCE</p> <p>deux derniers chiffres de l'année d'arrivée en France 69 pour 1869 ou avant bb non déclarée ou personne née en France métropolitaine</p>



NIVEAU INDIVIDU

AI68	<p>ANNEE D'INSTALLATION EN FRANCE</p> <p>personne habitant hors métropole le 1/1/1962 :</p> <p>0 1962, mois non déclaré</p> <p>1 janvier ou février 1962</p> <p>2 de mars à décembre 1962</p> <p>3 1963</p> <p>4 1964</p> <p>5 1965</p> <p>6 1966</p> <p>7 1967</p> <p>8 1968</p> <p>b non déclarée</p> <p>personne habitant en métropole le 1/1/1962</p> <p>b</p> <p>personne née en 1962 ou après :</p> <p>année d'installation de la mère (si elle est recensée dans le même logement que l'enfant)</p> <p>sinon :</p> <p>année de naissance, de 2 à 8 (b si née en France)</p>
DEG68	<p>DIPLOME D'ENSEIGNEMENT GENERAL</p> <p>1 certificat d'études primaires (CEP)</p> <p>2 brevet d'études du 1er cycle (BEPC), brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)</p> <p>3 baccalauréat (1ère partie, probatoire ou 2ème partie), y compris les séries techniques, ou brevet supérieur</p> <p>4 diplômes de niveau supérieur au baccalauréat complet</p> <p>b non déclaré</p> <p>(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>
FPT68	<p>DIPLOME DE FORMATION PROFESSIONNELLE OU TECHNIQUE</p> <p>1 examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)</p> <p>2 certificat de fin de stage de la FPA</p> <p>3 certificat d'aptitude professionnelle (CAP)</p> <p>4 brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise</p> <p>5 brevet d'enseignement agricole (BEA), industriel (BEI), social (BES), hôtelier (BEH), commercial (BEC) ...</p> <p>6 brevet de technicien ou de technicien supérieur, élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'Etat</p> <p>9 autres diplômes professionnels délivrés par des écoles privées ou des organismes publics</p> <p>b non déclaré</p> <p>(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>



NIVEAU INDIVIDU

AFE68	AGE DE FIN D'ETUDES âge de fin d'études bb non déclaré
CS68	CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (PCS) nomenclature des catégories socioprof. PCS (Cf. nomenclature 3.8.1.) bb non déclarée (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)
TA68	TYPE D'ACTIVITE 1 actif ayant un emploi 2 actif ayant un emploi mais poursuivant simultanément des études 3 personne sans emploi et en recherchant 4 ancien actif 5 étudiant ou élève 6 militaire du contingent 0 autre inactif b personne née en 1962 ou après
AE68	ACTIVITE ECONOMIQUE (nomenclature NAE 59) code de l'activité économique (nomenclature des activités économiques de 1959) bbbb non déclarée, ou sans objet (TA68 différent de 1 et 2)



NIVEAU INDIVIDU

ST68	<p>STATUT OU DUREE DE CHOMAGE</p> <p>si TA68 = 1 ou 2 :</p> <p>1 aide familial 2 propriétaire-exploitant, fermier, métayer 3 membre d'une profession libérale 4 employeur ou travailleur indépendant 5 travailleur à domicile 6 apprenti sous contrat 7 salarié b clergé</p> <p>si TA68 = 3 :</p> <p>0 chômeur n'ayant jamais travaillé 1 chômeur cherchant du travail depuis moins de 3 mois 2 chômeur cherchant du travail depuis 3 mois à 6 mois 3 chômeur cherchant du travail depuis 6 mois à 1 an 4 chômeur cherchant du travail depuis plus d'un an 8 chômeur ayant travaillé, sans qu'on connaisse la durée de son chômage b chômeur dont on ne sait pas s'il a déjà travaillé</p> <p>si TA68 = 4, 5, 6, 0 ou b</p> <p>b</p>
DLT68	<p>DEPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL</p> <p>0 à 95 numéro de code du département du lieu de travail (si TA68 = 1 ou 2), ou du lieu d'études (si TA68 = 5) (cog de 1968) (CF. nomenclature 3.1.1.)</p> <p>00 à domicile XX variable</p> <p>99 en mer 96 Belgique, Espagne, Monaco, Suisse 97 Italie, Luxembourg 98 Allemagne bb autres pays, non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1, 2 et 5)</p>
CLT68	<p>COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL</p> <p>numéro de code de la commune du lieu de travail (si TA68 = 1 ou 2) ou du lieu d'études (si TA68 = 5) (cog de 1968)</p> <p>bbb non déclarée, ou sans objet (TA68 différent de 1, 2 et 5)</p>
FJ68	<p>FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE</p> <p>1 entreprises individuelles 2 S.A. et sociétés en commandité par actions 3 sociétés civiles 4 sociétés coopératives 5 autres formes sociétaires 6 administrations, établissements publics, associations 0 autres formes juridiques b établissement non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1 et 2)</p>
ILT68	<p>ILOT DU LIEU DE TRAVAIL</p> <p>Numéro de code de l'îlot du lieu de travail (si TA68 = 1 ou 2), ou lieu d'études (si TA68 = 5)</p> <p>bbb non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1, 2 et 5)</p>



MT68	<p>MOYEN DE TRANSPORT UTILISES personne née avant 1962 exerçant une activité professionnelle ou en cours de scolarité : 0bb aucun moyen de transport 8bb moyen de transport utilisé sans précision bbb non déclarés xyz moyen de transport utilisé successivement, à partir du domicile</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 train 2 métro 3 autobus, tramway, trolleybus, autocar d'une compagnie de transport public, taxis, ... 4 autocar d'une entreprise, autocar de ramassage scolaire 5 cyclomoteur, vélomoteur, motocyclette, scooter 6 bicyclette 7 voiture particulière <p>bbb Autre cas</p>
P68	<p>PROFESSION</p> <p>si TA68 = 1 ou 2 : code de la profession (code des métiers de 1968) 9993 métier impossible à déterminer</p> <p>si TA68 = 3 : code de la profession (code des métiers de 1968) 9994 métier impossible à déterminer</p> <p>si TA68 = 4</p> <ul style="list-style-type: none"> 0093 ancien agriculteur 0094 retiré des affaires 0095 retraité du secteur public ou ancien métier indéterminé 0096 ancien salarié du secteur privé <p>si TA68 = 6 : code de la profession (code des métiers de 1968) bbbb métier impossible à déterminer</p> <p>si TA68 = 5, 0 ou b : bbbb</p>
QLT68	<p>Quartier du lieu de travail Numéro de code du quartier du lieu de travail (si TA68 = 1 ou 2), ou du lieu d'études (si TA68 = 5) bbb non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1, 2 et 5)</p>
RC68	<p>RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE La signification de ce code dépend du statut de la personne interrogée. Si TA68 = 1 ou 2 et ST68 = 2, 3, ou 4, on indique le nombre de salariés employés :</p> <ul style="list-style-type: none"> 0 pas de salariés 1 1 ou 2 salariés 3 3 à 5 salariés 6 plus de 6 salariés 8 emploi des salariés sans qu'on connaisse le nombre <p>b pas de réponse aux questions sur l'emploi des salariés</p> <p>Si TA68 = 1 ou 2 et ST68 = 1, 6, ou b : b</p> <p>Si TA68 = 1 ou 2 et ST68 = 5 ou 7, ou TA68 = 3 ou 6, on code la qualification :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 manoeuvre ou manoeuvre spécialisé 2 ouvrier spécialisé 3 ouvrier qualifié, ou hautement qualifié 4 contremaître b qualification non déclarée, ou sans objet <p>Si TA68 = 4, 5, 0 ou b on a : b</p>
SE68	<p>SECTEUR D'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE Secteur d'activité d'après la liste des établissements préparée pour le recensement bbb établissement non trouvé, ou non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1 et 2)</p>



NIVEAU GEOGRAPHIQUE

R68	REGION DE RECENSEMENT numéro de code de la région (cog de 1968) (CF. nomenclature 3.1.3.1.) bb non déclarée
D68	DEPARTEMENT DE RECENSEMENT numéro de code du département (cog de 1968) (CF. nomenclature 3.1.1.) bb non déclaré
C68	COMMUNE DE RECENSEMENT numéro de code de la commune (cog de 1968) bbb non déclaré <i>note : pour Lyon et Marseille, on utilise les codes suivants qui tiennent compte de l'arrondissement municipal :</i> <i>- Lyon (9 arrondissements) 381,...389 (123 si non déclaré)</i> <i>-Marseille (16 arrondissements) 201,...216 (055 si non déclaré)</i> <i>-Paris : on utilise le code suivant qui tient compte de l'arrondissement et du quartier :</i> <i>1er arrondissement : 011, 012, 013, 014 (019 si quartier non déclaré)</i> <i>2ème arrondissement : 021, 022, 023, 024 (029 si quartier non déclaré)</i> <i>...</i> <i>20ème arrondissement : 201, 202, 203, 204 (209 si quartier non déclaré)</i> <i>arrondissement non déclaré : 056</i>
AR68	ARRONDISSEMENT Numéro de code de l'arrondissement (code officiel géographique de 1968)
AZPIU68	APPARTENANCE A UNE ZPIU 0 commune hors ZPIU 1 commune en ZPIU
CT68	CANTON Numéro de code canton (code officiel géographique de 1968)
UU68	NUMERO D'UNITE URBAINE 00 commune rurale 01 à 49 commune appartenant à une unité urbaine intradépartementale 51 à 99 commune appartenant à une unité urbaine interdépartementale



CODES GÉOGRAPHIQUES RÉSULTANT DES APPARIEMENTS AVEC LA BDCOM

TU68

TRANCHE D'UNITÉ URBAINE

- 0 commune rurale
- 1 unité urbaine de moins de 5 000 hab.
- 2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.
- 3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.
- 4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.
- 5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.
- 6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 hab.
- 7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 hab.
- 8 unité urbaine de plus de 2 000 000 hab.



NIVEAU INDIVIDU

EB75 ÉCHANTILLON AUQUEL APPARTIENT
LE BI DU RP 75
1 le BI du RP 75 provient de l'échantillon au 1/5
4 le BI du RP 75 provient de l'échantillon au 4/5

CP75 CATÉGORIE DE POPULATION
pour les BI n° 2 ordinaires :
B
pour les BI n° 2 BIS
1 militaires
2 élèves internes
3 sanatoriums, préventoriums, aériums
4 personnels des chantiers temporaires

pour les BI n° 2 TER :
5 personnes en traitement dans un hôpital
psychiatrique
6 détenus dans un établissement pénitentiaire
0 les autres cas, notamment lorsque la catégorie de
population n'est pas reportée sur le bulletin

L75 LIEN AVEC LE CHEF DE MÉNAGE
BI du 1/5
position 1 :
1 chef de ménage
2 conjoint légitime
3 conjoint illégitime
4 enfant ou petit-enfant
5 ascendant
6 autre parent
7 ami
8 pensionnaire, sous-locataire
9 domestique ou salarié logé
position 2 :
1 chef du premier noyau secondaire
2 conjoint légitime du chef du premier noyau
secondaire
3 conjoint illégitime du chef du premier noyau
secondaire
4 enfant du chef du premier noyau secondaire
5 chef du deuxième noyau secondaire
6 conjoint légitime du chef du deuxième noyau
secondaire
7 conjoint illégitime du chef du deuxième noyau
secondaire
8 enfant du chef du deuxième noyau secondaire
b autre personne du ménage
population hors ménages ordinaires :
bb
BI du 4/5
b

ECH82 ÉCHANTILLON AUQUEL APPARTIENT LE DOSSIER

P le dossier appartient à l'échantillon 3/4 (il ne
contient pas de BI du 1/4 du RP82)
Q le dossier appartient à l'échantillon 1/4 (il contient
un BI du 1/4 du RP82)

CP82 CATÉGORIE DE POPULATION
pour les BI n° 2 ordinaires
B
pour les BI n° 2 BIS
1 militaires
2 élèves internes
3 sanatoriums, préventoriums, aériums
4 personnels des chantiers temporaires

pour les BI n° 2 TER
5 personnes en traitement dans un hôpital
psychiatrique
6 détenus dans un établissement pénitentiaire
0 les autres cas, notamment lorsque la catégorie de
population n'est pas reportée sur le bulletin

◆◆◆◆



NIVEAU INDIVIDU



NIVEAU INDIVIDU

S75	SEXE 1 masculin 2 féminin		♦♦♦♦
M75	ÉTAT MATRIMONIAL 1 célibataire 2 marié(e) 3 veuf(ve) 4 divorcé(e) b non déclaré		M82 ÉTAT MATRIMONIAL 1 célibataire 2 marié(e) 3 veuf(ve) 4 divorcé(e) b non déclaré
AN75	ANNÉE DE NAISSANCE quatre chiffres de l'année de naissance bbbb non déclarée		AN82 ANNÉE DE NAISSANCE quatre chiffres de l'année de naissance bbbb non déclarée
MN75	MOIS DE NAISSANCE 10		MN82 MOIS DE NAISSANCE 10
JN75	JOUR DE NAISSANCE 01 à 04		JN82 JOUR DE NAISSANCE 01 à 04
ILN75	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE 1 personne née en France métropolitaine 2 personne née hors de France métropolitaine b lieu de naissance non déclaré		ILN82 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE 1 personne née en France métropolitaine 2 personne née hors de France métropolitaine b non déclaré
DN75	DÉPARTEMENT (OU PAYS) DE NAISSANCE si ILN75 = 1 code du département de naissance (cf. nomenclature 3.1.1.) BI du 1/5 : code officiel géographique de 1975 BI du 4/5 : code officiel géographique de 1982 si ILN75 = 2 code du pays de naissance (cf. nomenclature 3.1.4.1.) si ILN75 = b bb		DN82 DÉPARTEMENT (OU PAYS) DE NAISSANCE si ILN82 = 1 code du département de naissance (cog 82) (cf. nomenclature 3.1.1.) si ILN82 = 2 code du pays de naissance (cf. nomenclature 3.1.4.2.) si ILN82 = b bb
IN75	INDICATEUR DE NATIONALITÉ 1 Français de naissance 2 Français par acquisition 3 étranger b non déclaré		IN82 INDICATEUR DE NATIONALITÉ 1 Français de naissance 2 Français par acquisition 3 étranger b non déclaré, ou sans objet (pas de BI du RP82)



**Modalités brutes des RP de 1968 à 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1968, EDP_BEEnnnn_RP1975,
EDP_BEEnnnn_RP1982, EDP_BEEnnnn_RP1990 et EDP_BEEnnnn_RP1999**

NIVEAU INDIVIDU

S90	SEXE DÉCLARÉ 1 masculin 2 féminin	S99	SEXE 1 masculin 2 féminin b non-réponse
M90	ÉTAT MATRIMONIAL déclaré 1 célibataire 2 marié ou remarié 3 veuf 4 divorcé \$ non déclaré	M99	SITUATION MATRIMONIALE 1 célibataire 2 marié ou remarié 3 veuf 4 divorcé b non-réponse
AN90	ANNÉE DE NAISSANCE déclaré quatre chiffres de l'année de naissance \$\$\$\$ non déclarée	AN99	ANNÉE DE NAISSANCE quatre chiffres de l'année de naissance bbbb non-réponse
MN90	MOIS DE NAISSANCE déclaré 10	MN99	MOIS DE NAISSANCE 10
JN90	JOUR DE NAISSANCE déclaré 01 à 04	JN99	JOUR DE NAISSANCE 01 à 04
ILN90	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE déclaré 1 né en France métropolitaine 2 né hors France métropolitaine \$ non déclaré	ILN99	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE 1 né en France métro, dans un DOM ou un TOM 2 né à l'étranger b non chiffré par façonnier
DN90	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE déclaré code du département de naissance (cog 90) (cf. nomenclature 3.1.1.) 99 si né à l'étranger \$\$ non déclaré	DN99	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE 01 à 19 départements de métropole 2A, 2B « « 21 à 95 « « 9A à 9I Dom ou Tom 20, 97, 98 Corse, Dom ou Tom sans autre précision bb non-réponse ou sans objet (né à l'étranger)
PN90	PAYS DE NAISSANCE DÉTAILLÉ déclaré bbb sans objet	PN99	PAYS DE NAISSANCE si num. liste modalités pays étrangers, code ISO « « « associées au territ. français, ISO « « « « à un continent, ISO (cf. nomenclature 3.1.4.4.) si alph. « « des territ. étrangers, COG et ISO « déclaration ambiguë (entre 2 pays étr. ou plus) « décl. ambiguë (1 pays étr. et 1 départ. français) (cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1) bbb non-réponse ou sans objet (né en métropole, dans un Dom ou dans un Tom)
IN90	INDICATEUR DE NATIONALITÉ déclaré 1 Français 2 étranger \$ non déclaré	IN99	INDICATEUR DE NATIONALITÉ 1 Français de naissance 2 Français par acquisition 3 étranger b non-réponse



NIVEAU INDIVIDU

N75 NATIONALITÉ
si IN75 = 3
 numéro de code de la nationalité
 (cf. nomenclature 3.2.1.)
si IN75 = 2
 numéro de code de la nationalité antérieure
 (cf. nomenclature 3.2.1.)
bb non déclarée, ou sans objet (Français de
 naissance)

IRA75 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

1 résidence antérieure (i.e. au 1/1/68) dans le même
 logement
 2 résidence antérieure dans un autre logement de la
 même commune
 3 résidence antérieure dans une autre commune
b non déclaré

*note : chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon
 et Marseille est considéré comme une commune*

DRA75 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
résidence antérieure (au 1/1/68) en France métro
 numéro du code du département (cog de 1975 pour
 un BI du 1/5, cog de 1982 pour un BI du 4/5)
 (cf. nomenclature 3.1.1.)

résidence antérieure hors de France métro :
99

autre cas :
bb non déclaré, ou sans objet (pas de changement de
 commune, ou personne née après le 1/1/68)

N82 NATIONALITÉ
si IN82 = 3
 numéro de code de la nationalité
 (cf. nomenclature 3.2.1.)
si IN82 = 2
 numéro de code de la nationalité antérieure
 (cf. nomenclature 3.2.1.)
bb nationalité non déclarée, ou sans objet (IN82 = 1)

IRA82 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

1 résidence antérieure (i.e. au 1/1/75) dans le même
 logement
 2 résidence antérieure dans un autre logement de la
 même commune
 3 résidence antérieure dans une autre commune
b non déclaré, ou sans objet (personne née après le
 1/1/75)

*note : chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon
 et Marseille est considéré comme une commune*

DRA82 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
résidence antérieure (au 1/1/75) en France métro
 numéro de code du département (cog de 1982)
 (cf. nomenclature 3.1.1.)

résidence antérieure hors de France métro :
99

autre cas :
bb non déclaré, ou sans objet (pas de changement de
 commune, ou personne née après le 1/1/75)



NIVEAU INDIVIDU

◆◆◆◆

N99

NATIONALITÉ (Cf. nomenclature 3.1.4.4.)

250 français

si num. liste modalités natio. étrangères, code ISO

« « « associées à un continent, ISO

si alph. déclaration ambiguë (entre 2 natio. étr. ou plus)

« déclaration ambiguë (entre français et une autre

nationalité)

bbb non-réponse

IRA90

INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
DÉCLARÉ

1 même logement

2 même commune, autre logement

3 autre commune

\$ indicateur de résidence antérieure non déclaré

IRA99

INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DÉCLARÉ

1 même logement

2 autre logement de la même commune ou du même
arrondissement de Paris, Lyon ou Marseille

3 autre commune ou autre arrondissement de Paris,
Lyon ou Marseille

5 bul. indiv. n° 5 hors établ. (ITYP=12, 14 ou 18)

6 bul. indiv. n° 5 en établ. (ITYP=16)

b non-réponse ou sans objet ou bulletin individuel n° 25
(ITYP=17)

CM290

CATÉGORIE DE MIGRANT DÉCLARÉ

b résidence antérieure sans objet (détenus ou
population des habitations mobiles)

1 résidence antérieure dans le même logement

2 résidence antérieure dans un autre logement de la
même commune

3 résidence antérieure dans une autre commune du
même département

4 résidence antérieure dans un autre département de
la même région

5 résidence antérieure dans une autre région de
métropole

6 résidence antérieure hors métropole, dans un DOM,
dans un TOM ou une collectivité territoriale

7 résidence antérieure à l'étranger

\$ non déclaré

◆◆◆◆

◆◆◆◆

DRA99

DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

01 à 19 départements de métropole

2A, 2B « «

21 à 95 « «

9A à 9I Dom ou Tom

20, 97, 98 Corse, Dom ou Tom sans autre précision

AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU pays frontalier

bb non-réponse ou sans objet (résid. antérieure à
l'étranger, enfant né en 1990 ou après)



NIVEAU INDIVIDU

CRA75	<p>COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE résidence antérieure (au 1/1/68) en France métro numéro de code de la commune (cog de 1975 pour un BI du 1/5, cog de 1982 pour un BI du 4/5) <i>note :</i> -BI du 1/5 : pour Lyon et Marseille, on utilise les codes suivants qui tiennent comptent de l'arrondissement municipal : Lyon (9 arr.) 381,382,...,389 (123 si non déclaré) Marseille (16 arr.) 201, 202,...,216 (055 si non déclaré) Paris : on utilise le code suivant qui tient compte de l'arrondissement et du quartier : 1er arr. : 011, 012, 013, 014 (019 si non déclaré) 2ème arr. : 021, 022, 023, 024 (029 si non déclaré) " 20ème arr. : 201, 202, 203, 204 (209 si non déclaré) -si BI du 4/5 dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé) Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé) Marseille 201 à 216 (055 si arr. non précisé)</p> <p>autre cas : bbb non déclarée, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/68)</p>	CRA82	<p>COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE résidence antérieure (au 1/1/75) en France métro numéro de code de la commune (cog de 1982)</p> <p><i>note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune :</i> - Paris : 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé) - Lyon : 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé) - Marseille : 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)</p> <p>autre cas : bbb non déclarée, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/75)</p>
PRA75	<p>PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE résidence antérieure hors de France métro : numéro de code du pays de résidence antérieure La codification diffère suivant l'origine du bulletin: les bulletins du 1/5 sont codés suivant la nomenclature 3.1.4.2., ceux provenant du 4/5 suivant la nomenclature 3.1.4.1. Le premier caractère de ce code est toujours un 0</p> <p>autre cas : bbb non déclarée, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/68)</p>	PRA82	<p>PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE résidence antérieure hors de France métro : numéro de code du pays de résidence antérieure (cf. nomenclature 3.1.4.2.), précédé du chiffre 0</p> <p>autre cas : bbb non déclarée, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/75)</p>



NIVEAU INDIVIDU

CRA99

COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

si DRA99= 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I

bbb ou **numéro** de commune du COG, y compris commune et arrondissement de Paris, Lyon et Marseille
code alphabétique associé à une commune fictive : ville nouvelle ou dénomination usuelle d'une zone d'activité intercommunale

si DRA99 =20, 97, 98

blanc

si DRA99 = AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU

code alphanumérique associé à une zone frontalière

PRA99

PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

si num. liste modalités pays étrangers, code ISO

« « « associées au territ. français, ISO

« « « à un continent, ISO

(cf. nomenclature 3.1.4.4.)

si alph. « « des territ. étrangers, COG et ISO

« déclaration ambiguë (entre 2 pays étr. ou plus)

« décl. ambiguë (1 pays étr. et 1 départ. français)

(cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)

bbb non-réponse ou sans objet (né en 1990 ou après, en métropole, dans un Dom ou dans un Tom)



NIVEAU INDIVIDU

AI75 ANNÉE D'INSTALLATION EN FRANCE
personne habitant hors métropole le 1/1/1968
8 1968
9 1969
0 1970
1 1971
2 1972
3 1973
4 1974
5 1975
b non déclarée
personne habitant en métropole le 1/1/1968
b



NIVEAU INDIVIDU

ARIV99	ANNÉE D'ARRIVÉE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN 900 à 999 année d'arrivée bbb sans objet ou non déclaré
ETUD99	INSCRIPTION POUR ÉTUDES 1 oui 2 non b non-réponse
ILETU99	INDICATEUR DE LIEU D'ÉTUDES 1 dans la commune ou l'arrondissement de résidence 2 dans autre commune ou arrondissement 5 bul. indiv. n° 5 hors établ. (ITYP=12, 14 ou 18) 6 bul. indiv. n° 5 en établ. (ITYP=16) b non-réponse, ou sans objet ou bulletin individuel n° 25 (ITYP=17)
DETU99	DÉPARTEMENT DU LIEU D'ÉTUDES 01 à 19 départements de métropole 2A, 2B « « 21 à 95 « « 9A à 9I Dom ou Tom 20 Corse, sans précision AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU pays frontalier XX lieu d'études à l'étranger bb non-réponse ou sans objet
CETU99	COMMUNE DU LIEU D'ÉTUDES si DETU99= 01 à 19, 2A,2B,21 à 95, 9A à 9I blanc ou numéro de commune du COG, y compris commune et arrondissement de Paris, Lyon et Marseille code alphabétique associé à une commune fictive : ville nouvelle ou dénomination usuelle d'une zone d'activité intercommunale si DETU99 =20 blanc si DETU99 = AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU code alphanumérique associé à une zone frontalière
NET99	NIVEAU D'ÉTUDES 1 école primaire 2 collège, classes de 6° à 3°, CAP, BEP 3 classes de seconde, première ou terminale 4 études supérieures (facultés, IUT, etc.) b non-réponse ou personne âgée de moins de 15 ans



NIVEAU INDIVIDU

DEG75 **DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL OU SUPÉRIEUR**
 1 certificat d'études primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
 2 BEPC, brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
 3 bac (1^{ère} partie, probatoire ou 2^{ème} partie) non compris les séries techniques, brevet supérieur

 4 diplômes de niv. sup. au baccalauréat complet
b non déclaré

DET75 **DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE**
 1 CAP, BEP, examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA), brevets agricoles (BAA, BEA, BPA), certificat de fin de stage de la FPA 1^{er} degré
 2 brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise, certificat de fin de stage de la FPA 2^{ème} degré
 3 brevet d'enseign commerce BEC, indus. BEI, social BES, hôtelier BEH, Brev. d'agt. tech. agri.
 4 bac de technicien séries F, G ou H, brev de tech BT, BTA, élève breveté des ENP ou d'un lycée tech d'Etat, Brevet Sup d'Enseignement Commercial
 5 brevet de tech sup (BTS), dipl universit de techno (DUT), dipl d'études supérieures techniques (DEST)
 6 diplômes paramédicaux et sociaux (infirmières, sage-femme, assistante sociale, etc.)
0 autres diplômes professionnels
b non déclaré

AFE75 **ÂGE DE FIN D'ÉTUDES**
 âge de fin d'études
bb non déclaré

DEG82 **DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL**
 1 certificat d'études primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
 2 BEPC, brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
 3 bac (1^{ère} partie, probatoire ou 2^{ème} partie) non compris les séries F, G et H, brevet supérieur, certificat de fin d'études secondaires (CFES)

b non déclaré

DET82 **DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE**
 1 CAP, BEP, examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA), brevets agricoles (BAA, BPA), certificat de fin de stage de la FPA 1^{er} degré
 2 brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise, certificat de fin de stage de la FPA 2^{ème} degré
 3 brevet d'enseign agric BEA, commerce BEC, hôtel BEH, indus. BEI, social BES, Brev. d'agt. tech. agric.
 4 bac tech séries F, G et H, brev de tech BT, BTA, élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'Etat, Brevet Sup d'Enseign Commerc, capacité en droit

b non déclaré

DES82 **DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**
1b diplôme des prof de la santé et des prof sociales : sage-femme, infirmier(e), kinési-thérapeute, assistant(e) social(e), éducateur spécialisé
2b BTS, DUT, diplôme d'études sup tech (DEST)
3b diplôme université de 1^{er} cycle (propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM, sauf les DUT), certif de fin d'études normales, certif d'apt. pédagogique
4b diplôme universitaire du 2^{ème} ou du 3^{ème} cycle (licence, maîtrise, doctorat, etc.), CAPES, CAPET
5b diplôme de sortie d'une grande école publique ou privée, diplôme d'une école d'ingénieur
bb non déclaré, ou sans objet (pas de BI au RP82)
note : si 2 réponses données, on code le couple des 2 chiffres suivant l'ordre croissant (exemples 13, 24)

AFE82 **ÂGE DE FIN D'ÉTUDES**
 âge de fin d'études
bb non déclaré



NIVEAU INDIVIDU

DIP99

DIPLÔME

- 0 aucun diplôme
- 1 certificat d'études primaires
- 2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
- 3 CAP
- 4 BEP
- 5 baccalauréat général
- 6 baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet, capacité en droit
- 7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé
- 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur
- b non-réponse ou personne âgée de moins de 15 ans
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)



NIVEAU INDIVIDU

CS75	<p>CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (PCS) nomenclature des catégories socioprofessionnelles. (Cf. nomenclature 3.8.1.) bb non déclarée (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>	CS82	<p>CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (PCS) nomenclature des catégories socioprofessionnelles. (Cf. nomenclature 3.8.1.) bb non déclarée (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>
TA75	<p>TYPE D'ACTIVITÉ 1 actif ayant un emploi 3 personne sans emploi et en recherchant 4 ancien actif 5 étudiant ou élève 6 militaire du contingent 0 autre inactif b personne née en 1959 ou après</p>	TA82	<p>TYPE D'ACTIVITÉ 1 actif ayant un emploi 3 personne sans emploi, en recherchant (chômeurs) 4 ancien actif 5 étudiant ou élève 6 militaire du contingent 0 autre inactif b personne née en 1968 ou après</p>
AE75	<p>ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE niveau 100 de la nomenclature d'activités et de produits de 1973 (Cf. nomenclature 3.10.1.) bb non déclarée, sans objet (TA75 différente de 1)</p>	AE82	<p>ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE niveau 100 de la nomenclature d'activité et de produits de 1973 (Cf. nomenclature 3.10.1.) bb non déclarée, sans objet (TA82 différente de 1)</p>
RT75	<p>RECHERCHE DE TRAVAIL 0 chômeur n'ayant jamais travaillé 1 chômeur en recherche depuis moins de 3 mois 2 chômeur cherchant du travail depuis 3 à 6 mois 3 chômeur cherchant du travail depuis 6 mois à 1 an 4 chômeur cherchant du travail depuis plus d'un an 8 chômeur ayant travaillé, sans qu'on connaisse la durée de son chômage b non déclarée, ou sans objet</p>	RT82	<p>RECHERCHE DE TRAVAIL 0 ne cherche pas de travail 1 cherche du travail</p> <p>b non déclarée, ou sans objet (BI n° 2 bis, ou 2 ter)</p>
ST75	<p>STATUT 1 aide familial 2 exploitant agricole (propriétaire, fermier, métayer) 3 membre d'une profession libérale 4 employeur ou travailleur indépendant (artisan, commerçant, industriel) 5 travailleur à domicile pour le compte d'une (ou plusieurs) entreprise(s) 6 apprenti sous contrat 7 salarié b non déclaré, ou sans objet</p>	ST82	<p>STATUT position 1 : 1 employeur ou travailleur indépendant 2 aide familial non salarié 3 apprenti sous contrat 4 salarié b non déclaré, sans objet (TA82 différent de 1), ou pas de BI du RP 82 position 2 : la signification de la deuxième position dépend de la valeur de la première : - si position 1 = 1, pos. 2=nb de salar. employés 0 aucun salarié 1 1 ou 2 salariés 2 3 à 5 salariés 3 6 à 9 salariés 4 10 salariés ou plus 9 nombre de salariés non précisé - si position 1 = 4, position 2=emploi à domicile 1 travailleur à domicile pour le compte d'une ou plusieurs entreprises 0 sinon b non déclaré - si position 1 = 2 ou 3, la position 2 est à blanc</p>



NIVEAU INDIVIDU

RT90 RECHERCHE D'UN EMPLOI DÉCLARÉE
 1 ne cherche pas d'emploi
 2 recherche un emploi depuis moins de 3 mois
 3 recherche un emploi depuis 3 mois à moins d'1 an
 4 recherche un emploi depuis 1 an à moins de 2 ans

 5 recherche un emploi depuis 2 ans ou plus
 \$ recherche d'emploi non déclarée

ST90 STATUT DÉCLARÉ
 1 salarié

 2 non salarié

SITRA99 SITUATION FACE AU MARCHÉ DU TRAVAIL
 1 travaille
 2 ne travaille pas

NAF99 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT
 Nomenclature des activités (niveau 600)
 (Cf. nomenclature 3.10.5.)

RT99 RECHERCHE D'UN EMPLOI
 1 ne cherche pas d'emploi
 2 cherche un emploi depuis moins d'un an
 3 cherche un emploi depuis plus d'un an
 b non-réponse ou sans objet

ST99 STATUT
 1 indépendant ou à son compte, y compris aide familial non salarié
 2 chef d'entreprise salarié
 3 salarié, y compris aide familial salarié
 b non-réponse ou sans objet

AIDF99 AIDER UN MEMBRE DE SA FAMILLE
 DANS SON TRAVAIL
 1 aider un membre de sa famille dans son travail est l'activité principale de la personne en percevant ou non un salaire
 2 autre activité principale
 b non-réponse ou sans objet

ILT99 INDICATEUR DU LIEU DE TRAVAIL
 1 dans la commune ou l'arrondissement de résidence
 2 hors de la commune ou l'arrondissement de résidence
 5 bull. indiv. n° 5 hors établissement (ITYP=12, 14 ou 18)
 6 bull. indiv. n° 5 en établissement (ITYP=16)
 b sans objet ou non déclaré



NIVEAU INDIVIDU

<p>DLT75 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL</p> <p>00 en mer 0 à 95 numéro de code du département du lieu de travail BI du 1/5 cog de 1975 BI du 4/5 cog de 1982 (Cf. nomenclature 3.1.1.) DD à domicile XX variable 99 hors métropole bb non déclaré, ou sans objet (TA75 différent de 1)</p> <p>CLT75 COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL <i>si DLT75 = 01 à 95</i> numéro de code de la commune du lieu de travail BI du 1/5 cog de 1975 BI du 4/5 cog de 1982 <i>si DLT75 = 99</i> 001 Allemagne 003 Belgique 006 Espagne 011 Italie 020 Suisse 023 Maroc bbb autre pays <i>autre cas :</i> bbb non déclarée, sans objet (TA75 différent de 1)</p> <p>APRO6875 CHANGEMENT DE PROFESSION ENTRE 1968 ET 1975 1 même appellation de la profession sur le bulletin de recensement de 1968 et sur le bulletin de recensement de 1975 2 appellation différente mais qui, de façon pratiquement sûre, recouvre la même profession 3 appellation différente, sans pouvoir décider s'il s'agit de différences réelles entre les prof ou non 4 appellation différente, qui recouvre, de façon pratiquement sûre, une différence réelle entre les professions b si TA différent de 1 (ou 2 au RP68), 3 ou 6 à l'un des deux RP, ou si une profession n'est pas déclarée sur l'un des BI, ou si l'un des BI est manquant</p> <p>CHET6875 CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT ENTRE 1968 ET 1975 0 même nom d'établissement et même adresse sur le bulletin de recensement de 1968 et le bulletin de recensement de 1975 1 même nom d'établissement et adresses différentes dans la même commune 2 même nom d'établissement et adresse dans des communes différentes 3 noms d'établissements différents et même adresse 4 noms d'établissements différents et adresses différentes dans la même commune 5 noms d'établissements différents et adresse dans des communes différentes 6 impossible de déterminer s'il y a changement d'établissement ou non b si TA différent de 1 (ou 2 au RP68), ou si l'adresse de l'établissement n'est pas déclarée sur l'un des BI, ou si l'un des BI est manquant</p>	<p>DLT82 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL <i>BI du 1/4 : bb</i> <i>BI du 3/4</i> 01 à 95 numéro de code du département du lieu de travail (cog de 1982) (Cf. nomenclature 3.1.1.) DD à domicile XX variable 99 hors métropole bb non déclaré, ou sans objet (TA82 différent de 1)</p> <p>CLT82 COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL <i>BI du 3/4 :</i> <i>si DLT82 = 01 à 95</i> numéro de code de la commune du lieu de travail (cog de 1982) <i>si DLT82 = 99</i> 001 Allemagne 003 Belgique 006 Espagne 011 Suisse 020 Italie 023 Maroc bbb autre pays <i>autre cas :</i> bbb non déclarée, sans objet (TA82 différent de 1) <i>BI du 1/4 : bbb</i></p> <p>APR07582 CHANGEMENT DE PROFESSION ENTRE 1975 ET 1982 1 même appellation de la profession sur le bulletin de recensement de 1975 et sur le bulletin de recensement de 1982 2 appellation différente mais qui, de façon pratiquement sûre, recouvre la même profession 3 appellation différente, sans pouvoir décider s'il s'agit de différences réelles entre les prof ou non 4 appellation différente, qui recouvre, de façon pratiquement sûre, une différence réelle entre les professions b si TA différent de 1, 3 ou 6 à l'un des deux RP, ou si une profession n'est pas déclarée sur l'un des BI, ou si l'un des BI est manquant</p> <p>CHET7582 CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT ENTRE 1975 ET 1982 0 même nom d'établissement et même adresse sur le bulletin de recensement de 1975 et le bulletin de recensement de 1982 1 même nom d'établissement et adresses différentes dans la même commune 2 même nom d'établissement et adresse dans des communes différentes 3 noms d'établissements différents et même adresse 4 noms d'établissements différents et adresses différentes dans la même commune 5 noms d'établissements différents et adresse dans des communes différentes 6 impossible de déterminer s'il y a changement d'établissement ou non b si TA différent de 1, ou si l'adresse de l'établissement n'est pas déclarée sur l'un des BI, ou si l'un des BI est manquant</p>
---	---



NIVEAU INDIVIDU

◆◆◆◆

DLT99 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL
01 à 19 départements de métropole
2A, 2B « «
21 à 95 « «
9A à 9I Dom ou Tom
20 Corse, sans précision
AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO,NL,SU pays frontalier
XX lieu d'études à l'étranger
bb non-réponse ou sans objet

◆◆◆◆

CLT99 COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL
si DLT99 = 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I
bbb ou **numéro** de commune du COG, y compris commune et arrondissement de Paris, Lyon et Marseille
code alphabétique associé à une commune fictive : ville nouvelle ou dénomination usuelle d'une zone d'activité intercommunale
si DLT99 =20
blanc
si DLT99 = AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU
code alphanumérique associé à une zone frontalière
si DLT99 =XX
blanc (autre pays étranger, Dom ou Tom)

APRO8290 CHANGEMENT DE PROFESSION ENTRE 1982 ET 1990
1 même appellation de la profession sur bulletin RP82 et sur bulletin RP90
2 appellation différente mais qui recouvre de manière pratiquement sûre la même profession
3 appellation différente, sans pouvoir décider s'il s'agit de différences réelles dans la profession ou non
4 appellation différente qui recouvre, de manière pratiquement certaine, une différ. réelle de profession
b autre cas (personne sans activité professionnelle à un des RP, personne non recensée en 1982, ...)
*Note : code présent si (JNCH = 01 ou 04)
ou [(JNCH = 02 ou 03) et TYPCHICH = 1]*

CHET8290 CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT ENTRE 1982 ET 1990
0 même nom et adresse d'établ sur le bulletin RP82 et sur le bulletin de recensement de 1990
1 même nom d'établissement et adresses différentes dans la même commune
2 même nom d'établissement et adresse dans une autre commune
3 noms d'établissements différents et même adresse
4 noms d'établissements différents et adresses différentes dans la même commune
5 noms d'établissements différents et adresse dans des communes différentes
6 impossible de déterminer s'il y a changement d'établissement ou non
b sans objet, cas où l'individu n'est pas actif aux deux dates
*Note : code présent si (JNCH = 01 ou 04)
ou [(JNCH = 02 ou 03) et TYPCHICH = 1]*



NIVEAU INDIVIDU

P75

PROFESSION

BI du 1/5 :

code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.1.)

bbbb non déclarée, ou sans objet
(TA75 différent de 1, 3, 6)

BI du 4/5 :

bbbb



NIVEAU INDIVIDU

P90	<p>PROFESSION DÉTAILLÉE DÉCLARÉE code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.2.1.) \$\$\$\$ profession non déclarée ou sans objet</p>	P99	<p>PROFESSION code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.2.1.) bbbb profession non déclarée ou sans objet</p>
IEMP90	<p>INDICATEUR D'EMPLOI SUPPOSÉ 0 individus nés en 1976 ou après 1 emploi supposé 2 sans emploi supposé 3 aucune supposition</p>		
INAC90	<p>TYPE D'INACTIVITÉ DÉCLARÉE 1 élève ou étudiant 2 chômeur 3 retraité 4 retiré des affaires 5 femme au foyer 6 autre inactif \$ type d'inactivité non déclarée</p>	INAC99	<p>TYPE D'INACTIVITÉ DÉCLARÉE 1 étudiant 2 élève 3 stagiaire non rémunéré 4 chômeur 5 préretraité 6 retraité ancien salarié 7 retraité ancien indépendant (agriculteur, artisan, commerçant, etc.) 8 Autre (femme ou homme au foyer, personne ne percevant qu'une pension de réversion ou d'invalidité) b sans objet ou non-réponse</p>
NBS90	<p>NOMBRE DE SALARIÉS DÉCLARÉ 1 aucun salarié 2 1 ou 2 salarié 3 3 à 9 salariés 4 10 salariés ou plus \$ nombre de salariés non déclaré ou sans objet</p>	NBS99	<p>NOMBRE DE SALARIÉS DÉCLARÉ 1 aucun salarié 2 1 ou 2 salarié 3 3 à 9 salariés 4 10 salariés ou plus b sans objet ou non-réponse</p>
CPF90	<p>POSITION PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE DES SALARIÉS 0 position professionnelle autre que celles ci-dessous 1 manœuvre ou ouvrier spécialisé 2 ouvrier qualifié ou hautement qualifié 3 agent de maîtrise dirigeant des ouvriers (maîtrise administrative ou commerciale) 4 agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise 5 technicien, dessinateur, VRP (non cadre) 6 instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e), personnel de catégorie B de la fonction publique 7 ingénieur, cadre 8 professeur, personnel de cat. A de la fonc. publique 9 employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique \$ position professionnelle non déclarée (ou sans objet)</p>	CPF99	<p>POSITION PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE DES SALARIÉS 1 manœuvre ou ouvrier spécialisé (OS1 à OS3, etc.) 2 ouvrier qualifié ou très qualifié (P1 à P3, TA, OQ, OQH, etc.) 3 agent de service, aide soignant(e), empl. de maison 4 employé de commerce, employé de bureau, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique 5 agent de maîtrise dirigeant des ouvriers (maîtrise administrative, commerciale, informatique) 6 agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise 7 technicien, dessinateur, VRP 8 instituteur, infirmier(e), travailleur social, technicien médical, personnel de cat. B de la fonction publique 9 ingénieur, cadre d'entreprise 0 personnel de catégorie A de la fonction publique et assimilé b sans objet ou non-réponse</p>
PA90	<p>PROFESSION ANTÉRIEURE DÉCLARÉE code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.2.2.) \$\$\$\$ prof. antérieure non déclarée (ou sans objet)</p>	CSA99	<p>PROFESSION ANTÉRIEURE code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.2.2.) bbbb prof. antérieure non déclarée (ou sans objet)</p>



NIVEAU INDIVIDU

NIVEAU FAMILLE



NIVEAU INDIVIDU

<p>PUB90 NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT</p> <p>1 administrations nationales 2 collectivités locales, hôpitaux publics, HLM 3 sécurité sociale 4 entreprises publiques ou nationales 5 entreprises du secteur privé \$ non déclarée ou sans objet</p>	<p>PUB99 CARACTÈRE PUBLIC OU PRIVÉ DE L'ÉTABLISSEMENT</p> <p>1 administrations nationales 2 collectivités locales, hôpitaux publics, HLM 3 sécurité sociale 4 entreprises publiques ou nationales 5 entreprises du secteur privé</p>
<p>SITP90 SITUATION PARTICULIÈRE DÉCLARÉE</p> <p>1 apprenti sous contrat 2 exerçant un travail d'utilité collective (TUC, etc.) 3 sous contrat d'adaptation ou de qualification 4 stagiaire (principalement en entreprise : SIVP, etc.) 5 stagiaire (dans un centre de formation : FPA, etc.) 6 placé par une agence d'intérim 7 sous contrat de travail à durée déterminée \$ situation particulière non déclarée ou sans objet</p>	<p>FONC99 FONCTION PRINCIPALE DE L'EMPLOI</p> <p>1 production, fabrication, chantier, exploitation 2 installation, réglage, réparation, maintenance 3 gardiennage, nettoyage, entretien ménager 4 manutention, magasinage, transports, logistique 5 secrétariat, guichet, saisie, standard, accueil 6 gestion, compta., fonct. administrative, organisation 7 directeur général ou adjoint direct, état-major 8 commerce, vente, technico-commercial 9 recherche, études, méthodes, informatique 0 enseignement, formation, santé, travail social, information, publicité, arts, spectacles, sports b sans objet ou non-réponse</p>
<p>TRAP90 TRAVAIL PASSÉ</p> <p>1 déjà travaillé 2 jamais travaillé \$ non déclaré ou sans objet</p>	<p>EMP99 CONDITION D'EMPLOI</p> <p>1 apprenti sous contrat 2 placé par une agence d'intérim 3 emploi aidé (CES, emploi-jeune, etc.) 4 stagiaire rémunéré (SIFE, etc.) 5 contrat à durée déterminée (CDD, court, saisonnier) 6 titulaire de la fonction publique 7 contrat ou emploi à durée indéterminée b sans objet ou non-réponse</p>
<p>TTRAV90 TEMPS DE TRAVAIL DÉCLARÉ</p> <p>1 temps partiel 2 travail à temps complet \$ temps de travail non déclaré ou sans objet</p>	<p>DEJAT99 A DÉJÀ TRAVAILLÉ</p> <p>1 oui 2 non b sans objet ou non-réponse</p>
	<p>TTRA99 TEMPS PARTIEL</p> <p>1 temps complet 2 temps partiel, plus d'un mi-temps 3 temps partiel, à mi-temps ou moins b sans objet ou non-réponse</p>

NIVEAU FAMILLE

<p>INDM90 PRÉSENCE DE LA MÈRE PRÉSUMÉE (biologique ou non) DE L'INDIVIDU PANEL</p> <p>0 oui 1 non b sans objet (vivant hors famille ou adulte d'1 fam.)</p>	<p>ANMF99 ANNÉE DE NAISSANCE DÉCLARÉE DE LA MÈRE DE L'INDIVIDU PANEL</p> <p>1880 1880 ou avant 1881 1881 1882 1882 ... 1990 1990 bbbb non déclarée ou sans objet (individu vivant hors famille ou adulte d'une famille)</p>
<p>ANM90 ANNÉE DE NAISSANCE DÉCLARÉE DE LA MÈRE DE L'INDIVIDU PANEL</p> <p>1880 1880 ou avant 1881 1881 1882 1882 ... 1990 1990 bbbb non déclarée ou sans objet (individu vivant hors famille ou adulte d'une famille)</p>	<p>ANMF99 ANNÉE DE NAISSANCE DÉCLARÉE DE LA MÈRE DE L'INDIVIDU PANEL</p> <p>1880 1880 ou avant 1881 1881 1882 1882 ... 1999 1999 bbbb non déclarée ou sans objet (individu vivant hors famille ou adulte d'une famille)</p>



NIVEAU FAMILLE



NIVEAU FAMILLE

ILNM90	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE DÉCLARÉ DE LA MÈRE 1 née en France métropolitaine 2 née hors France métropolitaine \$ indicateur du lieu de naissance non déclaré b sans objet (vivant hors famille ou adulte d'une fam.)	JNMF99	JOUR DE NAISSANCE DE LA MERE PRESUMEE 01 à 31 bb non déclaré
DNM90	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA MÈRE 01 à 95 et 97 à 98 code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.) \$\$ non déclaré bb sans objet (hors famille ou adulte d'une famille)	MNMF99	MOIS DE NAISSANCE DE LA MERE PRESUMEE 01 à 12 bb non déclaré
PNM90	PAYS DE NAISSANCE DE LA MÈRE code du pays (cog 90) \$\$\$ non déclaré bbb sans objet (hors famille ou adulte d'une famille)	DNMF99	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA MERE 01 à 19 départements de métropole 2A, 2B « « 21 à 95 « « 9A à 9I Dom ou Tom 20, 97, 98 Corse, Dom ou Tom sans autre précision bb non-réponse ou sans objet (né à l'étranger)
		PNMF99	PAYS DE NAISSANCE DE LA MERE si num. liste modalités pays étrangers, code ISO « « « associées au territ. français, ISO « « « « à un continent, ISO (cf. nomenclature 3.1.4.4.) si alph. « « des territ. étrangers, COG et ISO « déclaration ambiguë (entre 2 pays étr. ou plus) « décl. ambiguë (1 pays étr. et 1 départ. français) (cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1) bbb non-réponse ou sans objet (né en métropole, dans un Dom ou dans un Tom)
		ANPF99	ANNÉE DE NAISSANCE DU PÈRE DE L'INDIVIDU Voir modalités ANMF99 ci-dessus
		JNPF99	JOUR DE NAISSANCE DU PERE Voir modalités JNMF99 ci-dessus
		MNPF99	MOIS DE NAISSANCE DU PERE Voir modalités MNMF99 ci-dessus
		DNPF99	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU PERE Voir modalités DNMF99 ci-dessus
		PNPF99	PAYS DE NAISSANCE DU PERE Voir PNMF99 ci-dessus
		ANCJ99	ANNÉE DE NAISSANCE DU CONJOINT DE L'INDIVIDU Voir modalités ANMF99 ci-dessus
		JNCJ99	JOUR DE NAISSANCE DU CONJOINT DE L'INDIVIDU Voir modalités JNMF99 ci-dessus
		MNCJ99	MOIS DE NAISSANCE DU CONJOINT DE L'INDIVIDU Voir modalités MNMF99 ci-dessus
		DNCJ99	DÉPART. DE NAISS. DU CONJOINT DE L'INDIVIDU Voir modalités DNMF99 ci-dessus
		PNCJ99	PAYS DE NAISS. DU CONJOINT DE L'INDIVIDU Voir modalités PNMF99 ci-dessus



NIVEAU FAMILLE



NIVEAU FAMILLE

<p>NENF90 NOMBRE D'ENFANTS PRÉSUM. DE L'INDIVIDU 01 à 15 \$\$ non déclaré bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)</p>	<p>MCJ99 ETAT MATRIMONIAL DU CONJOINT b non-réponse 1 célibataire 2 marié 3 veuf 4 divorcé</p>
<p>SiiE90 SEXE DU nième ENFANT PRÉSUMÉ DE L'INDIVIDU PANEL 1 masculin 2 féminin \$ non déclaré b sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)</p>	<p>SiiE99 SEXE DU nième ENFANT PRÉSUMÉ DE L'INDIVIDU PANEL 1 masculin 2 féminin b sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)</p>
<p>ANiiE90 ANNÉE DE NAISSANCE DU nième ENFANT quatre chiffres de l'année \$\$\$\$ non déclarée bbbb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)</p>	<p>ANiiE99 ANNÉE DE NAISSANCE DU nième ENFANT DE L'INDIVIDU quatre chiffres de l'année bbbb sans objet (ind. enfant ou hors famille)</p>
<p>MNiiE90 MOIS DE NAISSANCE DU nième ENFANT 01 à 12 \$\$ non déclaré bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)</p>	<p>MNiiE99 MOIS DE NAISSANCE DU nième ENFANT 01 à 12 bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)</p>
<p>JNiiE90 JOUR DE NAISSANCE DU nième ENFANT 01 à 31 \$\$ non déclaré bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)</p>	<p>JNiiE99 JOUR DE NAISSANCE DU nième ENFANT 01 à 31 bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)</p>
<p>ILNiiE90 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE DU nième ENFANT 1 né en France métropolitaine 2 né hors France métropolitaine \$ non déclaré b sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)</p>	
<p>DNiiE90 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU nième ENFANT 01 à 95, 97 à 98 code du département (cog) (Cf. nomenclature 3.1.1.) 99 si né à l'étranger \$\$ non déclaré bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)</p>	<p>DNiiE99 DÉPARTEMENT DE NAISS. DU nième ENFANT Voir modalités DNMF99 ci-dessus</p>
	<p>PNiiE99 PAYS DE NAISS. DU nième ENFANT Voir modalités PNMF99 ci-dessus</p>



NIVEAU LOGEMENT



NIVEAU LOGEMENT

TYPL90	<p>TYPE DE LOGEMENT DÉCLARÉ</p> <p>1 logement-foyer pour personne(s) âgée(s) 2 ferme 3 chambre d'hôtel 4 construction provisoire, habitation de fortune 5 pièce indépendante (ayant sa propre entrée) 6 maison individuelle 7 logement dans un immeuble collectif 8 logt dans un imble à usage autre que d'habitation 9 type de logement non déclaré b sans objet (résidence en communauté)</p>	TYPL99	<p>TYPE DE LOGEMENT</p> <p>1 logement-foyer pour personne(s) âgée(s) 2 chambre d'hôtel 3 construction provisoire, habitation de fortune 4 pièce indépendante 5 maison individuelle, ferme 6 logement dans un immeuble collectif 7 logt dans un imble à usage autre que d'habitation b hors logement ordinaire ou non-réponse dans logement ordinaire</p>
HC90	<p>NOMBRE DE PIÈCES DÉCLARÉ DU LOGEMENT</p> <p>1 1 pièce 2 2 pièces ... 8 8 pièces 9 9 pièces ou plus 0 nombre de pièces non déclaré b sans objet (résidence en communauté)</p>	HC99	<p>NOMBRE DE PIÈCES DÉCLARÉ DU LOGEMENT ou non réponse dans logement ordinaire 00 à 20 nombre de pièces d'habitation bb hors logement ordinaire</p>
SO90	<p>STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT</p> <p>1 propriétaire du logement (y compris les différentes formes d'accession à la propriété) 2 logé gratuitement, par exemple par ses parents des amis, ou par l'employeur (y compris le cas des personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager ou dont elles ont la jouissance par usufruit) 3 locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide 4 locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel 5 statut d'occupation non déclaré b sans objet (résidence en communauté)</p>	SO99	<p>STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT</p> <p>1 propriétaire 2 locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide 3 loc. ou sous-loc. du lgt loué meublé, chamb. d'hôtel 4 logé gratuitement b hors logt ordinaire ou non réponse dans logt ordi.</p>
AAD90	<p>ÉPOQUE D'ACHÈVEMENT DÉCLARÉE DU LOGEMENT</p> <p>1 avant 1915 2 de 1915 à 1948 3 de 1949 à 1967 4 de 1968 à 1974 5 de 1975 à 1981 6 1982 ou après 7 imm. en cours de construction partiellement habité 8 époque d'achèvement non déclarée b sans objet (résidence en communauté)</p>	ACHL99	<p>PÉRIODE D'ACHÈVEMENT DÉCLARÉE DU LOGEMENT</p> <p>1 avant 1915 2 de 1915 à 1948 3 de 1949 à 1967 4 de 1968 à 1974 5 de 1975 à 1981 6 de 1982 à 1989 7 en 1990 ou après 8 imm. en cours de construction partiellement habité b immeuble fictif</p>
		AEMM99	<p>ANNÉE D'EMMÉNAGEMENT</p> <p>00 à 99 année d'emménagement (1900 à 1999) bb hors logement ordinaire ou non-réponse dans logement ordinaire</p>



NIVEAU LOGEMENT



NIVEAU LOGEMENT

CATC99	CATÉGORIE DE COLLECTIVITÉ 1 foyer de travailleurs 2 cité universitaire ou foyer d'étudiants 3 maison de retraite ou hospice 4 établissement de soin de longue durée 5 communauté religieuse 6 centre d'hébergement, d'accueil (courte période) 7 centre d'hébergement, d'accueil (longue période) 8 autre collectivité b l'enregistrement du logement n'est pas celui d'une collectivité
CATE99	CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT 1 établ. d'enseignement avec internat 2 établ. d'enseignement militaire 3 établ. militaire (autre que d'enseignement) 4 établ. pénitentiaire b l'enregistrement du logement n'est pas celui d'un établissement
CL99	CATÉGORIE DE LOGEMENT b hors logt ordinaire ou non réponse dans logt ordi. 1 résidence principale 2 logement occasionnel 3 résidence secondaire 4 logement vacant 5 habitation mobile



NIVEAU IMMEUBLE

NIVEAU GÉOGRAPHIQUE

R75	RÉGION DE RECENSEMENT numéro de code de la région (cog de 1975) (Cf. nomenclature 3.1.3.1.) bb non déclarée	R82	RÉGION DE RECENSEMENT numéro de code de la région (cog de 1982) (Cf. nomenclature 3.1.3.1.) bb non déclarée
D75	DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT numéro de code du département (cog de 1975) (Cf. nomenclature 3.1.1.) bb non déclaré	D82	DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT numéro de code du département (cog de 1982) (Cf. nomenclature 3.1.1.) bb non déclaré
C75	COMMUNE DE RECENSEMENT numéro de code de la commune (cog de 1975) bbb non déclaré <i>note : pour Lyon et Marseille, on utilise on utilise les codes suivants qui tiennent compte de l'arrondissement municipal :</i> <i>-Lyon (9 arrondissements) 381,...., 389 (123 si non déclaré)</i> <i>-Marseille (16 arrondissements) 201,...., 216 (055 si non déclaré)</i> <i>-Paris : on utilise le code suivant qui tient compte de l'arrondissement et du quartier :</i> <i>1^{er} arrondissement : 011, 012, 013, 014 (019 si quartier non déclaré)</i> <i>2^{ème} arrondissement : 021, 022, 023, 024 (029 si quartier non déclaré)</i> <i>...</i> <i>20^{ème} arrondissement : 201, 202, 203, 204 (209 si quartier non déclaré)</i> <i>arrondissement non déclaré : 056</i>	C82	COMMUNE DE RECENSEMENT numéro de code de la commune (cog de 1982) bbb non déclaré <i>note : Lyon est considérée comme une seule commune (code 123), de même que Marseille (code 055), alors que chaque arrondissement municipal de Paris constitue une commune (codes 101 à 120, 056 si l'arrondissement n'est pas déclaré)</i>



NIVEAU IMMEUBLE

ACHI99	PÉRIODE D'ACHÈVEMENT DE L'IMMEUBLE
	1 avant 1915
	2 de 1915 à 1948
	3 de 1949 à 1967
	4 de 1968 à 1974
	5 de 1975 à 1981
	6 de 1982 à 1989
	7 en 1990 ou après
	8 immeuble en cours de construc. partiellement habité
	b immeuble fictif

NIVEAU GÉOGRAPHIQUE

♣♣♣♣

♣♣♣♣

♣♣♣♣

♣♣♣♣

D90R DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT
(cog actualisé 1994)
numéro de code du département (cog actualisé)
bb non déclaré

D99 DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT
(cog actualisé)
numéro de code du département (cog actualisé)
bb non déclaré

C90R COMMUNE DE RECENSEMENT
(cog actualisé 1994)
numéro de code de la commune (cog actualisé)
bbb non déclarée

C99 COMMUNE DE RECENSEMENT
(cog actualisé)
numéro de code de la commune (cog actualisé)
bbb non déclarée



NIVEAU GEOGRAPHIQUE



NIVEAU GEOGRAPHIQUE

TZAU90	CATEGORIE DETAILLEE DE LA COMMUNE zonage aire urbaine en 1990 b sans objet (non recensé) et non-réponse 0 espace rural 1 commune d'un pôle urbain 2 commune d'une couronne urbaine 3 commune multipolarisée	CATAEU99	CATEGORIE DE LA COMMUNE au sein du découpage en aires et espaces urbains 1999 b sans objet (non recensé) et non-réponse 0 commune des DOM 1 commune d'un pôle urbain 2 commune d'une couronne urbaine 3 commune multipolarisée 4 commune d'un pôle de l'espace rural 5 commune de la couronne d'un pôle rural 6 autre commune rurale
		CATUU99	CATEGORIE DE LA COMMUNE au sein du découpage en unités urbaines 1999 bb sans objet (non recensé) et non-réponse 00 commune rurale 11 ville isolée 21 ville centre 22 banlieue
		TAU99	TRANCHE DE TAILLE D'AIRE URBAINE 1999 bb sans objet (non recensé) et non-réponse 00 hors aire urbaine 01 aire urbaine de moins de 15 000 hab. 02 aire urbaine de 15 000 à 19 999 hab. 03 aire urbaine de 20 000 à 24 999 hab 04 aire urbaine de 25 000 à 34 999 hab 05 aire urbaine de 35 000 à 49 999 hab 06 aire urbaine de 50 000 à 99 999 hab 07 aire urbaine de 100 000 à 199 999 hab 08 aire urbaine de 200 000 à 499 999 hab 09 aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 hab 10 aire urbaine de Paris
TCD90	TAILLE DE COMMUNE DETAILLEE 1990 (Cf. nomenclature 3.3.)	TCD99	TAILLE DE COMMUNE DETAILLEE 1999 (Cf. nomenclature 3.3.)
TUR90	CATEGORIE DETAILLEE URBAINE/RURALE en 1990 (Cf. nomenclature 3.4.)	TUR99	CATEGORIE DETAILLEE URBAINE/RURALE en 1999 (Cf. nomenclature 3.4.)
TYPO33	TYPOLOGIE SOCIO-ECONOMIQUE RP90 (TABARD) (Cf. nomenclature 3.6.)	TYP27	TYPOLOGIE SOCIO-ECONOMIQUE RP99 (TABARD) (Cf. nomenclature 3.6.)
ZUS90	ZONE URBAINE SENSIBLE RP90 b individu non recensé 0 réside hors ZUS 1 réside en ZUS	ZUS99	ZONE URBAINE SENSIBLE RP99 b individu non recensé 0 réside hors ZUS 1 réside en ZUS





Modalités des variables redressées des tables du recensement de 1975 à 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1975, EDP_BEEnnnn_RP1982, EDP_BEEnnnn_RP1990 et EDP_BEEnnnn_RP1999

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.



NIVEAU INDIVIDU

NRP75	APPARIEMENT avec le fichier exhaustif du RP75 1 si l'individu a été apparié 0 dans le cas contraire	NRP82	APPARIEMENT avec le fichier 1/4 du RP82 1 si l'individu a été apparié 0 dans le cas contraire
SOND_75	INVERSE DU TAUX DE SONDAGE code (binaire) valant 5 pour les communes (ou fractions de commune) qui n'ont pas été dépouillées exhaustivement ; sinon, ce code vaut 1 <i>Note : ce code est stocké sous une forme binaire</i> Voir liste des communes dans annexe 1		
S_75	SEXE 1 masculin 2 féminin	S_82	SEXE 1 masculin 2 féminin
AN_75	ANNÉE DE NAISSANCE 866 à 975 de l'année 1866 à 1975	AN_82	ANNÉE DE NAISSANCE 872 à 982 de l'année 1872 à 1982



NIVEAU INDIVIDU

S_90 SEXE
 1 masculin
 2 féminin

AN_90 ANNÉE DE NAISSANCE
 880 1880 ou avant
 881 à 989
 1881 à 1989

MN_90 MOIS DE NAISSANCE
 10

JN_90 JOUR DE NAISSANCE
 01 à 04

AD_90 ÂGE DÉTAILLÉ
 01 à 98
 1 an à 98 ans (âge atteint au cours de l'année 90)
 99 99 ans ou plus

AQ_90 ÂGE QUINQUENNAL
 00 0 à 4 ans
 05 5 à 9 ans
 ...
 95 95 ans ou plus

M_90 ÉTAT MATRIMONIAL AU RP
 1 célibataire
 2 marié ou remarié
 3 veuf
 4 divorcé

CPC_90 CATÉGORIE DE POPULATION CONDENSÉE
 0 population des ménages
 1 population des collectivités
 2 population des habitations mobiles
 3 populations des établissements
 4 population réintégréable non réintégré

S_99 SEXE
 1 masculin
 2 féminin

AN_99 ANNÉE DE NAISSANCE
 Sur 4 positions

MN_99 MOIS DE NAISSANCE
 10

JN_99 JOUR DE NAISSANCE
 01 à 04

M_99 ÉTAT MATRIMONIAL AU RP
 1 célibataire
 2 marié ou remarié
 3 veuf
 4 divorcé

CPC_99 CATÉGORIE DE POPULATION CONDENSÉE
 0 population des ménages
 1 population des collectivités
 2 population des habitations mobiles
 3 populations des établissements
 4 population réintégréable non réintégré



NIVEAU INDIVIDU

LCM_75 LIEN AVEC LE CHEF DE MÉNAGE

- 0 hors mariage ordinaire
- 1 chef de ménage
- 2 conjoint légitime du chef de ménage
- 3 conjoint illégitime
- 4 enfant (du chef de ménage ou de son conjoint)
- 5 ascendant
- 6 autre parent
- 7 ami
- 8 pensionnaire, sous locataire

- 9 domestique ou salarié logé

LCF_75 LIEN AVEC LE CHEF DE FAMILLE

- 0 hors famille
- 1 chef de famille

- 2 conjoint (légitime ou non) du chef de famille

- 4 enfant de la famille

LPRM_82 LIEN AVEC LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE

- b sans objet (population hors ménage ordinaire)
- 1 personne de référence du ménage
- 2 conjoint de la personne de référence du ménage
- 3 enfant de la personne de réf. ou de son conjoint
- 4 petit-enfant de la pers. de réf. ou de son conjoint
- 5 ascendant de la pers. de réf. ou de son conjoint
- 6 autre parent de la pers. de réf. ou de son conjoint
- 7 ami de la pers. de référence ou de son conjoint
- 8 pensionnaire, ss-locataire, enfant en nourrice sans lien de parenté avec la pers de réf ou son conjoint
- 9 domestique ou salarié logé

LF_82 LIEN FAMILIAL

- b sans objet (population hors ménage ordinaire)
- 0 individu n'appartenant pas à une famille
- 1 adulte de sexe masculin d'une famille (père de famille)
- 2 adulte de sexe féminin d'une famille (mère de famille)
- 3 enfant d'une famille



NIVEAU INDIVIDU

CPD_90 CATÉGORIE DE POPULATION
Population des ménages :
01 population recensée dans un logement
02 pop. réintégrée dans un logement, élève interne
03 pop. réintégré dans un logement, militaire du contingent ou de carrière
Population des collectivités :
11 travailleur logé dans un foyer
12 étudiant en cité universitaire ou foyer
13 personne en maison de retraite ou hospice
14 personne hospitalisée
15 membre de communauté religieuse
16 personne en centre d'hébergement ou d'accueil

17 autre cas de personne en collectivité
Habitations mobiles, mariniers :
21 population appartenant à une habitation mobile

22 marinier
Population des établissements :
31 élève interne
32 militaire du contingent ou de carrière
33 détenu
Population réintégré non réintégrée :
41 élève interne
42 militaire du contingent ou de carrière

LPRM_90 LIEN AVEC LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE

1 personne de référence du ménage
2 conjoint de la personne de référence du ménage
3 enfant de la personne de réf. ou de son conjoint
4 petit-enfant de la pers. de réf. ou de son conjoint
5 ascendant de la pers. de réf. ou de son conjoint
6 autre parent de la pers. de réf. ou de son conjoint
7 ami de la pers. de référence ou de son conjoint
8 pensionnaire, ss-locataire, enfant en nourrice sans lien de parenté avec la pers de réf ou son conjoint
9 domestique ou salarié logé

LF_90 LIEN FAMILIAL

1 père d'une famille
2 mère d'une famille
3 enfant d'une famille
4 hors famille

CPD_99 CATÉGORIE DE POPULATION
Population des ménages :
01 population recensée dans un logement
02 pop. réintégrée dans un logement, élève interne
03 pop. réintégré dans un logement, militaire du contingent ou de carrière
Population des collectivités :
11 travailleur logé dans un foyer
12 étudiant en cité universitaire ou foyer
13 personne en maison de retraite ou hospice
14 pers. hospitalisée ou en trait. pour + de 3 mois
15 membre de communauté religieuse
16 pers. en cre d'hébergt ou d'accueil période courte
17 personne en centre d'hébergement ou d'accueil pour une plus longue période
18 autre cas de personne en collectivité
Habitations mobiles, sans abri, mariniers :
21 population appartenant à une habitation mobile
22 personne sans abri
23 marinier
Population des établissements :
31 élève interne
32 militaire du contingent ou de carrière
33 détenu
Population réintégré non réintégrée :
41 élève interne
42 militaire du contingent ou de carrière

LPRM_99 LIEN AVEC LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE
b logement fictif
1 personne de référence du ménage
2 conjoint de la personne de référence du ménage
3 enfant de la personne de réf. ou de son conjoint
4 petit-enfant
5 ascendant
6 autre parent
7 ami
8 pensionnaire ou sous-locataire

9 domestique ou salarié logé

LF_99 LIEN FAMILIAL
b logement fictif
0 hors famille
1 adulte de sexe masculin d'une famille
2 adulte de sexe féminin d'une famille
3 enfant d'une famille

IPRM_99 INDICATEUR DE PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE
b hors ménage
1 personne de référence du ménage
2 autre personne du ménage



NIVEAU INDIVIDU

RN_75 RÉGION DE NAISSANCE
code de la région (cog 75)
(Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
00 personne née hors de France métropolitaine

PN_75 PAYS DE NAISSANCE
numéro de code du pays de naissance
(Cf. nomenclature 3.1.4.1.)
****** France métropolitaine

RN_82 RÉGION DE NAISSANCE
code de la région (cog 82)
(Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
****** personne née hors de France métropolitaine

PN_82 PAYS DE NAISSANCE
numéro de code du pays de naissance
(Cf. nomenclature 3.1.4.2.)
****** France métropolitaine



NIVEAU INDIVIDU

L2_90	<p>APPARTENANCE À UNE FAMILLE ET LIEN À L'INTÉRIEUR DE LA FAMILLE</p> <p>1 adulte de sexe masculin de la famille principale 2 adulte de sexe féminin de la famille principale 3 enfant de la famille principale 4 adulte de sexe masculin de la famille secondaire 5 adulte de sexe féminin de la famille secondaire 6 enfant de la famille secondaire 7 hors famille</p>	APAF_99	<p>APPARTENANCE À UNE FAMILLE</p> <p>B logement fictif, ménage collectif 0 sans objet, hors famille en ménage ordinaire 1 adulte de sexe masculin de la famille principale 2 adulte de sexe féminin de la famille principale 3 enfant de la famille principale 4 adulte de sexe masculin de la famille secondaire 5 adulte de sexe féminin de la famille secondaire 6 enfant de la famille secondaire</p>
MOVIE_90	<p>MODE DE VIE</p> <p>111 enfant d'un couple 112 enfant d'une famille monoparentale 232 personne seule de moins de 40 ans 321 membre de moins de 40 ans d'un couple ss enfant 322 membre d'un couple avec enfant(s) 323 parent d'une famille monoparentale 421 membre de 40 ans ou plus d'un couple ss enfant 532 personne seule de 40 ans ou plus 631 personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes 640 personne vivant hors ménage</p>	MOVIE_99	<p>MODE DE VIE</p> <p>11 enfant d'un couple 12 enfant d'une famille monoparentale 20 personne seule de moins de 40 ans 31 membre de moins de 40 ans d'un couple ss enfant 32 membre d'un couple avec enfant(s) 33 parent d'une famille monoparentale 40 membre de 40 ans ou plus d'un couple ss enfant 50 personne seule de 40 ans ou plus 60 personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes 70 personne vivant hors ménage</p>
MOCO_90	<p>MODE DE COHABITATION</p> <p>11 enfant d'un couple 12 enfant d'une famille monoparentale 21 adulte d'un couple sans enfant 22 adulte d'un couple avec enfant(s) 23 adulte parent d'une famille monoparentale 31 personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes 32 personne seule 40 personne vivant hors ménage</p>	MOCO_99	<p>MODE DE COHABITATION</p> <p>11 enfant d'un couple 12 enfant d'une famille monoparentale 21 adulte d'un couple sans enfant 22 adulte d'un couple avec enfant(s) 23 adulte parent d'une famille monoparentale 31 personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes 32 personne seule 40 personne vivant hors ménage</p>
ILN_90	<p>INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE</p> <p>1 né en France métropolitaine 2 né dans un DOM 3 né dans un TOM 4 né à l'étranger</p>	INA_99	<p>INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE (variante 3)</p> <p>1 dans le département métropolitain de résidence 2 dans un autre département de la région 3 dans une autre région de métropole 4 dans un DOM ou dans un TOM 5 à l'étranger</p>
DN_90	<p>DÉPARTEMENT DE NAISSANCE</p> <p>01 à 95, 9A à 9I code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.)</p>	DN_99	<p>DÉPARTEMENT DE NAISSANCE (Cf. nomenclature 3.1.1.)</p> <p>01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, départs de métropole 9A à 9I Dom ou Tom bb sans objet (né à l'étranger)</p>
RN_90	<p>RÉGION DE NAISSANCE code de la région (cog 90) (nomenclature 3.1.3.1.)</p> <p>bb né hors France</p>	RN_99	<p>RÉGION DE NAISSANCE code de la région (cog 99) (nomenclature 3.1.3.2.)</p> <p>bb sans objet (né à l'étranger)</p>
PN_90	<p>PAYS DE NAISSANCE DÉTAILLÉ numéro de code du pays de naissance (Cf. nomenclature 3.1.4.3.)</p> <p>bb France</p>	PN_99	<p>PAYS DE NAISSANCE DÉTAILLÉ numéro de code du pays de naissance (Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)</p> <p>bbb France métró, dans un Dom ou un Tom</p>
INC_90	<p>INDICATEUR DE NATIONALITÉ CONDENSÉ</p> <p>1 Français 2 étranger</p>	INC_99	<p>INDICATEUR DE NATIONALITÉ</p> <p>11 Français de naissance 12 Français par acquisition 21 étranger, nationalité de l'Union Européenne 22 étranger, nationalité hors Union Européenne</p>



NIVEAU INDIVIDU

NC_75

NATIONALITÉ EN 7 POSTES

- 1 Français de naissance
- 2 naturalisé Français
- 3 Espagnol, Italien ou Portugais
- 4 Algérien, Marocain ou Tunisien
- 5 Polonais, Suisse, Yougoslave ou Turc
- 6 Allemand, Belge, Danois, Irlandais,
Luxembourgeois, Britannique ou Néerlandais
- 7 autres nationalités

PRAC_75

PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE CONDENSÉ

- 1 France métropolitaine
- 2 DOM-TOM
- 3 Espagne, Italie, Portugal
- 4 Algérie, Maroc, Tunisie
- 5 Pologne, Suisse, Yougoslavie, Turquie
- 6 Allemagne, Belgique, Danemark, Irlande, Grande-
Bretagne, Pays-Bas, Luxembourg
- 7 autres pays

Note : il s'agit de la résidence au 1/1/68 ; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance

PRA_82

PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

numéro de code du pays
(Cf. nomenclature 3.1.4.2.)

Note : il s'agit de la résidence au 1/1/75 ; les enfants nés depuis le 1/1/75 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance



NIVEAU INDIVIDU

N_90	<p>NATIONALITÉ DÉTAILLÉE nationalité des étrangers ou nationalité antérieure des Français par acquisition (Cf. nomenclature 3.2.2.)</p>	N_99	<p>NATIONALITÉ DÉTAILLÉE nationalité des étrangers ou nationalité antérieure des Français par acquisition (Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)</p>
NC_90	<p>INDICATEUR DE NATIONALITÉ ET NATIONALITÉ 11 Français de naissance 12 Français par acquisition 21 Italien 22 Espagnol 23 Portugais 24 autre CEE (Belge, Danois, Allemand, Irlandais, Luxembourgeois, Néerlandais, Britannique, Grec) 31 Algérien 32 Marocain 33 Tunisien 40 Turc 50 autre</p>		
DRA_90	<p>DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE 01 à 95, 9A à 9I code du département (code RP90) (Cf. nomenclature 3.1.1.) bb hors France, ou sans objet</p>	DRA_99	<p>DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, départs de métropole 9A à 9I Dom ou Tom (Cf. nomenclature 3.1.1.) bb sans objet (né à l'étranger)</p>
CRA_90	<p>COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE code de la commune (code RP90 = cog 1990) bbb sans objet</p>	CRA_99	<p>COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE code de la commune (code RP99 = cog 1999) bbb sans objet</p>
PRA_90	<p>PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE code du pays (code RP90) (Cf. nomenclature 3.1.4.3.) bbb France</p>	PRA_99	<p>PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE code du pays (code RP99) (Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1) bbb France</p>



NIVEAU INDIVIDU



NIVEAU INDIVIDU

IRA_90 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
b résidence antérieure sans objet (détenus ou population des habitations mobiles)
1 même logement
2 même commune, autre logement
3 autre commune, en France métropolitaine
4 résidence antérieure dans un DOM
5 résidence antérieure dans un TOM
6 résidence antérieure à l'étranger

RRA_90 RÉGION DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
11 à 94, 01 à 04
code de la région (Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
bb sans objet (rés. antérieure hors de ces régions)

ZERA_90 ZONE D'EMPLOI DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
numéro à 4 caractères composé de :
bbbb sans objet
ou :
2 caractères région (Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
2 caractères identifiant de la zone d'emploi au sein de la région

CCRA_90 CATÉGORIE DE COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
bbb sans objet
00* commune rurale hors ZPIU
01* commune rurale en ZPIU
111 unité urbaine de moins de 5 000 habitants
112 unité urbaine de 5 000 à 9 999 hab.
113 unité urbaine de 10 000 à 19 999 hab.
121 unité urbaine de 20 000 à 49 999 hab.
122 unité urbaine de 50 000 à 99 999 hab.
131 unité urbaine de 100 000 à 199 999 hab.
132 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 hab.
141 unité urbaine de Paris sauf Paris
142 Paris

RRA_99 RÉGION DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
11 à 94, 01 à 09
code de la région (Cf. nomenclature 3.1.3.2.)
bb sans objet (rés. antérieure hors de ces régions)

CCRA_99 TAILLE DE L'UNITÉ URBAINE DU LIEU DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
b sans objet
0 commune rurale
1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants
2 unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3 unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4 unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5 unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6 unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8 unité urbaine de Paris



NIVEAU INDIVIDU

TURA_75	<p>TRANCHE D'UNITÉ URBAINE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE</p> <p>0 commune rurale</p> <p>1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants</p> <p>2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.</p> <p>3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.</p> <p>4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.</p> <p>5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.</p> <p>6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 h.</p> <p>7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 h.</p> <p>8 agglomération de Paris</p> <p>* résidence antérieure hors de France métropolitaine</p> <p><i>Notes : - le nombre d'habitants pris en considération est la population de 1975</i></p> <p><i>- il s'agit de la résidence au 1/1/68 ; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, à défaut, celle du père de famille ;</i></p> <p><i>pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance</i></p>	TURA_82	<p>TRANCHE D'UNITÉ URBAINE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE</p> <p>0 commune rurale</p> <p>1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants</p> <p>2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.</p> <p>3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.</p> <p>4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.</p> <p>5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.</p> <p>6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 h.</p> <p>7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 h.</p> <p>8 agglomération de Paris</p> <p>* résidence antérieure hors de France métropolitaine</p> <p><i>Notes : - le nombre d'habitants pris en considération est la population de 1982</i></p> <p><i>- il s'agit de la résidence au 1/1/75 ; les enfants nés depuis le 1/1/75 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, à défaut, celle du père de famille ;</i></p> <p><i>pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance</i></p>
CM1_75	<p>CATÉGORIE DE MIGRANT (URBAIN - RURAL)</p> <p>0 sans objet (détenus, population des habitations mobiles, des hôpitaux psychiatriques...)</p> <p>résidence antérieure (au 1/1/68) :</p> <p>1 dans le même logement qu'en 1975</p> <p>2 dans un logement différent de la même commune</p> <p>3 dans une autre commune de la même unité urbaine</p> <p>4 dans une autre unité urbaine de même tranche (TURA_75), ou dans une autre commune rurale</p> <p>5 dans autre com. qu'en 1968, de tranche supérieur</p> <p>6 dans autre com. qu'en 1968, de tranche inférieure</p> <p>7 hors de France métropolitaine</p> <p><i>- pour 1 enfant né après 1/1/68, code CM1_7=celui de sa mère</i></p> <p><i>- chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon et Marseille est considéré comme une commune</i></p>	CM1_82	<p>CATÉGORIE MIGRANT (URBAIN - RURAL - ZPIU)</p> <p>(Cf. nomenclature 3.5.)</p>
CM2_75	<p>CATÉGORIE DE MIGRANT (DÉPARTEMENT - RÉGION)</p> <p>0 sans objet (détenus, population des habitations mobiles, des hôpitaux psychiatriques...)</p> <p>résidence antérieure (au 1/1/68) :</p> <p>1 dans le même logement qu'en 1975</p> <p>2 dans un autre logement de la même commune</p> <p>3 dans une autre commune du même canton</p> <p>4 dans un autre canton du même arrondissement</p> <p>5 dans un autre arrondissement du même département</p> <p>6 dans un autre département de la même région</p> <p>7 dans une autre région de France métropolitaine</p> <p>8 hors de France métropolitaine</p> <p><i>Notes : - pour un enfant né après 1/1/68, le code CM2_75 est celui de sa mère</i></p> <p><i>- chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon et Marseille est considéré comme une commune</i></p>	CM2_82	<p>CATÉGORIE DE MIGRANT (DÉPARTEMENT - RÉGION)</p> <p>* sans objet (personnes en traitement)</p> <p>1 résidence antérieure dans le même logement</p> <p>2 dans un autre logement de la même commune</p> <p>3 dans une autre commune du même canton</p> <p>4 dans un autre canton du même arrondissement</p> <p>5 dans un autre arrondissement du même départ.</p> <p>6 dans un autre département de la même région</p> <p>7 dans une autre région de France métropolitaine</p> <p>8 hors de France métropolitaine</p> <p><i>Notes : - il s'agit de la résidence au 1/1/75 ; les enfants nés depuis le 1/1/75 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille ;</i></p> <p><i>pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance</i></p> <p><i>- Lyon est considéré comme une seule commune, ainsi que Marseille et chaque arrondissement municipal de Paris</i></p>



NIVEAU INDIVIDU

CM2_90

CATÉGORIE DE MIGRANT

- b résidence antérieure sans objet (détenus ou population des habitations mobiles)
- 1 résidence antérieure dans le même logement
- 2 dans un autre logement de la même commune
- 3 dans une autre commune du même département
- 4 dans un autre département de la même région
- 5 dans une autre région de métropole
- 6 hors métropole, dans DOM, TOM ou col. terri.
- 7 à l'étranger

CM2_99

INDICATEUR DU LIEU DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

- 0 par convention, dans commune ou arrondissement de rattachement pour le RP : habitations mobiles, ss abri, marinière, détenus (ITYP=13,14,17)
- 1 dans le même logement
- 2 dans un autre logement de la même commune
- 3 dans une autre commune du même département
- 4 dans un autre département de la même région
- 5 dans une autre région de métropole
- 6 dans un DOM ou dans un TOM
- 7 dans un autre pays de l'Union européenne
- 8 dans un autre pays étranger

IMI_99

INDICATEUR DE LA QUALITÉ D'IMMIGRÉ

- 1 immigré
- 2 non immigré

ARIV_99

ANNÉE D'ARRIVÉE EN MÉTROPOLE

- bbb sans objet (pour 1 pers. née en France métro.) ou non déclarée (pers. née hors France métro.)
- 900 à 999 année d'arrivée

ORDT_99

ORIGINAIRE D'UN DOM-TOM

- 00 non originaire d'un DOM-TOM
- 11 originaire de Guadeloupe
- 12 originaire de Martinique
- 13 originaire de Guyane
- 14 originaire de la Réunion
- 15 originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon
- 16 originaire de Mayotte
- 17 originaire de Polynésie française
- 18 originaire de Nouvelle-Calédonie
- 19 originaire de Wallis-et-Futuna



NIVEAU INDIVIDU

DIP_75

DIPLÔME

(Cf. nomenclature 3.7.1.)
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée
des diplômes depuis 1968)

DIP_82

DIPLÔME

(Cf. nomenclature 3.7.2.)
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée
des diplômes depuis 1968)



NIVEAU INDIVIDU

DIP_90	<p>DIPLÔME b sans objet, individu de moins de 15 ans 1 aucun diplôme déclaré 2 certificat d'études primaires 3 brevet élémentaire, brevet des collèges 4 certificat d'aptitudes professionnelles 5 brevet d'études professionnelles 6 baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI,...) 7 diplôme univers. de 1^{er} cycle, BTS, DUEST, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école,...</p> <p>(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>	DIP_99	<p>DIPLÔME b personne de moins de 15 ans 0 aucun diplôme déclaré 1 certificat d'études primaires 2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges 3 certificat d'aptitudes professionnelles 4 brevet d'études professionnelles 5 baccalauréat général 6 baccalauréat technologique ou prof., brevet prof. ou de technicien, autre brevet, capacité en droit 7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur d'une grande école,...</p> <p>(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>
		NET_99	<p>NIVEAU D'ÉTUDES b personne de moins de 15 ans 1 école primaire 2 collège, classes de 6^e à 3^e, CAP, BEP 3 classes de seconde, première ou terminale 4 études supérieures (faculté, IUT, etc.)</p>
		ETUD_99	<p>INSCRIPT. DANS UN ÉTABLT D'ENSEIGNEMT 1 oui 2 non</p>
		ILETU_99	<p>INDICATEUR DU LIEU D'ÉTUDES b sans objet (pas d'inscrip. ds un établt d'enseignemt) 1 dans la commune de résidence 2 dans une autre commune du pseudo-canton 3 dans un autre pseudo-canton du département 4 dans un autre département de la région 5 dans une autre région de métropole 6 hors métropole, dans un fichier de métropole</p>
		TUETU_99	<p>TAILLE DE L'UNITÉ URBAINE DU LIEU D'ÉTUDES X hors métropole, dans 1 fichier de métropole hors Antilles-Guyane, dans fich. Antilles-Guyane hors de la Réunion, dans fichier de la Réunion 0 commune rurale 1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants 2 unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants 3 unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants 4 unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants 5 unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants 6 unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants 7 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants 8 unité urbaine de Paris</p>
		DETU_99	<p>DÉPARTEMENT DU LIEU D'ÉTUDES bb sans objet 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95 département de métropole XX lieu d'études hors métropole 9E St-Pierre-et-Miquelon (uniquemt dans fichier de)</p>
		CETU_99	<p>COMMUNE DU LIEU D'ÉTUDES bbb sans objet (DETU=blanc) 001 à 909 num. de commune du COG, arrondist. pour Paris, Lyon et Marseille (DETU=01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95) 000 hors métropole, dans 1 fichier de métropole hors Antilles-Guyane, dans fich. Antilles-Guyane hors de la Réunion, dans fich. de la Réunion (DETU=XX)</p>



NIVEAU INDIVIDU

DLT_75 DÉPARTEMENT DE LIEU DE TRAVAIL

 numéro de code du département (cog de 1975)
 (Cf. nomenclature 3.1.1.)
99 lieu de travail hors de France métropolitaine
D lieu de travail variable ou en mer
bb chômeur ou inactif

CLT_75 COMMUNE OU PAYS DE LIEU DE TRAVAIL
si DLT_75 = 01 à 95
 numéro de code de la commune (cog de 1975)
si DLT_75 = 99
001 Allemagne
003 Belgique
006 Espagne
011 Italie
012 Luxembourg
020 Suisse
023 Monaco
bbb autre pays étrangers
autres cas :
bbb
Notes
 - chaque arrondissement municipal de Paris (codes 019 à 209, 900 si non précisé), Lyon (codes 381 à 389, 123 si non précisé) et Marseille (codes 201 à 216, 055 si non précisé) est considéré comme une commune
 - pour les personnes travaillant en mer ou en un lieu de travail variable, CLT_75 = C_75 (lieu de résidence)

DLT_82 DÉPARTEMENT (OU ZONE FRONTALIÈRE)
 DE LIEU DE TRAVAIL
 numéro de code du département (cog de 1982)
 (Cf. nomenclature 3.1.1.)
 si le lieu de travail est dans une zone frontalière
 (Cf. nomenclature 3.1.2.)
bb inactif ou chômeur

CLT_82 COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL
 numéro de code la commune (cog de 1982)

bbb actif ayant un emploi hors de France métropolitaine sans indication précise du lieu de travail, inactif ou chômeur

Notes :
 - Lyon est considéré comme une seule commune, ainsi que Marseille et chaque arrondissement municipal de Paris
 - des valeurs particulières (alphanumériques) ont été utilisées pour CLT dans le cas où le lieu de travail est à l'étranger (pays frontalier) (voir note n° 920/RP82 du 5 avril 1982)



NIVEAU INDIVIDU

<p>ILT_90 INDICATEUR DE LIEU DE TRAVAIL <i>réside et travaille dans la même commune :</i> 1 <i>réside et travaille dans 2 communes différentes :</i> 2 lieu de résidence dans une commune rurale 3 lieu de résidence dans une commune urbaine et lieu de travail dans une commune rurale 4 lieu de résidence dans commune urbaine et lieu de travail dans com. de la même unité urbaine 5 lieu de résidence dans commune urbaine et lieu de trav. ds com. d'une autre unit urb. ou à l'étranger</p> <p>DLT_90 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL 01 à 95, 9A à 9E code du département (cog de 1990) (Cf. nomenclature 3.1.1.) bb sans objet (inactif, chômeur ou actif ayant un emploi hors de ces régions)</p> <p>CLT_90 COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL n° de com attribué à l'intérieur du départ (cog1990) bbb sans objet (inactif ou chômeur ou actif ayant un emploi hors France métropolitaine) <i>Notes : pour Paris, Lyon et Marseille, on peut préciser l'arrondissement municipal du lieu de travail :</i> - Paris : codes 101 à 120 - Lyon : codes 381 à 389 - Marseille : codes 201 à 216</p> <p>ZELT_90 ZONE D'EMPLOI DU LIEU DE TRAVAIL numéro à 4 caractères composé de : bbbb sans objet (inactif ou chômeur ou actif ayant un emploi hors France métropolitaine) ou : 2 caractères région (Cf. nomenclature 3.1.3.1.) 2 caractères identifiant de la zone d'emploi au sein de la région</p> <p>TA_90 TYPE D'ACTIVITÉ 11 actif : ayant un emploi 12 actif : chômeur 13 actif : militaire du contingent 21 inactif : ancien actif 22 inactif : élève ou étudiant 23 inactif : autre inactif</p>	<p>ILT_99 INDICATEUR DE LIEU DE TRAVAIL b sans objet 1 dans la commune de résidence 2 dans une autre commune du département 3 dans un autre département de la région 4 dans une autre région de métropole 5 hors métropole, dans un fichier de métropole</p> <p>PFLT_99 PAYS FRONTALIER DU LIEU DE TRAVAIL bb sans objet FR France métropolitaine ou St-Pierre et Miquelon AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU pays frontalier (Allemagne, Andorre, Belgique, Espagne, Royaume-Uni, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Suisse) XX autre pays étranger, DOM ou TOM</p> <p>DLT_99 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL bb sans objet 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95 département de métropole 9E Saint-Pierre-et-Miquelon XX pays étranger, DOM ou TOM</p> <p>CLT_99 COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL bbb sans objet (DLT=blanc) 001 à 909 num. de commune du COG, arrondist. pour Paris, Lyon et Marseille (DLT=01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95) num. de commune du COG (DLT=9E) 000 pays étranger, DOM ou TOM (DLT=XX)</p> <p>TULT_99 TAILLE DE L'UNITÉ URB. DU LIEU DE TRAVAIL b sans objet (pers. n'est pas un actif ayant un emploi) X hors métropole, dans un fichier de métropole hors Antilles-Guyane, dans fich. Antilles-Guyane hors de la Réunion, dans fich. de la Réunion 0 commune rurale 1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants 2 unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants 3 unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants 4 unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants 5 unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants 6 unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants 7 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants 8 unité urbaine de Paris</p> <p>TA_99 TYPE D'ACTIVITÉ 11 actif : ayant un emploi 12 chômeur 13 militaire du contingent 21 ancien actif 22 élève, étudiant, stagiaire non rémunéré 23 pers. âgée de moins de 15 ans ou autre inactif</p>
--	---



NIVEAU INDIVIDU



NIVEAU INDIVIDU

<p>TAL_90 TYPE D'ACTIVITÉ EXHAUSTIF LÉGER 11 actif : ayant un emploi 12 actif : chômeur 13 actif : militaire du contingent 21 inactif : ancien actif 22 inactif : élève ou étudiant 23 inactif : autre inactif</p>	<p>ANRE_99 ANCIENNETÉ DE LA RECHERCHE D'EMPLOI b n'est pas chômeur (TA_99 différent de 12) 2 cherche un emploi depuis moins d'un an 3 cherche un emploi depuis plus d'un an 9 ancienneté de la recherche non précisée</p>
<p>ANRE_90 ANCIENNETÉ DE RECHERCHE D'UN EMPLOI DES CHÔMEURS 1 ancienneté de la recherche non précisée 2 recherche un emploi depuis moins de 3 mois 3 recherche un emploi depuis 3 mois à moins d'1 an 4 recherche un emploi depuis 1 an à moins de 2 ans 5 recherche un emploi depuis 2 ans ou plus</p>	<p>ST_99 STATUT bb sans objet 10 salarié 21 non salarié : indépendant 22 non salarié : employeur 23 non salarié : aide familial</p>
<p>ST_90 STATUT 10 salarié 21 non salarié : indépendant sans salarié 22 non salarié : employeur 23 non salarié : aide familial</p>	<p>STATD_99 STATUT DÉTAILLÉ DES ACTIFS bb sans objet (inactif, chômeur, militaire du contingent) 11 salarié d'une entreprise du secteur privé 12 salarié de l'état 13 salarié d'1 collectiv. locale, hôpit. public, off. HLM 14 salarié de la Sécurité Sociale 15 salarié d'une entreprise publique ou nationale 21 non salarié, indépendant 22 non salarié : employeur 23 non salarié : aide familial</p>
<p>EMP_90 CONDITION D'EMPLOI 11 salarié : apprenti sous contrat 12 salarié : sous contrat d'adaptation ou de qualif 13 salarié : sous contrat de travail à durée déterminée 14 salarié : placé par une agence d'intérim 15 salarié : stagiaire (principal en entrepr : SIVP, etc.) 16 salarié : stagiaire (principal formation : FPA, etc.) 17 salarié exerçant travail d'utilité collective (TUC, etc.) 18 sal. sans situation particul. ou sit. part. non précisée 21 non salarié : indépendant ou employeur 22 non salarié : aide familial</p>	<p>EMP_99 CONDITION D'EMPLOI bb sans objet Salariés : 11 apprenti sous contrat 12 placé dans agence d'intérim 13 emploi aidé (CES, emploi-jeune...) 14 stagiaire rémunéré (SIFE...) 15 contrat à durée déterminée (court, saisonnier) 16 titulaire de la fonction publique 17 contrat ou emploi à durée indéterminée Non-salariés : 21 indépendant 22 employeur 22 aide familial</p>
<p>CS_90 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (en 42 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>	<p>CS_99 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (en 42 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>
<p>CS24_90 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (en 24 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.)</p>	<p>CS24_99 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (en 24 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.)</p>
<p>P_90 PROFESSION DÉTAILLÉE nomenclature à 4 chiffres (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)</p>	<p>P_99 PROFESSION DÉTAILLÉE nomenclature à 4 chiffres (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)</p>



NIVEAU INDIVIDU



NIVEAU INDIVIDU

CPF_90	<p>POSITION PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE DES SALARIÉS (et statut des non salariés)</p> <p>10 position professionnelle non déclarée 11 manœuvre ou ouvrier spécialisé 12 ouvrier qualifié ou hautement qualifié 13 agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale 14 agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise 15 technicien, dessinateur, VRP (non cadre)</p> <p>16 instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e), personnel de catégorie B de la fonction publique 17 ingénieur, cadre 18 professeur, personnel de catégorie A de la fonction publique 19 empl de bureau, de commerce, agent de serv., aide soignant(e), gard. d'enfants, personnel de catégorie C, D de la fonction publique</p> <p>21 indépendant ou employeur 22 aide familial</p>	POSP_99	<p>POSITION PROFESSIONNELLE DECLAREE</p> <p>bb sans objet Salariés : 1A position professionnelle non précisée 1B manœuvre, ouvrier spécialisé (OS1 à OS3, etc.) 1C ouv. qualif. ou très qualif (P1 à P3, TA, Oq, Oqh..) 1D agent de service, aide soignant(e), employé maison</p> <p>1E empl de bureau, empl de commerce, personnel de catégorie C, D de la fonction publique 1F agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administr. commerciale, informatique 1G agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise 1H technicien, dessinateur, VRP (non cadre) 1I instituteur, infirmier(e), travailleur social, techn. Médical pers de cat. B de la fonction publique 1J ingénieur, cadre d'entreprise 1K personne de catégorie A de la fonction publique</p> <p>Non-salariés : 21 indépendant 22 employeur 23 aide familial</p>
NBS_90	<p>NOMBRE DE SALARIÉS (pour les employeurs)</p> <p>1 employeur de 1 ou 2 salariés 2 employeur de 3 à 9 salariés 3 employeur de 10 salariés ou plus 4 nombre de salariés non précisé</p>	NBS_99	<p>NOMBRE DE SALARIÉS (pour les employeurs)</p> <p>b sans objet 1 employeur de 1 ou 2 salariés 2 employeur de 3 à 9 salariés 3 employeur de 10 salariés ou plus 4 nombre de salariés non précisé</p>
TTRAV_90	<p>TEMPS DE TRAVAIL</p> <p>1 travail à temps partiel 2 travail à temps complet</p>	TTRA_99	<p>TEMPS PARTIEL</p> <p>b sans objet 1 temps complet 2 temps partiel, plus d'un mi-temps 3 temps partiel, à mi-temps ou moins</p>
AE5_90	<p>ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (niveau 5) des actifs ayant un emploi</p> <p>1 agriculture, sylviculture, pêche 2 industrie 3 bâtiment, génie civil et agricole 4 services marchands 5 services non marchands</p>	NAF36_99	<p>ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE de l'ÉTABLISSEMENT (niveau 36) (Cf. nomenclature 3.10.4.)</p>
AE40_90	<p>ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (niveau 40) des actifs ayant un emploi (Cf. nomenclature 3.10.2.)</p>	NAF_99	<p>ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE de l'ÉTABLISSEMENT (niveau 600) (Cf. nomenclature 3.10.5.)</p>
AE600_90	<p>ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (niveau 600) (Cf. nomenclature 3.10.3.)</p>	NAFSS_99	<p>ACTIVITÉ (selon les sous-sections de la NAF) (Cf. nomenclature 3.10.6.)</p>
		CJUR_99	<p>CATEGORIE JURIDIQUE de l'ETABLISSEMENT (Cf. nomenclature 3.11.)</p>



NIVEAU FAMILLE



NIVEAU FAMILLE

NUMF_99	<p>NUMERO DE FAMILLE</p> <p>b famille fictive dans logt fictif (hors ménage ordinaire)</p> <p>0 ensemble des individus hors famille du ménage</p> <p>1 famille principale</p> <p>2 famille secondaire</p>
TYF_99	<p>TYPE DE FAMILLE DÉTAILLÉ</p> <p>bbb fictive (individu hors ménage ou hors famille)</p> <p>famille monoparentale :</p> <p>101 homme actif occupé + 1 enfant</p> <p>102 homme actif occupé + 2 enfants</p> <p>103 homme actif occupé + 3 enfants ou plus</p> <p>111 homme autre + 1 enfant</p> <p>112 homme autre + 2 enfants</p> <p>113 homme autre + 3 enfants ou plus</p> <p>201 femme active occupée + 1 enfant</p> <p>202 femme active occupée + 2 enfants</p> <p>203 femme active occupée + 3 enfants ou plus</p> <p>211 femme autre + 1 enfant</p> <p>212 femme autre + 2 enfants</p> <p>213 femme autre + 3 enfants ou plus</p> <p>couple :</p> <p>300 homme et femme actifs occupés, homme de moins de 40 ans sans enfant</p> <p>301 homme et femme actifs occupés, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant</p> <p>302 homme et femme actifs occupés, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants</p> <p>303 homme et femme actifs occupés, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus</p> <p>310 homme et femme actifs occupés, homme de 40 ans ou plus sans enfant</p> <p>311 homme et femme actifs occupés, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant</p> <p>312 homme et femme actifs occupés, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants</p> <p>313 homme et femme actifs occupés, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus</p> <p>400 homme actif occupé et femme autre, homme de moins de 40 ans sans enfant</p> <p>401 homme actif occupé et femme autre, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant</p> <p>402 homme actif occupé et femme autre, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants</p> <p>403 homme actif occupé et femme autre, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus</p> <p>410 homme actif occupé et femme autre, homme de 40 ans ou plus sans enfant</p> <p>411 homme actif occupé et femme autre, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant</p> <p>412 homme actif occupé et femme autre, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants</p> <p>413 homme actif occupé et femme autre, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus</p> <p>500 homme autre et femme active occupée, ss enft</p> <p>501 homme autre et femme active occupée, + 1 enft</p> <p>502 homme autre et femme active occupée, +2 enfts</p> <p>503 hom. autre et fem. act. occupée + 3 enfts ou plus</p> <p>600 homme et femme autres sans enfant</p> <p>601 homme et femme autres avec 1 enfant</p> <p>602 homme et femme autres avec 2 enfants</p> <p>603 homme et femme autres avec 3 enfts ou plus</p>



NIVEAU FAMILLE

TYF_82

TYPE DE FAMILLE

bbb sans objet (hors famille)

famille monoparentale :

310 homme + enfant(s)

321 femme inactive + enfant(s)

322 femme active + enfant(s)

couple :

411 homme inactif et femme inactive sans enfant

412 homme inactif et femme inactive + enfant(s)

421 homme inactif et femme active sans enfant

422 homme inactif et femme active avec enfant(s)

431 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme inactive sans enfant

432 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme inactive sans enfant

433 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme inactive avec 1 enfant

434 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme inactive avec 1 enfant

435 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme inactive avec 2 enfants

436 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme inactive avec 2 enfants

437 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme inactive avec 3 enfants ou plus

438 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme inactive avec 3 enfants ou plus

441 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme active sans enfant

442 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme active sans enfant

443 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme active avec 1 enfant

444 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme active avec 1 enfant

445 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme active avec 2 enfants

446 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme active avec 2 enfants

447 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme active avec 3 enfants ou plus

448 homme actif de 40 ans ou plus et femme active avec 3 enfants ou plus



NIVEAU FAMILLE

TYF_90	<p>TYPE DE FAMILLE DÉTAILLÉ</p> <p>bbb sans objet (hors famille)</p> <p>famille monoparentale :</p> <p>101 homme actif avec 1 enfant</p> <p>102 homme actif avec 2 enfants</p> <p>103 homme actif avec 3 enfants ou plus</p> <p>111 homme inactif avec 1 enfant</p> <p>112 homme inactif avec 2 enfants</p> <p>113 homme inactif avec 3 enfants ou plus</p> <p>201 femme active avec 1 enfant</p> <p>202 femme active avec 2 enfants</p> <p>203 femme active avec 3 enfants ou plus</p> <p>211 femme inactif avec 1 enfant</p> <p>212 femme inactif avec 2 enfants</p> <p>213 femme inactif avec 3 enfants ou plus</p> <p>couple :</p> <p>300 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans sans enfant</p> <p>301 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant</p> <p>302 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants</p> <p>303 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus</p> <p>310 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus sans enfant</p> <p>311 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant</p> <p>312 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants</p> <p>313 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus</p> <p>400 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans sans enfant</p> <p>401 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant</p> <p>402 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants</p> <p>403 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus</p> <p>410 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus sans enfant</p> <p>411 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant</p> <p>412 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants</p> <p>413 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus</p> <p>500 homme inactif et femme active, sans enfant</p> <p>501 homme inactif et femme active, avec 1 enfant</p> <p>502 homme inactif et femme active, avec 2 enfants</p> <p>503 homme inact. et femme act., avec 3 enfts ou plus</p> <p>600 homme et femme inactifs sans enfant</p> <p>601 homme et femme inactifs avec 1 enfant</p> <p>602 homme et femme inactifs avec 2 enfants</p> <p>603 homme et femme inactifs avec 3 enfts ou plus</p>	TYF90_99	<p>TYPE DE FAMILLE DÉTAILLÉ (définition 90)</p> <p>bbb fictive (individu hors ménage ou hors famille)</p> <p>famille monoparentale :</p> <p>101 homme actif avec 1 enfant</p> <p>102 homme actif avec 2 enfants</p> <p>103 homme actif avec 3 enfants ou plus</p> <p>111 homme inactif avec 1 enfant</p> <p>112 homme inactif avec 2 enfants</p> <p>113 homme inactif avec 3 enfants ou plus</p> <p>201 femme active avec 1 enfant</p> <p>202 femme active avec 2 enfants</p> <p>203 femme active avec 3 enfants ou plus</p> <p>211 femme inactive avec 1 enfant</p> <p>212 femme inactive avec 2 enfants</p> <p>213 femme inactive avec 3 enfants ou plus</p> <p>couple :</p> <p>300 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans sans enfant</p> <p>301 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant</p> <p>302 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants</p> <p>303 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus</p> <p>310 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus sans enfant</p> <p>311 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant</p> <p>312 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants</p> <p>313 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus</p> <p>400 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans sans enfant</p> <p>401 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant</p> <p>402 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants</p> <p>403 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus</p> <p>410 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus sans enfant</p> <p>411 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant</p> <p>412 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants</p> <p>413 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus</p> <p>500 homme inactif et femme active, sans enfant</p> <p>501 homme inactif et femme active, avec 1 enfant</p> <p>502 homme inactif et femme active, avec 2 enfants</p> <p>503 homme inact. et femme act., avec 3 enfts ou plus</p> <p>600 homme et femme inactifs sans enfant</p> <p>601 homme et femme inactifs avec 1 enfant</p> <p>602 homme et femme inactifs avec 2 enfants</p> <p>603 homme et femme inactifs avec 3 enfts ou plus</p>
--------	--	----------	--



NIVEAU FAMILLE

SF_99	<p>SEXE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DE LA FAMILLE</p> <p>1 masculin</p> <p>2 féminin</p>
L1_99	<p>LIEN AVEC LA 1^{ère} PERSONNE DE LA LISTE A (variable de saisie) L1 est une variable de travail qui ne doit pas être utilisée en diffusion</p> <p>b logt fictif ou non déclaré, dans un ménage</p> <p>1 première personne de la liste</p> <p>2 conjoint de la 1^{ère} personne de la liste</p> <p>3 enfant (de 1^{ère} pers. de la liste ou de son conjoint)</p> <p>4 petit-enfant</p> <p>5 ascendant</p> <p>6 autre parent</p> <p>7 ami</p> <p>8 pensionnaire ou sous-locataire</p> <p>9 domestique ou salarié logé</p>
L2_99	<p>LIEN FAMILIAL (variable intermédiaire) L2 est une variable de travail qui ne doit pas être utilisée en diffusion</p> <p>b logt fictif ou non déclaré, dans un ménage</p> <p>1 adulte de sexe masculin de la 1^{ère} famille</p> <p>2 adulte de sexe féminin de la 1^{ère} famille</p> <p>3 enfant de la 1^{ère} famille</p> <p>4 adulte de sexe masculin de la 2^{ème} famille</p> <p>5 adulte de sexe féminin de la 2^{ème} famille</p> <p>6 enfant de la 2^{ème} famille</p> <p>7 adulte de sexe masculin de la 3^{ème} famille</p> <p>8 adulte de sexe féminin de la 3^{ème} famille</p> <p>9 enfant de la 3^{ème} famille</p>
LPRF_99	<p>LIEN A LA PERSONNE DE REF. DE LA FAMILLE</p> <p>b logement fictif</p> <p>0 hors famille</p> <p>1 personne de référence de la famille</p> <p>2 conjoint de la personne de référence de la famille</p> <p>3 enfant de la famille</p>

ADPF_90	<p>ÂGE DÉTAILLÉ DU PÈRE DE FAMILLE</p> <p>15 à 98 15 ans à 98 ans</p> <p>99 99 ans ou plus</p> <p><i>Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1990 (différence de millésime entre 1990 et l'année de naissance)</i></p>
----------------	--



NIVEAU FAMILLE

<p>JNCJ_75 JOUR DE NAISSANCE DU CONJOINT 01 à 31</p>	<p>ADMF_82 ÂGE DÉTAILLÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE bb sans objet 15 à 98 15 ans à 98 ans 99 99 ans ou plus <i>Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1982 (différence de millésime entre 1982 et l'année de naissance)</i></p>
<p>MF_75 ÉTAT MATRIMONIAL DU CHEF DE FAMILLE 1 célibataire 2 marié(e) 3 veuf(ve) 4 divorcé(e)</p>	<p>MPF_82 ÉTAT MATRIMONIAL DU PÈRE DE FAMILLE b sans objet 1 célibataire 2 marié 3 veuf 4 divorcé</p>
<p>MCJ_75 ÉTAT MATRIMONIAL DU CONJOINT 1 célibataire 2 marié(e) 3 veuf(ve) 4 divorcé(e)</p>	<p>MMF_82 ÉTAT MATRIMONIAL DE LA MÈRE DE FAMILLE b sans objet 1 célibataire 2 mariée 3 veuve 4 divorcée</p>
<p>NF_75 NATIONALITÉ DÉTAILLÉE DU CHEF DE FAMILLE Numéro de code de la nationalité (Cf. nomenclature 3.2.1.)</p>	<p>NPF_82 NATIONALITÉ DU PÈRE DE FAMILLE bb sans objet Numéro de code de la nationalité (Cf. nomenclature 3.2.1.)</p>
<p>NCJ_75 NATIONALITÉ DÉTAILLÉE DU CONJOINT Numéro de code de la nationalité (Cf. nomenclature 3.2.1.)</p>	<p>NMF_82 NATIONALITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE bb sans objet Numéro de code de la nationalité (Cf. nomenclature 3.2.1.)</p>



NIVEAU FAMILLE

ADMF_90 ÂGE DÉTAILLÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
15 à 98 15 ans à 98 ans
99 99 ans ou plus
*Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1990
(différence de millésime entre 1990 et l'année de
naissance)*

MPF_90 ÉTAT MATRIMONIAL DU PÈRE DE FAMILLE
1 célibataire
2 marié ou remarié
3 veuf
4 divorcé

MMF_90 ÉTAT MATRIMONIAL DE LA MÈRE
DE FAMILLE
1 célibataire
2 mariée ou remariée
3 veuve
4 divorcée

NPF_90 NATIONALITÉ DU PÈRE DE FAMILLE
11 Français de naissance
12 Français par acquisition
21 Italien
22 Espagnol
23 Portugais
24 Autre CEE (Belge, Danois, Allemand, Grec,
Irlandais, Luxembourgeois, Néerlandais,
Britannique)
31 Algérien
32 Marocain
33 Tunisien
40 Turc
50 autre

NMF_90 NATIONALITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
11 Français de naissance
12 Français par acquisition
21 Italien
22 Espagnol
23 Portugais
24 Autre CEE (Belge, Danois, Allemand, Grec,
Irlandais, Luxembourgeois, Néerlandais,
Britannique)
31 Algérien
32 Marocain
33 Tunisien
40 Turc
50 autre

MCONJ_99 ETAT MATRIMONIAL DES CONJOINTS
b famille fictive(individu hors ménage ou hors famille)
0 famille monoparentale
1 couple de 2 pers. d'état matrimonial : marié
2 couple de 2 pers. d'état matrimonial : célibataire
3 couple de 2 pers. d'état matrimonial : autre cas

NPF_99 NATIONALITÉ DU PÈRE DE FAMILLE
bbb sans objet (Français de naissance)
Code Nationalité (variante 1)
(Cf. nomenclature 3.2.3.)

NMF_99 NATIONALITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
bbb sans objet (Français de naissance)
Code Nationalité (variante 1)
(Cf. nomenclature 3.2.3.)



NIVEAU FAMILLE

CSDJ_75 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DÉTAILLÉE DU CHEF DE FAMILLE
 Nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1975
 (Cf. nomenclature 3.8.2.)

CSDCJ_75 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DÉTAILLÉE DU CONJOINT
 Nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1975
 (Cf. nomenclature 3.8.2.)

TACJ_75 TYPE D'ACTIVITÉ CONDENSÉ DU CONJOINT
 0 personne née en 59 ou après, inactif autre que ceux classés en 4, 5 et 6
 1 actif ayant un emploi
 3 personne sans emploi et en recherchant
 4 ancien actif (retraité, retiré des affaires) né avant 74
 5 étudiant ou élève
 6 militaire du contingent

CSPF_82 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PÈRE DE FAMILLE
bb sans objet
 Nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1982
 (Cf. nomenclature 3.8.1.)
 (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

CSMF_82 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA MÈRE DE FAMILLE
bb sans objet
 Nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1982
 (Cf. nomenclature 3.8.1.)
 (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

TAPF_82 TYPE D'ACTIVITÉ DU PÈRE DE FAMILLE
b sans objet (fam.=1 femme seule et ses enfants)
0 inactif autre que ceux classés en 4, 5 ou 6
1 actif ayant un emploi
3 chômeur
4 ancien actif
5 étudiant ou élève
6 militaire du contingent

TAMF_82 TYPE D'ACTIVITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
b sans objet (fam.= homme seul et ses enfants)
0 inactif autre que ceux classés en 4, 5 ou 6
1 actif ayant un emploi
3 chômeur
4 ancien actif
5 étudiant ou élève
6 militaire du contingent



NIVEAU FAMILLE

		CSF_99	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DE LA FAMILLE Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)
CSPF_90	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PÈRE DE FAMILLE Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)	CSPF_99	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PÈRE DE FAMILLE Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)
CSMF_90	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA MÈRE DE FAMILLE Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)	CSMF_99	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA MÈRE DE FAMILLE Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)
		TAF_99	TYPE D'ACTIVITÉ DE LA PERS.DE REFERENCE 11 actif ayant un emploi 12 chômeur 13 militaire du contingent 21 ancien actif 22 élève, étudiant, stagiaire non rémunéré 23 pers. âgée de moins de 15 ans ou autre inactif
TAPF_90	TYPE D'ACTIVITÉ DU PÈRE DE FAMILLE 11 actif : ayant un emploi 12 actif : chômeur 13 actif : militaire du contingent 21 inactif : ancien actif 22 inactif : élève ou étudiant 23 inactif : autre inactif	TAPF_99	TYPE D'ACTIVITÉ DU PÈRE DE FAMILLE 11 actif ayant un emploi 12 chômeur 13 militaire du contingent 21 ancien actif 22 élève, étudiant, stagiaire non rémunéré 23 pers. âgée de moins de 15 ans ou autre inactif
TAMF_90	TYPE D'ACTIVITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE 11 actif : ayant un emploi 12 actif : chômeur 13 actif : militaire du contingent 21 inactif : ancien actif 22 inactif : élève ou étudiant 23 inactif : autre inactif	TAMF_99	TYPE D'ACTIVITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE 11 actif ayant un emploi 12 chômeur 13 militaire du contingent 21 ancien actif 22 élève, étudiant, stagiaire non rémunéré 23 pers. âgée de moins de 15 ans ou autre inactif



NIVEAU FAMILLE

STDF_75 STATUT DÉTAILLÉ DU CHEF DE FAMILLE

- * inactif
- 0** clergé (sauf en Alsace-Lorraine)
- 1** indépendant sans salarié
- 2** employeur
- 3** aide familial
- 4** apprenti sous contrat
- 5** salarié d'un établissement privé
- 6** travailleur à domicile
- 7** salarié d'un service public
- 8** salarié de l'Etat ou de collectivité locale
- 9** chômeur

STDCJ_75 STATUT DÉTAILLÉ DU CONJOINT

- * inactif
- 0** clergé (sauf en Alsace-Lorraine)
- 1** indépendant sans salarié
- 2** employeur
- 3** aide familial
- 4** apprenti sous contrat
- 5** salarié d'un établissement privé
- 6** travailleur à domicile
- 7** salarié d'un service public
- 8** salarié de l'Etat ou de collectivité locale
- 9** chômeur

STDPF_82 STATUT DÉTAILLÉ DU PÈRE DE FAMILLE

- bb** sans objet
- **** inactif
- 10** indépendant sans salarié
- 20** employeur
- 30** aide familial
- 40** apprenti sous contrat
- 51** salarié d'une entreprise publique ou nationale
- 52** travailleur à domicile
- 53** clergé
- 61** salarié d'une entreprise publique ou nationale
- 62** salarié de la sécurité sociale
- 71** salarié de l'Etat
- 72** salarié de collectiv. locale, hôpital public, HLM
- 90** chômeur

STDMF_82 STATUT DÉTAILLÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE

- bb** sans objet
- **** inactif
- 10** indépendant sans salarié
- 20** employeur
- 30** aide familial
- 40** apprenti sous contrat
- 51** salarié d'une entreprise publique ou nationale
- 52** travailleur à domicile
- 53** clergé
- 61** salarié d'une entreprise publique ou nationale
- 62** salarié de la sécurité sociale
- 71** salarié de l'Etat
- 72** salarié de collectivité locale, hôpital public, HLM
- 90** chômeur



NIVEAU FAMILLE

		STF_99	STATUT DE LA PERSONNE DE REFERENCE bb sans objet 10 salarié 21 non-salarié, indépendant 22 non-salarié, employeur 23 non-salarié, aide familial
		STPF_99	STATUT DU PERE DE FAMILLE bb sans objet 10 salarié 21 non-salarié, indépendant 22 non-salarié, employeur 23 non-salarié, aide familial
		STMF_99	STATUT DE LA MERE DE FAMILLE bb sans objet 10 salarié 21 non-salarié, indépendant 22 non-salarié, employeur 23 non-salarié, aide familial
EMPPF_90	CONDITION D'EMPLOI DU PÈRE DE FAMILLE	EMPPF_99	CONDITION D'EMPLOI DU PÈRE DE FAMILLE bb sans objet Salariés : 11 apprenti sous contrat 12 placé par une agence d'intérim 13 emploi aidé (CES, emploi-jeune...) 14 stagiaire rémunéré (SIFE...) 15 contrat à durée détermi.(yc. contrat court, saison) 16 titulaire de la fonction publique 17 contrat ou emploi à durée indéterminée 18 sans situation partic (ou sit. partic. non précisée) Non-salariés : 21 indépendant 22 employeur 23 aide familial
	11 salarié : apprenti sous contrat 12 salarié sous contrat d'adapta. ou de qualification 13 salarié sous contrat de trav. à durée déterminée 14 salarié : placé par une agence d'intérim 15 salarié : stagiaire (principalt en entrepr : SIVP) 16 salarié stagiaire (principalt dans centre FPA, ...) 17 salarié exerçant un trav d'utilité collective (TUC) 18 sans situation partic (ou sit. partic. non précisée) 21 non salarié : indépendant ou employeur 22 non salarié : aide familial		
EMPMF_90	CONDITION D'EMPLOI DE LA MÈRE DE FAMILLE	EMPMF_99	CONDITION D'EMPLOI DE LA MÈRE DE FAMILLE bb sans objet Salariés : 11 apprenti sous contrat 12 placé par une agence d'intérim 13 emploi aidé (CES, emploi-jeune...) 14 stagiaire rémunéré (SIFE...) 15 contrat à durée détermi. (yc. contrat court, saison) 16 titulaire de la fonction publique 17 contrat ou emploi à durée indéterminée 18 sans situation partic (ou sit. partic. non précisée) Non-salariés : 21 indépendant 22 employeur 23 aide familial
	11 salarié : apprenti sous contrat 12 salarié sous contrat d'adapta. ou de qualification 13 salarié sous contrat de trav. à durée déterminée 14 salarié : placé par une agence d'intérim 15 salarié : stagiaire (principalt en entrepr : SIVP) 16 salarié stagiaire (principalt dans centre FPA, ...) 17 salarié exerçant un trav d'utilité collective (TUC) 18 sans situation partic (ou sit. partic. non précisée) 21 non salarié : indépendant ou employeur 22 non salarié : aide familial		
AEPF_90	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE NIVEAU 100 DU PÈRE DE FAMILLE Code de la nomenclature de l'activité économique niveau 100 (Cf. nomenclature 3.10.3.)	NAFPF_99	ACTIVITÉ DU PÈRE DE FAMILLE SELON LA NAF ADAPTEE AU RP Code de la nomenclature de l'activité économique (Cf. nomenclature 3.10.5.)
AEMF_90	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE NIVEAU 100 DE LA MÈRE DE FAMILLE Code de la nomenclature de l'activité économique niveau 100 (Cf. nomenclature 3.10.3.)	NAFMF_99	ACTIVITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE SELON LA NAF ADAPTEE AU RP Code de la nomenclature de l'activité économique (Cf. nomenclature 3.10.5.)



NIVEAU FAMILLE

DDIPF_75 **DIPLÔME DU CHEF DE FAMILLE**
numéro du code (Cf. nomenclature 3.7.1.)

EGSCJ_75 **DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
DU CONJOINT**
1 certificat d'études primaires (CEP)
2 BEPC, brevet élémentaire (BE) ou brevet
d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
3 baccalauréat (1ère partie, probatoire ou 2ème
partie), non compris les séries F, G, H
4 diplôme de niv. supérieur ou baccalauréat complet
9 aucun diplôme déclaré, ou études en cours

FPTCJ_75 **DIPLÔME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET
TECHNIQUE DU CONJOINT**
1 CAP, BEP, examen fin d'appr. artisanal (EFAA),
brevets agricoles (BAA, BEA, BPA), certificat de fin
de stage de la FPA 1^{er} degré
2 brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise,
certificat de fin de stage de la FPA 2^{ème} degré
3 brevet d'enseignement commercial (BEC),
industriel (BEI), social (BES), hôtelier (BEH), brevet
d'agent technique agricole (BATA)
4 bac tech (séries F, G ou H), brevet tech (BT, BTA),
élève breveté des ENP ou d'un lycée technique
d'Etat, brevet sup d'enseignant commercial (BSEC)
5 BTS, DUT, dipl. d'études sup. techniques (DEST)
6 dipl. paramédx et socx (infirm, sage-fem, ass. soc.)
7 autres diplômes professionnels
9 études non terminées ou aucun diplôme déclaré



NIVEAU FAMILLE

		NETF_99	<p>NIVEAU D'ETUDES DE LA PERS. DE REFERENCE b personne âgée de moins de 15 ans 1 école primaire 2 collège, classes de 6^{ème} à 3^{ème}, CAP, BEP 3 classes de seconde, première et terminale 4 études supérieures (faculté, IUT, etc.)</p>
		DIPF_99	<p>DIPLOME DE LA PERSONNE DE REFERENCE b personne de moins de 15 ans 0 aucun diplôme déclaré 1 certificat d'études primaires 2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges 3 certificat d'aptitudes professionnelles 4 brevet d'études professionnelles 5 baccalauréat général 6 baccalauréat technologique ou prof., brevet prof. ou de technicien, autre brevet, capacité en droit 7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur d'une grande école, ... (Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>
DIPPF_90	<p>DIPLÔME DU PÈRE DE FAMILLE b sans objet, individu de moins de 15 ans</p> <p>1 aucun diplôme déclaré 2 certificat d'études primaires 3 brevet élémentaire, brevet des collèges 4 certificat d'aptitudes professionnelles 5 brevet d'études professionnelles 6 baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI) 7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUEST, DUT, diplôme des profess sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école (Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>	DIPPF_99	<p>DIPLOME DU PERE DE FAMILLE b personne de moins de 15 ans 0 aucun diplôme déclaré 1 certificat d'études primaires 2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges 3 certificat d'aptitudes professionnelles 4 brevet d'études professionnelles 5 baccalauréat général 6 baccalauréat technologique ou prof., brevet prof. ou de technicien, autre brevet, capacité en droit 7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur d'une grande école, ... (Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>
DIPMF_90	<p>DIPLÔME DE LA MÈRE DE FAMILLE b sans objet, individu de moins de 15 ans</p> <p>1 aucun diplôme déclaré 2 certificat d'études primaires 3 brevet élémentaire, brevet des collèges 4 certificat d'aptitudes professionnelles 5 brevet d'études professionnelles 6 baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI) 7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUEST, DUT, diplôme des profess sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école (Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>	DIPMF_99	<p>DIPLÔME DE LA MÈRE DE FAMILLE b personne de moins de 15 ans 0 aucun diplôme déclaré 1 certificat d'études primaires 2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges 3 certificat d'aptitudes professionnelles 4 brevet d'études professionnelles 5 baccalauréat général 6 baccalauréat technologique ou prof., brevet prof. ou de technicien, autre brevet, capacité en droit 7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur d'une grande école, ... (Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>
DNPF_90	<p>DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU PÈRE DE FAMILLE 01 à 95, 9A à 9I : code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.)</p>	DNPF_99	<p>DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU PÈRE DE FAMILLE (Cf. nomenclature 3.1.1.) 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, départs de métropole 9A à 9I Dom ou Tom bb sans objet (né à l'étranger)</p>
PNPF_90	<p>PAYS DE NAISSANCE DU PÈRE DE FAMILLE code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.3.)</p>	PNPF_99	<p>PAYS DE NAISSANCE DU PÈRE DE FAMILLE code pays de naissance (Cf. nomenclature 3.1.4.4. var. 1) bbb France métro, dans un Dom ou un Tom</p>



NIVEAU FAMILLE

DNCJ_75 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU CONJOINT

Numéro de code du département (cog de 1975)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
99 personne née hors de France métropolitaine

PNCJ_75 PAYS DE NAISSANCE DU CONJOINT

Numéro de code du pays de naissance
(Cf. nomenclature 3.1.4.1.)
****** France métropolitaine

AICCJ_75 ANNÉE D'INSTALLATION EN FRANCE
DU CONJOINT

****** résidence antérieure (au 1/1/68) en France
métropolitaine
68 à 74
1968 à 1974
75 1975 (du 1er janvier au 19 février)
99 année non déclarée



NIVEAU FAMILLE

<p>DNMF_90 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA MÈRE DE FAMILLE 01 à 95, 9A à 9I code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.)</p>	<p>DNMF_99 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA MÈRE DE FAMILLE (Cf. nomenclature 3.1.1.) 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, départs de métropole 9A à 9I Dom ou Tom bb sans objet (né à l'étranger)</p>
<p>PNMF_90 PAYS DE NAISSANCE DE LA MÈRE DE FAMILLE code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.3.)</p>	<p>PNMF_99 PAYS DE NAISSANCE DE LA MÈRE DE FAMILLE numéro de code du pays de naissance (Cf. nomenclature 3.1.4.4 variante 1) bbb France métro, dans un Dom ou un Tom</p>
<p>DRAPF_90 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PÈRE DE FAMILLE bb sans objet (hors famille ou résidence antérieure hors France) 01 à 95, 9A à 9I : code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.)</p>	<p>CRAF_99 COMMUNE DE RESIDENCE ANTERIEURE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DE LA FAMILLE bbb résid. antér. ds un pays étranger (DRAN=blanc) 001 à 909 n° de commune du Code off. Géo, arrondt pour Paris, Lyon et Marseille (DRAN=01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I)</p>
<p>CRAPF_90 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PÈRE DE FAMILLE bbb sans objet (hors famille ou résidence antérieure hors France) 001 à 999 numéro de commune (cog en vigueur en 90) <i>note : pour Paris, Lyon et Marseille; on peut préciser les arrondissements municipaux :</i> - Paris 101 à 120 - Lyon 381 à 389 - Marseille 201 à 216</p>	<p>PRAF_99 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA PERSONNE DE REFERENCE code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.4 variante 1) bbb France</p>
<p>PRAPF_90 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PÈRE DE FAMILLE bbb sans objet (hors famille) numéro de code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.4)</p>	<p>DRAPF_99 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PERE DE FAMILLE 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I code du département (code RP99) (Cf. nomenclature 3.1.1.) bb sans objet (résidence antérieure à l'étranger)</p>
	<p>CRAPF_99 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PERE DE FAMILLE code de la commune (code RP99 = cog 1999) bbb sans objet</p>
	<p>PRAPF_99 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PÈRE DE FAMILLE code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.4 variante 1) bbb France</p>



NIVEAU FAMILLE

IRACJ_75 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU CONJOINT

- 0 personne en traitement en hôpital psychiatrique, mineur en résidence surveillée, population des habitations mobiles, marinier
- 1 résidence antérieure (i.e. au 1/1/68) dans le même logement
- 2 résidence antérieure dans un autre logement de la même commune
- 3 résidence antérieure dans une autre commune de France métropolitaine
- 4 résidence antérieure hors de France métropolitaine

Note :

- chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon, Marseille est considéré comme une commune
- il s'agit de la résidence au 1/1/68; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieur dans le département de naissance

DRACJ_75 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU CONJOINT

numéro de code du département (cog de 1975)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)

- 99 résidence antérieure hors de France métropolitaine

Note : il s'agit de la résidence au 1/1/68; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieur dans le département de naissance

CRACJ_75 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU CONJOINT

numéro de code de la commune (cog de 1975)

- *** résidence antérieure hors de France métropolitaine

Note :

- il s'agit de la résidence au 1/1/68; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieur dans le département de naissance
- chaque arrondissement municipal de Paris (codes 019 à 209, 900 si non précisé), Lyon (codes 381 à 389, 123 si non précisé) et Marseille (codes 201 à 216, 055 si non précisé) est considéré comme une commune



NIVEAU FAMILLE

DRAMF_90 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE
LA MÈRE DE FAMILLE
bb sans objet (hors famille ou résidence antérieure
hors France)
01 à 95, 9A à 9I : code du département
(Cf. nomenclature 3.1.1.)

CRAMF_90 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
DE LA MÈRE DE FAMILLE
bbb sans objet (hors famille ou résidence
antérieure hors France)
001 à 999
numéro de commune (cog en vigueur en 90)
*note : pour Paris, Lyon et Marseille; on peut préciser
les arrondissements municipaux :*
- Paris 101 à 120
- Lyon 381 à 389
- Marseille 201 à 216

DRAMF_99 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE
LA MÈRE DE FAMILLE
01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I
code du département (code RP99)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
bb sans objet

CRAMF_99 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
DE LA MÈRE DE FAMILLE
code de la commune (code RP99 = cog 1999)
bbb sans objet



NIVEAU FAMILLE

PRACJ_75 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
DU CONJOINT

bb sans objet (pas de conjoint)
numéro de code du pays
(Cf. nomenclature 3.1.4.1.)

** France métropolitaine

*Note : il s'agit de la résidence au 1/1/68; les enfants
nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence
antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il
n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un
enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence
antérieur dans le pays de naissance*

NEF_75 NOMBRE D'ENFANTS DE LA FAMILLE

0 à 8 de 0 à 8 enfants

9 9 enfants ou plus

NEF_82 NOMBRE D'ENFANTS DE LA FAMILLE

b sans objet (famille fictive)

0 à 8 de 0 à 8 enfants

9 9 enfants ou plus

*Note : les enfants d'une famille sont des individus
célibataires et âgés de moins de 25 ans (âge
atteint au cours de l'année 1982), leur situation
juridique est indifférente*

AECF_75 NOMBRE ET ÂGE DES ENFANTS
DE LA FAMILLE

b sans objet

0 aucun enfant de 0 à 16 ans

1 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 7 à 16 ans

2 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 3 à 6 ans

3 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 0 à 2 ans

4 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de
7 à 16 ans

5 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de
3 à 6 ans

6 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de
0 à 2 ans

7 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune
a de 7 à 16 ans

8 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune
a de 3 à 6 ans

9 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune
a de 0 à 2 ans

NAEF_82 NOMBRE ET ÂGE DES ENFANTS DE 0 À 16 ANS DE
LA FAMILLE

b sans objet (ménage fictif)

0 aucun enfant de 0 à 16 ans

1 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 7 à 16 ans

2 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 3 à 6 ans

3 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 0 à 2 ans

4 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de
7 à 16 ans

5 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de
3 à 6 ans

6 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de
0 à 2 ans

7 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune
a de 7 à 16 ans

8 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune
a de 3 à 6 ans

9 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune
a de 0 à 2 ans



NIVEAU FAMILLE

PRAMF_90 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
DE LA MÈRE DE FAMILLE
numéro de code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.3.)
bbb sans objet (hors famille)

PRAMF_99 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
DE LA MÈRE DE FAMILLE
code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)
bbb France

NEF_90 NOMBRE D'ENFANTS DE LA FAMILLE
0 à 8 de 0 à 8 enfants
9 9 enfants ou plus

NEF_99 NOMBRE D'ENFANTS DE LA FAMILLE
0 à 9 pour les « vraies » familles (niveau famille ayant
la variable NUMF=1 ou 2), 9 pour 9 ou plus
b pour tous les autres enregistrements de même niv.



NIVEAU MÉNAGE

NIM_75 NOMBRE D'INDIVIDUS DU MÉNAGE
b sans objet (hors ménage ordinaire)
1 à 8 de 1 à 8 personnes
9 9 personnes ou plus

NIM_82 NOMBRE D'INDIVIDUS DU MÉNAGE
bb sans objet (ménage fictif)
01 à 25 de 1 à 25 individus

SBM_75 STRUCTURE BIOLOGIQUE DU MÉNAGE
b sans objet (hors ménage ordinaire)
0 aucune famille
1 une seule famille principale
2 une seule famille secondaire dont le chef ou son conjoint est un enfant du chef de ménage
3 une seule famille secondaire (autre cas)
4 deux familles, une famille principale et une famille principale, dont le chef ou son conjoint est un enfant du chef de ménage
5 deux familles, une famille principale et une famille secondaire, dont le chef est un ascendant du chef de ménage ou de son conjoint
6 deux familles, une famille principale et une famille secondaire, autre cas
7 deux familles, toutes deux secondaires
8 trois familles

SFM_82 STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE
b sans objet (ménage fictif)
0 aucune famille
1 une famille et aucun isolé
2 une famille et un isolé enfant ou petit-enfant de la personne de référence de la famille ou de son conjoint
3 une famille et un isolé ascendant de la personne de référence de la famille ou de son conjoint
4 une famille et un isolé "autre parent" de la personne de référence de la famille ou de son conjoint
5 une famille et un isolé non apparenté à la personne de référence de la famille ou de son conjoint
6 une famille et plusieurs isolés
7 deux familles, avec ou sans isolés, la personne de référence de la famille secondaire étant un enfant ou un petit-enfant de la personne de référence de la famille principale ou de son conjoint
8 deux familles, avec ou sans isolés, la personne de référence de la famille secondaire étant un ascendant de la personne de référence de la famille principale ou de son conjoint
9 deux familles, autres cas



NIVEAU MÉNAGE

NIM_90 NOMBRE DE PERSONNES DU MÉNAGE
bb sans objet
01 à 25 de 1 à 25 personnes

SFM_90 STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE
bb sans objet
11 homme vivant seul
12 femme vivant seule
21 famille principale monoparentale sans isolé, homme avec enfant(s)
22 famille principale monoparentale sans isolé, femme avec enfant(s)
30 famille principale couple sans isolé ni enfant
31 famille principale couple sans isolé + 1 enfant
32 famille principale couple sans isolé + 2 enfants
33 famille principale couple sans isolé + 3 enfants
34 famille princip. couple sans isolé + 4 enfts ou +
40 famille principale monoparentale avec isolé(s)
51 famille principale couple sans enfant, avec isolés tous ascendants ou descendants
52 famille princip couple avec isolés sans enfants, avec autres isolés
53 famille principale couple avec enfants, avec isolés ascendants ou descendants
54 famille principale couple avec enfants, avec autres isolés
61 2 fam. ou + avec ou sans isolés, 2 couples ou +
62 2 fam ou + avec ou sans isolés, autres cas
70 autre ménage sans famille

TM_90 TYPE DE MÉNAGE (nombre de personnes)
 11 ménage d'une personne
 21 ménage de 2 personnes : couple
 22 ménage de 2 personnes : autre cas
 31 ménage de 3 personnes : couple avec 1 enf
 32 ménage de 3 personnes : autre cas
 41 ménage de 4 personnes : couple avec 2 enfants
 42 ménage de 4 personnes : autre cas
 51 ménage de 5 personnes : couple avec 3 enfants
 52 ménage de 5 personnes : autre cas
 61 ménage de 6 pers. ou + : couple avec ses enfts
 62 ménage de six personnes ou plus : autre cas

NFAM_99 NOMBRE DE FAMILLES DU MENAGE
0 aucune famille
1 une famille
2 deux familles

SFM_99 STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE
bb sans objet
11 homme vivant seul
12 femme vivant seule
21 famille principale monoparentale sans isolé, homme avec enfant(s)
22 famille principale monoparentale sans isolé, femme avec enfant(s)
30 famille principale couple sans isolé ni enfant
31 famille principale couple sans isolé + 1 enfant
32 famille principale couple sans isolé + 2 enfants
33 famille principale couple sans isolé + 3 enfants
34 famille princip. couple sans isolé + 4 enfts ou +
40 famille principale monoparentale avec isolé(s)
51 famille principale couple sans enfant, avec isolés tous ascendants ou descendants
52 famille princip couple avec isolés sans enfants, avec autres isolés
53 famille principale couple avec enfants, avec isolés ascendants ou descendants
54 famille principale couple avec enfants, avec autres isolés
61 2 fam. ou + avec ou sans isolés, 2 couples ou +
62 2 fam ou + avec ou sans isolés, autres cas
70 autre ménage sans famille

TM_99 TYPE DE MÉNAGE (nombre de personnes)
bb logement fictif ou logement vide
 11 ménage d'une personne
 21 ménage de 2 personnes : couple
 22 ménage de 2 personnes : autre cas
 31 ménage de 3 personnes : couple avec 1 enf
 32 ménage de 3 personnes : autre cas
 41 ménage de 4 personnes : couple avec 2 enfants
 42 ménage de 4 personnes : autre cas
 51 ménage de 5 personnes : couple avec 3 enfants
 52 ménage de 5 personnes : autre cas
 61 ménage de 6 pers. ou + : couple avec ses enfts
 62 ménage de six personnes ou plus : autre cas

TYM_99 TYPE DE MENAGE DETAILLE
 (Cf. nomenclature 3.12.2.)

TYM90_99 TYPE DE MENAGE DETAILLE définition de 1990
 (Cf. nomenclature 3.12.1.)

SM_99 SEXE DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE
 (v modalités c. redressés **S_99** « niveau individu »)

SMC_99 SEXE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
 (v. modalités c. redressés **S_99** « niveau individu »)



NIVEAU MÉNAGE



NIVEAU MÉNAGE

MM_99	ÉTAT MATRIMONIAL PERS. DE REF. MENAGE (v. modalités c. redressés M_99 « niveau individu »)
MMC_99	ÉTAT MATRIMONIAL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés M_99 « niveau individu »)
INAM_99	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (variante 2) 1 en métropole 2 dans un DOM ou dans un TOM 3 à l'étranger
INAMC_99	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE (variante 2) Idem ci-dessus
DNM_99	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés DN_99 « niveau individu »)
DNMC_99	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU CONJOINT DE LA PERS.DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés DN_99 « niveau individu »)
PNM_99	PAYS DE NAISSANCE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE numéro de code du pays de naissance (Cf. nomenclature 3.1.4.4.) bbb France métro, dans un Dom ou un Tom
PNMC_99	PAYS DE NAISSANCE DU CONJOINT DE LA PERS.DE REF. DU MENAGE Idem ci-dessus
INATM_99	INDICATEUR DE NATIONALITÉ DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés INC_99 « niveau individu »)
INATC_99	INDICATEUR DE NATIONALITÉ DU CONJOINT DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés INC_99 « niveau individu »)
NM_99	NATIONALITÉ DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (variante 1) nationalité des étrangers ou nationalité antérieure des Français par acquisition (Cf. nomenclature 3.2.3.)
NMC_99	NATIONALITÉ DU CONJOINT DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE (variante 1) Idem ci-dessus
DRAM_99	DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE 01 à 19 , 2A , 2B , 21 à 95 , départs de métropole 9A à 9I Dom ou Tom bb sans objet (né à l'étranger) (Cf. nomenclature 3.1.1.)



NIVEAU MÉNAGE



NIVEAU MÉNAGE

DRAMC_99	DÉPARTEMENT DE RÉSID. ANTÉRIEURE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE Idem ci-dessus
CRAM_99	COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE code de la commune (code RP99 = cog 1999) bbb sans objet
GRAMC_99	COMMUNE DE RÉSID. ANTÉRIEURE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE Idem ci-dessus
PRAM_99	PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE code du pays (code RP99) (Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1) bbb France
PRAMC_99	PAYS DE RÉSID. ANTÉRIEURE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE Idem ci-dessus
CM2M_99	INDICATEUR DU LIEU DE RÉSID. ANTÉR. DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés CM2_99 « niveau individu »)
CM2MC_99	INDICATEUR DU LIEU DE RÉSID. ANTÉR. DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés CM2_99 « niveau individu »)
IMIM_99	INDICATEUR DE LA QUALITÉ D'IMMIGRÉ DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE 1 immigré 2 non immigré
IMIMC_99	INDICATEUR DE LA QUALITÉ D'IMMIGRÉ DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE Idem ci-dessus
ARIVM_99	ANNÉE D'ARRIVÉE EN MÉTROPOLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE bbb sans objet (pour une pers. née en France métr.) ou non déclarée (pers. née hors France métr.) 900 à 999 année d'arrivée
ARIVC_99	ANNÉE D'ARRIVÉE EN MÉTROPOLE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE Idem ci-dessus
ORDTM_99	ORIGINAIRE D'UN DOM-TOM PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés ORDT_99 « niveau individu »)
ORDTC_99	ORIGINAIRE D'UN DOM-TOM CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés ORDT_99 « niveau individu »)
DIPM_99	DIPLÔME DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés DIP_99 « niveau individu »)
DIPMC_99	DIPLÔME DU CONJOINT DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés DIP_99 « niveau individu »)



NIVEAU MÉNAGE



NIVEAU MÉNAGE

NETM_99	NIVEAU D'ÉTUDES DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés NET_99 « niveau individu »)
NETMC_99	NIVEAU D'ÉTUDES DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés NET_99 « niveau individu »)
ILTM_99	INDICATEUR DE LIEU DE TRAVAIL DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés ILT_99 « niveau individu »)
ILTMC_99	INDICATEUR DE LIEU DE TRAVAIL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés ILT_99 « niveau individu »)
DLTM_99	DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE bb sans objet 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95 départ de métropole 9E Saint-Pierre-et-Miquelon XX pays étranger, DOM ou TOM
DLTMC_99	DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE Idem ci-dessus
CLTM_99	COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE bbb sans objet (DLT=blanc) 001 à 909 num. de commune du COG, arrondist. pour Paris, Lyon, Marseille (DLT=01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95) num. de commune du COG (DLT=9E) 000 pays étranger, DOM ou TOM (DLT=XX)
CLTMC_99	COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE Idem ci-dessus
TAM_99	TYPE D'ACTIVITÉ DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés TA_99 « niveau individu »)
TAMC_99	TYPE D'ACTIVITÉ DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés TA_99 « niveau individu »)
ANREM_99	ANCIENNETÉ DE LA RECHERCHE D'EMPLOI DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés ANRE_99 « niveau individu »)
ANREC_99	ANCIENNETÉ DE LA RECHERCHE D'EMPLOI DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés ANRE_99 « niveau individu »)
STM_99	STATUT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés ST_99 « niveau individu »)
STMC_99	STATUT DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés ST_99 « niveau individu »)



NIVEAU MÉNAGE



NIVEAU MÉNAGE

EMPM_99	CONDITION D'EMPLOI DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés EMP_99 « niveau individu »)
EMPMC_99	CONDITION D'EMPLOI DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés EMP_99 « niveau individu »)
CSFM_99	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE (en 42 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)
CSMC_99	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE (en 42 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)
PM_99	PROFESSION DÉTAILLÉE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE nomenclature à 4 chiffres (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)
PMC_99	PROFESSION DÉTAILLÉE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE nomenclature à 4 chiffres (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)
POSPM_99	POSITION PROFESSIONNELLE DECLAREE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés POSP_99 « niveau individu »)
POSPC_99	POSITION PROFESSIONNELLE DECLAREE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés POSP_99 « niveau individu »)
TTRAM_99	TEMPS PARTIEL DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés TTRA_99 « niveau individu »)
TTRAC_99	TEMPS PARTIEL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés TTRA_99 « niveau individu »)
NAFM_99	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (NAF adaptée au RP) (Cf. nomenclature 3.10.5.)
NAFMC_99	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (NAF adaptée au RP) (Cf. nomenclature 3.10.5.)



NIVEAU LOGEMENT

CL_75	<p>CATÉGORIE DE LOGEMENT b sans objet (hors ménage ordinaire) 0 numéro spécial affecté aux occupants des habitations mobiles, à la population comptée à part non réintégré, à la population des ménages collectifs, aux personnes non réassociées à leur logement 1 logement ordinaire 2 pièce(s) indépendante(s) louée(s), sous-louée(s) ou prêtée(s) à des particuliers 3 chambre(s) meublée(s) dans un hôtel, une pension de famille, un garni, etc 4 construction provisoire à usage d'habitation</p> <p>5 habitation de fortune</p> <p>6 logement vacant 7 résidence secondaire ou logement loué pour des séjours touristiques</p>	CL_82	<p>CATÉGORIE DE LOGEMENT</p> <p>0 sans objet (logement fictif correspondant à la population hors ménage ordinaire)</p> <p>1 logement ordinaire 2 logement-foyer pour personnes âgées</p> <p>3 pièce(s) indépendante(s) louée(s), sous-louée(s) ou prêtée (s) à des particuliers 4 chambre(s) meublée(s) dans un hôtel, une pension de famille, un garni, etc 5 habitation de fortune ou construction provisoire à usage d'habitation 6 logement vacant 7 résidence secondaire ou logement loué (ou à louer) pour des séjours touristiques</p>
HC_75	<p>NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION DU LOGEMENT bb sans objet (hors ménage ordinaire) 01 à 19 1 pièce à 19 pièces 20 20 pièces ou plus <i>note : une cuisine de plus de 12 m2 compte pour une pièce</i></p>	HC_82	<p>NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION DU LOGEMENT bb sans objet (logement fictif) 01 à 19 1 pièce à 19 pièces 20 20 pièces ou plus <i>note : une cuisine de plus de 12 m2 compte pour une pièce</i></p>
SO_75	<p>STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT b sans objet (hors ménage ordinaire) 0 logement non occupé 1 propriétaire de la maison, de l'immeuble, ou du logement dans un immeuble en copropriété 2 logé par l'employeur (à titre gratuit ou onéreux) pour la durée de la fonction ou du contrat de travail 3 logé à titre gracieux 4 locataire ou sous-locataire d'un local loué vide 5 locataire ou sous-locataire d'un local loué meublé, d'une chambre d'hôtel ou d'un garni</p>	SO_82	<p>STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT b sans objet * logement vacant ou résidence secondaire 1 propriétaire</p> <p>2 logé par l'employeur</p> <p>3 logé à titre gracieux 4 locataire ou sous-locataire d'un local loué vide 5 locataire ou sous-locataire d'un local loué meublé, d'une chambre d'hôtel ou d'un garni</p>
CFL_75	<p>CONFORT DU LOGEMENT b sans objet (hors ménage ordinaire) 0 pas d'eau courante dans le logement <i>avec eau, sans baignoire ni douche :</i> 1 avec WC extérieurs au logement 2 avec WC à l'intérieur du logement <i>avec eau et baignoire ou douche :</i> 3 avec WC extérieurs au logement 4 avec WC à l'intérieur du logement, sans chauffage central 5 avec WC à l'intérieur du logement, avec chauffage central</p>	CFL_82	<p>CONFORT DU LOGEMENT b sans objet (logement fictif) 0 pas d'eau courante dans le logement <i>avec eau, sans baignoire ni douche :</i> 1 avec WC extérieurs au logement 2 avec WC à l'intérieur du logement <i>avec eau et baignoire ou douche :</i> 3 avec WC extérieurs au logement 4 avec WC à l'intérieur du logement, sans chauffage central 5 avec WC à l'intérieur du logement, avec chauffage central</p>



NIVEAU LOGEMENT

		CL_99	CATÉGORIE DE LOGEMENT b hors logement ordinaire
			 1 résidence principale 2 logement occasionnel 3 résidence secondaire 4 logement vacant
HC_90	NOMBRE DE PIÈCES DU LOGEMENT	HC_99	NOMBRE DE PIÈCES DU LOGEMENT
	1 1 pièce 2 2 pièces ... 8 8 pièces 9 9 pièces ou plus		b hors logement ordinaire 01 à 20 nombre de pièces d'habitation
SO_90	STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	SO_99	STATUT D'OCCUPATION DETAILLE
	1 propriétaire du logement 2 logé gratuitement, par exemple par des parents, des amis, ou l'employeur (y compris le cas des personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager ou dont elles ont la jouissance par usufruit) 3 locataire ou sous-loc. d'un logement loué vide 4 locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel		bb hors logement ordinaire 00 logement ordinaire inoccupé 10 propriétaire 21 locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM 22 locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide HLM 23 locataire ou sous-locataire d'un meublé ou d'une chambre d'hôtel 30 logé gratuitement
CFL_90	CONFORT DU LOGEMENT	CFL_99	CONFORT DU LOGEMENT
	1 ni baignoire ni douche, sans WC à l'intérieur 2 ni baignoire ni douche, avec WC à l'intérieur 3 baignoire ou douche, sans WC à l'intérieur 4 baignoire ou douche, WC à l'intérieur, sans chauffage central 5 baignoire ou douche, WC à l'intérieur, avec chauffage central		b hors logement ordinaire 1 ni baignoire ni douche, sans WC à l'intérieur 2 ni baignoire ni douche, avec WC à l'intérieur 3 baignoire ou douche, sans WC à l'intérieur 4 baignoire ou douche, WC à l'intérieur, sans chauffage central 5 baignoire ou douche, WC à l'intérieur, avec chauffage central



NIVEAU LOGEMENT



NIVEAU LOGEMENT

<p>TYPL_90</p>	<p>TYPE DE LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 maison individuelle 2 logement dans un immeuble collectif 3 logement-foyer pour personne(s) âgée(s) 4 ferme 5 chambre d'hôtel 6 construction provisoire, habitation de fortune 7 pièce indépendante (ayant sa propre entrée) 8 logt dans immeubl à usage autre que d'habitation 	<p>TYPL_99</p>	<p>TYPE DE LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> b hors logement ordinaire 1 maison individuelle, ferme 2 logement dans un immeuble collectif 3 logement-foyer pour personnes âgées 4 chambre d'hôtel 5 construction provisoire, habitation de fortune 6 pièce indépendante, louée, sous-louée ,prêtée 7 logement dans immeuble à usage autre que d'habitation
<p>NLYC_90</p>	<p>NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE ET TYPE DE LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> 11 immeuble d'un seul logement : ferme 12 immeuble d'un seul logt : maison individuelle 13 immeuble d'un seul logement : autre 21 immeuble de 2 logts : logement d'habitation 22 immeuble de 2 logements : autre 30 immeuble de 3 à 4 logements 40 immeuble de 5 à 9 logements 50 immeuble de 10 à 19 logements 60 immeuble de 20 logements ou plus 	<p>LTYP_99</p>	<p>TYPE D'ENREGISTREMENT LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> L1 logement ordinaire dans 1 imm. d'1 logement L2 logement ordinaire dans 1 immeuble collectif L3 logt fictif (habitation mobile) L4 logt fictif (un par sans abri) L5 logt fictif (bateau de marinier) L6 logt fictif (une collectivité) L7 logt fictif (un établissement) L8 logt fictif (établissement pénitentiaire) L9 logt fictif (ensemble des réintégréables non réintégréés du district)
		<p>CATC_99</p>	<p>CATEGORIE DE COMMUNAUTE</p> <ul style="list-style-type: none"> bb logement ordinaire 11 collectivité : foyer de travailleurs 12 collectivité : cité universitaire ou foyer d'étudiants 13 collectivité : maison de retraite ou hospice 14 collectivité : établ de soins de longue durée 15 collectivité : communauté religieuse 16 collectivité : cent. d'héberg, accueil courte période 17 collectivité : « » » » longue période 18 collectivité : autre collectivité 21 habitation mobile 22 sans abri 23 bateau 31 établissement d'enseingt avec internat 32 établissement d'enseingt militaire 33 établt militaire autre que d'enseingt 34 établissement pénitentiaire 40 individus réintégréables non réintégréés
		<p>AEMM_99</p>	<p>ANNEE D'EMMENAGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> bb hors logement ordinaire XX logement ordinaire inoccupé 00 à 99 année d'emménagement (1900 à 1999)



NIVEAU IMMEUBLE

NL1_75	NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE EN 2 POSTES b sans objet (hors ménage ordinaire) 1 1 logement 2 2 logements ou plus	NL_82	NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE bb sans objet (immeuble fictif correspondant à la population hors ménage ordinaire) 01 à 99 1 à 99 logements
AAD_75	ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE bb sans objet (hors ménage ordinaire) 00 immeuble achevé avant 1962 62 à 75 immeuble achevé en 1962, ..., 1975 76 immeuble en cours de construction partiellement habité	AAD_82	ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE bb sans objet (immeuble fictif) 00 immeuble achevé avant 1961 61 à 82 immeuble achevé en 1961, ..., 1982 83 immeuble en cours de construction partiellement habité



NIVEAU IMMEUBLE

NL_90 NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

bb sans objet

01 à 99 nombre de logements de l'immeuble

AAD_90 ÉPOQUE D'ACHÈVEMENT DE L'IMMEUBLE

- 1** avant 1915
- 2** de 1915 à 1948
- 3** de 1949 à 1967
- 4** de 1968 à 1974
- 5** de 1975 à 1981
- 6** 1982 ou après
- 7** immeuble en cours de construction partielle-ment habité

NL_99 NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

bb immeuble fictif

01 à 98 nombre de logements de l'immeuble
99 99 logements ou plus

ACHI_99 PERIODE D'ACHÈVEMENT DE L'IMMEUBLE

- b** immeuble fictif
- 1** avant 1915
- 2** de 1915 à 1948
- 3** de 1949 à 1967
- 4** de 1968 à 1974
- 5** de 1975 à 1981
- 6** 1982 à 1989
- 7** en 1990 ou après
- 8** immeuble en cours de construction partielle-ment habité

MTYP_99 TYPE D'ENREGISTREMENT DE L'IMMEUBLE

- M1** immeuble d'un seul logement ordinaire
- M2** immeuble comportant plusieurs logts ordinaires
- M3** niveau immeuble fictif (habitation mobile, sans abri, marinières, collectivités, établissements, pénitentiaires et réintégréables non réintégréés)



NIVEAU GÉOGRAPHIQUE

R_75	RÉGION DE RECENSEMENT numéro de code de la région (cog de 1975) (Cf. nomenclature 3.1.3.1.)	R_82	RÉGION DE RECENSEMENT numéro de code de la région (cog de 1982) (Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
D_75	DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT numéro de code du département (cog de 1975) (Cf. nomenclature 3.1.1.)	D_82	DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT numéro de code du département (cog de 1982) (Cf. nomenclature 3.1.1.)
C_75	COMMUNE DE RECENSEMENT numéro de code de la commune (cog de 1975) <i>note : pour Lyon et Marseille, on utilise les codes suivants qui tiennent compte de l'arrondissement municipal :</i> <i>- Lyon (9 arrondissements) 381, 382, ...389 (123 si non déclaré)</i> <i>-Marseille (16 arrondissements) 201, 202, ...216 (055 si non déclaré)</i> <i>-pour Paris, on utilise le code suivant qui tient compte de l'arrondissement et du quartier :</i> <i>.1er arrondissement 011, 012, 013, 014 (019 si quartier non déclaré)</i> <i>.2ème arrondissement 021, 022, 023, 024 (029 si quartier non déclaré)</i> <i>...</i> <i>.20ème arrondissement 201, 202, 203, 204 (209 si quartier non déclaré)</i> <i>.on notera 056 si l'arrondissement est mal déclaré</i>	C_82	COMMUNE DE RECENSEMENT numéro de code de la commune (cog de 1982) <i>note : Lyon est considéré comme une seule commune (code 123), de même que Marseille (code 055), alors que chaque arrondissement municipal de Paris constitue une commune (codes 101 à 120)</i>



NIVEAU GÉOGRAPHIQUE

R_90 RÉGION DE RECENSEMENT
numéro de code de la région (Cf. nomenclature 3.1.3.1.), avec :
01 Guadeloupe
02 Martinique
03 Guyane
04 Réunion

D_90 DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT
numéro de code du région (Cf. nomenclature 3.1.1.), avec :
97 DOM
98 TOM

C_90 COMMUNE DE RECENSEMENT
numéro de code de la commune (cog de 1990)

TU_90 CATÉGORIE DE COMMUNE EN 1990
00* commune rurale hors ZPIU
01* commune rurale en ZPIU
111 unité urbaine de moins de 5 000 hab.
112 unité urbaine de 5 000 à 9 999 hab.
113 unité urbaine de 10 000 à 19 999 hab.
121 unité urbaine de 20 000 à 49 999 hab.
122 unité urbaine de 50 000 à 99 999 hab.
131 unité urbaine de 100 000 à 199 999 hab.
132 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 hab.
141 unité urbaine de Paris sauf Paris
142 Paris
Note : le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1990

ZE_90 ZONE D'EMPLOI
numéro à 4 caractères, composé de :
2 caractères région (11 à 91)
(Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
2 caractères identifiant de la zone d'emploi au sein de la région

R_99 RÉGION DE RECENSEMENT
numéro de code de la région (code officiel géo) (Cf. nomenclature 3.1.3.2.)
bb non réponse

TU_99 TAILLE DE L'UNITE URBAINE EN 1999
0 commune rurale
1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants
2 unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3 unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4 unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5 unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6 unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8 unité urbaine de Paris
Note : les unités urbaines sont identifiées, au RP99, par UU99, la concaténation des codes DU99, TU99 et U99. Cette variable correspond au 3^{ème} caractère de la variable UU99.



CODES GÉOGRAPHIQUES RÉSULTANT DES APPARIEMENTS AVEC LA BDCOM

TU75	TRANCHE D'UNITÉ URBAINE	TU82	TRANCHE D'UNITÉ URBAINE
	0 commune rurale		0 commune rurale
	1 unité urbaine de moins de 5 000 hab.		1 unité urbaine de moins de 5 000 hab.
	2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.		2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.
	3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.		3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.
	4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.		4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.
	5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.		5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.
	6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 hab.		6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 hab.
	7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 hab.		7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 hab.
	8 agglomération de Paris		8 agglomération de Paris

Au RP 68, les modalités de la variable TU68 étaient les suivantes :

TU68	TRANCHE D'UNITÉ URBAINE
	0 commune rurale
	1 unité urbaine de moins de 5 000 hab.
	2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.
	3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.
	4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.
	5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.
	6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 hab.
	7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 hab.
	8 unité urbaine de plus de 2 000 000 hab.



CODES GÉOGRAPHIQUES RÉSULTANT DES APPARIEMENTS AVEC LA BDCOM





ANNEXE 1 :Communes non dépouillées exhaustivement au RP 1975



Pour la variable SOND_75

Dépt.	Communes de 5 000 à 10 000 habitants	Communes de plus de 10 000 habitants
06	Mandelieu-la-Napoule, Mougins, La Trinité, Ville franche, Villeneuve-Loubet	Antibes, Beausoleil, Le Cannet, Grasse, Menton, Nice, Roquebrune-Cap-Martin, St-Laurent-du-Var, Vallauris, Vence
13	Chassis, Châteauneuf-les-Martigues, Pélissanne, Plan-de-Cuques, Roquevaire, St-Chamas, St-Martin-de-Crau, St-Rémy-de-Provence, St-Victoret	Allauche, Arles, Aubagne, Berre-l'Etang, La Ciotat, Gardanne, Marignane, Les Pennes-Mirabeau, Porc-de-Bouc, Port-St-Louis-du-Rhône, Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons, Tarascon, Vitrolles
31		Toulouse
44		Nantes, Rezé
69		Lyon (2e, 5e, 6e, 8e, 9e et une partie du 3e arrondissement)
75		Paris (5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 16e, 17e arrondissement)
78		La Celle-St-Cloud, Chatou, Le Chesnay, Houilles, Poissy, St-Germain-en-Laye, Sartrouville
83	Brignoles, Carqueiranne, La Crau, Cuers, Le Luc, Le Pradet, Roquebrune-sur-Argens, Ste-Maxime, St-Tropez	Draguignan, Fréjus, La Garde, St-Raphaël, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, La Valette-du-Var
91		Massy, Savigny-sur-Orge
92		Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Bois-Colombes, Clamart, Clichy, Colombes, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Meudon, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Le Plessis-Robinson, Rueil-Malmaison, Villeneuve-la-Garenne
93		Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Le-Blanc-Mesnil, Bondy, La Courneuve, Drancy, Epinay-sur-Seine, Gagny, Livry-Gargan, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, St-Ouen, Sevran, Stains
94		Alfortville, Cachan, Champigny-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Orly, Le Perreux-sur-Marne, St-Maur-des-Fossés, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-St-Georges, Vincennes, Vitry-sur-Seine
95		Bezons, Eaubonne, Ermont, Garges-lès-Gonnesses, Montmorency, St-Gratien, Sarcelles, Villiers-le-Bel



ANNEXE 2 : Tableaux synoptiques des variables des recensements de population de 1968 à 1999



Variables brutes des RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

Niveau individu

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
NUMBI68	NUMBI75	NUMBI82	NUMBI90	NUMBI99	Numéro de BI
NBI2O68					Nombre de BI de type 2 ordinaires
NBI2B68					Nombre de BI de type 2 bis, volet B
NBI2AB68					Nombre de BI de type 2 bis, volet B non détaché
NBITER68					Nombre de BI de type 2 ter
NBIM68					Nombre de BI de type 2 M
NBI2A68					Nombre de BI de type 2 bis, volet A
NBIFS68			TYPBI90	TYPBI99	Nombre de fiches spéciales du RP68
					Type de BI 90 (2, 22, 26 ou 5). Type de BI 99 (2, 5, 22, 25)

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	EB75	ECH82			Échantillon auquel appartient le BI du RP75 Échantillon auquel appartient le dossier
CP68	CP75	CP82	*	*	Catégorie de population
L68	L75	*	*	*	Lien avec le chef de ménage
S68	S75	*	S90	S99	Sexe
M68	M75	M82	M90	M99	État matrimonial
AN68	AN75	AN82	AN90	AN99	Année de naissance
	MN75	MN82	MN90	MN99	Mois de naissance
	JN75	JN82	JN90	JN99	Jour de naissance
ILN68	ILN75	ILN82	ILN90	ILN99	Indicateur de lieu de naissance
DN68	DN75	DN82	DN90	DN99	Département (ou pays) de naissance
			PN90	PN99	Pays de naissance détaillé déclaré
IN68	IN75	IN82	IN90	IN99	Indicateur de nationalité
N68	N75	N82	*	N99	Nationalité
	IRA75	IRA82	IRA90	IRA99	Indicateur de résidence antérieure
	*	*	CM290	*	Catégorie de migrant déclaré
DRA68	DRA75	DRA82	*	DRA99	Département de résidence antérieure
CRA68	CRA75	CRA82	*	CRA99	Commune de résidence antérieure
PRA68	PRA75	PRA82	*	PRA99	Pays de résidence antérieure
EFR68					Année d'entrée en France
AI68	AI75			ARIV99	Année d'installation en France Année d'arrivée sur le territoire métropolitain
				ETUD99	Inscription pour études
				ILETU99	Indicateur de lieu d'études
				DETU99	Département du lieu d'études
				CETU99	Commune du lieu d'études
				NET99	Niveau d'études
DEG68	DEG75	DEG82			Diplôme d'enseignement général
				DIP99	Diplôme
FPT68	DET75	DET82			Diplôme d'enseignement technique (et de formation prof.)
					Diplôme de formation professionnelle ou technique
AFE68	AFE75	DES82			Diplôme d'enseignement supérieur
		AFE82			Âge de fin d'études
CS68	CS75	CS82	*		Catégorie socioprofessionnelle
TA68	TA75	TA82	*	*	Type d'activité
AE68					Activité économique (nae 59)
	AE75	AE82	*		Activité économique (nap 73)
				SITRA99	Situation face au marché du travail
				NAF99	Activité économique de l'établissement niveau 600
	RT75	RT82	RT90	RT99	Recherche de travail
ST68	ST75	ST82	ST90	ST99	Statut



Tableaux synoptiques des variables brutes des RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

DLT68 CLT68	DLT75 CLT75	DLT82 CLT82	♣ ♣	AIDF99 ILT99 DLT99 CLT99	Aider un membre de la famille dans son travail indicateur du lieu de travail Département du lieu de travail Commune du lieu de travail
	APRO6875 CHET6875 P75	APRO7582 CHET7582	APRO8290 CHET8290 P90 IEMP90 INAC90 NBS90 CPF90 PA90 PUB90 SITP90 TRAP90 TTRAV90	P99 INAC99 NBS99 CPF99 CSA99 PUB99 FONC99 EMP99 DEJAT99 TTRA99	Changement de profession (68-75, 75-82, 82-90) Changement d'établissement (68-75, 75-82, 82-90) Profession détaillée déclarée Indicateur emploi supposé Type d'inactivité déclaré Nombre de salariés déclarés Position professionnelle déclarée Profession antérieure déclarée Catégorie socioprofessionnelle antérieure Nature de l'établissement Fonction principale de l'emploi Condition d'emploi Situation particulière déclarée Travail passé A déjà travaillé Temps de travail déclaré Temps partiel

♣ voir équivalent code redressé

Niveau famille

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
			INDM90		Présence de la mère présumée (biologique ou non) de l'individu
			ANM90	ANM99	Année de naissance déclarée de la mère de l'individu
			ILNM90		Indicateur du lieu de naissance de la mère de l'individu
				JNMF99	Jour de naissance de la mère présumée
				MNMF99	Mois de naissance de la mère présumée
			DNM90	DNMF99	Département de naissance déclaré de la mère de l'individu
			PNM90	PNMF99	Pays de naissance déclaré de la mère biologique ou non
				ANPF99	Année de naissance du père de l'individu
				JNPF99	Jour de naissance du père de l'individu
				MNPF99	Mois de naissance du père de l'individu
				DNPF99	Département de naissance du père de l'individu
				PNPF99	Pays de naissance du père de l'individu
				ANCJ99	Année de naissance du conjoint de l'individu
				JNCJ99	Jour de naissance du conjoint de l'individu
				MNCJ99	Mois de naissance du conjoint de l'individu
				DNCJ99	Département de naissance du conjoint de l'individu
				PNCJ99	Pays de naissance du conjoint de l'individu
				MCJ99	État matrimonial du conjoint
			NENF90		Nombre d'enfants présumés de l'individu
			SiiE90	SiiE99	Sexe de l'enfant ii (biologique ou non) de l'individu
			ANiiE90	ANiiE99	Année de naissance de l'enfant ii
			MNiiE90	MNiiE99	Mois de naissance de l'enfant ii
			JNiiE90	JNiiE99	Jour de naissance de l'enfant ii
			ILNiiE90		Indicateur du lieu de naissance de l'enfant ii
			DNiiE90	DNiiE99	Département de naissance de l'enfant ii
				PniiE99	Pays de naissance de l'enfant ii

ii = 01 à 15



Tableaux synoptiques des variables brutes des RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

Niveau logement

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
			TYPL90 HC90 SO90 AAD90	TYPL99 HC99 SO99 ACHL99 AEMM99 CATC99 CATE99 CL99	Type de logement déclaré Nombre de pièces du logement déclaré Statut d'occupation du logement déclaré Époque d'achèvement déclarée du logement Période d'achèvement du logement Année d'emménagement Catégorie de collectivité Catégorie d'établissement Catégorie de logement

Niveau immeuble

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
				ACHI99	Période d'achèvement de l'immeuble

Niveau géographique

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
R68 D68 C68	R75 D75 C75	R82 D82 C82	♣ ♣ ♣ D90R C90R TZAU90 TCD90 TUR90 TYPO33 ZUS90	♣ D99 C99 CATAEU99 CATUU99 TAU99 TCD99 TUR99 TYP COM27 ZUS99	Région de recensement Département de recensement Commune de recensement Département du recensement (cog actualisé) Commune de recensement (cog actualisé) Catégorie détaillée de la commune (zonage aire urbaine en 1990) Catégorie de la commune découpée en aires et espaces urbains Catégorie de la commune découpée en unités urbaines en 1999 Tranche de taille d'aire urbaine 1999 Taille de commune détaillée Catégorie détaillée urbaine/rurale Typologie socio-économique RP (TABARD) Zone urbaine sensible

♣ voir équivalent code redressé



Variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	NRP75 SOND_75	NRP82			Appariement avec le fichier exhaustif du RP75 Appariement avec le fichier 1/4 du RP82 Inverse du taux de sondage

Niveau individu

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	S_75 AN_75	S_82 AN_82	S_90 AN_90 MN_90 JN_90 AD_90 AQ_90	S_99 AN_99 MN_99 JN_99	Sexe Année de naissance (sur 4 caractères au RP99) Mois de naissance Jour de naissance Âge détaillé Âge quinquennal
	LCM_75 LCF_75	LPRM_82 LF_82	M_90 CPC_90 CPD_90 LPRM_90 LF_90 L2_90 MOVIE_90 MOCO_90 ILN_90 DN_90	M_99 CPC_99 CPD_99 LPRM_99 LF_99 APAF_99 MOVIE_99 MOCO_99 INA_99 DN_99	État matrimonial au RP Catégorie de population condensée Catégorie de population Lien avec le chef de ménage Lien avec la personne de référence du ménage Lien avec le chef de famille Lien familial Appartenance famille et lien intérieur Mode de vie Mode de cohabitation Indicateur de lieu de naissance Département de naissance
	RN_75 PN_75	RN_82 PN_82	RN_90 PN_90 INC_90 N_90	RN_99 PN_99 INC_99 N_99	Région de naissance Pays de naissance Indicateur de nationalité condensé Nationalité Nationalité en 7 postes Indicateur de nationalité et nationalité
	NC_75		NC_90		
	PRAC_75	PRA_82	DRA_90 CRA_90 PRA_90 IRA_90 RRA_90 ZERA_90 CCRA_90	DRA_99 CRA_99 PRA_99 RRA_99 CCRA_99	Département de résidence antérieure Commune de résidence antérieure Pays de résidence antérieure condensé Pays de résidence antérieure Indicateur de résidence antérieure Région de résidence antérieure Zone d'emploi de résidence antérieure Catégorie de commune de résidence antérieure Tranche d'unité urbaine de résidence antérieure
	TURA_75 CM1_75 CM2_75	TURA_82 CM1_82 CM2_82	CM2_90	CM2_99 IMI_99 ARIV_99 ORDT_99	Catégorie de migrant (urbain-rural) Catégorie de migrant (urbain-rural-zpiu) Catégorie de migrant (département-région) Indicateur du lieu de résidence antérieure Année d'arrivée en métropole Originaire d'un DOM
	DIP_75	DIP_82	DIP_90	DIP_99 NET_99 ETUD_99 ILETU_99 TUETU_99 DETU_99 CETU_99	Diplôme Niveau d'études Inscription dans un établissement d'enseignement Indicateur du lieu d'études Taille de l'unité urbaine du lieu d'études Département du lieu d'études Commune du lieu d'études
	DLT_75	DLT_82	ILT_90 DLT_90	ILT_99 PFLT_99 DLT_99	Indicateur lieu de travail Pays frontalier du lieu de travail Département du lieu de travail Département (ou zone frontalière) du lieu de travail Département du lieu de travail (issu du quart)



Tableaux synoptiques des variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

CLT_75	CLT_82	CLT_90	CLT_99	Commune ou pays du lieu de travail
		ZELT_90	TULT_99	Commune du lieu de travail
		TA_90	TA_99	Commune du lieu de travail (issu du quart)
		TAL_90	ANRE_99	Zone d'emploi du lieu de travail
		ANRE_90	ST_99	Taille de l'unité urbaine du lieu de travail
		ST_90	STATD_99	Type d'activité
		EMP_90	EMP_99	Type d'activité exhaustif léger
		CS_90	CS_99	Ancienneté recherche emploi chômeur
		CS24_90	CS24_99	Statut
		P_90	P_99	Statut détaillé des actifs
		CPF_90	POSP_99	Condition emploi (situation particulière)
		NBS_90	NBS_99	Catégorie socioprofessionnelle (2 premiers chiffres de PCS)
		TTRAV_90	TTRA_99	CS en 24 postes
		AE5_90	NAF36_99	Profession détaillée
		AE40_90	NAF_99	Position professionnelle déclarée
		AE600_90	NAFSS_99	Nombre de salariés
			CJUR_99	Temps de travail
				Temps partiel
				Activité économique niveau 5
				Activité économique niveau 40
				Activité économique de l'établissement niveau 36
				Activité économique niveau 600
				Activité selon les sous-sections de la NAF
				Catégorie juridique de l'établissement

Niveau famille

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	SF_75	TYF_82	TYF_90	NUMF_99	Numéro de famille
	PCF_75			TYF_99	Type de famille
	SCJ_75			TYF90_99	Type de famille détaillée (définition 90)
				SF_99	Sexe du chef de famille
					Présence d'un conjoint du chef de famille
					Sexe du conjoint
	LCMCJ_75				Lien du conjoint avec le chef de ménage
	LCFCJ_75			L1_99	Lien du conjoint avec le chef de famille
				L2_99	Lien avec la première personne de la liste A
				LPRF_99	Lien familial
					Lien à la personne de référence de la famille
	ADF_75	ADPF_82	ADPF_90		Âge détaillé du chef de famille
	ANCJ_75				Âge détaillé du père de famille
	MNCJ_75				Année de naissance du conjoint
	JNCJ_75				Mois de naissance du conjoint
		ADMF_82	ADMF_90		Jour de naissance du conjoint
					Âge détaillé de la mère de famille
	MF_75	MPF_82	MPF_90		État matrimonial du chef de famille
	MCJ_75	MMF_82	MMF_90	MCONJ_99	État matrimonial du père de famille
					État matrimonial du conjoint
					État matrimonial de la mère de famille
					État matrimonial des conjoints
	NF_75	NPF_82	NPF_90	NPF_99	Nationalité détaillée du chef de famille
	NCJ_75	NMF_82	NMF_90	NMF_99	Nationalité du père de famille
					Nationalité détaillée du conjoint
					Nationalité de la mère de famille
	CSDF_75	CSPF_82	CSPF_90	CSF_99	Catégorie socioprofessionnelle détaillée du chef de famille
				CSPF_99	CS (42 postes) de la personne de référence de la famille
	CSDCJ_75	CSMF_82	CSMF_90	CSMF_99	CS du père de famille
					CS détaillée du conjoint
					CS de la mère de famille



Tableaux synoptiques des variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

TACJ_75	TAPF_82	TAPF_90	TAF_99 TAPF_99	Type d'activité de la pers. de réf. de la famille Type d'activité du père de famille
	TAMF_82	TAMF_90	TAMF_99	Type d'activité condensé du conjoint Type d'activité de la mère de famille
STDF_75	STDPF_82		STF_99	Statut détaillé du chef de famille
			STPF_99	Statut détaillé du père de famille Statut de la pers. de référence de la famille
STDCJ_75	STDMF_82		STMF_99	Statut du père de famille Statut détaillé du conjoint Statut détaillé de la mère de famille Statut de la mère de famille
			EMPPF_90 EMPMF_90	EMPPF_99 EMPMF_99
DDIPF_75			AEPF_90 AEMF_90	Activité économique niveau 100 du père de famille Activité économique niveau 100 de la mère de famille
			NAFPF_99 NAFMF_99	Activité du père de famille (NAF adaptée au RP) Activité de la mère de famille (NAF adaptée au RP)
EGSCJ_75 FPTCJ_75			NETF_99	Niveau d'études de la personne de référence
			DIPF_99	Diplôme du chef de famille Diplôme de la personne de référence
DNCJ_75			DIPPF_99 DIPMF_99	Diplôme d'enseignement général du conjoint Diplôme de formation professionnel et technique du conjoint
			DIPPF_90 DIPMF_90	Diplôme du père de famille Diplôme de la mère de famille
PNCJ_75			DPNF_99 PNPF_99	Département de naissance du père de famille Pays de naissance du père de famille
			DNMF_99	Département de naissance du conjoint Département de naissance de la mère de famille
AICCJ_75			PNMF_99	Pays de naissance du conjoint Pays de naissance de la mère de famille
			CRAF_99	Année d'installation en France du conjoint Commune de résidence antérieure de la personne de référence de la famille
IRACJ_75 DRACJ_75 CRACJ_75 PRACJ_75			PRAF_99	Pays de résidence de la personne de référence de la famille
			DRAPF_99 CRAPF_99 PRAPF_99	Département de résidence antérieure du père de famille Commune de résidence antérieure du père de famille Pays de résidence antérieure du père de famille
NEF_75 AECF_75	NEF_82 NAEF_82	NEF_90	DRAMF_99 CRAMF_99 PRAMF_99	Indicateur de résidence antérieure du conjoint Département de résidence antérieure du conjoint Commune de résidence antérieure du conjoint Pays de résidence antérieure du conjoint
			DRAMF_90 CRAMF_90 PRAMF_90	Département de résidence antérieure de la mère de famille Commune de résidence antérieure de la mère de famille Pays de résidence antérieure de la mère de famille
			NEF_99	Nombre d'enfants de la famille Nombre et âge des enfants de la famille Nombre et âge des enfants de moins de 16 ans de la famille



Niveau ménage

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	NIM_75	NIM_82	NIM_90	NFAM_99	Nombre d'individus du ménage
	SBM_75				Nombre de familles du ménage
		SFM_82	SFM_90	SFM_99	Structure biologique du ménage
					Structure familiale du ménage
			TM_90	TM_99	Type de ménage
				TYM_99	Type de ménage détaillé
				TYM90_99	Type de ménage détaillé (définition 90)
				SM_99	Sexe de la personne de référence du ménage
				SMC_99	Sexe du conjoint de la personne de référence du ménage
				MM_99	État matrimonial de la personne de référence du ménage
				MMC_99	État matrimonial du conjoint de la personne de référence du ménage
				INAM_99	Indicateur du lieu de naissance de la personne de référence du ménage
				INAMC_99	Indicateur du lieu de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage
				DNM_99	Département de naissance de la personne de référence du ménage
				DNMC_99	Département de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage
				PNM_99	Pays de naissance de la personne de référence du ménage
				PNMC_99	Pays de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage
				INATM_99	Indicateur de nationalité de la personne de référence du ménage
				INATC_99	Indicateur de nationalité du conjoint de la personne de référence du ménage
				NM_99	Nationalité de la personne de référence du ménage (variante 1)
				NMC_99	Nationalité du conjoint de la personne de référence du ménage (variante 1)
				DRAM_99	Département de résidence antérieure de la personne de référence du ménage
				DRAMC_99	Département de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage
				CRAM_99	Commune de résidence antérieure de la personne de référence du ménage
				CRAMC_99	Commune de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage
				PRAM_99	Pays de résidence antérieure de la personne de référence du ménage
				PRAMC_99	Pays de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage
				CM2M_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure de la personne de référence du ménage
				CM2MC_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage
				IMIM_99	Indicateur de la qualité d'immigré de la personne de référence du ménage
				IMIMC_99	Indicateur de la qualité d'immigré du conjoint de la personne de référence du ménage
				ARIVM_99	Année d'arrivée en métropole de la personne de référence du ménage
				ARIVC_99	Année d'arrivée en métropole du conjoint de la personne de référence du ménage



Tableaux synoptiques des variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

			ORDTM_99	Originaire d'un DOM-TOM personne de référence du ménage
			ORDTC_99	Originaire d'un DOM-TOM conjoint de la personne de référence du ménage
			DIPM_99	Diplôme de la personne de référence du ménage
			DIPMC_99	Diplôme du conjoint de la personne de référence du ménage
			NETM_99	Niveau d'études de la personne de référence du ménage
			NETMC_99	Niveau d'études du conjoint de la personne de référence du ménage
			ILTM_99	Indicateur du lieu de travail de la personne de référence du ménage
			ILTMC_99	Indicateur du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage
			DLTM_99	Département du lieu de travail de la personne de référence du ménage
			DLTMC_99	Département du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage
			CLTM_99	Commune du lieu de travail de la personne de référence du ménage
			CLTMC_99	Commune du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage
			TAM_99	Type d'activité de la personne de référence du ménage
			TAMC_99	Type d'activité du conjoint de la personne de référence du ménage
			ANREM_99	Ancienneté de la recherche d'emploi de la personne de référence du ménage
			ANREC_99	Ancienneté de la recherche d'emploi du conjoint de la personne de référence du ménage
			STM_99	Statut de la personne de référence du ménage
			STMC_99	Statut du conjoint de la personne de référence du ménage
			EMPM_99	Condition d'emploi de la personne de référence du ménage
			EMPMC_99	Condition d'emploi du conjoint de la personne de référence du ménage
			CSFM_99	Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage
			CSMC_99	Catégorie socioprofessionnelle du conjoint de la personne de référence du ménage
			PM_99	Profession détaillée de la personne de référence du ménage
			PMC_99	Profession détaillée du conjoint de la personne de référence du ménage
			POSPM_99	Position professionnelle déclarée de la personne de référence du ménage
			POSPC_99	Position professionnelle déclarée du conjoint de la personne de référence du ménage
			TTRAM_99	Temps partiel de la personne de référence du ménage
			TTRAC_99	Temps partiel du conjoint de la personne de référence du ménage
			NAFM_99	Activité économique de la personne de référence du ménage
			NAFMC_99	Activité économique du conjoint de la personne de référence du ménage



Tableaux synoptiques des variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

Niveau logement

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	CL_75 HC_75 SO_75 CFL_75	CL_82 HC_82 SO_82 CFL_82	HC_90 SO_90 CFL_90 TYPL_90 NLTYC_90	CL_99 HC_99 SO_99 CFL_99 TYPL_99 LTYP_99 CATC_99 AEMM_99	Catégorie de logement Nombre de pièces d'habitation du logement Statut d'occupation du logement Confort du logement Type de logement Nombre de logements de l'immeuble et type de logement Type d'enregistrement logement Catégorie de communauté Année d'emménagement

Niveau immeuble

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	NL1_75 AAD_75	NL_82 AAD_82	NL_90 AAD_90	NL_99 ACHI_99 MTYP_99	Nombre de logements de l'immeuble en 2 postes Nombre de logements de l'immeuble Année d'achèvement de la construction de l'immeuble Type d'enregistrement de l'immeuble

Niveau géographique

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	R_75 D_75 C_75	R_82 D_82 C_82	R_90 D_90 C_90 TU_90 ZE_90	R_99 TU_99	Région de recensement Département Commune Catégorie de commune en 1990 Taille de l'unité urbaine en 1999 Zone d'emploi

Codes géographiques résultant des appariements avec la BDCOM

TU68	TU75	TU82	♣	♣	tranche d'unité urbaine
------	------	------	---	---	-------------------------

♣ voir équivalent code redressé



2. La base étude

2.5. Les enquêtes annuelles de recensement à partir de 2004

La table Individu des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_individu.	2
Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les individus :	
EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu.....	7
La table Famille des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_famille.	25
Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les familles :	
EDP_BEnnnn_EARaaaa_famille.....	27
La table Logement des enquêtes annuelles de recensement :	
EDP_Bennnn_EARaaaa_logement.....	30
Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les logements :	
EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement.....	33
La table Liens des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_liens.....	46
Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les liens :	
EDP_BEnnnn_EARaaaa_liens.....	47
Annexes.....	49

**La table Individu des enquêtes annuelles de recensement :
EDP_Bennnn_EARaaaa_individu**

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP

Unité observée : Les bulletins individuels de tous les habitants des logements où réside un individu EDP.

Source : *Enquête annuelle de recensement de l'année aaaa* (bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres habitants du logement)

Contenu :

Caractéristique des individus du ménage : sexe, année et lieu de naissance, indicateur de vie en couple, diplôme, nationalité, état matrimonial, lieu de résidence, profession, situation d'activité, catégorie socioprofessionnelle, résidence antérieure, année d'arrivée en France.

Variables géographiques complémentaires : variable IRI_CODE (notamment pour les « grandes » communes de métropole), variable IRIS_ILOT (IRIS dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus de métropole, îlot dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus des DOM, district dans le cas des communes de moins de 10 000 habitants). Type de commune.

Remarques :

- 1) Les informations collectées sont homogènes sur toutes les personnes du ménage. La structure retenue doit permettre de réduire les évolutions de contenu d'un recensement à l'autre et éviter les redondances possibles qui existaient quand l'individu « EDP » était personne de référence de la famille ou du ménage, ou son conjoint. Pour l'utilisateur, la récupération des informations des personnes liées demande plus de manipulation. L'indicatrice « BI_EDP » permet de repérer les bulletins des individus « EDP ». Plusieurs variables permettent de préciser la position de la personne observée au sein du ménage (LPRM) et des familles (LPRF).
- 2) Certaines informations correspondent aux variables de saisie des chaînes d'exploitation du recensement (variables « brutes » suffixées « _X »); d'autres, parfois redondantes, sont issues de l'exploitation « principale » et « complémentaire » du recensement et incluent donc des redressements et des imputations en cas de non-réponse (variables « redressées »).
- 3) Le numéro d'identifiant du logement et le numéro d'identifiant de la famille permettent de relier les personnes aux observations qui les concernent dans la table FAMILLE et dans la table LOGEMENT.
- 4) Pour des raisons de gestion, il manque des bulletins individuels de recensement 2008 dans l'EDP pour les individus nés en janvier, avril et juillet. En effet, il n'y a pas eu de reprise « manuelle » dans les cas d'identification litigieuse ; seuls les BI identifiés de manière automatique ont été intégrés à l'EDP.
- 5) Plusieurs BI possibles pour un même individu.



6) Impact du changement de questionnaire dans l'EAR 2011

L'enquête annuelle de recensement (EAR) de 2011 est la première à mettre en œuvre un changement sensible des questionnaires en vigueur depuis 2004.

Dans le bulletin individuel, la question sur la résidence antérieure a été modifiée (interrogation sur le lieu de résidence un an plus tôt, au lieu de cinq ans auparavant). Dans la base études, les variables en lien avec cette question sont les suivantes : DCRAN, PRAN, PRAN_C_C et IRANDM.

Dans la feuille de logement, les tranches des questions relatives à la surface et à la période d'achèvement du logement ont été redéfinies. Dans la base étude, les variables en lien avec cette question sont : SURF et ACHL_X.

L'EAR 2011 est la première à prendre en compte les nouvelles unités urbaines 2010. Une seule variable est concernée : TU99 (dans les fichiers logement et ménage). Bien qu'elle n'ait pas changé de nom, la variable TU99 désigne donc la taille des unités urbaines 2010 (et non 1999).

7) Impact du changement de questionnaire dans l'EAR 2015

A partir de l'enquête annuelle de recensement de 2015, deux questions sont modifiées dans le bulletin individuel concernant le diplôme et la situation matrimoniale. Pour le diplôme, une nouvelle modalité permet de repérer les doctorants de recherche (hors santé). Et pour la situation matrimoniale (nouvellement appelée statut conjugal), deux nouvelles modalités concernent le Pacs et les concubinages ou unions libres. Dans la base études, les variables en lien avec ces questions sont DIPL, DIPL_X, DIPLM, MATR, MATR_X et MATRM.

8) Deux variables de pondération issue de l'enquête annuelle sont proposées : le poids de l'exploitation principale (POIDS_EA) et le poids de l'exploitation complémentaire. Les autres variables de pondération disponibles dans les fichiers du recensement ainsi que les variables utiles pour la stratification de la collecte n'ont pas été intégrées dans l'EDP (poids de tirage dans les groupes de rotation, poids de cumul, poids pour les restitutions aux communes). Le poids de l'exploitation complémentaire ne figure pas dans les variables de l'EDP.

9) Pour des utilisations en transversal, la pondération à utiliser est POIDS_EA ou ses versions recalées sur les marges de l'EAR (POIDS_EA_CALE et POIDS_EA_CALE_OCT). Pour les utilisations en longitudinal (entre deux EAR), il faut utiliser les pondérations POIDS_PANEL_5 ou POIDS_PANEL_10. En raison du plan de sondage des EAR, les trajectoires ne peuvent être étudiées que sur des pas multiples de 5 années. Par, exemple, pour étudier les trajectoires des individus EDP recensés à la fois à l'EAR 2004 et à l'EAR 2009, il faut utiliser la pondération POIDS_PANEL_5 de cet individu dans le fichier de l'EAR 2009.

10) A partir de l'enquête annuelle de recensement de 2018, le questionnaire de la feuille logement a évolué. Les modifications apportées à cette feuille ont été conçues en premier lieu afin d'avoir une meilleure connaissance des familles en décrivant les liens de parenté deux à deux, et non plus, comme auparavant, le seul lien de parenté avec la personne de référence du logement. Cela permet notamment de repérer les enfants de parents séparés, les beaux-parents, et de distinguer les familles « traditionnelles » des familles recomposées parmi les couples avec enfant(s). En second lieu, les situations de multi-résidence, notamment des enfants de parents séparés, sont mieux repérées (questionnement plus explicite sur le temps passé dans chacun des deux logements). Il semble que cela ait contribué à réduire les doubles-comptes associés aux situations de multi-résidence.



EDP_BEEnnnn_EARaaaa_individu				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
ID_DIFF	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Char	
ID_BI_DIFF	Identifiant de diffusion du bulletin individuel de recensement de l'individu EDP	10	Char	
ID_FAM_DIFF	Identifiant de diffusion de la famille de l'individu EDP	10	Char	
ID_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement de l'individu EDP	10	Char	
BI_EDP	Marqueur EDP du bulletin individuel de recensement	1	Char	Page 7
Variables du bulletin individuel de recensement				
ANAI	Année de naissance	8	Num	Page 7
ANAI_X	Année de naissance, brute	8	Num	Page 7
ANAR	Ancienneté de l'arrivée en France	3	Char	Page 7
ANNEE_COL	Année de collecte	8	Num	Page 7
APAF	Appartenance à une famille	1	Char	Page 7
ARRIV	Année d'arrivée en France	4	Char	Page 7
ARRIV_X	Année d'arrivée en France, brute	8	Num	Page 7
CIL	Code CIL	3	Char	
CONJOINT_RANG	Rang du conjoint (à partir de l'EAR 2018)	4	Char	Page 8
COUPLE	Vie en couple	1	Char	Page 8
COUPLE_X	Vie en couple, brute	1	Char	Page 8
CPOP	Catégorie de population	2	Char	Page 8
CRP_C_C	Commune de résidence personnelle des individus en communauté, chiffrée	5	Char	Page 8
CRP_C_R	Commune de résidence personnelle des individus en communauté, redressée	5	Char	Page 8
CS	Catégorie sociale (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 8
CSA	Catégorie sociale antérieure (PCS 2003, niveau 3), pour les chômeurs et inactifs ayant déjà travaillé (à partir de l'EAR 2016)	2	Char	Page 9
DCETUF	Commune française du lieu d'études	5	Char	Page 10
DCLT	Commune du lieu de travail	5	Char	Page 10
DCNAI	Commune du lieu de naissance	5	Char	Page 10
DCRAN	Commune du lieu de résidence antérieure	5	Char	Page 10
DEJAT_X	Travail antérieur, brut	1	Char	Page 10
DEPCOM_CODE	Code département-commune (de recensement)	5	Char	
DIPL	Dernier diplôme obtenu (Cf. [1] en bas du tableau)	2	Char	Page 11
DIPL_X	Diplômes, bruts (Cf. [1] en bas du tableau)	2	Char	Page 11
DISTIL_CODE	Code district ou îlot (concaténation des variables CIL, IRIS_ILOT, FIL pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants et pour les communes de 10 000 habitants ou plus des Dom). Disponible pour les EAR de 2004 à 2014	8	Char	
EDP_X	Individu appartenant à l'EDP	1	Char	Page 12
EMPL	Condition d'emploi	2	Char	Page 12



ENR_IND	Type de bulletin (BI, BIC, BIPLD)	1	Char	Page 12
ETUD	Inscription dans un établissement d'enseignement	1	Char	Page 12
FIL	Code FIL (Fraction d'îlot)	1	Char	
I_CS	indicateur de redressement de la catégorie sociale	1	Char	Page 12
ILETUD	Indicateur du lieu d'études détaillé	1	Char	Page 12
ILTD	Indicateur du lieu de travail détaillé	1	Char	Page 13
IMMI	Indicateur de la qualité d'immigré	1	Char	Page 13
INAI	Indicateur du lieu de naissance	1	Char	Page 13
INAT	Indicateur de nationalité	2	Char	Page 13
INAT_R	Indicateur de nationalité redressé	1	Char	Page 14
INATCC	Indicateur de nationalité, champ complet	2	Char	Page 14
IND_RANG	Rang de l'individu (à partir de l'EAR 2018)	4	Char	Page 14
I_PANEL_5	Indicatrice du bulletin individuel EDP retenu pour le panel N/N+5	Best12.	Num	Page 14
I_PANEL_10	Indicatrice du bulletin individuel EDP retenu pour le panel N/N+10	Best12.	Num	Page 14
I_PROF	Indicateur de redressement de la profession	1	Char	Page 14
IPRM	Indicateur de la personne de référence du ménage, redressé	1	Char	Page 14
IRAND	Indicateur de résidence antérieure détaillé	1	Char	Page 14
IRAN_X	Indicateur de résidence antérieure, brut issu de la saisie optique	1	Char	Page 15
IRI_CODE	Code Iris lorsqu'il existe (y compris les communes de moins de 10 000 habitants découpées en Iris). Disponible pour les EAR de 2004 à 2014 uniquement.	4	Char	
IRIS_ILOT	- IRIS dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus de métropole - Ilot dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus des DOM - District dans le cas des communes de moins de 10 000 habitants	4	Char	
JNAI	Jour de naissance	8	Char	Page 15
JNAI_X	Jour de naissance, brut	8	Char	Page 15
LIENF	Lien familial	1	Char	Page 15
LPRF	Lien à la personne de référence de la famille	1	Char	Page 15
LPRM	Lien à la personne de référence du ménage	1	Char	Page 17
MATR	Statut conjugal / Etat matrimonial légal	1	Char	Page 17
MATR_X	Statut conjugal /Etat matrimonial légal, brut	1	Char	Page 17
MNAI	Mois de naissance	8	Num	Page 17
MNAI_X	Mois de naissance, brut	8	Num	Page 17
MOCO	Mode de cohabitation	2	Char	Page 18
MODV	Mode de vie	2	Char	Page 18
NAF	Activité économique	5	Char	Page 18
NATE	Nationalité pour les étrangers	3	Char	Page 18
NATE_C_C	Nationalité étrangère, chiffrée	5	Char	Page 18
NATN	Nationalité à la naissance pour les Français par acquisition	3	Char	Page 18
NATN_C_C	Nationalité à la naissance, chiffrée	5	Char	Page 18
NATN_C_R	Nationalité étrangère, redressée	5	Char	Page 18
NUMF	Numéro de famille	1	Char	Page 19



NUMF_R	Numéro de famille, redressé	1	Char	Page 19
PARENT1_RANG	Lien de parenté parent 1 (à partir de l'EAR 2018)	4	Char	Page 19
PARENT2_RANG	Lien de parenté parent 2 (à partir de l'EAR 2018)	4	Char	Page 19
PNAI	Pays de naissance	3	Char	Page 19
PNAI_C_C	Pays de naissance, chiffré	5	Char	Page 19
POIDS_EA	Poids pour les résultats issus de l'enquête annuelle de l'exploitation principale	Best 12.	Num	
POIDS_EA_CALE	Poids pour les bulletins individuels EDP calé sur les marges de l'EAR	Best12.	Num	Page 19
POIDS_EA_CALE_OCT	Poids pour les bulletins individuels EDP des nés en octobre calé sur les marges de l'EAR	Best12.	Num	Page 19
POIDS_PANEL_5	Pondération longitudinale entre N-5 et N pour les individus EDP	Best12.	Num	Page 19
POIDS_PANEL_10	Pondération longitudinale entre N-10 et N pour les individus EDP	Best12.	Num	Page 20
POSP	Position professionnelle	2	Char	Page 20
POSP_X	Dans votre emploi, êtes-vous, brut	1	Char	Page 20
PRAN	Pays de résidence antérieure	3	Char	Page 21
PRAN_C_C	Pays de résidence antérieure, chiffré	5	Char	Page 21
PROF	Profession	4	Char	Page 21
PROFA	Profession antérieure, pour les chômeurs et inactifs ayant déjà travaillé (à partir de l'EAR 2016)	4	Char	Page 21
RECH	Ancienneté de la recherche d'un emploi	1	Char	Page 21
REG_CODE	Code région	2	Char	Page 22
REGNAI	Code de la région de naissance	2	Char	Page 23
REGRAN	Code de la région de résidence antérieure	2	Char	Page 23
SEXE	Sexe	1	Char	Page 23
SEXE_X	Sexe, brut	1	Char	Page 23
STATAV_X	Statut professionnel antérieur (pour les individus sans emploi actuel), brut	1	Char	Page 23
TC	Type de commune	1	Char	Page 23
TP	Temps partiel	1	Char	Page 23
TP_X	Temps partiel éventuel, brut	1	Char	Page 23
TPSRESALT	Quotité de présence en résidence alternée (à partir de l'EAR 2018)	3	Char	Page 23
TYPACT	Type d'activité	2	Char	Page 23
TYPCOL	Type de collecte (présent à partir de l'EAR 2012)	1	Char	Page 25

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.



Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les individus : EDP_BEnnnn_EARaaa_individu

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

BI_EDP

Marqueur EDP du bulletin individuel de recensement

0	BI d'un individu non EDP vivant dans le même logement qu'un individu EDP
1	BI d'un individu EDP

ANAI

Année de naissance

1884 à Année de collecte	Année de naissance
--------------------------	--------------------

ANAI_X

Année de naissance brute

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
1884 à Année de collecte	Année de naissance
Blanc	Non déclarée

ANAR

Ancienneté d'arrivée en France

999	Non déclaré (pour un individu né à l'étranger)
000 à 121	Ancienneté de l'arrivée en France (en année)
ZZZ	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)

ANNEE_COL

Année de collecte

nnnn	Année de la collecte
------	----------------------

APAF

Appartenance à une famille

0	Hors famille (isolé du ménage)
1	Adulte de sexe masculin de la famille principale
2	Adulte de sexe féminin de la famille principale
3	Enfant de la famille principale
4	Adulte de sexe masculin de la famille secondaire
5	Adulte de sexe féminin de la famille secondaire
6	Enfant de la famille secondaire
Blanc ou Z	Hors résidence principale

ARRIV

Année d'arrivée en France

0000	Non déclaré (individu né à l'étranger)
1884 à année de collecte	Année d'arrivée en France
ZZZZ	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)

ARRIV_X

Année d'arrivée en France, brute

1884 à année de collecte	Année d'arrivée en France
Blanc	Non déclarée



CONJOINT_RANG

Rang du conjoint

0000	Pas de conjoint
0001 à 0033	Rang du conjoint
00ZZ	Hors champ (à préciser)

À partir du millésime 2018 de l'EDP

COUPLE

Vie en couple

1	Vit en couple
2	Ne vit pas en couple
Blanc	Hors résidence principale

COUPLE_X

Vie en couple, brute

1	Vit en couple
2	Ne vit pas en couple
Blanc	Non déclaré

CPOP

Catégorie de population

01	Individu recensé dans un logement ordinaire
11	Individu dans un service moyen ou long séjour (hôpital, maison de retraite, foyer)
12	Membre d'une communauté religieuse
13	Individu logé dans une caserne
14	Résidant d'un établissement pour élève ou étudiant, y compris établissement militaire d'enseignement
15	Détenu
16	Individu dans un établissement social de court séjour
17	Individu d'une autre catégorie de communauté
21	Résidant d'une habitation mobile
22	Sans abri
23	Marinier
ZZ	Hors champ

CRP_C_C

Commune de résidence personnelle des individus en communauté, chiffrée

Code commune	Code commune issu de Sicore ou des bases régionales
Blanc	Echec de codage ou non codage de la commune de résidence personnelle

CRP_C_R

Commune de résidence personnelle des individus en communauté, redressée

Code COG	Code commune métropole, DOM ou TOM de résidence personnelle
Blanc	Résidence personnelle à l'étranger (hors métropole, DOM ou TOM)

CS

Catégorie sociale

11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts
37	Cadres administratifs et commerciaux entreprise



Table EARaaa_individu : EDP_BEnnnn_EARaaa_individu

38	Cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs
43	Professions intermédiaires santé social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires fonction publique
46	Professions intermédiaires admin. entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Agents de service fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels services aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés manutention, magasinage et transport
67	Ouvriers non qualifiés type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisan commerçant chef d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité moins de 60 ans
86	Personnes sans activité de 60 ans et +
Blanc ou ZZ	Hors champ

Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.

CSA

Catégorie sociale antérieure (PCS 2003, niveau 3), pour les chômeurs et inactifs ayant déjà travaillé (à partir de l'EAR 2016)

11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires



Table EARaaaa_individu : EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu

54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
XX	Chômeurs ou inactifs de 14 ans ou plus n'ayant jamais travaillé
ZZ	Hors champ

DCETUF

Commune française du lieu d'études

99	Individu non inscrit dans un établissement d'enseignement
00000	Individu inscrit dans un établissement d'enseignement à l'étranger
Code département + code commune	Commune du Code Officiel Géographique, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
ZZ	Hors champ

DCLT

Commune du lieu de travail

00000	Individu dont le lieu de travail est à l'étranger
Code département + code commune	Commune du Code Officiel Géographique, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
99999	Sans objet
ZZ	Hors champ

DCNAI

Commune de naissance

99	Né à l'étranger
Code département + code commune	Commune du Code Officiel Géographique, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille

La variable DCNAI n'existait pas pour le recensement de la population de 1999.

DCRAN

Commune de résidence antérieure

Pour les EAR de 2004 à 2010	
ZZ	Individu né après le 1er janvier N-5 (N étant l'année de collecte)
99	Résidence antérieure dans un pays étranger
Code département + code commune	Commune du Code Officiel Géographique, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
Pour les EAR à partir de 2011	
ZZ	Individu né après le 1er janvier N-1 (N étant l'année de collecte)
99	Résidence antérieure dans un pays étranger
Code commune COG	Code commune COG (métropole, DOM ou TOM) - arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille

Contrairement au recensement de la population de 1999, le code commune est fourni sur 5 caractères au lieu de 3. La variable DCRAN se substitue donc à la variable CRAN.

DEJAT_X

Travail antérieur, brut

1	Oui, a déjà travaillé
2	Non, n'a jamais travaillé
blanc	Non déclaré ou hors champ



DIPL**Dernier diplôme obtenu**

EAR de 2004 à 2014	
01	Pas de scolarité
02	Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège
03	Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, brevet de compagnon
14	BEP
15	Baccalauréat général, brevet supérieur
16	Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit
17	Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère)
18	Diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc.
Blanc ou ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans
EAR à partir de 2015	
01	Pas de scolarité ou arrêt avant la fin du primaire
02	Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège
03	Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent
14	Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur capacité en droit , DAEU, ESEU
15	Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent
16	BTS, DUT, DEUG, DEUST, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent
17	Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4
18	Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé
19	Doctorat de recherche (hors santé)
ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans

Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

DIPL_X**Diplômes brut**

EAR de 2004 à 2014	
01	Pas de scolarité
02	Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège
03	Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, brevet de compagnon
14	BEP
15	Baccalauréat général, brevet supérieur
16	Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit
17	Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère)
18	Diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc.
Blanc ou ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans
EAR à partir de 2015	
01	Pas de scolarité ou arrêt avant la fin du primaire



Table EARaaa_individu : EDP_BEEnnn_EARaaa_individu

02	Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège
03	Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent
14	Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur capacité en droit , DAEU, ESEU
15	Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent
16	BTS, DUT, DEUG, DEUST, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent
17	Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4
18	Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé
19	Doctorat de recherche (hors santé)
ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans

Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

EDP_X

Individu appartenant à l'EDP

0	Individu n'appartenant pas à l'EDP
1	Individu appartenant à l'EDP
Blanc	Hors champ

EMPL

Condition d'emploi

11	Contrat d'apprentissage
12	Placé par une agence d'intérim
13	Emploi jeune, CES, contrat de qualification ou autre emploi aidé
14	Stage rémunéré en entreprise
15	Autre emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat court, saisonnier, vacataire, etc.
16	Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique
21	Indépendant
22	Employeur
23	Aide familial
Blanc ou ZZ	Sans objet

ENR_IND

Type de bulletin individuel (BI, BIC ou BIPLD)

3	BI
7	BI Communauté
8	BI Pour Les Détenus

ETUD

Inscription dans un établissement d'enseignement

1	Inscrit
2	Non inscrit
Blanc ou Z	Hors champ

I_CS

Indicateur de redressement de la catégorie sociale

0	non redressé (y compris lorsque I_PROF = 1)
1	redressé
Blanc	Hors champ



ILETUD

Indicateur du lieu d'études, détaillé

1	Dans la commune de résidence actuelle
2	Dans une autre commune du département de résidence actuelle
3	Dans un autre département de la région de résidence actuelle
4	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
5	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
7	A l'étranger
Z	Individu non inscrit dans un établissement d'enseignement

ILTD

Indicateur du lieu de travail détaillé

1	Dans la commune de résidence actuelle
2	Dans une autre commune du département de résidence actuelle
3	Dans un autre département de la région de résidence actuelle
4	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
5	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
7	A l'étranger
Z	Sans objet

IMMI

Indicateur de la qualité d'immigré

1	Immigré
2	Non immigré
Z	Hors champ

INAI

Indicateur du lieu de naissance

1	Dans le département de résidence actuelle
2	Dans un autre département de la région de résidence actuelle
3	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
4	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
5	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
6	A l'étranger

INAT

Indicateur de nationalité

Dans les EAR avant 2015 :

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
99	Hors champ

A partir de l'EAR 2015 :

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
ZZ	Hors champ



INAT_R**Indicateur de nationalité, redressé (non renseigné à partir de l'EAR 2016)**

1	Français de naissance
2	Français par acquisition
3	Etranger
Blanc	Hors champ

INATCC**Indicateur de nationalité, champ complet**

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
ZZ	Hors champ

IND_RANG**Rang de l'individu**

0000, 0001, ...	Rang de l'individu
-----------------	--------------------

À partir du millésime 2018 de l'EDP

I_PANEL_5**Indicatrice du bulletin individuel EDP retenu pour le panel N/N+5**

Les variables I_PANEL_5 sont présentes dans tous les fichiers EARaaaa_INDIVIDU de 2004 à nnnn-5. Elles permettent de déterminer les individus concernés par les panels N/N+5. Plus précisément pour les individus présents à deux EAR (N/N+5), elles permettent de sélectionner le BI de l'individu retenu pour le calcul de la pondération, calcul disponible en N+5 avec la variable POIDS_PANEL_5. Le choix du BI en N et en N+5 se fait en sélectionnant aux deux dates le BI avec le poids (POIDS_EA) le plus élevé et en cas d'ex æquo, l'ordre de l'identifiant à l'EAR.

I_PANEL_10**Indicatrice du bulletin individuel EDP retenu pour le panel N/N+10**

Les variables I_PANEL_10 sont présentes dans tous les fichiers EARaaaa_INDIVIDU de 2004 à nnnn-10. Elles permettent de déterminer les individus concernés par les panels N/N+10. Plus précisément pour les individus présents à deux EAR (N/N+10), elles permettent de sélectionner le BI de l'individu retenu pour le calcul de la pondération, calcul disponible en N+10 avec la variable POIDS_PANEL_10. Le choix du BI en N et en N+10 se fait en sélectionnant aux deux dates le BI avec le poids (POIDS_EA) le plus élevé et en cas d'ex æquo, l'ordre de l'identifiant à l'EAR.

I_PROF**Indicateur de redressement de la profession**

0	non redressé
1	redressé
Blanc	Hors champ

IPRM**Indicateur de la personne de référence**

1	Personne de référence du ménage
2	Autre personne du ménage
Z	Hors ménage

Attention : il s'agit de la personne de référence du principal, et pas de celle qui est issue du complémentaire et bénéficie de l'analyse ménage famille que l'on trouve dans la variable LPRM Lien à la personne de référence du ménage.

Cette variable n'existe plus à partir de l'EAR 2018.

IRAND**Indicateur du lieu de résidence antérieure détaillé**

Pour les EAR 2014 et avant	
1	Dans le même logement ou le même établissement
2	Dans un autre logement de la même commune
3	Dans une autre commune du département



Table EARaaa_individu : EDP_BEnnnn_EARaaa_individu

4	Dans un autre département de la région
5	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
7	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
8	A l'étranger
Z	Individu né après le 1er janvier N-5 / N (N étant l'année de collecte)
Blanc	Hors champ
A partir de l'EAR 2015	
0	Modalité attribuée par convention aux détenus, aux bateliers, aux personnes en habitation mobile et aux sans-abri
1	Dans le même logement ou le même établissement
2	Dans un autre logement de la même commune
3	Dans une autre commune du département
4	Dans un autre département de la région
5	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
7	Hors de la région de résidence actuelle : dans une COM
8	À l'étranger, dans un pays de l'Union Européenne à 28
9	À l'étranger, hors Union Européenne à 28
Z	Individu né après le 1er janvier N-1 (N étant l'année de collecte)

Remarque : Pour les EAR de 2004 à 2010, l'indicateur du lieu de résidence antérieure est estimé 5 ans avant l'année du recensement. Pour les EAR à partir de 2011, le lieu de résidence antérieure est estimé 1 an avant l'année du recensement.

IRAN_X

Indicateur de résidence antérieure, brut issu de la saisie optique

1	Dans le même logement ou le même établissement
2	Dans un autre logement de la même commune
3	Dans une autre commune

Remarque : Pour les EAR de 2004 à 2010, l'indicateur du lieu de résidence antérieure est estimé 5 ans avant l'année du recensement. Pour les EAR à partir de 2011, le lieu de résidence antérieure est estimé 1 an avant l'année du recensement.

JNAI

Jour de naissance

1 à 31	Jour de naissance
--------	-------------------

JNAI_X

Jour de naissance, brut

1 à 31	Jour de naissance
Blanc	Non déclaré

LIENF

Lien familial

0	Hors famille
1	Adulte de sexe masculin d'une famille
2	Adulte de sexe féminin d'une famille
3	Enfant d'une famille
Blanc ou Z	Hors logement ordinaire

LPRF

Lien à la personne de référence de la famille

0	Hors famille
1	Personne de référence de la famille
2	Conjoint de la personne de référence de la famille



Table EARaaa_individu : EDP_BEnnnn_EARaaa_individu

3	Enfant de la famille
Blanc ou Z	Hors logement ordinaire



LPRM

Lien à la personne de référence du ménage

1	Personne de référence du ménage
2	Conjoint de la personne de référence du ménage
3	Enfant de la personne de référence du ménage ou de son conjoint
4	Petit-enfant
5	Ascendant
6	Autre parent
7	Ami
8	Pensionnaire ou sous-locataire
9	Domestique ou salarié logé
Blanc ou Z	Hors logement ordinaire

MATR

Statut conjugal / Etat matrimonial légal

EAR de 2004 à 2014	
1	Célibataire (jamais légalement marié(e))
2	Marié(e) ou séparé(e) mais non divorcé(e)
3	Veuf, veuve
4	Divorcé(e)
Blanc	Hors champ
EAR à partir de 2015	
1	Marié(e)
2	Pacsé(e)
3	En concubinage ou union libre
4	Veuf, veuve
5	Divorcé(e)
6	Célibataire
Blanc	Hors champ

MATR_X

Statut conjugal / Etat matrimonial légal, brut

EAR de 2004 à 2014	
1	Célibataire (jamais légalement marié(e))
2	Marié(e) ou séparé(e) mais non divorcé(e)
3	Veuf, veuve
4	Divorcé(e)
Blanc	Hors champ
EAR à partir de 2015	
1	Marié(e)
2	Pacsé(e)
3	En concubinage ou union libre
4	Veuf, veuve
5	Divorcé(e)
6	Célibataire
Blanc	Hors champ

MNAI

Mois de naissance

1 à 12	Mois de naissance
--------	-------------------

MNAI_X

Mois de naissance, brut

1 à 12	Mois de naissance
Blanc	Non déclaré



MOCO

Mode de cohabitation

11	enfant d'un couple
12	enfant d'une famille monoparentale
21	adulte d'un couple sans enfant
22	adulte d'un couple avec enfant(s)
23	adulte d'une famille monoparentale
31	personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes
32	personne vivant seule
40	personne vivant hors ménage
Blanc ou ZZ	Hors champ

MODV

Mode de vie

11	Enfant d'un couple
12	Enfant d'une famille monoparentale
20	Personne seule de moins de 40 ans
31	Membre de moins de 40 ans d'un couple sans enfant
32	Membre d'un couple avec enfant(s)
33	Parent d'une famille monoparentale
40	Membre de 40 ans ou plus d'un couple sans enfant
50	Personne seule de 40 ans ou plus
60	Personne vivant hors famille, dans un ménage de plusieurs personnes
70	Personne vivant hors ménage
Blanc ou ZZ	Personne vivant hors ménage

NAF

Activité économique

Code activité économique	Niveau 700 de la NAF révisée 1, 2003 pour les EAR de 2004 à 2008 Niveau 700 de la NAF révisée 2, 2008 à partir de l'EAR 2009
ZZZZ	Sans objet

NATE

Nationalité pour les étrangers

999	Individu de nationalité française
Code ISO de nationalité	Nationalité pour un étranger
ZZ	Hors champ

NATE_C_C

Nationalité étrangère, chiffrée

Code ISO de nationalité	Nationalité
Blanc	Sans objet, échec de codage du libellé ou libellé non rempli

NATN

Nationalité à la naissance pour les Français

999	Individu français de naissance ou de nationalité étrangère
Code ISO de nationalité	Nationalité à la naissance si devenu français
ZZ	Hors champ

NATN_C_C

Nationalité à la naissance, chiffrée

Code ISO de nationalité	Nationalité à la naissance
Blanc	Sans objet, ou échec du codage automatique

NATN_C_R

Nationalité à la naissance, redressée

Code ISO de nationalité	Nationalité à la naissance
Blanc	Sans objet



NUMF

Numéro de famille

1	Membre de la famille principale
2	Membre de la famille secondaire
Z	Personne hors famille ou hors champ

NUMF_R

Numéro de famille, redressé

1	Membre de la famille principale
2	Membre de la famille secondaire
Blanc	Individu hors famille, ou n'appartenant pas à l'exploitation complémentaire

PARENT1_RANG

Rang de parentalité du parent 1

0000,0001, 0002...	Rang de parentalité du parent 1
00ZZ	Hors Champs

À partir du millésime 2018 de l'EDP

PARENT2_RANG

Rang de parentalité du parent 2

0000, 0001, 0002...	Rang de parentalité du parent 2
00ZZ	Hors Champs

À partir du millésime 2018 de l'EDP

PNAI

Pays de naissance

Code ISO du pays	Pays de naissance
999	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)
ZZZ	Sans objet

PNAI_C_C

Pays de naissance, chiffré

Code Pays	Pays de naissance (y compris codes ambigus)
Blanc	Echec du codage automatique

POIDS_EA_CALE

Poids pour les bulletins individuels EDP calé sur les marges de l'EAR en transversal

La pondération POIDS_EA_CALE est calculée uniquement pour les bulletins individuels EDP à partir de la pondération POIDS_EA. Les pondérations sont calculées par méthode de calage sur les effectifs totaux de l'EAR par région de résidence, âge et sexe, type de commune, diplôme brut, type de bulletin individuel, lieu de naissance agrégé (France métropolitaine, DOM ou étranger).

POIDS_EA_CALE_OCT

Poids pour les bulletins individuels EDP calé sur les marges de l'EAR en transversal

La pondération POIDS_EA_CALE_OCT est calculée uniquement pour les bulletins individuels EDP des nés en octobre à partir de la pondération POIDS_EA. Les pondérations sont calculées par méthode de calage sur les effectifs totaux de l'EAR par région de résidence, âge et sexe, type de commune, diplôme brut, type de bulletin individuel, lieu de naissance agrégé (France métropolitaine, DOM ou étranger).

Pour les EAR de 2004 à 2007, POIDS_EA_CALE_OCT = POIDS_EA_CALE.

La population totale obtenue par POIDS_EA_CALE est plus grande que celle obtenue par POIDS_EA_CALE_OCT, car la première tient compte des individus nés en janvier de l'année de l'EAR.

POIDS_PANEL_5

Pondération longitudinale entre N-5 et N pour les individus EDP

Pondération longitudinale pour les bulletins individuels des individus EDP présents en N-5 et N. Ces variables de pondération sont à utiliser pour mobiliser les EAR en panel. Elles ne concernent qu'un seul BI de l'individu EDP en N-5 (variable I_PANEL_5). De même, les individus non concernés ou non



retenus pour le panel en N ont une valeur manquante (hors champs) pour la variable POIDS_PANEL_5 (contre 0 dans les bases études précédentes). Ces variables de pondération sont calculées en mobilisant les poids de sondage à l'EAR en N-5 et N et en tenant compte du plan de sondage des EAR.

POIDS_PANEL_10

Pondération longitudinale entre N-10 et N pour les individus EDP

Pondération longitudinale pour les bulletins individuels des individus EDP présents en N-10 et N. Ces variables de pondération sont à utiliser pour mobiliser les EAR en panel. Elles ne concernent qu'un seul BI de l'individu EDP en N-10 (variable I_PANEL_10). De même, les individus non concernés ou non retenus pour le panel en N ont une valeur manquante (hors champs) pour la variable POIDS_PANEL_10 (contre 0 dans les bases études précédentes). Ces variables de pondération sont calculées en mobilisant les poids de sondage à l'EAR en N-10 et N et en tenant compte du plan de sondage des EAR.

POSP

Position professionnelle

Pour les EAR de 2004 à 2014	
1A	Position professionnelle non précisée
1B	Manœuvre, ouvrier spécialisé
1C	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
1D	Technicien (non cadre)
1E	Agent de catégorie B de la fonction publique
1F	Agent de maîtrise administrative ou commerciale, VRP
1G	Agent de catégorie A de la fonction publique
1H	Ingénieur, cadre d'entreprise
1I	Agent de catégorie C ou D de la fonction publique
1J	Employé (de bureau, de commerce, de la restauration, de maison...)
21	Indépendant
22	Employeur
23	Aide familial
ZZ	Sans objet
Pour les EAR à partir de 2015	
1A	Position professionnelle non précisée
1B	Manœuvre, ouvrier spécialisé
1C	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
1D	Employé (de bureau, de commerce, de la restauration, de maison...)
1E	Agent de catégorie C ou D de la fonction publique
1F	Agent de maîtrise administrative ou commerciale, VRP
1G	Technicien (non cadre)
1H	Agent de catégorie B de la fonction publique
1I	Ingénieur, cadre d'entreprise
1J	Agent de catégorie A de la fonction publique
21	Indépendant
22	Employeur
23	Aide familial
ZZ	Sans objet

POSP_X

Dans votre emploi, êtes-vous, brut

1	Manœuvre, ouvrier spécialisé
2	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
3	Technicien (non cadre)
4	Agent de catégorie B de la Fonction Publique
5	Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP
6	Agent de catégorie A de la Fonction Publique
7	Ingénieur, cadre d'entreprise
8	Agent de catégorie C ou D de la Fonction Publique
9	Employé (par exemple : de bureau, de commerce, de la restauration, de maison)



Table EARaaaa_individu : EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu

Blanc	Non déclaré ou hors champ
-------	---------------------------

PRAN

Pays de résidence antérieure

Pour les EAR de 2004 à 2010	
Code pays	Pays de résidence antérieure
999	Individu dont la résidence antérieure se situait en France
ZZZ	Individu né après le 1er janvier N-5 (N étant l'année de collecte) et hors champ
Pour les EAR à partir de 2011	
Code ISO 3166-3 du pays (3 chiffres)	Pays de résidence antérieure
999	Individu dont la résidence antérieure se situait en France
ZZZ	Individu né après le 1er janvier N-1 (N étant l'année de collecte) ou hors champ

*Note : Le code ISO 3166-3 est disponible sur le site de l'ONU
<http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49alpha.htm>*

PRAN_C_C

Pays de résidence antérieure, chiffré

Pour les EAR de 2004 à 2010	
Code pays	Pays de résidence antérieure
Blanc	Echec du codage automatique ou non-réponse
Pour les EAR à partir de 2011	
Code ISO 3166-3 du pays (3 chiffres)	Pays de résidence antérieure
Code avec 3 lettres	Codes ambigus
Blanc	Echec du codage automatique ou non-réponse

PROF

Profession

Code profession	Niveau 4 de la nomenclature PCS 2003
ZZZZ	Sans objet

Cette variable ne couvre que le champ des actifs occupés, contrairement à la variable CS qui couvre l'ensemble de la population.

PROFA

Profession antérieure, pour les chômeurs et inactifs ayant déjà travaillé (à partir de l'EAR 2016)

Code sur 4 positions	Niveau 4 de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles 2003 (http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcs2003/pcs2003.htm)
XXXX	Chômeurs ou inactifs de 14 ans ou plus n'ayant jamais travaillé
ZZZZ	Hors champ

RECH

Ancienneté de la recherche d'un emploi

0	Ne cherche pas d'emploi
1	Cherche un emploi depuis moins d'un an
2	Cherche un emploi depuis plus d'un an
9	Non renseigné pour un inactif
Z	Sans objet (actif ayant un emploi ou individu de moins de 14 ans)



REG_CODE
Code région

Pour les EAR de 2004 à 2015	
01	Guadeloupe
02	Martinique
03	Guyane
04	La Réunion
05	Saint-Pierre-et-Miquelon
07	Saint-Barthélemy
08	Saint-Martin
11	Île-de-France
21	Champagne-Ardenne
22	Picardie
23	Haute-Normandie
24	Centre
25	Basse-Normandie
26	Bourgogne
31	Nord-Pas-de-Calais
41	Lorraine
42	Alsace
43	Franche-Comté
52	Pays-de-la-Loire
53	Bretagne
54	Poitou-Charentes
72	Aquitaine
73	Midi-Pyrénées
74	Limousin
82	Rhône-Alpes
83	Auvergne
91	Languedoc-Roussillon
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
94	Corse
Pour les EAR à partir de 2016	
01	Guadeloupe
02	Martinique
03	Guyane
04	La Réunion
05	Saint-Pierre-et-Miquelon
07	Saint-Barthélemy
08	Saint-Martin
11	Île-de-France
24	Centre-Val de Loire
27	Bourgogne-Franche-Comté
28	Normandie
32	Hauts-de-France
44	Grand Est
52	Pays de la Loire
53	Bretagne
75	Nouvelle-Aquitaine
76	Occitanie
84	Auvergne-Rhône-Alpes
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur
94	Corse



REGNAI**Région de naissance**

Code région	Région de naissance
99	Né à l'étranger
ZZ	Sans objet

REGRAN**Région de résidence antérieure**

Code région	Région de résidence antérieure
99	Sans objet ou né à l'étranger

SEXE**Sexe**

1	Masculin
2	Féminin

SEXE_X**Sexe, brut**

1	Masculin
2	Féminin
Blanc	Non déclaré

STATAV_X**Statut professionnel antérieur (pour les individus sans emplois), brut**

1	Salarié(e) ou stagiaire rémunéré(e)
2	Indépendant ou à son compte
3	aidé une personne dans son travail sans être rémunéré(e)
Blanc	Non déclaré

TC**Type de commune**

1	Commune de moins de 10 000 habitants
2	Commune de 10 000 habitants ou plus

TP**Temps partiel**

1	Temps complet
2	Temps partiel
Z	Sans objet

TP_X**Temps partiel, brut**

1	Temps complet
2	Temps partiel
Blanc	Non déclaré

TPSRESALT**Quotité de présence en résidence alternernée**

=	Moitié du temps
>	Plus de la moitié du temps
ZZZ	Hors champ

À partir du millésime 2018 de l'EDP

TYPACT**Type d'activité**

11	Actif ayant un emploi
12	Chômeur
21	Ancien actif
22	Elève de 14 ans ou plus, stagiaire non rémunéré



Table EARaaaa_individu : EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu

23	Personne âgée de moins de 14 ans
24	Femme ou homme au foyer
25	Autre inactif (dont détenu ou chômeur déclarant ne pas chercher d'emploi)
Blanc	Type d'activité indéterminée

TYPOL

Type de collecte

0	Collecte par questionnaire papier
1	Collecte par internet



<p>La table Famille des enquêtes annuelles de recensement : EDP_BEnnnn_EARaaaa_famille nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP</p>	<p>Unité observée : Familles du logement où réside un individu « EDP »</p>
<p>Source : <i>Enquête annuelle de recensement de l'année aaaa</i> (variables calculées)</p>	
<p>Contenu :</p> <p>Caractéristique de la famille : nombre de personnes, nombre d'enfants de la famille, nombre de personnes actives, nombre de personnes immigrées, type de famille.</p> <p>Variables géographiques complémentaires : type de commune.</p> <p>Remarque :</p> <p>Le numéro d'identifiant du logement et le numéro d'identifiant de la famille permettent de relier les familles décrites aux observations qui les concernent dans la table EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu et dans la table EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement.</p>	



EDP_BEEnnnn_EARaaaa_famille

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
ID_FAM_DIFF	Identifiant EDP de la famille	10	Char	
ID_LOG_DIFF	Identifiant EDP du logement (renseigné ci-dessous)	10	Char	
Variables relatives à la famille				
ANNEE_COL	Année de collecte	8	Num	Page 27
MONOPARENTALE	Monoparentalité de la famille (à partir de l'EAR 2018)	1	Char	Page 27
NENF_R	Nombre d'enfants de la famille, redressée	8	Num	Page 27
NIMMIF_R	Nombre de personnes immigrées de la famille, redressée	8	Num	Page 27
NPAF_R	Nombre de personnes actives de la famille, redressée	8	Num	Page 27
NPERF_R	Nombre de personnes de la famille, redressée	8	Num	Page 27
NUMF	Numéro de famille	1	Char	
NUMF_R	Numéro de famille, redressée	1	Char	
RECOMPOSEE	Recomposition de la famille (à partir de l'EAR 2018)	1	Char	Page 27
REG_CODE	Code région	2	Char	
TAF	Type agrégé de famille (à partir de l'EAR 2018)	1	Char	Page 27
TC	Type de commune	1	Char	Page 28
TF	Type de famille	1	Char	Page 28
TYPFD	Type de famille détaillé	3	Char	Page 28



Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les familles : EDP_BEnnnn_EARaaa_famille

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement une "PROC FREQ (MISSING)" sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

ANNEE_COL

Année de collecte

nnnn	Année de la collecte
------	----------------------

MONOPARENTALE

Monoparentalité de la famille

0	Autre famille avec enfant(s)
1	Famille monoparentale
Z	Hors champ

NENF_R

Nombre d'enfants de la famille

0 à 8	Nombre de personnes s'il est inférieur à 8
9	9 personnes ou plus

NIMMIF_R

Nombre de personnes immigrées de la famille

0 à 8	Nombre de personnes s'il est inférieur à 8
9	9 personnes ou plus

NPAF_R

Nombre de personnes actives de la famille

0 à 8	Nombre de personnes s'il est inférieur à 8
9	9 personnes ou plus

NPERF_R

Nombre de personnes de la famille

0 à 8	Nombre de personnes s'il est inférieur à 8
9	9 personnes ou plus

RECOMPOSEE

Recomposition de la famille

0	Famille non recomposée
1	Famille recomposée avec enfant(s) du couple
2	Famille recomposée sans enfant du couple
Z	Hors champ

TAF

Type agrégé de famille

0	Couple sans enfant
1	Famille monoparentale
2	Famille traditionnelle
3	Famille recomposée
Z	Hors champ

À partir du millésime 2018 de l'EDP



Table EARaaaa_famille : EDP_BEnnnn_EARaaaa_famille

TC

Type de commune

1	Commune de moins de 10 000 habitants
2	Commune de 10 000 habitants ou plus

TF

Type de famille

1	Couple sans enfant
2	Couple avec enfants
3	Famille monoparentale

TYPFD

Type de famille détaillé

Pour les EAR 2015 et avant	
101	Famille monoparentale composée d'un homme actif occupé et d"1 enfant
102	Famille monoparentale composée d'un homme actif occupé et de 2 enfants
103	Famille monoparentale composée d'un homme actif occupé et de 3 enfants ou +
111	Famille monoparentale composée d'un homme non actif occupé et d"1 enfant
112	Famille monoparentale composée d'un homme non actif occupé et de 2 enfants
113	Famille monoparentale composée d'un homme non actif occupé et de 3 enfants ou +
201	Famille monoparentale composée d'une femme active occupée et d"1 enfant
202	Famille monoparentale composée d'une femme active occupée et de 2 enfants
203	Famille monoparentale composée d'une femme active occupée et de 3 enfants ou +
211	Famille monoparentale composée d'une femme non active occupée et d"1 enfant
212	Famille monoparentale composée d'une femme non active occupée et de 2 enfants
213	Famille monoparentale composée d'une femme non active occupée et de 3 enfants ou +
300	Couple homme de - 40 ans et femme actifs occupés sans enfant
301	Couple homme de - 40 ans et femme actifs occupés avec 1 enfant
302	Couple homme de - 40 ans et femme actifs occupés avec 2 enfants
303	Couple homme de - 40 ans et femme actifs occupés avec 3 enfants ou +
310	Couple homme de + 40 ans et femme actifs occupés sans enfant
311	Couple homme de + 40 ans et femme actifs occupés avec 1 enfant
312	Couple homme de + 40 ans et femme actifs occupés avec 2 enfants
313	Couple homme de + 40 ans et femme actifs occupés avec 3 enfants ou +
400	Couple homme de - 40 ans actif occupé et femme non active sans enfant
401	Couple homme de - 40 ans actif occupé et femme non active avec 1 enfant
402	Couple homme de - 40 ans actif occupé et femme non active avec 2 enfants
403	Couple homme de - 40 ans actif occupé et femme non active avec 3 enfants ou +
410	Couple homme de + 40 ans actif occupé et femme non active sans enfant
411	Couple homme de + 40 ans actif occupé et femme non active avec 1 enfant
412	Couple homme de + 40 ans actif occupé et femme non active avec 2 enfants
413	Couple homme de + 40 ans actif occupé et femme non active avec 3 enfants ou +
500	Couple femme active occupée et homme non actif sans enfant
501	Couple femme active occupée et homme non actif avec 1 enfant
502	Couple femme active occupée et homme non actif avec 2 enfants
503	Couple femme active occupée et homme non actif avec 3 enfants ou +
600	Couple femme et homme non actifs sans enfant
601	Couple femme et homme non actifs avec 1 enfant
602	Couple femme et homme non actifs avec 2 enfants
603	Couple femme et homme non actifs avec 3 enfants ou +
A partir de l'EAR 2016	
101	Famille monoparentale : un homme actif occupé avec 1 enfant
102	Famille monoparentale : un homme actif occupé avec 2 enfants
103	Famille monoparentale : un homme actif occupé avec 3 enfants ou plus
111	Famille monoparentale : un homme "autre" avec 1 enfant
112	Famille monoparentale : un homme "autre" et de 2 enfants
113	Famille monoparentale : un homme "autre" avec 3 enfants ou plus
201	Famille monoparentale : une femme active occupée avec 1 enfant
202	Famille monoparentale : une femme active occupée avec 2 enfants



203	Famille monoparentale : une femme active occupée avec 3 enfants ou plus
211	Famille monoparentale : une femme "autre" avec 1 enfant
212	Famille monoparentale : une femme "autre" avec 2 enfants
213	Famille monoparentale : une femme "autre" avec 3 enfants ou plus
300	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée sans enfant
301	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée avec un enfant
302	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée avec deux enfants
303	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée avec trois enfants ou plus
320	Couple de deux hommes actifs occupés sans enfant
321	Couple de deux hommes actifs occupés avec un enfant
322	Couple de deux hommes actifs occupés avec deux enfants
323	Couple de deux hommes actifs occupés avec trois enfants ou plus
330	Couple de deux femmes actives occupées sans enfant
331	Couple de deux femmes actives occupées avec un enfant
332	Couple de deux femmes active occupées avec deux enfants
333	Couple de deux femmes actives occupées avec trois enfants ou plus
400	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" sans enfant
401	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" avec un enfant
402	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" avec deux enfants
403	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" avec trois enfants ou plus
410	Couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" sans enfant
411	Couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" avec un enfant
412	Couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" avec deux enfants
413	Couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" avec trois enfants ou plus
420	Couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" sans enfant
421	Couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" avec un enfant
422	Couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" avec deux enfants
423	Couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" avec trois enfants ou plus
430	Couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" sans enfant
431	Couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" avec un enfant
432	Couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" avec deux enfants
433	Couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" avec trois enfants ou plus
500	Couple composé d'un homme et d'une femme "autres" sans enfant
501	Couple composé d'un homme et d'une femme "autres" avec un enfant
502	Couple composé d'un homme et d'une femme "autres" avec deux enfants
503	Couple composé d'un homme et d'une femme "autres" avec trois enfants ou plus
520	Couple composé de deux hommes "autres" sans enfant
521	Couple composé de deux hommes "autres" avec un enfant
522	Couple composé de deux hommes "autres" avec deux enfants
523	Couple composé de deux hommes "autres" avec trois enfants ou plus
530	Couple composé de deux femmes "autres" sans enfant
531	Couple composé de deux femmes "autres" avec un enfant
532	Couple composé de deux femmes "autres" avec deux enfants
533	Couple composé de deux femmes "autres" avec trois enfants ou plus



<p>La table Logement des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARAaaa_logement nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP</p>	<p>Unité observée : Logement où réside au moins un individu « EDP »</p>
<p>Source : <i>Enquête annuelle de recensement de l'année aaaa</i> (feuille de logement, bulletin individuel de la personne de référence du ménage)</p>	
<p>Contenu :</p> <p>Caractéristique du logement : type de logement, date d'achèvement, appartenance à un organisme HLM, nombre de pièces, moyen de chauffage.</p> <p>Caractéristique du ménage : type de ménage, nombre de personnes, statut d'occupation, date d'emménagement, structure familiale du ménage.</p> <p>Caractéristique de la « personne de référence du ménage » : sexe, âge, nationalité, pays de naissance, indicateur de qualité d'immigré, indicateur de vie en couple, diplôme, situation matrimoniale, situation d'activité, travail à temps partiel.</p> <p>Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence (géographie et population de 1999), type de commune.</p> <p>Remarques :</p> <p>1) Certaines informations correspondent aux variables de saisie des chaînes d'exploitation du recensement (variables « brutes » suffixées « _X ») ; d'autres, parfois redondantes, sont issues de l'exploitation « principale » et « complémentaire » du recensement et incluent donc des redressements et des imputations en cas de non-réponse (variables « redressées »).</p> <p>2) Un numéro d'identifiant du logement permet de relier les logements aux familles et aux individus décrits dans les tables FAMILLE et INDIVIDU.</p> <p>3) La variable de pondération de l'exploitation principale de l'enquête annuelle est proposée dans cette table. Les autres variables de pondération disponibles dans les fichiers du recensement ainsi que les variables utiles pour la stratification de la collecte n'ont pas été intégrées dans l'EDP (variable distinguant les personnes recensées dans les « petites » ou les « grandes » communes, les « petites » ou les « grandes » adresses, poids de tirage dans les groupes de rotation, poids de cumul, poids pour les restitutions aux communes).</p>	



EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
ID_LOG_DIFF	Identifiant EDP du logement	10	Char	
Variables relatives au logement				
ACHL	Période d'achèvement du logement	1	Char	Page 33
ACHL_X	Période d'achèvement du logement, brute	1	Char	Page 33
ADR_RANG	Rang de l'adresse (séquentiel)	3	Char	
AEMM	Année d'emménagement	4	Char	Page 34
AEMM_X	Année d'emménagement, brute	8	Num	Page 34
AGERM	Age révolu de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 34
ANNEE_COL	Année de collecte	8	Num	Page 34
ARRIVM	Année d'arrivée en France de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 34
CATL	Catégorie de logement	1	Char	Page 34
CATL_X	Catégorie de logement, brute	1	Char	Page 34
CCOM	Catégorie de communauté	2	Char	Page 35
CHFL	Moyen de chauffage (métropole uniquement)	1	Char	Page 35
CHFL_R	Moyen de chauffage, redressé (métropole uniquement)	1	Char	Page 35
CHFL_X	Moyen de chauffage, brut (métropole uniquement)	1	Char	Page 35
CIL	Code CIL (commune îlot)	3	Char	
CMT_ID	Identifiant de la communauté (séquentiel)	6	Char	
COUPLEM	Indicateur de vie en couple de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 35
DEPCOM_CODE	Code département/commune	5	Char	
DIPLM	Dernier diplôme obtenu par la personne de référence du ménage (Cf. [1] en bas du tableau)	2	Char	Page 35
ENR_LOG	Type de feuille (logement, logement DOM, non enquêté, communauté)	1	Char	Page 36
ETUDM	Inscription dans un établissement d'enseignement de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 36
FIL	Code FIL (Fraction d'îlot)	1	Char	
HLM_X	Appartenance à un organisme HLM, brute	1	Char	Page 36
HLML	Appartenance du logement à un organisme HLM	1	Char	Page 36
ICM	Indicateur de complexité des ménages	1	Char	Page 36
ICM_R	Indicateur final de complexité des ménages	1	Char	Page 37
IMMIM	Indicateur de la qualité d'immigré de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 37
INAIM	Indicateur du lieu de naissance de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 37
INATM	Indicateur de nationalité de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 37
IRANDM	Indicateur du lieu de résidence antérieure détaillé de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 37



IRIS_ILOT	- IRIS dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus de métropole - Ilot dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus des DOM - District dans le cas des communes de moins de 10 000 habitants	4	Char	
LOG_RANG	Rang du logement (séquentiel)	3	Char	
MATRM	Statut conjugal / Etat matrimonial de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 38
NATEM	Nationalité de la personne de référence du ménage pour les étrangers	3	Char	Page 38
NATNM	Nationalité à la naissance de la personne de référence du ménage pour les Français par acquisition	3	Char	Page 38
NBPI	Nombre de pièces	2	Char	Page 38
NBPI_X	Nombre de pièces, brut	8	Num	Page 38
NPER	Nombre de personnes dans le logement	2	Char	Page 38
PNAIM	Pays de naissance de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 39
POIDS_EA	Poids pour les résultats issus de l'enquête annuelle de l'exploitation principale	8	Num	
PRANM	Pays de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 39
RECHM	Ancienneté de la recherche d'un emploi de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 39
REG_CODE	Code région	2	Char	
SANI	Installations sanitaires (métropole uniquement)	1	Char	Page 39
SANI_X	Installations sanitaires, brutes (métropole uniquement)	1	Char	Page 39
SEXEM	Sexe de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 39
SFM	Structure familiale du ménage	2	Char	Page 39
STOC	Statut d'occupation du logement	1	Char	Page 40
STOC_X	Statut d'occupation du logement, brut	1	Char	Page 40
SURF	Surface du logement	1	Char	Page 40
TC	Type de commune	1	Char	Page 40
TPM	Temps partiel pour la personne de référence du ménage	1	Char	Page 40
TU99	Taille d'unité urbaine	1	Char	Page 40
TYPACTM	Type d'activité de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 41
TYPCOL	Type de collecte (présent à partir de l'EAR 2012)	1	Char	Page 41
TYPL	Type de logement	1	Char	Page 41
TYPL_X	Type de logement, brut	1	Char	Page 41
TYPMD	Type de ménage détaillé	3	Char	Page 42
ZUS	Logement localisé ou non dans une zone urbaine sensible (ZUS) De 2009 à 2014	1	Char	Page 44
VOIT	Nombre de voitures du ménage	1	Char	

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.



Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les logements : EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement une "PROC FREQ (MISSING)" sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ACHL

Période de construction du logement

Pour les EAR de 2004 à 2010	
1	Avant 1949
2	De 1949 à 1974
3	De 1975 à 1981
4	De 1982 à 1989
5	De 1990 à 1998
6	1999 ou après
7	Immeuble en cours de construction et habité
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire
Pour les EAR à partir de 2011	
1	Avant 1919
2	De 1919 à 1945
3	De 1946 à 1970
4	De 1971 à 1990
5	De 1991 à 2005
6	2006 ou après
Z	Hors champ (communautés, habitations mobiles, sans abris)

ACHL_X

Période de construction du logement, brute

Pour les EAR de 2004 à 2010	
1	Avant 1949
2	De 1949 à 1974
3	De 1975 à 1981
4	De 1982 à 1989
5	De 1990 à 1998
6	1999 ou après
7	Immeuble en cours de construction et habité
Blanc	Non déclarée
Pour les EAR à partir de 2011	
1	Avant 1919
2	De 1919 à 1945
3	De 1946 à 1970
4	De 1971 à 1990
5	De 1991 à 2005
6	2006 ou après
Z	Non déclaré



AEMM

Année d'emménagement

0000	Logement ordinaire inoccupé
1884 à année de collecte	Année d'emménagement
ZZZZ	Hors champ si logement non ordinaire

Remarque :

Si tous les occupants présents au moment du recensement ne sont pas arrivés en même temps, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, l'année d'emménagement correspond à son année de naissance.

AEMM_X

Année d'emménagement, brute

1884 à année de collecte	Année d'emménagement
Blanc	Non déclarée

AGERM

Age en années révolues de la personne de référence du ménage

014 à 121	Age en années révolues
ZZZ	Hors résidences principales

ANNEE_COL

Année de collecte

nnnn	Année de la collecte
------	----------------------

ARRIVM

Année d'arrivée en France de la personne de référence du Ménage

0000	Non déclaré (individu né à l'étranger)
1884 à année de collecte	Année d'arrivée en France
ZZZZ	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)

CATL

Catégorie de logement

1	Principal
2	Occasionnel
3	Secondaire
4	Vacant
Blanc	Hors champ si logement non ordinaire

CATL_X

Catégorie de logement, brute

1	Principal
2	Occasionnel
3	Secondaire
4	Vacant
Blanc	Non déclarée



CCOM

Catégorie de communauté

11	Service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale
12	Communauté religieuse
13	Caserne, quartier, base ou camp militaire
14	Etablissement hébergeant des élèves ou des étudiants
15	Etablissement pénitentiaire
16	Etablissement social de court séjour
17	Autre catégorie de communauté
21	Habitation mobile
22	Sans abri
23	Bateau
ZZ	Logement ordinaire

Cette variable n'existe plus à partir de l'EAR 2015

CHFL

Moyen de chauffage (Variable Métropole)

et

CHFL_R

Moyen de chauffage redressé (Variable Métropole)

1	Chauffage collectif
2	Chaudière individuelle
3	Chauffage individuel « tout électrique »
4	Poêle, cheminée, cuisinière, etc.
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire ou DOM

CHFL_X

Moyen de chauffage, brut (Variable Métropole)

1	Chauffage collectif
2	Chaudière individuelle
3	Chauffage individuel « tout électrique »
4	Poêle, cheminée, cuisinière, etc.
Blanc	Non déclaré

COUPLEM

Indicateur de vie en couple de la personne de référence du ménage

1	Vit en couple
2	Ne vit pas en couple
Z	Hors résidence principale

DIPLM

Dernier diplôme obtenu par la personne de référence du logement

EAR de 2004 à 2014

01	Pas de scolarité
02	Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège
03	Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, brevet de compagnon
14	BEP
15	Baccalauréat général, brevet supérieur
16	Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit
17	Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère)
18	Diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc.
Blanc ou ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans



EAR à partir de 2015	
01	Pas de scolarité ou arrêt avant la fin du primaire
02	Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège
03	Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent
14	Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur capacité en droit , DAEU, ESEU
15	Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent
16	BTS, DUT, DEUG, DEUST, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent
17	Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4
18	Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé
19	Doctorat de recherche (hors santé)
ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans

Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

ENR_LOG

Type de feuille de logement

1	Logement
2	Logement DOM
5	Feuille de logement non enquêté (modalité inexistante dans l'EDP)
6	Feuille de communauté

ETUDM

Inscription dans un établissement d'enseignement de la personne de référence du ménage

1	Oui
2	Non
Z	Hors résidence principale

HLM_X

Appartenance à un organisme HLM, brute

1	Appartient à un organisme HLM
2	N'appartient pas à un organisme HLM
Blanc	Non déclarée

HLML

Appartenance du logement à un organisme HLM

1	Appartient à un organisme HLM
2	N'appartient pas à un organisme HLM
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire

ICM

Indicateur de complexité du ménage

Blanc	Non renseigné
1	Personne seule de moins de 18 ans
2	Couple sans enfant
3	Couple avec enfant(s)
4	Famille monoparentale
5	Autres cas (ménage réellement plus complexe)

Cette variable n'existe plus à partir de l'EAR 2018.



ICM_R

Indicateur final de complexité du ménage

0	Logement vide (pas de BI)
1	Logement avec une seule personne
2	Ménage composé d'un unique couple sans enfant
3	Ménage composé d'un unique couple avec enfant(s)
4	Ménage composé d'une unique famille monoparentale (une personne adulte avec enfant(s))
5	Ménage complexe
Blanc	Hors champ (logement non ordinaire)

Cette variable n'existe plus à partir de l'EAR 2018.

IMMIM

Indicateur de la qualité d'immigré de la personne de référence du ménage

1	Immigré
2	Non immigré
Z	Hors résidence principale

INAIM

Indicateur du lieu de naissance de la personne de référence du ménage

1	Dans le département de résidence actuelle
2	Dans un autre département de la région de résidence actuelle
3	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
4	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
5	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
6	A l'étranger
Z	Hors résidence principale

INATM

Indicateur de nationalité de la personne de référence du ménage

Pour les EAR de 2004 à 2014 :

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
ZZ	Hors résidence principale

Pour les EAR à partir de 2015 : sur le champ complet :

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
ZZ	Hors résidence principale ou hors champ (communautés, habitations mobiles, sans abris)

IRANDM

Indicateur du lieu de résidence antérieure détaillé de la personne de référence du ménage

Pour les EAR de 2004 à 2010	
1	Dans le même logement
2	Dans un autre logement de la même commune (ou dans le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
3	Dans une autre commune du département (ou un autre arrondissement)
4	Dans un autre département de la région
5	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
7	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
8	A l'étranger
Z	Né après le 1er janvier N-5 par rapport à la date de l'enquête de recensement
Pour les EAR à partir de 2011	
1	Dans le même logement



Table EARaaaa_logement : EDP_BEEnnnn_EARaaaa_logement

2	Dans un autre logement de la même commune (ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
3	Dans une autre commune du département (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
4	Dans un autre département de la région
5	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
7	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
8	A l'étranger
Z	Hors résidence principale ou hors champ (communautés, habitations mobiles, sans abris) ou né après le 1er janvier N-1 (N étant l'année de collecte)

MATRM

Etat matrimonial légal de la personne de référence du ménage

EAR de 2004 à 2014	
1	Célibataire (jamais légalement marié(e))
2	Marié(e) ou séparé(e) mais non divorcé(e)
3	Veuf, veuve
4	Divorcé(e)
Blanc	Hors champ
EAR à partir de 2015	
1	Marié(e)
2	Pacsé(e)
3	En concubinage ou union libre
4	Veuf, veuve
5	Divorcé(e)
6	Célibataire
Blanc	Hors champ

NATEM

Nationalité de la personne de référence du ménage pour les étrangers

999	Individu de nationalité française
Code nationalité	Nationalité pour un étranger
ZZZ	Hors résidence principale

NATNM

Nationalité à la naissance de la personne de référence du ménage pour les Français par acquisition

999	Individu français de naissance ou de nationalité étrangère
Code nationalité	Nationalité à la naissance
ZZZ	Hors résidence principale

NBPI

Nombre de pièces du logement

01 à 19	Nombre de pièces < 20
20	Nombre de pièces >= 20
Blanc ou ZZ	Hors champ si logement non ordinaire

NBPI_X

Nombre de pièces du logement, brut

01 à 99	Nombre de pièces
Blanc	Non déclaré

NPER

Nombre de personnes du logement

00 à 25	Nombre de personnes
26	26 personnes ou plus
Blanc ou ZZ	Hors logement ordinaire



PNAIM

Pays de naissance de la personne de référence du ménage

999	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)
Code pays	Pays de naissance
ZZZ	Hors résidence principale

PRANM

Pays de résidence antérieure de la personne de référence du ménage

999	Individu dont la résidence antérieure se situait en France
Code pays	Pays de résidence antérieure
ZZZ	Hors résidence principale

RECHM

Ancienneté de la recherche d'un emploi de la personne de référence du ménage

0	Ne cherche pas d'emploi
1	Cherche un emploi depuis moins d'un an
2	Cherche un emploi depuis plus d'un an
9	Non renseigné pour un inactif
Z	Hors résidence principale

SANI

Présence d'installations sanitaires

0	Ni baignoire, ni douche
1	Baignoire ou douche dans une pièce non réservée à la toilette
2	Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire)
Z	Hors champ si logement non ordinaire ou DOM

SANI_X

Présence d'installations sanitaires, brute

1	Ni baignoire, ni douche
2	Baignoire ou douche dans une pièce non réservée à la toilette
3	Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire)
Blanc	Non déclarée

SEXEM

Sexe de la personne de référence du ménage

1	Masculin
2	Féminin
Z	Hors résidence principale

SFM

Structure familiale du ménage

11	Personne vivant seule : homme
12	Personne vivant seule : femme
21	Une famille principale monoparentale sans isolé : homme avec enfant(s)
22	Une famille principale monoparentale sans isolé : femme avec enfant(s)
30	Un couple sans isolé sans enfant
31	Un couple sans isolé avec 1 enfant
32	Un couple sans isolé avec 2 enfants
33	Un couple sans isolé avec 3 enfants
34	Un couple sans isolé avec 4 enfants ou +
40	Une famille monoparentale avec isolé(s)
51	Un couple sans enfant avec isolé(s) tous ascendant(s) ou descendant(s)
52	Un couple sans enfant avec autre(s) isolé(s)
53	Un couple avec enfant(s) avec isolé(s) tous ascendant(s) ou descendant(s)
54	Un couple avec enfant(s) avec autre(s) isolé(s)
61	Deux familles : deux couples avec ou sans enfant(s)
62	Deux familles : autres cas



Table EARaaaa_logement : EDP_BEEnnnn_EARaaaa_logement

70	Autre ménage sans famille
ZZ	Hors logement ordinaire

STOC

Statut occupation du logement redressé

1	Propriétaire
2	Locataire ou sous-locataire du logement, loué vide
3	Locataire ou sous locataire du logement ou de la chambre, loué(e), meublé(e)
4	Logé(e) gratuitement
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire

STOC_X

Statut occupation du logement, brut

1	Propriétaire
2	Locataire ou sous-locataire du logement, loué vide
3	Locataire ou sous locataire du logement ou de la chambre, loué(e) meublé(e)
4	Logé(e) gratuitement
Blanc	Non déclaré

SURF

Surface du logement

Pour les EAR de 2004 à 2010	
1	moins de 25 m ²
2	de 25 à moins 40 m ²
3	de 40 à moins 70 m ²
4	de 70 à moins 100 m ²
5	de 100 à moins 150 m ²
6	150 m ² ou plus
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire
Pour les EAR à partir de 2011	
1	moins de 30 m ²
2	de 30 à moins 40 m ²
3	de 40 à moins 60 m ²
4	de 60 à moins 80 m ²
5	de 80 à moins 100 m ²
6	de 100 à moins 120 m ²
7	120 m ² ou plus
Z	Hors champ (communautés, habitations mobiles, sans abris)

TC

Type de commune

1	Commune de moins de 10 000 habitants
2	Commune de 10 000 habitants ou plus

TPM

Temps partiel pour la personne de référence du ménage

1	Temps complet
2	Temps partiel
Z	Sans objet, hors résidence principale

TU99

Taille de l'unité urbaine

Pour les EAR de 2004 à 2010 : taille de l'unité urbaine selon le RP99	
1	Rural éloigné
2	Rural périurbain
3	Unité urbaine de moins de 100 000 habitants
4	Unité urbaine de 100 000 habitants ou plus
5	Agglomération parisienne



Table EARaaaa_logement : EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement

Blanc	Hors champ
A partir de l'EAR 2011 : taille de l'unité urbaine 2010	
0	Rural
1	Unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
2	Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3	Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4	Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5	Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6	Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8	Agglomération parisienne
Blanc	Hors champ

TYPACTM

Type d'activité de la personne de référence du ménage

11	Actif ayant un emploi y compris sous apprentissage ou en stage rémunéré
12	Chômeur
21	Retraité ou préretraité
22	Elève, étudiant, stagiaire non rémunéré de 14 ans ou plus
23	Personne âgée de moins de 14 ans
24	Femme ou homme au foyer
25	Autre inactif
ZZ	Hors résidence principale

TYPCOL

Type de collecte

0	Collecte par questionnaire papier
1	Collecte par internet

TYPL

Type de logement

1	Maison
2	Appartement
3	Logement-foyer
4	Chambre d'hôtel
5	Habitation de fortune
6	Pièce indépendante (ayant sa propre entrée)
Blanc	Hors champ si logement non ordinaire

TYPL_X

Type de logement, brut

1	Maison
2	Appartement
3	Logement-foyer
4	Chambre d'hôtel
5	Habitation de fortune
6	Pièce indépendante (ayant sa propre entrée)
Blanc	Non déclaré



TYPMD

Type de ménage détaillé

Pour les EAR 2015 et avant	
011	Homme vivant seul actif occupé
012	Homme vivant seul autre
021	Femme vivant seule active occupée
022	Femme vivant seule autre
030	Ménage de plusieurs personnes sans famille
101	Famille principale monoparentale ayant homme actif occupé avec 1 enfant
102	Famille principale monoparentale ayant homme actif occupé avec 2 enfants
103	Famille principale monoparentale ayant homme actif occupé avec 3 enfants ou plus
111	Famille principale monoparentale ayant homme autre avec 1 enfant
112	Famille principale monoparentale ayant homme autre avec 2 enfants
113	Famille principale monoparentale ayant homme autre avec 3 enfants ou plus
201	Famille principale monoparentale ayant femme active occupée avec 1 enfant
202	Famille principale monoparentale ayant femme active occupée avec 2 enfants
203	Famille principale monoparentale ayant femme active occupée avec 3 enfants ou plus
211	Famille principale monoparentale ayant femme autre avec 1 enfant
212	Famille principale monoparentale ayant femme autre avec 2 enfants
213	Famille principale monoparentale ayant femme autre avec 3 enfants ou plus
300	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans et femme actifs occupés sans enfant
301	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans et femme actifs occupés avec 1 enfant
302	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans et femme actifs occupés avec 2 enfants
303	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans et femme actifs occupés avec 3 enfants ou plus
310	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans et femme actifs occupés sans enfant
311	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans et femme actifs occupés avec 1 enfant
312	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans et femme actifs occupés avec 2 enfants
313	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans et femme actifs occupés avec 3 enfants ou plus
400	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans actif et femme autre sans enfant
401	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans actif et femme autre avec 1 enfant
402	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans actif et femme autre avec 2 enfants
403	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans actif et femme autre avec 3 enfants ou plus
410	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans actif et femme autre sans enfant
411	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans actif et femme autre avec 1 enfant
412	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans actif et femme autre avec 2 enfants
413	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans actif et femme autre avec 3 enfants ou plus
500	Famille principale couple avec homme autre et femme active occupée sans enfant
501	Famille principale couple avec homme autre et femme active occupée avec 1 enfant
502	Famille principale couple avec homme autre et femme active occupée avec 2 enfants
503	Famille principale couple avec homme autre et femme active occupée avec 3 enfants ou plus
600	Famille principale couple avec homme autre et femme autre sans enfant
601	Famille principale couple avec homme autre et femme autre avec 1 enfant
602	Famille principale couple avec homme autre et femme autre avec 2 enfants
603	Famille principale couple avec homme autre et femme autre avec 3 enfants ou plus
Blanc ou	Hors résidence principale



ZZZ	
A partir de l'EAR 2016	
011	Homme vivant seul, actif occupé
012	Homme vivant seul, autre
021	Femme vivant seule, active occupée
022	Femme vivant seule, autre
030	Ménage de plusieurs personnes sans famille
101	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme actif occupé avec 1 enfant)
102	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme actif occupé avec 2 enfants)
103	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme actif occupé avec 3 enfants ou plus)
111	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme "autre" avec 1 enfant)
112	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme "autre" avec 2 enfants)
113	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme "autre" avec 3 enfants ou plus)
201	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme active occupée avec 1 enfant)
202	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme active occupée avec 2 enfants)
203	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme active occupée avec 3 enfants ou plus)
211	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme "autre" avec 1 enfant)
212	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme "autre" avec 2 enfants)
213	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme "autre" avec 3 enfants ou plus)
300	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée sans enfant
301	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée avec 1 enfant
302	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée avec 2 enfants
303	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée avec 3 enfants ou plus
320	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes actifs occupés sans enfant
321	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes actifs occupés avec 1 enfant
322	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes actifs occupés avec 2 enfants
323	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes actifs occupés 3 enfants ou plus
330	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes actives occupées sans enfant
331	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes actives occupées avec 1 enfant
332	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes actives occupées avec 2 enfants
333	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes actives occupées avec 3 enfants ou plus
400	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" sans enfant
401	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" avec 1 enfant
402	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" avec 2 enfants
403	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une



Table EARaaaa_logement : EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement

	femme "autre" avec 3 enfants ou plus
410	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" sans enfant
411	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" avec 1 enfant
412	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" avec 2 enfants
413	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" avec 3 enfants ou plus
420	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" sans enfant
421	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" avec 1 enfant
422	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" avec 2 enfants
423	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" avec 3 enfants ou plus
430	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" sans enfant
431	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" avec 1 enfant
432	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" avec 2 enfants
433	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" avec 3 enfants ou plus
500	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme et d'une femme "autres" sans enfant
501	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme et d'une femme "autres" avec 1 enfant
502	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme et d'une femme "autres" avec 2 enfants
503	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme et d'une femme "autres" avec 3 enfants ou plus
520	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes "autres" sans enfant
521	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes "autres" avec 1 enfant
522	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes "autres" avec 2 enfants
523	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes "autres" avec 3 enfants ou plus
530	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes "autres" sans enfant
531	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes "autres" avec 1 enfant
532	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes "autres" avec 2 enfants
533	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes "autres" avec 3 enfants ou plus
ZZZ	Hors champ

ZUS

Logement localisé ou non dans une zone urbaine sensible (ZUS) (Disponible de 2009 à 2016)

0	Le logement n'est pas localisé dans une zone urbaine sensible
1	Le logement est localisé dans une zone urbaine sensible
Blanc	Non renseigné (logement non ordinaire ou DOM)

Remarque : Pour les EAR de 2004 à 2008, la variable n'est pas renseignée. Pour les EAR de 2009 à 2014, la variable est renseignée pour les logements ordinaires (ENR_LOG = '1') des petites et



Table EARaaa_logement : EDP_BEnnnn_EARaaa_logement

grandes communes. Pour les EAR 2015 et 2016, la variable est renseignée uniquement pour les logements ordinaires (ENR_LOG = '1') des grandes communes.



La table Liens des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_liens

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP

Unité observée : Liens entre deux individus du logement où réside un individu « EDP »

Source : *Enquête annuelle de recensement de l'année aaaa***Contenu :**

Caractéristique des liens de parenté deux à deux entre les individus des logements où vit un (ou plusieurs individus) EDP, par exemple « grand-père » et « petit-fils »
 Ces informations sont disponibles seulement pour les individus ayant répondu par internet.

EDP_Bennnn_EARaaaa_liens (à partir de l'EAR 2019)

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
ID_BI_DIFF	Identifiant de diffusion du bulletin individuel de recensement de l'individu EDP	10	Char	
ID_BI_DIFF_LIE	Identifiant de diffusion du bulletin individuel de recensement de l'individu EDP lié	10	Char	
ID_DIFF	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Char	
D_DIFF_LIE	Identifiant de diffusion de l'individu EDP lié	10	Char	
ID_LOG_DIFF	Identifiant EDP du logement	10	Char	
Variables relatives aux liens de parenté				
ADR_RANG	Rang de l'adresse	3	Char	Page 47
ANNEE_COL	Année de collecte	4	Char	Page 47
AUTR_R	Libellé déclaré associé au lien de parenté, redressé			Page 47
AUTR_X	Libellé déclaré associé au lien de parenté, brut	8	Num	Page 47
CIL	Code CIL (commune îlot)	3	Char	
DEPCOM_CODE	Code département-commune de recensement	5	Char	
FIL	Code FIL (fraction îlot)	1	Char	
IND_RANG	Rang de l'individu	4	Char	Page 47
IND_RANG_LIE	Rang du bulletin individuel lié	4	Char	
IRIS_ILOT	Code IRIS, îlot du lieu de résidence	4	Char	
I_LIEN_R	Indicateur de redressement du lien de parenté	2	Char	Page 47
LIEN_R	Lien de parenté, redressé	1	Char	Page 47
LIEN_X	Lien de parenté, brut	1	Char	Page 48
LOG_RANG	Rang du logement	3	Char	Page 48
NATURE_LIEN	Nature du lien de parenté	4	Char	Page 48
TYPCOL	Mode de collecte	1	Char	Page 48



Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les liens : EDP_BEEnnnn_EARaaaa_liens

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement une "PROC FREQ (MISSING)" sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ADR_RANG

Rang de l'adresse

001 à 800	Logements ordinaires
801 à 899	Communautés
900	Habitations mobiles terrestres
905	Sans-abris
910	Habitations mobiles fluviales (bateliers)

ANNEE_COL

Année de collecte

nnnn	Année de la collecte
------	----------------------

AUTRE_R

Libellé déclaré associé au lien de parenté, redressé

Libellé sur 150 positions

AUTRE_X

Libellé déclaré associé au lien de parenté, brut

Libellé sur 150 positions

IND_RANG

Rang de l'individu

Code sur 4 positions	Rang de l'individu (commence à 0001)
----------------------	--------------------------------------

IND_RANG_LIE

Rang de l'individu

Code sur 4 positions	Rang de l'individu lié (commence à 0001)
----------------------	--

I_LIEN_R

Indicateur de redressement du lien de parenté

C	Cohérent
1	Non réponse
/	Sans objet

LIEN_R

Lien de parenté, redressé

-1	Autre
0	Vide ou inconnu
1	Conjoint(e) (mariage, pacs, concubinage ou union libre)
2	Mère ou père
3	Fille ou fils (biologique ou adoptif)
4	Belle-mère ou beau-père (conjoint(e) d'un des parents)
5	Belle-mère ou beau-père (mère ou père du conjoint)
6	Belle-fille ou beau-fils (enfant du conjoint)
7	Bru ou gendre (conjoint(e) d'un enfant)
8	Soeur, demi-soeur, quasi-soeur ou frère, demi-frère, quasi-frère
9	Grand-mère ou grand-père
10	Petit-fils ou petite-fille
11	Tante ou oncle



Table EARaaaa_logement : EDP_BEEnnnn_EARaaaa_liens

12	Cousin(e)
13	Nièce ou neveu
14	Belle-sœur ou beau-frère
15	Enfant placé en famille d'accueil
16	Colocataire ou sous-locataire

LIEN_X

Lien de parenté, brut

-1	Autre
-	Vide ou inconnu
1	Conjoint(e) (mariage, pacs, concubinage ou union libre)
2	Mère ou père
3	Fille ou fils (biologique ou adoptif)
4	Belle-mère ou beau-père (conjoint(e) d'un des parents)
5	Belle-mère ou beau-père (mère ou père du conjoint)
6	Belle-fille ou beau-fils (enfant du conjoint)
7	Bru ou gendre (conjoint(e) d'un enfant)
8	Soeur, demi-sœur, quasi-sœur ou frère, demi-frère, quasi-frère
9	Grand-mère ou grand-père
10	Petit-fils ou petite-fille
11	Tante ou oncle
12	Cousin(e)
13	Nièce ou neveu
14	Belle-sœur ou beau-frère
15	Enfant placé en famille d'accueil
16	Colocataire ou sous-locataire

LOG_RANG

Rang du logement

Code sur 3 positions	Rang de l'individu (commence à 000)
----------------------	-------------------------------------

NATURE_LIEN

Nature du lien de parenté

NPNP	Lien entre deux individus non permanents
NPP	Lien entre un individu non permanent vers un individu permanent
PNP	Lien entre un individu permanent vers un individu non permanent
PP	Lien entre deux individus permanents

TYPOL

Mode de collecte

0	Collecte par questionnaire papier
1	Collecte par internet
9	Sans objet (correspond aux individus des Feuilles de logement Non Enquêtés)



Annexes

Document	Validité
Feuille de Logement 2018	À partir de 2018
Bulletin individuel 2016 + feuille logement 2017 (identique 2016)	À partir de 2015
Bulletin individuel 2011	De 2011 à 2015
Bulletin individuel 2004	De 2004 à 2010



1 Type de logement :

- Maison 1
- Appartement 2
- Logement-foyer 3
- Chambre d'hôtel 4
- Habitation de fortune 5
- Pièce indépendante (ayant sa propre entrée)..... 6

2 Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ?

Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

- Avant 1919 1
- De 1919 à 1945 2
- De 1946 à 1970 3
- De 1971 à 1990 4
- De 1991 à 2005 5
- 2006 ou après 6

↳ Dans ce cas, précisez l'année

3 Ce logement est-il desservi par un ascenseur ?

- Oui 1 Non 2

4 Combien de pièces d'habitation compte ce logement ?

Comptez les pièces d'habitation telles que salle à manger, séjour, salon, chambre, etc., quelle que soit leur surface.

Comptez la cuisine uniquement si sa surface est supérieure à 12 m².

Ne comptez pas les pièces telles que salle de bains, buanderie, WC, etc., ni les pièces à usage exclusivement professionnel (atelier, cabinet de médecin, etc.)

5 Quelle est la surface de ce logement ?

Tenez compte de toutes les pièces, y compris couloir, cuisine, salle de bains, WC, etc.

Ne tenez pas compte des balcons, terrasses, caves, greniers, parkings et des pièces à usage exclusivement professionnel.

- Moins de 30 m² 1
- De 30 à moins de 40 m² 2
- De 40 à moins de 60 m² 3
- De 60 à moins de 80 m² 4
- De 80 à moins de 100 m² 5
- De 100 à moins de 120 m² 6
- 120 m² ou plus 7

6 Êtes-vous :

- propriétaire de ce logement (y compris en accession, en indivision ou jouissance du logement par usufruit) ? .. 1
- locataire ou sous-locataire du logement, loué vide ? ... 2
- locataire ou sous-locataire du logement ou de la chambre, loué(e) meublé(e) ? 3
- logé(e) gratuitement, par exemple par des parents, des amis ou votre employeur (y compris les personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager) ? 4

7 Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ?

- Oui 1 Non 2

8 En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ?

Si tous les occupants actuels du logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, reportez son année de naissance.

□ □ □ □

9 Quelles sont les installations sanitaires de ce logement ?

- Ni baignoire, ni douche 1
- Baignoire ou douche dans une pièce non réservée à la toilette 2
- Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire)..... 3

10 Quel est le principal moyen de chauffage de ce logement ?

- Chauffage collectif (chaudière commune à plusieurs logements de l'immeuble ou réseau de chauffage urbain)..... 1
- Chaudière individuelle (propre au logement) 2
- Chauffage individuel « tout électrique » 3
- Poêle, cheminée, cuisinière, etc..... 4

11 Quel est le combustible principal de chauffage ?

- Chauffage urbain 1
- Gaz de ville ou de réseau 2
- Fioul (mazout)..... 3
- Électricité..... 4
- Gaz en bouteille ou en citerne..... 5
- Autre (bois, solaire, géothermie, etc.) 6

12 De combien de voitures les habitants de ce logement disposent-ils ?

Ne comptez pas les voitures ou les fourgonnettes à usage exclusivement professionnel.

- Aucune 0
- 1 1
- 2 2
- 3 ou plus..... 3

13 Disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ?

Cet emplacement peut être un garage, un box ou une place de parking de plein air ou souterrain.

- Oui 1 Non 2



Cadre à remplir par l'agent recenseur

Identifiant

commune

dépt commune

IRIS ou district rang A rang L

Catégorie du logement

- 1 Résidence principale
- 2 Logement occasionnel
- 3 Résidence secondaire
- 4 Logement vacant

Type de construction

Bâtiment d'habitation d'un seul logement

- 1 isolé
- 2 jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon
- 3 Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus
- 4 Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux, etc.)
- 5 Construction provisoire, mobile home
- 6 Caravane, habitation mobile

Nombre de bulletins individuels collectés : □ □

Votre réponse est importante

Les enquêtes de recensement de la population sont réalisées chaque année auprès d'une partie de la population. **Cette année, vous êtes concerné(e).** Les acteurs de la vie économique et sociale disposent désormais tous les ans d'une information récente sur la population et les logements. Parce que mieux connaître les évolutions de la société française est utile à tous, **votre participation est essentielle.** Merci.

Vos réponses sont confidentielles

Vos réponses sont destinées à l'élaboration de statistiques ne comportant ni votre nom ni votre adresse. Ces dernières informations sont néanmoins nécessaires pour vérifier que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois et une seule, et pour assurer la qualité des statistiques produites.

Comment remplir les questionnaires ?

Commencez par ce document. Puis remplissez un bulletin individuel pour chacun des habitants permanents du logement.

Pour faciliter la lecture automatique des questionnaires, **merci d'écrire au stylo à bille noir ou bleu.** N'utilisez pas de crayon à papier, ni de blanc correcteur.

Pour répondre aux questions :

- cochez la case qui convient
- ou
- notez un chiffre par case
- ou
- écrivez très lisiblement

Ne rayez pas les autres cases, même si vous n'êtes pas concerné(e) par la question.

Ne pliez pas les questionnaires.

Commencez ici

Nom de l'occupant(e) principal(e)...

Localisation du logement

Numéro Bis, Ter... Rue, Av, Bd... Nom de la voie (ou lieu-dit)

Résidence, hameau, lotissement...

Bâtiment

Escalier

Étage

N° de porte ou position par rapport à l'escalier (exemple : couloir de droite, 1^{ère} porte à gauche)

Code postal

Commune (et arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille)

Continuez pages 2, 3 et 4 →

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa n°2018A001EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 à 2022. En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



1 Type de logement :

- Maison 1
- Appartement 2
- Logement-foyer 3
- Chambre d'hôtel 4
- Habitation de fortune 5
- Pièce indépendante (ayant sa propre entrée) ... 6

2 Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ?
Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

- Avant 1919 1
- De 1919 à 1945 2
- De 1946 à 1970 3
- De 1971 à 1990 4
- De 1991 à 2005 5
- 2006 ou après 6

↳ Dans ce cas, précisez l'année

3 Ce logement est-il desservi par un ascenseur ?

Oui 1 Non 2

4 Combien de pièces d'habitation compte ce logement ?
Comptez les pièces d'habitation telles que salle à manger, séjour, salon, chambre, etc., quelle que soit leur surface. Comptez la cuisine uniquement si sa surface est supérieure à 12 m². Ne comptez pas les pièces telles que salle de bains, buanderie, WC, etc., ni les pièces à usage exclusivement professionnel (atelier, cabinet de médecin, etc.)

1 2 3 4 5 6 7

5 Quelle est la surface de ce logement ?
Tenez compte de toutes les pièces, y compris couloir, cuisine, salle de bains, WC, etc. Ne tenez pas compte des balcons, terrasses, caves, greniers, parkings et des pièces à usage exclusivement professionnel.

- Moins de 30 m² 1
- De 30 à moins de 40 m² 2
- De 40 à moins de 60 m² 3
- De 60 à moins de 80 m² 4
- De 80 à moins de 100 m² 5
- De 100 à moins de 120 m² 6
- 120 m² ou plus 7

6 Êtes-vous :

- **propriétaire** de ce logement (y compris en accession, en indivision ou jouissance du logement par usufruit) ? .. 1
- **locataire** ou sous-locataire du logement, **loué vide** ? .. 2
- **locataire** ou sous-locataire du logement ou de la chambre, **loué(e) meublé(e)** ? 3
- **logé(e) gratuitement**, par exemple par des parents, des amis ou votre employeur (y compris les personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager) ? 4

7 Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ?

Oui 1 Non 2

8 En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ?
Si tous les occupants actuels du logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, reportez son année de naissance.

9 Quelles sont les installations sanitaires de ce logement ?

- **Ni baignoire, ni douche** 1
- Baignoire ou douche dans une **pièce non réservée** à la toilette 2
- **Salle(s) de bains** (avec douche ou baignoire) ... 3

10 Quel est le principal moyen de chauffage de ce logement ?

- Chauffage collectif (chaudière commune à plusieurs logements de l'immeuble ou réseau de chauffage urbain) 1
- Chaudière individuelle (propre au logement) 2
- Chauffage individuel « tout électrique » 3
- Poêle, cheminée, cuisinière, etc. 4

11 Quel est le combustible principal de chauffage ?

- Chauffage urbain 1
- Gaz de ville ou de réseau 2
- Fioul (mazout) 3
- Électricité 4
- Gaz en bouteille ou en citerne 5
- Autre (bois, solaire, géothermie, etc.) 6

12 De combien de voitures les habitants de ce logement disposent-ils ?
Ne comptez pas les voitures ou les fourgonnettes à usage exclusivement professionnel.

- Aucune 0
- 1 1
- 2 2
- 3 ou plus 3

13 Disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ?
Cet emplacement peut être un garage, un box ou une place de parking de plein air ou souterrain.

Oui 1 Non 2

Votre réponse est importante

Les enquêtes de recensement de la population sont réalisées chaque année auprès d'une partie de la population. **Cette année, vous êtes concerné(e).** Les acteurs de la vie économique et sociale disposent désormais tous les ans d'une information récente sur la population et les logements. Parce que mieux connaître les évolutions de la société française est utile à tous, **votre participation est essentielle.** Merci.

Vos réponses sont confidentielles

Vos réponses sont destinées à l'élaboration de statistiques ne comportant ni votre nom ni votre adresse. Ces dernières informations sont néanmoins nécessaires pour vérifier que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois et une seule, et pour assurer la qualité des statistiques produites.

Comment remplir les questionnaires ?

Commencez par ce document. Puis remplissez un bulletin individuel pour chacun des habitants permanents du logement. Pour faciliter la lecture automatique des questionnaires, **merci d'écrire au stylo à bille noir ou bleu.** N'utilisez pas de crayon à papier, ni de blanc correcteur.

Pour répondre aux questions :

- cochez la case qui convient X
- ou
- notez un chiffre par case
- ou
- écrivez très lisiblement

Ne rayez pas les autres cases, même si vous n'êtes pas concerné(e) par la question.

Ne pliez pas les questionnaires.

Cadre à remplir par l'agent recenseur

Identifiant

commune

dépt commune

IRIS ou district rang A rang L

Catégorie du logement

- 1 Résidence principale
- 2 Logement occasionnel
- 3 Résidence secondaire
- 4 Logement vacant

Type de construction

Bâtiment d'habitation d'un seul logement

- 1 isolé
- 2 jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon

Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus

- 4 Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux, etc.)
- 5 Construction provisoire, mobile home
- 6 Caravane, habitation mobile

Nombre de bulletins individuels collectés :

Commencez ici

Nom de l'occupant(e) principal(e).....

Localisation du logement

Numéro Bis, Ter... Rue, Av, Bd... Nom de la voie (ou lieu-dit)

Résidence, hameau, lotissement... Bâtiment

Escalier Étage N° de porte ou position par rapport à l'escalier (exemple : couloir de droite, 1^{ère} porte à gauche)

Code postal Commune (et arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille)

Continuez pages 2, 3 et 4 →

Yu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements. Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, valable pour les années 2015 à 2019. En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Personnes vivant habituellement dans le logement

Inscrivez soit en liste A, soit en liste B, soit en liste C chaque personne qui vit habituellement dans ce logement.
N'oubliez pas de vous inscrire !



Puis, **remplissez** un bulletin individuel pour chaque personne inscrite ou dénombrée en liste A. Ne remplissez aucun bulletin individuel pour les personnes inscrites en liste B ou en liste C.



N'inscrivez pas les personnes de passage dans ce logement lors du recensement et qui vivent habituellement ailleurs (par exemple : personnes en visite ou en vacances).

Liste A Habitants permanents du logement → Remplissez un bulletin individuel pour chacun

Inscrivez en liste A :

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
 - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, etc.);
 - les nourrissons, même s'ils sont encore à la maternité;
 - les sous-locataires et colocataires occupant une partie du logement.

Inscrivez également en liste A :

- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et dont ce logement est la résidence familiale.
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

N'inscrivez pas les personnes à lister en liste B ou en liste C.

	Nom <i>(exemple : DUPAS, épouse MAURIN)</i>	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne <i>(exemples : époux, épouse, union libre, fils, fille, mère, père, sous-locataire, etc.)</i>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

S'il y a plus de 8 personnes, indiquez le nombre de personnes supplémentaires → et remplissez un bulletin individuel pour chacune.

Exemple

M. et Mme Maurin habitent Saint-Malo. Ils ont trois enfants :
 – Christophe est présent toute l'année dans le logement ;
 – Grégoire, 16 ans, est interne dans un lycée à Rennes ;
 – Julie, 21 ans, est étudiante à Paris où elle loue une chambre ; elle revient tous les week-ends chez ses parents.
 Mme Maurin héberge son neveu de 15 ans, Thomas Galard, dont les parents habitent Dax et qui fait ses études à Saint-Malo.
 Jean Dupas, père de Mme Maurin, fait un séjour de quatre mois chez sa fille ; il vit le reste de l'année dans le Jura.

Liste A : Habitants permanents du logement

MAURIN	Michel	
DUPAS, épouse MAURIN	Françoise	Épouse
MAURIN	Christophe	Fils
MAURIN	Grégoire	Fils

→ Quatre bulletins individuels.

Liste B : Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études

MAURIN	Julie	Fille	1996	3, rue Cauchy	Paris 15 ^e	75
--------	-------	-------	------	---------------	-----------------------	----

→ Aucun bulletin individuel.

Liste C : Autres habitants du logement

C1	GALARD	Thomas	Neveu	2002
C2	DUPAS	Jean	Beau-père	1940

→ Aucun bulletin individuel.

Liste B Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne remplissez pas de bulletin individuel

Inscrivez en liste B :

- les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) et qui reviennent vivre dans ce logement pour les vacances ou les week-ends par exemple.

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A	Année de naissance	Adresse ou habite cette personne pour ses études
1					n° et voie (ou lieu-dit) commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dépt n° DOM
2					n° et voie (ou lieu-dit) commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dépt n° DOM
3					n° et voie (ou lieu-dit) commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dépt n° DOM

Liste C Autres habitants du logement → Ne remplissez pas de bulletin individuel

Inscrivez en liste C1 :

- les enfants mineurs qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune en France.

→ C1

Inscrivez en liste C2 :

- les enfants à la garde d'un autre parent (suite à une séparation ou un divorce) ou qui, en cas de garde conjointe, résident la plupart du temps avec l'autre parent.
- les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement (maison de retraite ou hospice, hospitalisation pour plus d'un mois, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.).
- les personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.

→ C2

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A (si cette ligne est remplie)	Année de naissance
1				
2				
1				
2				



Exemple : DUPAS, épouse MAURIN

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Cadre à remplir par l'agent recenseur

_____ commune

dépt. [] [] commune [] [] []

1 Sexe Masculin 1 Féminin 2

2 Date et lieu de naissance

Né(e) le : [] [] [] [] [] []
jour mois année

à : _____
commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

[] [] [] [] [] []
département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les COM

3 Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ?

[] [] [] []
année

4 Quelle est votre nationalité ?

- Française**
 - Vous êtes **né(e) français(e)** 1
 - Vous êtes **devenu(e) français(e)** (par exemple : par naturalisation, par déclaration, à votre majorité) 2
- ↳ Indiquez votre nationalité à la naissance : _____
- Étrangère** 3
- ↳ Indiquez votre nationalité : _____

5 Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours ?

- Y compris apprentissage ou études supérieures.*
- Oui 1 Non 2
- ↳ Si oui, où est situé cet établissement d'enseignement ?
- Dans la **commune où vous résidez** (ou dans le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 1
 - Dans une **autre commune** (ou un autre arrondissement) .. 2
- ↳ Indiquez cette autre commune : _____
- _____ commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) département n° DOM

6 Où habitez-vous le 1^{er} janvier 2015 ?

- Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés.*
- Dans le **même logement** que maintenant 1
 - Dans un **autre logement** de la **même commune** (ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) .. 2
 - Dans une **autre commune** (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 3
- ↳ Indiquez cette autre commune : _____
- _____ commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
- [] [] [] [] [] []
département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les COM

7 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus.

8 Vivez-vous en couple ? Oui 1 Non 2

9 Êtes-vous ?

- Marié(e) 1
- Pacsé(e) 2
- En concubinage ou union libre 3
- Veuf(ve) 4
- Divorcé(e) 5
- Célibataire 6

10 Quel(s) diplôme(s) avez-vous ?

- Vous n'avez jamais été à l'école ou vous l'avez quittée avant la fin du primaire 01
- Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège 02
- Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà 03
- CER (certificat d'études primaires) 11
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB 12
- CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent 13
- Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU 14
- Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent 15
- BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent 16
- Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 17
- Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé 18
- Doctorat de recherche (hors santé) 19

11 Quelle est votre situation principale ?

- Ne cochez qu'une seule case.*
- **Emploi** (salarié ou à votre compte, y compris aide d'une personne dans son travail) 1
↳ cochez puis passez en **18**
 - **Apprentissage** sous contrat ou **stage rémunéré** 2
↳ cochez puis passez en **18**
 - **Études** (élève, étudiant) ou **stage non rémunéré** 3
 - **Chômage** (inscrit ou non au pôle emploi) 4
 - **Retraite** ou **préretraite** (ancien salarié ou ancien indépendant) 5
 - **Femme ou homme au foyer** 6
 - **Autre situation** 7

12 Travaillez-vous actuellement ?

- Si vous avez un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous êtes en apprentissage ou en stage rémunéré, cochez « Oui ». Si vous êtes en congé maladie ou de maternité, cochez « Oui ».*
- Oui 1
↳ cochez puis passez en **18**
 - Non 2
↳ cochez puis passez en **13**

Continuez page suivante et n'oubliez pas de signer →

13 Si vous ne travaillez pas actuellement, répondez aux questions **14** à **17**.

14 Avez-vous déjà travaillé ?

- Oui 1
- Non ⇨ cochez puis passez à la question **17** 2

15 Étiez-vous :

- salarié(e) ou stagiaire rémunéré(e) ? 1
- indépendant ou à votre compte ? 2
- Vous aidiez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) 3

16 Quelle était votre profession principale ?

17 Cherchez-vous un emploi ?

- **Oui**, depuis moins d'un an 1
- **Oui**, depuis un an ou plus 2
- **Non** 3

18 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes qui travaillent actuellement.

Si vous exercez plusieurs emplois, décrivez uniquement votre emploi **principal** aux questions **19** à **31**.

19 Quel est le nom de l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez ?

Si vous êtes **intérimaire**, précisez le nom de l'établissement où vous faites votre mission. Si vous êtes à **vos compte**, inscrivez le nom de l'entreprise ou votre nom.

20 Quelle est l'activité de cet établissement ?

Soyez très précis (par exemple : « RÉPARATION AUTOMOBILE »). S'il s'agit d'une **exploitation agricole**, précisez également l'orientation des productions (vigne, élevage de volailles, etc.).

21 Quelle est l'adresse de votre lieu de travail ?

Indiquez l'**endroit où vous commencez habituellement votre travail** (exemple : 18, boulevard Pasteur).

Si cet endroit n'est pas fixe, notez « **variable** ». Si vous travaillez à votre domicile, notez « **à domicile** ». Si vous travaillez chez un particulier, notez « **particulier** ».

Est-ce dans la commune où vous résidez ?

(ou dans l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Oui 1 Non 2

Si non, indiquez la commune où vous travaillez :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département

n° DOM

pays pour l'étranger

22 Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler ?

- Pas de déplacement 1
- Marche à pied (ou rollers, patinette) 2
- Vélo (y compris à assistance électrique) 3
- Deux-roues motorisé 4
- Voiture, camion ou fourgonnette 5
- Transports en commun 6

23 Occupez-vous votre emploi :

à temps complet ? 1 à temps partiel ? 2

24 Êtes-vous :

- indépendant ou à votre compte ? 1
- chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire de SARL ? 2
- salarié(e) ? ⇨ cochez puis passez en **27** 3
- Vous aidez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) 4

25 Si vous êtes à votre compte ou chef d'entreprise combien de salariés employez-vous ?

Aucun 0 1 à 9 1 10 ou plus 2

26 Si vous n'êtes pas salarié, quelle est votre profession ?

Soyez précis. Par exemple : « FLEURISTE » (et non « COMMERÇANT »).

27 La suite du questionnaire s'adresse aux salariés.

28 Quel est votre type de contrat ou d'emploi ?

- Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique 1
- Contrat d'apprentissage et de professionnalisation 2
- Placé par une agence d'intérim 3
- Stage rémunéré en entreprise 4
- Emploi aidé (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.) 5
- Autre emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat court, saisonnier, vacataire, etc. 6

29 Dans votre emploi, êtes-vous :

- manoeuvre, ouvrier spécialisé ? 1
- ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier ? 2
- technicien (non cadre) ? 3
- agent de catégorie B de la fonction publique ? ... 4
- agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP ? 5
- agent de catégorie A de la fonction publique ? ... 6
- ingénieur, cadre d'entreprise ? 7
- agent de catégorie C de la fonction publique ? 8
- employé (par exemple : de bureau, de commerce, de la restauration, de maison) ? 9

30 Quelle est votre profession principale ?

Soyez précis. Par exemple : « AGENT D'ENTRETIEN » (et non « EMPLOYÉ »), « RESPONSABLE SERVICE CLIENTÈLE » (et non « CADRE »). Si vous êtes agent de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, indiquez votre grade (corps, catégorie, etc.).

31 Dans votre emploi, quelle est votre fonction principale ?

- Production, exploitation, chantier 1
- Installation, réparation, maintenance 2
- Gestion, comptabilité 3
- Études, recherche 4
- Autre : commerciale, secrétariat, logistique, etc. 5

Merci pour votre participation

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements. Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'Économie, du redressement productif et du numérique, valable pour les années 2015 à 2019.

En application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Date :

Signature :



Exemple : DUPAS, épouse MAURIN

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Cadre à remplir par l'agent recenseur

_____ commune
dépt [] [] commune [] [] []

1 Sexe Masculin 1 Féminin 2

2 Date et lieu de naissance

Né(e) le : [] [] [] [] [] []
jour mois année

à : _____
commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

[] [] [] [] [] []
département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ? [] [] [] []
année

3 Quelle est votre nationalité ?

• Française

- Vous êtes **né(e) français(e)** 1
- Vous êtes **devenu(e) français(e)** (par exemple : par naturalisation, par déclaration, à votre majorité) 2

↳ Indiquez votre nationalité à la naissance : _____

• Étrangère 3

↳ Indiquez votre nationalité : _____

4 Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours ?

Y compris apprentissage ou études supérieures.

Oui 1 Non 2

↳ Si oui, où est situé cet établissement d'enseignement ?

- Dans la **commune où vous résidez** (ou dans le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 1
- Dans une **autre commune** (ou un autre arrondissement) . . . 2

↳ Indiquez cette autre commune : _____

_____ commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) département n° DOM

5 Où habitez-vous le 1^{er} janvier 2010 ?

Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés.

- Dans le **même logement** que maintenant 1
- Dans un **autre logement de la même commune** (ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) .. 2
- Dans une **autre commune** (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 3

↳ Indiquez cette autre commune : _____

_____ commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

[] [] [] [] [] []
département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

6 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus.

7 Vivez-vous en couple ? Oui 1 Non 2

8 Quel est votre état matrimonial légal ?

- Célibataire (*jamais légalement marié(e)*) 1
- Marié(e) (*ou séparé(e) mais non divorcé(e)*) 2
- Veuf, veuve 3
- Divorcé(e) 4

9 Quel(s) diplôme(s) avez-vous ?

- Vous n'avez pas été scolarisé(e) 01
- Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège 02
- Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège 03
- CEP (certificat d'études primaires) 11
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges 12
- CAP, brevet de compagnon 13
- BEP 14
- Baccalauréat général, brevet supérieur 15
- Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit 16
- Diplôme de 1^{er} cycle universitaire, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère) 17
- Diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc. . 18

10 Quelle est votre situation principale ?

- Ne cochez qu'une seule case.
- **Emploi** (salarié ou à votre compte, y compris aide d'une personne dans son travail)
↳ cochez puis passez en **17** 1
 - **Apprentissage sous contrat ou stage rémunéré**
↳ cochez puis passez en **17** 2
 - **Études** (élève, étudiant) ou **stage non rémunéré** 3
 - **Chômage** (inscrit ou non au pôle emploi) 4
 - **Retraite** ou **préretraite** (ancien salarié ou ancien indépendant) 5
 - **Femme ou homme au foyer** 6
 - **Autre situation** 7

11 Travaillez-vous actuellement ?

- Si vous avez un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous êtes en apprentissage ou en stage rémunéré, cochez « Oui ». Si vous êtes en congé maladie ou de maternité, cochez « Oui ».
- Oui ↳ cochez puis passez en **17** 1
 - Non ↳ cochez puis passez en **12** 2

Continuez page suivante et n'oubliez pas de signer →

12 Si vous ne travaillez pas actuellement, répondez aux questions **13** à **16**.

13 Avez-vous déjà travaillé ?

- Oui 1
- Non ➔ cochez puis passez à la question **16** 2

14 Étiez-vous :

- salarié(e) ou stagiaire rémunéré ? 1
- indépendant ou à votre compte ? 2
- Vous aidiez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) 3

15 Quelle était votre profession principale ?

16 Cherchez-vous un emploi ?

- **Oui**, depuis moins d'un an 1
- **Oui**, depuis un an ou plus 2
- **Non** 3

17 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes qui travaillent actuellement.

Si vous exercez plusieurs emplois, décrivez uniquement votre emploi **principal** aux questions **18** à **30**.

18 Quel est le nom de l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez ?

Si vous êtes **intérimaire**, précisez le nom de l'établissement où vous faites votre mission. Si vous êtes **à votre compte**, inscrivez le nom de l'entreprise ou votre nom.

19 Quelle est l'activité de cet établissement ?

Soyez très précis (par exemple : « RÉPARATION AUTOMOBILE »). S'il s'agit d'une **exploitation agricole**, précisez également l'orientation des productions (vigne, élevage de volailles, etc.).

20 Quelle est l'adresse de votre lieu de travail ?

Indiquez l'endroit où vous commencez habituellement votre travail (exemple : 18, boulevard Pasteur). Si cet endroit n'est pas fixe, notez « variable ». Si vous travaillez à votre domicile, notez « à domicile ». Si vous travaillez chez un particulier, notez « particulier ».

Est-ce dans la commune où vous résidez ? (ou dans l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Oui 1 Non 2

Si non, indiquez la commune où vous travaillez :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département

n° DOM

pays pour l'étranger

21 Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler ?

- Pas de transport 1
- Marche à pied 2
- Deux-roues 3
- Voiture, camion ou fourgonnette 4
- Transports en commun 5

22 Occupez-vous votre emploi :

à temps complet ? 1 à temps partiel ? 2

23 Êtes-vous :

- indépendant ou à votre compte ? 1
- chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire de SARL ? 2
- salarié(e) ? ➔ cochez puis passez en **26** 3
- Vous aidez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) 4

24 Si vous êtes à votre compte ou chef d'entreprise combien de salariés employez-vous ?

Aucun 0 1 à 9 1 10 ou plus 2

25 Si vous n'êtes pas salarié, quelle est votre profession ?

Soyez précis. Par exemple : « FLEURISTE » (et non « COMMERÇANT »).

26 La suite du questionnaire s'adresse aux salariés.

27 Quel est votre type de contrat ou d'emploi ?

- Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique 1
- Contrat d'apprentissage 2
- Placé par une agence d'intérim 3
- Stage rémunéré en entreprise 4
- Emploi jeune, CES, contrat de qualification ou autre emploi aidé 5
- Autre emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat court, saisonnier, vacataire, etc... 6

28 Dans votre emploi, êtes-vous :

- manoeuvre, ouvrier spécialisé ? 1
- ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier ? 2
- technicien (non cadre) ? 3
- agent de catégorie B de la fonction publique ?... 4
- agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP ? 5
- agent de catégorie A de la fonction publique ?... 6
- ingénieur, cadre d'entreprise ? 7
- agent de catégorie C ou D de la fonction publique ?... 8
- employé (par exemple : de bureau, de commerce, de la restauration, de maison) ? 9

29 Quelle est votre profession principale ?

Soyez précis. Par exemple : « CAISSIÈRE » (et non « EMPLOYÉE »), « CHEF DE SERVICE CLIENTÈLE » (et non « CADRE »). Si vous êtes agent de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, indiquez votre grade (corps, catégorie, etc.).

30 Dans votre emploi, quelle est votre fonction principale ?

- Production, exploitation, chantier 1
- Installation, réparation, maintenance 2
- Gestion, comptabilité 3
- Études, recherche 4
- Autre : commerciale, secrétariat, logistique, etc. 5

Merci pour votre participation

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2009A0101EC du ministre chargé de l'économie, valable de 2009 à 2013.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Date :

Signature :



Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Cadre à remplir par l'agent recenseur

_____ commune

dépt _____ commune _____

1 Sexe Masculin 1 Féminin 2

2 Date et lieu de naissance

Né(e) le : _____ jour _____ mois _____ année

à : _____ commune

_____ département n° DOM _____ pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ? _____ année

3 Quelle est votre nationalité ?

- Française
 - Vous êtes **né(e) français(e)** 1
 - Vous êtes **devenu(e) français(e)** (par exemple : par naturalisation, par déclaration, à votre majorité) 2

↳ Indiquez votre nationalité à la naissance :

- Étrangère 3
- ↳ Indiquez votre nationalité : _____

4 Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours ?

Y compris apprentissage ou études supérieures.

Oui 1 Non 2

↳ Si oui, où est situé cet établissement ?

- Dans la **commune où vous résidez** (ou dans le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 1
- Dans une **autre commune** (ou un autre arrondissement) . . . 2

↳ Indiquez cette autre commune (précisez l'arrondissement) :

_____ commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) département n° DOM

5 Où habitez-vous le 1^{er} janvier 1999 ?

Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés.

- Dans le **même logement** que maintenant 1
- Dans un **autre logement** de la **même commune** (ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) . . 2
- Dans une **autre commune** (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 3

↳ Indiquez cette autre commune (précisez l'arrondissement) :

_____ commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

_____ département n° DOM _____ pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

6 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus.

7 Vivez-vous en couple ? Oui 1 Non 2

8 Quel est votre état matrimonial légal ?

- Célibataire (*jamais légalement marié(e)*) 1
- Marié(e) (*ou séparé(e) mais non divorcé(e)*) 2
- Veuf, veuve 3
- Divorcé(e) 4

9 Quel(s) diplôme(s) avez-vous ?

- Vous n'avez pas été scolarisé(e) 01
- Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège 02
- Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège 03
- CEP (certificat d'études primaires) 11
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges 12
- CAP, brevet de compagnon 13
- BEP 14
- Baccalauréat général, brevet supérieur 15
- Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit 16
- Diplôme de 1^{er} cycle universitaire, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère) 17
- Diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc. . 18

10 Quelle est votre situation principale ?

Ne cochez qu'une seule case.

- **Emploi** (salarié ou à votre compte, y compris aide d'une personne dans son travail)
 - ↳ cochez puis passez en **17** 1
- **Apprentissage** sous contrat ou **stage rémunéré**
 - ↳ cochez puis passez en **17** 2
- **Études** (élève, étudiant) ou **stage non rémunéré** 3
- **Chômage** (inscrit ou non à l'ANPE) 4
- **Retraite** ou **préretraite** (ancien salarié ou ancien indépendant) 5
- **Femme ou homme au foyer** 6
- **Autre situation** 7

11 Travaillez-vous actuellement ?

Si vous avez un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous êtes en apprentissage ou en stage rémunéré, cochez « Oui ». Si vous êtes en congé maladie ou de maternité, cochez « Oui ».

- Oui ↳ cochez puis passez en **17** 1
- Non ↳ cochez puis passez en **12** 2

Continuez page suivante →

12 Si vous ne travaillez pas actuellement, répondez aux questions **13** à **16**.

13 Avez-vous déjà travaillé ?

- Oui 1
- Non ⇨ cochez puis passez à la question **16** 2

14 Étiez-vous :

- salarié(e) ou stagiaire rémunéré ? 1
- indépendant ou à votre compte ? 2
- Vous aidiez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) 3

15 Quelle était votre profession principale ?

16 Cherchez-vous un emploi ?

- **Oui**, depuis moins d'un an. 1
- **Oui**, depuis un an ou plus 2
- **Non**. 3

17 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes qui travaillent actuellement.

Si vous exercez plusieurs emplois, décrivez uniquement votre emploi **principal** aux questions **18** à **30**.

18 Quel est le nom de l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez ?

Si vous êtes **intérimaire**, précisez le nom de l'établissement où vous faites votre mission. Si vous êtes **à votre compte**, inscrivez le nom de l'entreprise ou votre nom.

19 Quelle est l'activité de cet établissement ?

Soyez très précis (par exemple : « RÉPARATION AUTOMOBILE »). S'il s'agit d'une **exploitation agricole**, précisez également l'orientation des productions (vigne, élevage de volailles, etc.).

20 Quelle est l'adresse de votre lieu de travail ?

Indiquez l'**endroit où vous commencez habituellement votre travail** (exemple : 18, boulevard Pasteur).

Si cet endroit n'est pas fixe, notez « **variable** ».

Si vous travaillez à votre domicile, notez « **à domicile** ».

Si vous travaillez chez un particulier, notez « **particulier** ».

Est-ce dans la commune où vous résidez ?

(ou dans l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Oui 1 Non 2

Si non, indiquez la commune où vous travaillez :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département

n°
DOM

pays pour l'étranger

21 Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler ?

- Pas de transport 1
- Marche à pied 2
- Deux-roues 3
- Voiture, camion ou fourgonnette 4
- Transports en commun 5

22 Occupez-vous votre emploi :

à temps complet ? 1 à temps partiel ? 2

23 Êtes-vous :

- indépendant ou à votre compte ? 1
- chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire de SARL ? 2
- salarié(e) ? ⇨ cochez puis passez en **26** 3
- Vous aidez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) 4

24 Si vous êtes à votre compte ou chef d'entreprise combien de salariés employez-vous ?

Aucun 0 1 à 9 1 10 ou plus 2

25 Si vous n'êtes pas salarié, quelle est votre profession ?

Soyez précis. Par exemple : « FLEURISTE » (et non « COMMERÇANT »).

26 La suite du questionnaire s'adresse aux salariés.

27 Quel est votre type de contrat ou d'emploi ?

- Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique 1
- Contrat d'apprentissage 2
- Placé par une agence d'intérim 3
- Stage rémunéré en entreprise 4
- Emploi jeune, CES, contrat de qualification ou autre emploi aidé 5
- Autre emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat court, saisonnier, vacataire, etc. 6

28 Dans votre emploi, êtes-vous :

- manœuvre, ouvrier spécialisé ? 1
- ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier ? 2
- technicien (non cadre) ? 3
- agent de catégorie B de la fonction publique ? ... 4
- agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP ? 5
- agent de catégorie A de la fonction publique ? ... 6
- ingénieur, cadre d'entreprise ? 7
- agent de catégorie C ou D de la fonction publique ? . 8
- employé (par exemple : de bureau, de commerce, de la restauration, de maison) ? 9

29 Quelle est votre profession principale ?

Soyez précis. Par exemple : « CAISSIÈRE » (et non « EMPLOYÉE »), « CHEF DE SERVICE CLIENTÈLE » (et non « CADRE »).

Si vous êtes **agent de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière**, indiquez votre grade (corps, catégorie, etc.).

30 Dans votre emploi, quelle est votre fonction principale ?

- Production, exploitation, chantier 1
- Installation, réparation, maintenance 2
- Gestion, comptabilité 3
- Études, recherche 4
- Autre : commerciale, secrétariat, logistique, etc. 5

2. La base étude

2.6. Le panel d'actifs

La table PANACT : EDP_Bennnn_PANACT.....	2
Dictionnaire des variables du panel anonymisé tous salariés 2017 réalisé par la division « Salaires et revenus d'activité » de l'Insee.....	6
Annexe 1 : dessin de fichier.....	19
Annexe 2 - Nomenclature des catégories socioprofessionnelles et des qualifications dans la Fonction publique de l'État.....	22
Annexe 3 - Nomenclature des services.....	30

La table PANACT : EDP_Bennnn_PANACT

nnnn = millésime de la base étude

Unité observée : activité salariée annuelle de l'individu "EDP".**Source :** *Panels de salariés* constitués à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et des fichiers de paye des agents de l'état (FPE).**Contenu :**

La table PANACT rassemble des informations sur l'activité salariée issues des panels de salariés de l'Insee, eux-mêmes constitués à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et des fichiers de paye des agents de l'état (FPE). Ainsi, le type d'information disponible dans l'EDP, la période et le champ couverts découlent directement de l'information disponible dans ces sources et de son organisation :

- l'information disponible dans l'EDP est annuelle, c'est-à-dire au niveau an*individu (il s'agit donc d'une agrégation supplémentaire par rapport à l'information disponible dans les panels de salariés qui sont eux-mêmes constitués à partir des fichiers des déclarations annuelles de données sociales et des fichiers de paie de l'état de niveau « poste », -an*individu*siret- agrégés au niveau de l'entreprise -an*individu*siren-). Pour une année donnée, les informations retenues dans l'EDP sont :
 - o le revenu salarial et le temps travaillé dans l'année : les salaires nets, les heures et les durées de paie (en jours) sont additionnés pour tenir compte de l'ensemble de l'activité salariée de l'individu pendant l'année.
 - o les caractéristiques relatives au poste principal occupé cette année. Le poste principal correspond au poste pour lequel la durée de paie est la plus longue et, en cas d'ex aequo, le salaire le plus élevé. Lorsqu'un individu a travaillé une année dans plusieurs entreprises, ce sont les caractéristiques du poste principal de l'entreprise qui cumule la durée de paie la plus longue et, en cas d'ex aequo, le salaire le plus élevé.
- l'information est disponible depuis 1967 jusqu'en 2013 sur un champ évolutif (cf. documentation du panel « tous salariés ») : ce champ couvre globalement les salariés du secteur privé en France métropolitaine hors secteurs agricoles depuis 1967, y compris les salariés des entreprises publiques, la fonction publique hospitalière est intégrée à partir de 1984, la fonction publique d'État et les collectivités territoriales à partir de 1988. Le secteur agricole et les Doms sont inclus à partir de 2002, les salariés des particuliers employeurs à partir de 2009.
- l'information est disponible pour les individus "EDP" nés en octobre des seules années paires jusqu'en 2001, et de toutes les années de naissance à partir de 2002.

Remarques :

- 1) En raison du surcroît d'activité lié au recensement de la population, les DADS n'ont pas été traitées par l'Insee en 1981, 1983 et 1990, on ne dispose donc pas d'observations pour ces années dans le panel d'actifs.
- 2) Par ailleurs, l'information concernant des individus des panels de salariés de NIR dits « fictifs » ou « hors champ », qui ne sont par définition pas retrouvés dans l'EDP, n'a pas été intégrée. En particulier, les années 2003 et 2004 ont connu des taux d'identifiants fictifs plus élevés que les autres années.
- 3) Les salaires NETNET et NETNETR sont diffusés avec cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire (CPSO) à partir de 2013. Il y a donc une rupture de série à partir de 2013 puisque les salaires ne tiennent pas compte de la cotisation patronale pour complémentaire santé obligatoire en 2012 et avant.

Pour une documentation précise du champ et des modalités des variables voir le dictionnaire des codes du panel anonymisé tous salariés à partir de la page 6. Cette documentation est réalisée par la division « Salaires et revenus d'activité » de l'Insee.



EDP_BEEnnnn_PANACT			
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format
Variables de gestion			
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char
Variables liées à l'individu			
AN	Année d'activité de l'individu EDP	5	Num
ENTPAN	Année d'entrée dans le panel de l'individu EDP	5	Num
NBENT	Nombre d'entreprises dans lesquelles l'individu EDP a travaillé durant l'année	10	Char
NETNET	Salaire net de l'individu EDP durant l'année	11	Num
NETNETR	Salaire net en euros constants de l'individu EDP durant l'année	11	Num
DP	Durée de paie en jours (entre 1 et 360) de l'individu EDP durant l'année	11	Num
DPC	Durée de paie convertie en équivalent "temps complet et plein salaire" exprimée en jour	11	Num
NBHEUR	Nombre d'heures rémunérées (depuis 1993) de l'individu EDP durant l'année	11	Num
Variables liées au poste principal occupé par l'individu			
CS1	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP durant l'année à 1 chiffre	10	Char
CS2	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP durant l'année à 2 chiffres	10	Char



CS1_ANC	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP durant l'année à 1 chiffre jusqu'en 1982 inclus	10	Char
CS2_ANC	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP durant l'année à 2 chiffres jusqu'en 1982 inclus	10	Char
CSK	Catégorie socioprofessionnelle avec qualification (FPE uniquement)	10	Char
PCS4	Code PCS de l'individu EDP durant l'année à 4 chiffres (depuis 1993)	10	Char
CAT	Catégorie d'agents	10	Char
REGR	Région de résidence de l'individu EDP	10	Char
DEPR	Département de résidence de l'individu EDP	10	Char
COMR	Commune de résidence de l'individu EDP (depuis 1988)	10	Char
REGT	Région de travail de l'individu EDP	10	Char
DEPT	Département de travail de l'individu EDP	10	Char
COMT	Commune de travail de l'individu EDP	10	Char
CONTRAT_TRAVAIL	Type de contrat de travail (depuis 2005)	10	Char
CE	Condition d'emploi de l'individu EDP	10	Char
A38	Activité agrégée à partir de 1994	10	Char



APE40	Activité agrégée (jusqu'en 1992)	10	Char
NES5	Activité économique de l'établissement (sauf en 1993)	10	Char
DOMEMPL	Domaine d'emploi (depuis 1986)	10	Char
NBSA_ENT	Nombre de salariés dans l'entreprise au 31/12	best12	Num
NBSA_ET	Nombre de salariés dans l'établissement au 31/12	best12	Num



Dictionnaire des variables du panel anonymisé tous salariés 2017 réalisé par la division « Salaires et revenus d'activité » de l'Insee

1. Présentation

Le panel permet de suivre des salariés depuis 1976. Il correspond jusqu'en 2001 inclus à un échantillon d'environ 1/24^{ème} obtenu en gardant les individus nés en octobre d'une année paire. À partir de 2002, l'échantillon a été doublé. Ce panel résulte de la concaténation de l'ancien panel DADS (salariés du secteur privé, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale) et des données de panel sur les agents de l'État. Désormais un unique panel dit « Tous salariés » couvre les champs de l'ancien panel DADS et des agents de l'État.

Il est possible de travailler à champ constant entre 1988 et 2017 à condition de filtrer d'une part les postes des salariés des particuliers-employeurs, ces derniers n'ayant été intégrés au panel que depuis 2009 inclus, et d'autre part les lignes correspondant aux indemnités chômage qui ne sont, elles, incluses dans le panel que depuis 2008 inclus.

Historique

Au départ, en 1976, le panel tous salariés concerne l'ensemble des salariés du secteur privé (hors agriculture), y compris les salariés des entreprises publiques, soit l'ensemble des salariés faisant l'objet d'une déclaration annuelle de données sociales (DADS).

La fonction publique d'État est intégrée en 1978, bien qu'elle soit issue d'une source distincte : les fichiers de paie de l'État.

La fonction publique hospitalière est intégrée en 1984, les collectivités territoriales en 1988. Une partie de l'action sociale publique, à la frontière entre fonction publique hospitalière et territoriale, est présente dès 1976 tandis qu'une autre apparaît en même temps que les collectivités territoriales, soit en 1988.

Quatre changements importants de la chaîne de production du panel ont eu lieu en 1993, 2002, 2009 et 2016 : ils peuvent expliquer des ruptures de séries. Par ailleurs, les identifiants individus sont parfois mal ou non remplis. Dans ce cas, celui-ci est remplacé par un identifiant fictif. Il est donc par la suite impossible de faire le lien avec les autres observations de cet individu. Les années 1994, 2003 et 2004 ont connu des taux d'identifiants fictifs plus élevés que les autres années. Les années 2003 à 2005 ont connu des problèmes d'intégration des données (i) issues des agences d'intérim, et (ii) de certains des individus appartenant au doublement de l'échantillon introduit en 2002 (voir note n°2019_35094_DG75-F240).

Enfin, en raison du surcroît d'activité lié au recensement de la population, les DADS n'ont pas été traitées par l'Insee en 1981, 1983 et 1990 : on ne dispose donc pas d'observations pour ces années dans le panel. De même, les données des fichiers de paie de l'État sont absentes en 1979, 1981 et 1987.

Enfin, à partir de 2008, le panel intègre le chômage indemnisé.

Constitution du panel

Le panel est constitué à partir de fichiers (DADS puis DSN, et fichiers de paie de l'État) annuels de niveau poste (individu*siret) qui sont agrégés au niveau de l'entreprise. **On obtient donc un fichier au niveau individu*siren*an.**

Pour agréger les postes d'un individu qui a travaillé dans au moins deux établissements différents d'une même entreprise au cours d'une année donnée, on garde les caractéristiques de l'établissement pour lequel la durée de paie est la plus longue et, en cas d'*ex æquo*, le salaire le plus élevé. Les salaires nets et bruts fiscaux, les heures et les durées de paie (en jours) sont additionnés. On retient la plus petite date de début de rémunération et la plus grande date de fin de rémunération. La durée de paie est ensuite mise en cohérence avec ces dates : si elle est supérieure à l'intervalle, on l'ajuste (cela pourrait se produire, par exemple, dans le cas d'une personne ayant deux postes à temps partiels).

Échantillon

Le panel tous salariés validité 2001 et précédentes concernait les individus nés en octobre une année paire. Le panel tous salariés validité 2002 à 2011 concernait à la fois les individus nés en octobre une année paire et ceux nés en octobre des années impaires. Le panel tous salariés validité 2012 et suivantes concerne les individus nés en octobre des années paires et ceux nés un jour couvert par



l'échantillon démographique permanent (EDP), c'est-à-dire du 2 au 5 janvier, du 1^{er} au 4 avril, du 1^{er} au 4 juillet et du 1^{er} au 4 octobre quelle que soit l'année de naissance.

L'échantillon du panel validité 2017 surreprésente donc les individus nés les années paires par rapport aux individus nés les années impaires : 72,9 % des individus de l'échantillon sont nés une année paire sous l'hypothèse d'un nombre de naissance indépendant de la date. Cette surreprésentation des individus nés les années paires provoque une déformation de la structure en âge de l'échantillon d'année en année. Ainsi, les années paires, les individus d'âges pairs sont surreprésentés, tandis que les années impaires, ce sont les âges impairs.

Biais lié à la déformation de la structure en âge

Lorsque l'on cherche à estimer la distribution de salaire ou de revenu salarial par âge, cette déformation peut conduire à des biais. Après l'année 2002, ces biais peuvent être résolus en se restreignant aux individus nés les jours EDP : sur ce sous-échantillon, la structure en âge n'est pas biaisée par la surreprésentation des années de naissance paires. Cela conduit toutefois à éliminer toutes les observations à NIR fictifs. La variable PANNOUV permet de repérer, à partir de 2002, les individus nés les jours EDP.

Pour les années antérieures à 2002, l'échantillon n'inclut que des individus nés une année paire. **De ce fait, la structure en âge n'est pas comparable entre deux années consécutives, mais de deux ans en deux ans.**

Changement de nomenclatures

La plupart des variables reprennent les modalités des variables DADS. Pour certaines variables, les modalités ont changé au cours du temps : elles sont alors, dans la mesure du possible, modifiées dans la chaîne de production du panel de façon à rester identiques d'une année sur l'autre. En revanche, lorsqu'il y a eu des changements radicaux de nomenclature, une rétropolation satisfaisante n'a pas toujours été possible.

Activité économique

La codification de l'activité économique suit les changements de nomenclature. Un changement très important est intervenu en 1993 avec le passage de la NAP73 à la NAF. Cette année-là, certaines entreprises ont utilisé la NAP et d'autres la NAF, de sorte que les variables APEN et APET sont renseignées parfois avec une nomenclature et parfois avec une autre. La NAF comportant une lettre en dernière position et pas la NAP, il est ainsi possible de les différencier. Un autre changement, moins important, a eu lieu en 2003 (passage de NAF à NAF rev. 1). Enfin, un changement important intervient en 2008 avec le passage à la NAF rev. 2. Comme cette dernière est codée sur 5 chiffres, elle est stockée dans une nouvelle variable (APEN2 et APET2). En 2008, le fichier est en double nomenclature : à la fois les variables APEN, APET, APEN2 et APET2 sont remplies. La NAF rev. 1 n'est fournie en 2008 qu'à titre de comparaison avec les années antérieures. Lorsque cela est possible, c'est la NAF rev. 2 qui doit être utilisée à partir de 2008.

La nomenclature économique de synthèse (NES) a été adoptée par l'Insee en 1994. La NES36 n'est disponible que depuis 1994 car elle n'a pas pu être rétropolée avant. On a cependant pu reconstituer la NES5 depuis 1976 (sauf pour 1993). Avant 1993, on dispose aussi d'un regroupement en 40 niveaux de la NAP73 dans la variable APE40 (cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008).

Catégories socioprofessionnelles

La codification de la catégorie socioprofessionnelle est dépendante elle aussi des changements de nomenclatures intervenus au cours du temps.

Avant 1982 inclus, la CS est dans l'ancienne nomenclature et stockée dans les variables CS2_ANC et CS1_ANC (cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008). Cette ancienne nomenclature étant très différente, on n'a pas procédé à une rétropolation qui aurait été très approximative. La CS à 1 chiffre avant 1982 est simplement égale au premier chiffre de la CS2_ANC. La CS à 1 chiffre est en effet à peu près stable entre les deux nomenclatures, à quelques exceptions près comme les contremaîtres qui passent de 6 à 4.



Jusqu'en 2001 inclus, la variable CS à 2 chiffres des DADS comprenait une modalité particulière commençant par 7 pour les apprentis et les stagiaires. Depuis 2002, les stagiaires et les apprentis sont classés dans leur CS. Dans le panel, le choix suivant a été fait : pour la CS à 1 chiffre, ils sont classés dans leur CS ; pour la CS à deux chiffres, on garde une CS à part commençant par 7 pour les stagiaires et apprentis.

Enfin, à partir de 2009, la PCS-ESE sur 4 positions remplace la CS sur 2 positions dans les DADS. En plus du libellé d'emploi, la PCS-ESE s'appuie sur l'utilisation de la position professionnelle du salarié et de la PCS déclarée par l'établissement. La précision du codage s'en trouve améliorée. Par exemple, un comptable classé auparavant en profession intermédiaire pourra dorénavant être compté soit en employé, soit en cadre selon l'information disponible. Ce changement crée une **rupture de série**, y compris sur la CS à 1 chiffre. Cependant, afin de permettre des comparaisons par PCS entre 2008 et 2009, la PCS a été rétopolée sur l'année 2008 dans le secteur privé uniquement (variable PCS_v2). Autrement dit, sur l'année 2008, on dispose du codage de la PCS selon l'ancienne méthode (variable PCS4) et la nouvelle méthode (variable PCS_v2).

2. Changements notables en 2017

- Modification du calcul de l'année de naissance et redressement de l'âge : l'année de naissance et l'âge sont à présent calculés conformément à la note n°2020_3704_DG75-F240 relative au changement du mode de calcul de l'année de naissance dans le panel tous salariés. Cela conduit à attribuer une année de naissance au 21^e siècle pour un certain nombre d'individus (ce qui n'était pas possible auparavant), et à redresser l'âge en cohérence avec l'année de naissance (avec un impact très notable en 2012 et dans une moindre mesure en 2016).
- Correction des lignes Assedic (périodes de chômage indemnisé repérées par CE=A) en 2016 : une erreur avait conduit à ce que les variables de salaire, qui correspondent pour ces lignes aux montants des indemnités chômage, soient manquantes en 2016. Le problème a été corrigé.
- Correction de la base CSG dans la fonction publique en 2011 : la base CSG est nulle pour la quasi-totalité des postes de la fonction publique en 2011. La variable a été corrigée à l'aide de la variable CSG disponible dans SIASP.

Avertissement sur les données relatives à l'année 2017 :

A partir de 2016, les déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent aux administrations ont été progressivement remplacées par les déclarations sociales nominatives (DSN). Alors qu'en 2016 la plupart des entreprises remplissaient encore des DADS, ce sont principalement les DSN qui sont utilisées dans le fichier 2017. Les comportements déclaratifs des entreprises ont pu être modifiés à l'occasion du passage aux nouvelles formalités, ce qui est susceptible de créer des ruptures par rapport aux données antérieures.

Pour plus de détails relatifs aux changements concernant l'année 2017, l'utilisateur du panel est invité à lire la documentation accompagnant les fichiers détail DADS Tous salariés 2017 (*cf Note N°2020_11993_DG75-F220 du 3 juin 2020, Demande d'archivage intermédiaire et de mise à disposition des fichiers Tous salariés (DADS - DSN) 2017*).



3. Description des fichiers

La structure des fichiers est la suivante : chaque observation correspond à l'emploi d'un individu dans une entreprise au cours d'une année (ou bien à une période de chômage indemnisé d'un individu une année donnée). Les variables qu'ils contiennent sont spécifiques à l'emploi occupé ; il s'agit en particulier de la rémunération nette versée par l'entreprise à l'individu au cours de l'année, du nombre de jours de rémunération dans l'année, des jours de début et de fin de rémunération.

Dictionnaire des codes

A38 Activité agrégée A38

depuis 1994

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/agregatnaf2008/agregatnaf2008.htm>

AGE Age du salarié durant l'année courante

AN Année de validité du poste

ANCSIR Ancienneté dans l'entreprise, exprimée en nombre d'années

Variable calculée à partir de l'historique des postes des salariés. Voir la note n°2018_25053_DG75-F240 pour les détails méthodologiques.

ANNAI Année de naissance du salarié

APE40 Activité économique

DADS uniquement, jusqu'en 1992

Regroupement en 40 niveaux de la NAP73 (cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008).

APEN Activité économique de l'entreprise (NAP73, NAF, NAF rev.1)

APET Activité économique de l'établissement (NAP73, NAF, NAF rev.1)

DADS uniquement, jusqu'en 2008

L'activité économique dans le panel a suivi les différentes nomenclatures officielles. De 1976 à 1993, il s'agit de la NAP73. En 1993 une partie de l'activité économique a été déclarée selon la NAP73, et une partie selon la nouvelle nomenclature d'activité française de 1993, qui a ensuite été conservée jusqu'en 2002 :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf1993/naf1993.htm>

Enfin en 2003 la NAF a été légèrement révisée, et de 2003 à 2008 on utilise la NAF rev. 1 :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2003/naf2003.htm>

APEN2 Activité économique de l'établissement (NAF rev. 2),

APET2 Activité économique de l'établissement (NAF rev. 2),

DADS uniquement, depuis 2008

L'activité économique dans le panel a suivi les différentes nomenclatures officielles. A partir de 2008, l'activité économique est codée en NAF rev. 2. La NAF rev. 1 n'est fournie en 2008 qu'à titre de comparaison avec les années antérieures. Lorsque cela est possible, c'est la NAF rev. 2 qui doit être utilisée dès 2008.

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2008/naf2008.htm>

AV Avantages en nature

AVR Avantages en nature en euros constants

BASCSG Base CSG

depuis 1999

Revenus servant de base au calcul de la CSG en euros courants. Ils correspondent généralement au montant brut des rémunérations, indemnités, allocations, primes y compris les avantages en nature ou en espèce versés au salarié en contrepartie ou à l'occasion du travail, l'épargne salariale, la participation, l'abondement au Plan Épargne Entreprise ou au PERCO, après application d'une déduction forfaitaire pour frais professionnels.



BASCSGR Base CSG en euros constants

depuis 1999

cf. BASCSG

CAT Catégorie d'agents

Modalités :

A, B, C pour la fonction publique.

P pour le secteur privé.

CATJUR Catégorie juridique

DADS uniquement, depuis 1986

C'est une nomenclature à vocation inter-administrative, utilisée dans SIRENE et dans la gestion du Registre du Commerce et des Sociétés.

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/cj/cj.htm>

CE Condition d'emploi

Modalités :

C Temps complet

P Temps partiel

I Intérimaires

D Travailleurs à domicile

A Chômage indemnisé (ligne ASSEDIC, depuis 2008)

Il y a une rupture en 2002, date à partir de laquelle la modalité I disparaît dans les DADS : les intermittents (contrat à durée indéterminée pour des emplois permanents qui comportent par nature une alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées) et intérimaires sont reclassés en fonction de leur condition d'emploi.

COMR Code géographique de la commune de résidence du salarié

Adresse au 01/01 de l'année N+1 ou dernière adresse connue avant cette date.

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

COMT Code géographique de la commune d'implantation de l'établissement

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

CONTRAT_TRAVAIL Contrat de travail ou avenant en vigueur pendant la période principale du poste de travail

*DADS uniquement, depuis 2005. **

De 2005 à 2012, la nomenclature est la suivante :

01 CDI

02 CDD

03 contrat de travail temporaire

04 contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de 10 salariés au plus

05 contrat d'apprentissage entreprises non artisanales de plus de 10 salariés au plus

06 contrat emploi jeunes

07 contrat emploi solidarité

08 assistant d'éducation (IRCANTEC)

20 mandat électif (IRCANTEC)

21 arrêté de nomination (médecin) (IRCANTEC)

23 contrat nouvelle embauche (CNE)

25 contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

26 contrat d'avenir

27 contrat de travail à durée déterminée à objet défini

90 sans contrat

A partir de 2013, la nomenclature est :

01 contrat à durée indéterminée

02 contrat à durée déterminée

03 contrat de travail temporaire (mission)

04 contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de 10 salariés au plus

05 contrat d'apprentissage entreprises non artisanales de plus de 10 salariés au plus

20 élus



- 27 contrat de travail à durée déterminée à objet défini
- 28 contrat à durée déterminée pour les seniors
- 90 sans contrat de travail
- 92 Assistant(e) maternel(le) et familial(e)
- 93 contrat aidé
- 95 travail occasionnel (saisonnier, occasionnel)
- 96 travail à l'acte (vacataire, intermittent, travailleur à domicile)

CONV_COLL Code de convention collective de branche

DADS uniquement, depuis 2005

Selon une nomenclature gérée par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (IDCC). <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/identification-des-conventions.675/>

CS1 Catégorie socioprofessionnelle à 1 chiffre

Niveau 1 de la PCS-ESE, à 6 modalités :

- 1 Agriculteurs
- 2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprises
- 3 Cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 Professions intermédiaires
- 5 Employés
- 6 Ouvriers

CS1_ANC Catégorie socioprofessionnelle à 1 chiffre

DADS uniquement, jusqu'en 1982

cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008

CS2 Deux premiers caractères de la catégorie socioprofessionnelle

DADS uniquement

Nomenclature basée sur le niveau 2 de la PCS-ESE, complétée par des codes commençant par 7 pour les stagiaires et les apprentis. Le panel a suivi la mise à jour de la nomenclature PCS-ESE en 2003.

cf. nomenclatures officielles de la PCS-ESE :

http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcse/pcse2003/liste_n2.htm
http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcse/pcse1982/liste_n2.htm

CS2_ANC Catégorie socioprofessionnelle à 2 chiffres

DADS uniquement, jusqu'en 1982

Nomenclature en C8.4 du guide méthodologique des DADS validité 2008

On peut reconstituer une CS à un chiffre comparable avec la nouvelle nomenclature à l'aide du premier chiffre de CS2_ANC.

CSK Catégorie socioprofessionnelle avec qualification (cf. annexe 2)

FPE uniquement, jusqu'en 2008

L'annexe 2 donne les intitulés en clair et en abrégé des 73 modalités.

DEBREMU Date de début de rémunération du poste

La date est exprimée en jours depuis le début de l'année du poste, entre 1 et 360.

Remarque : certains établissements pratiquent le décalage de paie et déclarent les salaires de début décembre de l'année n-1 à fin novembre de l'année n (donc du jour -30 à 330). Le traitement de ces décalages de paie dans les DADS a changé au cours du temps.

DEPNAI Département de naissance

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

DEPR Département de résidence du salarié

Adresse au 01/01 de l'année N+1 ou dernière adresse connue avant cette date.

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>



DEPT Département de travail (de l'établissement)

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

Remarque : DEPT n'est pas renseigné pour les militaires payés par le ministère de la Défense (la zone est mise à 00) mais le code région REGT, créé avant cet effacement, est toujours renseigné (certains des militaires appartiennent à d'autres ministères que celui de la Défense)

DOMEMPL Domaine d'emploi

Variable de synthèse créée pour permettre une partition rapide entre les différentes catégories d'employeur.

Modalités :

0	Entreprises absentes du référentiel	CJ=00
1	Fonction Publique d'État	CJ=71** et CJ=7331 et CJ de 7382 à 7389 (à l'exception des SIREN 180014045,180035016, 180035024, 180035032, 180035065, 180036063, 189400039)+ siren 180020026 (CDC)
2	Fonction Publique Territoriale	CJ=72** et CJ=7312 à 7314 et CJ=7341 à 7363 et CJ=7371 à 7379+ siren=180014045 (CNFPT)
3	Fonction Publique Hospitalière	CJ=7364 à 7366+ siren 189400039 et 180036063
4	Autres organismes publics administratifs	CJ=74** (sauf siren 180020026) et CJ=7321, 7322, 7323, 7381+ siren 180035016, 180035065,180035024 et 180035032
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	CJ=4***
6	Entreprises individuelles	CJ=1*** (sauf source PE) et CJ=5498
7	Particuliers Employeurs	données marquées comme issues de PE
8	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	CJ=8*** et CJ=9***
9	Autres sociétés privées	CJ=2*** et CJ=3*** et CJ=5*** (sauf 5498) et CJ=6***

DP Durée de paie dans l'année, exprimée en jours

Cette variable cherche à mesurer la durée effective d'emploi dans l'année.

Remarque : cette variable est exprimée en quinzaines dans la FPE jusqu'en 2008. Ainsi dans le panel les agents de l'État ont une durée de paie exprimée en jours, mais multiple de 15 jusqu'en 2008.

DPC Durée de paie convertie en équivalent "temps complet et plein salaire", exprimée en jours FPE uniquement, jusqu'en 2008

Cette variable a pour objet de permettre des calculs de volume ou de coût de main-d'œuvre faisant abstraction des conditions particulières d'emploi de chaque agent, qu'elles soient durables (temps partiel par exemple) ou accidentelles (arrêt de maladie...) : la durée annuelle de travail d'un agent est convertie en ce qu'elle aurait été si, pour une rémunération annuelle égale, l'agent avait travaillé à temps complet et n'avait pas subi d'abattement de salaire.

Par exemple, un agent à mi-temps pendant 4 mois puis à temps complet pendant 4 mois puis en arrêt de maladie à demi-traitement pendant les 4 derniers mois de l'année aura DP = 360 et DPC = 240 (2 mois + 4 mois + 2 mois)

ECH Échelon dans le grade

FPE uniquement, jusqu'en 2008

Valeurs possibles : 00, 01 à 15.

Le nombre d'échelons dans un grade ou un emploi est variable et certains emplois (notamment ceux dont la rémunération n'est pas calculée à partir d'un indice) ne comportent aucun échelon (E = 00).

Pour les agents "hors-échelle" (cf. code HE), l'échelon est remplacé par le chevron (E = 01, 02, 03).

ENS Code "Enseignant"

FPE uniquement, reconstituée à partir de 2009



- 0 Non enseignant
- 1 Enseignants stricto sensu
- 2 Directeurs d'établissement d'enseignement
- 3 Autres professions de l'enseignement : inspecteurs, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation, surveillants d'externat et d'internat, (aides)-éducateurs
- 4 Chercheurs
- 5 Élèves enseignants

Ce code est dérivé du grade et est indépendant de l'emploi réellement exercé : par exemple, un ingénieur d'agronomie professeur de lycée agricole a le code 0 et non 1 ; réciproquement un instituteur travaillant dans une inspection académique a le code 1 et non 0, et les agents des corps des personnels de direction des établissements du second degré ont toujours le code 2 même s'ils exercent d'autres fonctions.

ENTPAN Année d'entrée dans le panel

Lorsque l'année d'entrée dans le panel est antérieure à la première apparition du salarié, il s'agit de l'année de première apparition dans les panels État (à partir de 1978) ou DADS 67-75 (à partir de 1967).

ENTSIR Année d'entrée dans l'entreprise

FILTRE Indicatrice de poste non annexe

FINREMU Date de fin de rémunération du poste

La date est exprimée en jours depuis le début de l'année du poste, entre 1 et 360.

GRADE Grade ou emploi

FPE uniquement, jusqu'en 2008

Code à 8 caractères obtenu par concaténation des 4 codes élémentaires :

M ou MING (2c) : Ministère de rattachement statutaire du grade

N ou NATSER (1c) : Nature de service

C (3c) : Corps ou pseudo-corps (regroupement d'emplois pour les non-titulaires)

G (2c) : Grade dans le corps (ou emploi pour les non-titulaires)

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=ir-agents08&page=irweb/agents08/dd/doc/var/GRADE.htm

MIN Ministère

FPE uniquement, y compris après 2009

19 modalités avant 2000, 15 modalités à partir de 2002 (y compris "90")

MIN	supp	B	Désignation (* = pour mémoire)
01		01	Affaires étrangères
02		02	Culture
03		03, 87	Agriculture
04	(1)	04	Anciens combattants (*)
06		06	Éducation Nationale : enseignement scolaire
07		07, 94 (cf. 2)	Économie, Finances, Industrie
09		09	Intérieur
10		10, 86, 95	Justice
12		12, 15, 18, 40, 91	Services du Premier ministre, Plan et aménagement du territoire
21	(2)	05, 16, 21, 33	Industrie, Recherche, Commerce et Artisanat, Tourisme (*)
22		14	Outre-mer
23		23, 37 (cf. 3)	Équipement, logement et transports ; Environnement
24	(3)	24 à 28, 93	Transports, Mer (*)
30	(4)	30	Coopération (*)
32		32	Jeunesse et sports
34		35, 36	Santé et Travail (affaires sociales, solidarité)
38		38	Éducation nationale : enseignement supérieur
70		70	Défense
90	(5)	90 (et pour mémoire 41)	Poste et Télécommunications (*)



suppressions :

(1) rattaché à 70

(2) budget 05 rattaché à ministère 23, budget 16 rattaché à ministère 38 ; budgets 21 et 33 supprimés, personnels transférés au budget 07 mais maintien jusqu'en 2001 du ministère 21 pour les établissements publics suivants (cf annexe 3) : CEA, CNES, INPI, INRIA, ANVAR, labo nat d'essais, écoles des Mines et écoles techniques de l'Industrie et des Mines (personnels sur budgets propres). A partir de 2002, suppression complète du "ministère" 21 par reventilation de ces établissements : en 12 pour CEA et CNES, en 07 pour les autres.

(3) rattaché partiellement (transports intérieurs) aux B et Min 23 ; rattachement complet au ministère 23 en 2002 (mais les budgets 93=ex 27 et 28 existent toujours).

(4) rattaché à 01

MSB_ENT Masse des salaires bruts fiscaux dans l'entreprise

DADS uniquement

MSBR_ENT Masse des salaires bruts fiscaux dans l'entreprise en euros constants

DADS uniquement

NBHEUR Nombre d'heures rémunérées dans l'année

Depuis 1993 hors fonction publique d'État, depuis 2010 sur l'ensemble des salariés

Nombre total d'heures salariées dans l'année (zéro pour les travailleurs à domicile et pour certaines PCS).

NBLIG Nombre de lignes établissement regroupées dans l'observation entreprise

DADS uniquement

Lorsque le salarié a occupé plusieurs postes dans différents établissements d'une même entreprise, les postes sont regroupés en une ligne. La variable NBLIG indique combien de postes ont été regroupés.

NBSA_ENT Nombre de salariés dans l'entreprise au 31/12

NBSA_ET Nombre de salariés dans l'établissement au 31/12

NES5 Nomenclature économique de synthèse (en 5 postes)

ES	Agriculture
ET	Industrie
EU	Construction
EW	Commerce
EX	Services

NES36 Nomenclature économique de synthèse (Niveau 2) de l'établissement

NES36N Nomenclature économique de synthèse (Niveau 2) de l'entreprise

DADS uniquement, de 1993 à 2007

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/nes2003/nes2003.htm>

NETNET Salaire net (correspond au S_NET des DADS grand format)

Rémunérations nettes de toutes cotisations sociales ouvrières obligatoires et de CSG et CRDS : il s'agit donc d'un salaire après déduction des cotisations de sécurité sociale, des régimes de retraite et prévoyance complémentaire, des contributions d'assurance chômage et des CSG et CRDS déductibles et non déductibles. Il est en euros courants.

NETNET_CORRCPSO

uniquement sur l'année 2012

Salaire net en euros courants estimé pour prendre en compte les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire. Comparable au NETNET de l'année 2013.

NETNET_CORRCPSOR

uniquement sur l'année 2012

Salaire net en euros constants estimé pour prendre en compte les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire. Comparable au NETNETR de l'année 2013.



NETNETR Salaire net en euros constants

cf. NETNET qui, lui, est en euros courants

NIC4 NIC établissement

DADS uniquement

Accolé à la variable SIR, il permet de reconstituer le SIRET de l'établissement.

NNIFICT Indicatrice de NIR fictifs

On attribue un identifiant unique aux observations qui présentent un NIR invalide. Il n'est donc pas possible de reconstituer la carrière des individus signalés par cette indicatrice.

NNIHC Indicatrice de NIR hors champ

Les individus sont considérés comme hors champ s'ils ne sont pas nés au mois d'octobre, et pour les postes avant 2002, s'ils ne sont pas nés une année paire. Ces individus sont ajoutés chaque année dans le panel pour obtenir la taille d'échantillon voulue (1/12^{ème} ou 1/25^{ème}).

NNINOUV Identifiant individu anonymisé

PAN25 Indicatrice d'appartenance à l'échantillon au 25ème

Entre 1988 et 2001, seuls les salariés nés au mois d'octobre d'une année paire sont suivis (échantillon dit au 25^{ème}). À partir de 2002, cet échantillon est enrichi (échantillon au 12^e) par les salariés du champ EDP (nés du 2 au 5 janvier, du 1^{er} au 4 avril, du 1^{er} au 4 juillet et du 1^{er} au 4 octobre, quelle que soit leur année de naissance).

PANNOUV Indicatrice de naissance un jour EDP (à partir de 2002)

A partir de 2002, l'échantillon du panel est doublé en y ajoutant les individus nés un jour EDP quelle que soit l'année de naissance. Sur ce sous-échantillon, la structure en âge n'est pas biaisée par la surreprésentation des années de naissance paires.

PCS4 Code PCS à 4 chiffres

DADS uniquement, depuis 1993

cf. nomenclature officielle de la PCS-ESE depuis 2003 :

http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcse/pcse2003/liste_n3.htm

De 1993 à 2003 c'est la nomenclature de 1982 qui était utilisée :

http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcse/pcse1982/liste_n3.htm

PCS_v2 Code PCS à 4 chiffres

Secteur privé uniquement, en 2008

Suite à une rupture de série sur la PCS entre 2008 et 2009, la PCS calculée selon la nouvelle méthode a été rétopolée sur l'année 2008, dans le secteur privé uniquement. Il faut donc utiliser PCS_v2 en 2008 afin de permettre des comparaisons par PCS entre 2008 et 2009.

PSEUDOSIR Indicatrice de pseudo siret

DADS uniquement, entre 1993 et 2009

Les établissements qui gèrent deux ou plusieurs catégories particulières de salariés déclarent leurs salariés sur des fractions de DADS, chaque fraction ne recueillant qu'une catégorie de salariés. Sont notamment concernés par ce mode opératoire les agences d'intérim pour leurs salariés propres et les intérimaires. Après exploitation statistique des DADS :

- les salariés propres de l'établissement sont sur le vrai SIRET (celui qui figure au répertoire SIRENE) ;
- les autres salariés gérés par cet établissement (par exemple les intérimaires, les stagiaires AFPA) sont sur le pseudo-SIRET. Normalement, il doit y avoir correspondance entre le vrai SIRET et le pseudo-SIRET.

Néanmoins, toutes les agences d'intérim ne distinguent pas leurs permanents et les intérimaires sous une fraction de DADS. Les pseudo-siret ne permettent donc pas un recensement exhaustif des intérimaires.

PTT Indicatrice de France Télécom et La Poste

DADS uniquement



REGN Région de l'entreprise**REGT Région de travail**

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

REGR Région de résidence

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

SB Salaire brut fiscal

depuis 1993, estimé dans les DADS avant 1993

Rémunération brute entendue au sens de la taxe sur les salaires : le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes en espèces et les avantages en nature perçus par le salarié au titre de son contrat de travail. Ce salaire s'entend avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il est en euros courants.

SBR Salaire brut fiscal en euros constants

depuis 1993, estimé dans les DADS avant 1993

cf. SB

SECT Secteur d'emploi

Modalités :

ADMIN	Autres organismes publics administratifs
FPH	Établissements sanitaires et médico-sociaux
FPT	Fonction publique territoriale
PRIV	Secteur privé
PE	Salariés des particuliers-employeurs (à partir de 2009)
ETAT	Fonction publique d'État

SER Service d'affectation

FPE uniquement, jusqu'en 2008

Code créé à partir de la nomenclature budgétaire (agents de l'État) ou de la nomenclature des établissements publics. Le critère de rattachement des agents aux services est strictement budgétaire, c'est-à-dire qu'ils sont comptabilisés au titre du service (ou de l'établissement) qui supporte leur rémunération principale, quelle que soit l'unité qui les emploie effectivement.

La nomenclature des services fait l'objet de **l'annexe 3**.

SIR Numéro Siren de l'entreprise

Dans SIRENE, l'unité représentant l'entité entreprise est appelée "UNITE SIREN" identifiée par un numéro non significatif de 9 chiffres. Certains SIREN sont fictifs et commencent par 'F'.

Remarque : pour les agents de l'État avant 2009, il est seulement indiqué "ETAT".

SIRFICT indicatrice de SIREN fictif**SN Salaire net fiscal**

depuis 1993, estimé dans les DADS avant 1993

Le salaire net fiscal ou imposable se différencie du salaire NETNET (net à payer) par le fait qu'il comprend la partie non déductible de la CSG. Il est en euros courants.

SNR Salaire net fiscal en euros constants

depuis 1993, estimé dans les DADS avant 1993

cf. SN

ST Statut de l'entreprise ou administration

DADS uniquement, jusqu'en 1992

Cette nomenclature préfigure l'arrivée de la catégorie juridique et peut servir de substitut pour une étude spécifique (cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008).

STATUT Statut du salarié

FPE uniquement jusqu'en 2005, ensemble de la fonction publique à partir de 2006

Modalités :

T titulaire
N non titulaire
S stagiaire
A autres

SX Genre du salarié

Modalités :

0 pour les femmes
1 pour les hommes

S_BRUT Salaire brut au sens de l'assiette de la CSG

Depuis 2002

Rémunération brute entendue au sens de l'assiette de la CSG. Comprend l'intégralité des sommes versées au salarié au titre de son contrat de travail, y compris intéressement et participation, avant toutes déductions de cotisations sociales obligatoires, CSG et CRDS. Il est en euros courants.

S_BRUTR Salaire brut au sens de l'assiette de la CSG, en euros constants

Depuis 2002

Cf. S_BRUT

TAIN Tranche de taille d'entreprise

TAIT Tranche de taille d'établissement

DADS uniquement

00 0 salarié
01 de 1 à 4 salariés
02 de 5 à 9 salariés
03 de 10 à 19 salariés
04 de 20 à 49 salariés
05 de 50 à 99 salariés
06 de 100 à 199 salariés
07 de 200 à 499 salariés
08 de 500 à 999 salariés
09 de 1000 à 1999 salariés
10 de 2000 à 4999 salariés
11 plus de 5000 salariés

XP Expérience professionnelle, exprimée en nombre d'années

Variable calculée à partir de l'historique des postes des salariés. Voir la note n°2018_25053_DG75-F240 pour les détails méthodologiques



4. Fichiers

Le « fichier anonymisé du panel » est en réalité découpé par années en 5 fichiers physiques stockés dans les répertoires suivants :

P:\VERSEMENT\DG75-F240\PANEL\PAN17_XXXXYYYY

où xxxx est la première année contenue dans le fichier, et yyyy la dernière année.

xxxx	yyyy	Nombre d'enregistrements
1976	1993	14 140 715
1994	2001	10 140 908
2002	2007	16 114 427
2008	2012	18 241 654
2013	2017	19 146 894

Ces fichiers seront mis à disposition sous AUS dans le coffre-fort HAB-DADS-Mise-a-disposition, dans les répertoires suivants :

X:\HAB-DADS-Mise-a-disposition\HAB_A118017B_DPANXXYY\SAS

où xx et yy sont les deux derniers chiffres des années xxxx et yyyy respectivement.

5. Annexes

1. Dessin de fichier joint en annexe.
2. DADS - Guide méthodologique - validité 2017 et validités antérieures

La documentation non jointe au présent avis et dont les références figurent ci-dessus est disponible dans FIGARO, auprès du responsable de la source et de la cellule « Mise à disposition et archivage » et sur le site intranet de la division EFA à la direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS/accès par thème/sources administratives/dads).



Annexe 1 : dessin de fichier

Nom de la variable	Type	Longueur	Libellé
A38	CHAR	2	Activité agrégée à partir de 1994
AGE	NUM	3	Âge
AN	NUM	3	Année de la validité
ANCSIR	NUM	8	Ancienneté dans l'entreprise
ANNAI	NUM	3	Année de naissance
APE40	CHAR	2	Activité agrégée (jusqu'en 1992)
APEN	CHAR	4	Activité économique de l'entreprise (jusqu'en 2008)
APEN2	CHAR	5	Activité économique de l'entreprise en NAF rev. 2 (depuis 2008)
APET	CHAR	4	Activité économique de l'établissement (jusqu'en 2008)
APET2	CHAR	5	Activité économique de l'établissement en NAF rev. 2 (depuis 2008)
AV	NUM	8	Avantages en nature, euros courants
AVR	NUM	8	Avantages en nature en euros constants
BASCSG	NUM	8	Base CSG (depuis 1999), euros courants
BASCSGR	NUM	8	Base CSG en euros constants (depuis 1999)
CAT	CHAR	1	Catégorie d'agents
CATJUR	CHAR	4	Catégorie juridique (depuis 1986), DADS uniquement
CE	CHAR	1	Condition d'emploi
COMR	CHAR	3	Commune de résidence (depuis 1988)
COMT	CHAR	3	Commune de travail (ie l'établissement)
CONTRAT_TRAVAIL	CHAR	2	Type de contrat de travail (depuis 2005), DADS uniquement
CONV_COLL	CHAR	4	convention collective (depuis 2005), DADS uniquement
CS1	CHAR	1	CS à 1 chiffre
CS2	CHAR	2	CS à 2 chiffres
CS1_ANC	CHAR	1	CS à 1 chiffres jusqu'en 1982 inclus
CS2_ANC	CHAR	2	CS à 2 chiffres jusqu'en 1982 inclus
CSK	CHAR	5	Catégorie socioprofessionnelle avec qualification, FPE uniquement
DEBREMU	NUM	3	Date de début de rémunération (entre 1 et 360)
DEPNAI	CHAR	2	Département de naissance
DEPR	CHAR	3	Département de résidence
DEPT	CHAR	3	Département de travail
DOMEMPL	CHAR	1	Domaine d'emploi (depuis 1986)
DP	NUM	3	Durée de paie en jours (entre 1 et 360)
DPC	NUM	3	Durée de paie en jours, convertie en équivalent temps plein, FPE uniquement
ECH	CHAR	2	Echelon dans le grade, FPE uniquement
ENS	CHAR	1	Code Enseignant, FPE uniquement
ENTPAN	NUM	3	Année d'entrée dans le panel
ENTSIR	NUM	8	Date d'entrée dans l'entreprise en années
FILTRE	CHAR	1	Indicatrice de poste non annexe
FINREMUE	NUM	3	Date de fin de rémunération (entre 1 et 360)



GRADE	CHAR	8	Grade ou emploi, FPE uniquement
MIN	CHAR	2	Ministère, FPE uniquement
MSB_ENT	NUM	8	Masse des salaires bruts fiscaux dans l'entreprise
MSBR_ENT	NUM	8	Masse des salaires bruts fiscaux dans l'entreprise en euros constants
NBHEUR	NUM	3	Nombre d'heures rémunérées (depuis 1993), DADS uniquement
NBLIG	NUM	3	Nombre de lignes établissement regroupées dans l'observation entreprise
NBSA_ENT	NUM	8	Nombre de salariés dans l'entreprise au 31/12
NBSA_ET	NUM	8	Nombre de salariés dans l'établissement au 31/12
NES5	CHAR	2	Activité économique établissement (sauf en 1993)
NES36	CHAR	2	Activité économique établissement (de 1994 à 2007)
NES36N	CHAR	2	Activité économique entreprise (de 1995 à 2001)
NETNET	NUM	8	Salaire NETNET (correspond au S_NET DADS), estimé jusqu'en 1993, euros courants
NETNET_CORRC PSO	NUM	8	Salaire NETNET 2012 estimé pour prendre en compte les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire, euros courants
NETNET_CORRC PSOR	NUM	8	Salaire NETNET 2012 estimé pour prendre en compte les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire, en euros constants
NETNETR	NUM	8	Salaire NETNET (correspond au S_NET DADS), estimé jusqu'en 1993, en euros constants
NIC4	CHAR	4	NIC établissement
NNIFICT	CHAR	1	Indicatrice de nirs fictifs
NNIHC	CHAR	1	Indicatrice de nirs hors champ
NNINOUV	CHAR	13	Identifiant individu
PAN25	CHAR	1	Indicatrice du panel au 25ème (depuis 1976)
PANNOUV	CHAR	1	Indicatrice de naissance un jour EDP (à partir de 2002)
PCS4	CHAR	4	Code PCS à 4 chiffres (depuis 1993), DADS uniquement
PCS_V2	CHAR	4	Code PCS-ESE à 4 chiffres selon la méthode de 2009 (en 2008, privé uniquement)
PSEUDOSIR	CHAR	1	Indicatrice de pseudo siret (de 1993 à 2008), DADS uniquement
PTT	CHAR	1	Indicatrice de France Telecom et La Poste, DADS uniquement
REGN	CHAR	2	Région de l'entreprise
REGR	CHAR	2	Région de résidence
REGT	CHAR	2	Région de travail
S_BRUT	NUM	8	Salaire brut au sens de l'assiette de la CSG (à partir de 2002), euros courants
S_BRUTR	NUM	8	Salaire brut au sens de l'assiette de la CSG, en euros constants (à partir de 2002)
SB	NUM	8	Salaire brut fiscal (depuis 1993, estimé avant 1993), euros courants
SBR	NUM	8	Salaire brut fiscal en euros constants (depuis 1993, estimé avant 1993)
SECT	CHAR	5	Secteur d'emploi (Privé, Administration...)
SER	CHAR	2	Service (au sein du ministère), FPE uniquement
SIR	CHAR	9	Numéro siren de l'entreprise, DADS uniquement



SIRFICT	CHAR	1	Indicatrice de siren fictif, DADS uniquement
SN	NUM	8	Salaire net fiscal, euros courants
SNR	NUM	8	Salaire net fiscal en euros constants
ST	CHAR	1	Statut de l'entreprise ou administration (jusqu'en 1992), DADS uniquement
STATUT	CHAR	1	Statut (titulaire, non titulaire, stagiaire), FPE uniquement
SX	CHAR	1	Indicatrice de sexe=masculin
TAIN	CHAR	2	Tranche de taille d'entreprise
TAIT	CHAR	2	Tranche de taille d'établissement
XP	NUM	8	Expérience professionnelle



Annexe 2 - Nomenclature des catégories socioprofessionnelles et des qualifications dans la Fonction publique de l'État

Niveaux 1-2-3	Niveau 4	Niveau 5	Notes
3. CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES			
33. CADRES			
331. Personnels de direction civils et militaires	3310. Idem 331	33101. Personnels de direction hors échelle 33102. Personnels de direction non hors échelle	(1) (1)
332. Magistrats	3320. Idem 332	33201. Magistrats du 1er grade 33202. Magistrats du 2ème grade	(2)
333. Cadres administratifs	3331. Cadres A1 : niveau administrateur	33311. Cadres A1 : niveau administrateur hors classe	(3) (3)
		33312. Cadres A1 : niveau administrateur (ex 1ère et 2ème classes)	(3)
	3332. Cadres A2 et A3 : niveau attaché ou inspecteur des services extérieurs	33321. Cadres A2 : niveau attaché principal ou inspecteur principal 33322. Cadres A3 : niveau attaché ou inspecteur	(4) (5)
	3339. Cadres administratifs SAI	33390. Idem 3339	(6)
334. Cadres techniques	3341. Cadres A1 : niveau ingénieur des "grands corps"	33411. Cadres A1 : ingénieurs en chefs 33412. Cadres A1 : ingénieurs	(6) (6)
	3342. Cadres A2 et A3 : niveau ingénieur des travaux	33421. Cadres A2 : ingénieurs divisionnaires 33422. Cadres A3 : ingénieurs des travaux, d'études ou d'exploitation	(6)
335. Officiers toutes armes et tous services	3349. Cadres techniques SAI	33490. Idem 3349	(7)
	3351. Officiers supérieurs	33511. Colonels 33512. Commandants et lieutenants-colonels	
	3352. Officiers subalternes	33521. Capitaines, lieutenants et sous-lieutenants 33522. Aspirants, élèves-officiers	
34. PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES			
341. Professeurs de l'enseignement supérieur, chercheurs	3411. Professeurs et chercheurs de rang magistral	34111. Professeurs d'université ou directeurs de recherche de 1ère classe et de classe exceptionnelle	(8) (9)
		34112. Professeurs d'université ou directeurs de recherche de 2ème classe	(9)
	3412. Maîtres de conférences et assistants, chargés et attachés de recherche	34121. Maîtres de conférences et maîtres-assistant, chargés de recherche	(10) (11)
		34122. Assistants (non agrégés) et assimilés, attachés de recherche	(11)
342. Personnels de direction, d'inspection et d'orientation du second degré	3420. Idem 342	34201. Proviseurs de lycées (sauf LP), inspecteurs principaux de l'enseignement	(12) (13)
		34202. Principaux de collège, proviseurs de LP. proviseurs-adjoint	(13)



Niveaux 1-2-3	Niveau 4	Niveau 5	Notes
343. Professeurs agrégés, certifiés et assimilés	3431. Professeurs agrégés	de lycées (sauf LP), inspecteurs de l'enseignement 34203. Principaux-adjoints de collège, proviseurs-adjoints de LP, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation 34311. Professeurs agrégés hors classe, professeurs de chaire supérieure 34312. Professeurs agrégés classe normale	(14)
	3432. Professeurs certifiés et assimilés (tous enseignements)	34321. Professeurs certifiés hors classe 34322. Professeurs certifiés classe normale 34323. Professeurs des écoles hors classe 34324. Professeurs des écoles classe normale 34325. Professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) hors classe	(15) (16)
344. Enseignants SAI, enseignants en coopération chercheurs SAI	3440. Idem 344	34400. Idem 344	
345. Professions médicales; pharmaciens, vétérinaires, psychologues	3450. Idem	34500. Idem 345	(17)
346. Professions culturelles	3460. Idem 346	34600. Idem 346	(18)
4. PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES			
42. INSTITUTEURS, PROFESSEURS DE COLLÈGE ET ASSIMILÉS			
421. Professeurs de collège et maîtres auxiliaires	4210. Idem 421	42101. Professeurs de collège et assimilés, adjoints d'enseignement 42102. Maîtres auxiliaires	(19)
422. Instituteurs et assimilés	4220. Idem 422	42201. Instituteurs spécialisés et directeurs d'établissements spécialisés 42202. Directeurs d'école à plusieurs classes 42203. Instituteurs et directeurs d'école à classe unique (1er groupe) 42204. Instituteurs remplaçants et suppléants, moniteurs	(20) (20) (20)
423. Maîtres d'internats, surveillants d'externat	4230. Idem 423	42300. Idem 423	
424. Professions intellectuelles diverses	4240. Idem 424	42400. Idem 424	(21)
43. PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES DE LA SANTÉ ET DU TRAVAIL SOCIAL, CLERGÉ			



Niveaux 1-2-3	Niveau 4	Niveau 5	Notes
522. Personnels de service	5212. Employés au bas de l'échelle (*) pour mémoire : pour mémoire : 5219. Employés SAI 5221. Personnels de service (niveau C) 5222. Pers. de service au bas de l'échelle (*) pour mémoire : pour mémoire : pour mémoire : 5290. Idem 529	52120. Employés au bas de l'échelle 52121. Employés au bas de l'échelle : titulaires et contractuels 52122. Employés au bas de l'échelle : auxiliaires de bureau, vacataires 52190. Idem 5219 52211. Personnels de service niveau C, échelles 4, 5 et sup 52212. Personnels de service niveau C, échelles 2 et 3 52220. Personnels de service au bas de l'échelle 52221. Personnels de service au bas de l'échelle: titulaires et contractuels 52222. Personnels de service au bas de l'échelle: auxiliaires, vacataires 52223. Personnels de ménage (non titulaires) 52900. Idem 529	
529. Vacataires, personnels divers SAI			

57. PERSONNELS DE LA POLICE ET DES PRISONS

571 Personnels de niveau brigadier et brigadier-chef	5710. Idem 571	57100. Idem 571	(31)
572. Personnels de niveau gardien et sous-brigadier	5720. Idem 572	57200. Idem 572	(32)

58. MILITAIRES HOMMES DU RANG ()**

581. Hommes de rang (**)	5810. Idem 581	58101. Caporaux-chefs 58102. Caporaux et soldats	
582. Militaires engagés PDL (pour mémoire)	5820. Idem 582 (pour mémoire)	58200. Idem 582 (pour mémoire)	
583. Militaires appelés PDL (pour mémoire)	5830. Idem 583 (pour mémoire)	58300. Idem 583 (pour mémoire)	(33)

59. OUVRIERS

590. Ouvriers	5901. Ouvriers qualifiés niveau C, échelles 3 et 4 5902. Ouvriers non qualifiés niveau C, échelles 1,2 5903. Ouvriers non qualifiés niveau D (*) 5909. Ouvriers SAI	59010. Idem 5901 59020. Idem 5902 59030. Idem 5903 59090. Idem 5909	(34)
---------------	--	--	------



Notes de l'annexe 2

Modifications à partir de **1998** (cf. versions antérieures de la nomenclature) :

(*) Conséquence de la mise en extinction de la catégorie statutaire D, l'ancienne expression "de niveau D" a été remplacée par "non qualifié au bas de l'échelle", elle vise les emplois ou agents à l'échelle 1 (des rémunérations dans la fonction publique) ou rémunérés au voisinage du SMIC ; en outre **à partir de 2002** - cf. ci-dessous - les rubriques 52121 et 52122 d'une part ont été regroupées en 52120, les rubriques 52221, 52222 et 52223 d'autre part ont été regroupées en 52220, et la rubrique 59030 (qui concernait peu d'agents) a été supprimée au profit de 59020 :

(**) Conséquence de la professionnalisation des armées, les anciens sigles ADL et PDL ("au-delà de la durée légale" et "pendant la durée légale") n'ont plus cours. La rubrique 582 (5820, 58200) des engagés PDL a donc été supprimée, de même qu'un peu plus tard la rubrique 583 (58300, 58300) des appelés PDL qui ne concernait - les appelés du contingent n'étant pas recensés - que les coopérants et assistants techniques à l'étranger et outre-mer (VSN ou VAT) ainsi que, en métropole, les quelques "objecteurs de conscience" employés par les services ou établissements de l'Etat (notamment à l'ONF)

NB : pour les modifications des intitulés décrivant les modalités - inchangées - des professions intermédiaires administratives et techniques, se reporter à la rubrique NH.

Modifications à partir de **2002** : elles concernent

- les magistrats du premier grade (33201) et les emplois classés aux lettres B ou B bis de l'échelle-lettre (33101) : cf. les notes (1) et (2) ci-après

- les catégories "au bas de l'échelle" (anciennement catégories D) : il a été créé deux nouvelles rubriques pour les employés 521 20 et 522 20 qui regroupent respectivement les anciennes 521 21 et 521 22 d'une part, 522 21, 522 22 et 522 23 d'autre part ; pour les ouvriers, la catégorie 590 30 est désormais confondue avec la catégorie 590 20 (ouvriers non qualifiés. Cf. note (*) ci-dessus.

Les 6 anciennes modalités ne sont plus utilisées, à savoir : 52121, 52122, 52221, 52222, 52223, 59030.

(1). Liste des emplois de direction :

- ministres et secrétaires d'Etat ;
- directeurs généraux, directeurs, chefs de service, directeurs adjoints et sous-directeurs d'administration centrale ;
- inspecteurs généraux ;
- ingénieurs généraux ;
- officiers généraux (toutes armes, tous services) : amiraux, ingénieurs, médecins, etc ;
- conseillers à la Cour de Cassation et magistrats judiciaires du 1er grade à partir du groupe Bbis (selon l'importance de la cour d'appel ou du tribunal de grande instance : président, vice-président, procureur, etc.), conseillers et maîtres de requêtes au Conseil d'Etat, présidents de tribunal administratif, conseillers-maîtres et conseillers référendaires de 1ère classe de la Cour des Comptes, présidents et présidents de section des chambres régionales des Comptes ;
- préfets ;

- recteurs, inspecteurs pédagogiques régionaux, inspecteurs d'académie, secrétaires généraux d'académie,
- jusqu'en 2001 inclus, secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire et secrétaire généraux des établissements publics d'enseignement supérieur (classés en 33311 à partir de 2002);
- ambassadeurs et ministères plénipotentiaires ;
- directeurs régionaux (DR) et département (DD) des services déconcentrés : DR Affaires culturelles ; DR et DD Agriculture ; chef des services interdépartementaux des anciens combattants ; trésoriers-payeurs généraux et chefs des services départementaux du trésor, DR et DD des Impôts et chefs des services fiscaux, chef de service interrégional et DR des Douanes, DR, chef de service régional et DD de la Concurrence et de la Consommation ; DR des services pénitentiaires ; chef de service régional et DD de l'Equipement ; DR Jeunesse et Sports ; DR et DD des Affaires sanitaires et sociales ; directeurs du travail (à partir de 1^{ère} classe);



- emplois supérieurs spécifiques (hors enseignement et recherche) dont l'échelle de rémunération est au moins égale à B (de G à B). Exemples : secrétaire général du Gouvernement, commissaire général au Plan, grands chanceliers de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération, délégués généraux ou interministériels, etc. ;
- autres emplois : contrôleurs financiers, commissaires du Gouvernement, contrôleurs d'Etat et assimilés, inspecteurs des finances de 1ère classe, conseillers commerciaux hors classe; contrôleurs généraux de la Police nationale; médecins et pharmaciens généraux de la Santé Publique et médecins conseillers du 1^{er} groupe de l'Education Nationale, contrôleurs généraux des services vétérinaires ; conservateurs généraux du patrimoine ou des bibliothèques ;
- personnels de direction (au moins de niveau équivalent à hors échelle A) des établissements publics nationaux, emplois supérieurs (sauf 1er niveau) des exploitants publics.
- de façon plus générale : tout agent à l'emploi mal défini (notamment pour les personnels contractuels) classé au moins à la position Bbis 1er chevron de l'échelle lettre (ou Bbis 2 si l'on ne peut trancher entre B3 et Bbis 1 qui correspondent au même indice).

Avant 2002, c'est à dire avant la réforme catégorielle des administrateurs et emplois de niveau équivalent qui les a fait accéder à la lettre B (au lieu de A), le seuil d'affectation automatique en "personnel de direction" était le chevron B1 (ou B2 en cas d'indétermination A3-B1). Sur ce point voir aussi les magistrats : note (2). Cette hausse de la "barre" a eu pour effet de diminuer très sensiblement le nombre des personnels de direction.

- (2) avant 2002, cette rubrique ne comprenait que les magistrats du 1er grade 1er groupe (culminant en hors échelle A) , ceux du 1er grade 2ème groupe (culminant en hors échelle B) étaient classés en "personnels de direction", quel que soit le niveau atteint dans leur échelonnement indiciaire. Les deux groupes ont été fusionnés et la carrière se poursuit désormais jusqu'en hors échelle B bis ; au-dessus, comme auparavant, il y a toujours les "hauts magistrats" exerçant des fonctions "de direction" : présidents de tribunaux, procureurs... La réforme a abouti à remettre en "magistrats" tous les magistrats du 1er grade à l'exception de ceux qui ont accédé aux 3 chevrons du Bbis. Les CSK 33101 et 33102 ont ainsi

été amputées à partir de 2002 de, respectivement, environ 1.050 et 250 magistrats par rapport à 2001.

- (3) Emplois dont le mode d'accès normal est l'ENA : administrateurs civils, sous-préfets, conseillers des Affaires étrangères, inspecteurs des Finances, etc., y compris administrateurs de l'Insee, des Affaires maritimes (à statut militaire) et des PTT. Y compris en 33311 quelques emplois de débouché non classés en direction pour les personnels de catégorie A des services déconcentrés (directeurs hors classe des services pénitentiaires, commissaires divisionnaires, chefs de services administratifs des préfectures...) et les agents non enseignants (notamment contractuels) hors échelle A (ou B à partir de 2002 : cf fin de la note précédente) qui ne sont pas classés en "direction".

D'une part, une réforme catégorielle du corps des administrateurs (étendue aux administrateurs de l'Insee et à certains corps techniques pour les grades d'ingénieurs en chef : équipement, GREF) les a fait accéder, dans le grade "hors classe", à la lettre B (au lieu de A) de l'échelle lettre. D'autre part les deux premiers grades - administrateurs de 1ère et 2ème classes - ont été fusionnés.

y compris en 33311, **à partir de 2002**, secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire et secrétaire généraux des établissements publics d'enseignement supérieur (classés en 33102 jusqu'en 2001).

- (4) Y compris : directeurs départementaux adjoints ou directeurs divisionnaires des services déconcentrés, directeurs de 1ère et 2ème classes des services pénitentiaires, conseillers administratifs des services universitaires; greffiers en chef des premier et second grades, emplois supérieurs de 1er niveau et cadres supérieurs 1^{er} et 2^{ème} niveaux des exploitants publics sauf pour les contractuels relevant de la convention commune (3C et 3B classés en direction, 3A en 33311, 2 en 33321 et 1 en 33322) ; y compris les quelques grades et emplois administratifs intermédiaires entre attachés et administrateurs (commissaires de police).
- (5) Attachés d'administration centrale et des services déconcentrés : inspecteurs des services déconcentrés (Impôts, Trésor, Travail, Affaires Sociales...) et emplois de niveau équivalent : greffiers en chef du 3ème grade... y compris : commandants de la Police nationale, sous-directeurs des services



- pénitentiaires, capitaines de ports. Y compris cadres des exploitants publics.
- (6) Emplois dont le mode d'accès normal est l'école polytechnique ; y compris : ingénieurs de recherche 1ère et hors classe (fonctionnaires) 1^{ère} et hors catégorie (contractuels), ingénieurs hors classe du génie sanitaire, ingénieur en chef de laboratoire (police scientifique).
- (7) Les militaires dont les échelles indiciaires sont différentes de celles des grades types sont néanmoins ventilés dans les rubriques du niveau 5 suivant les assimilations en usage. Exemples : ingénieurs de l'Armement en capitaine, médecin principal en commandant, etc.
- (8) Y compris professeurs de niveau équivalent et directeurs des grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche (tous ministères) ; y compris professeurs généraux de l'enseignement maritime.
- (9) Y compris maîtres de conférences hors classe.
- (10) Maîtres de conférences de 1ère et 2ème classes ; corps des maîtres-assistants en extinction depuis le décret du 6 juin 1984.
- (11) Y compris attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), allocataires d'enseignement supérieur.
- (12) Personnels de direction 1ère catégorie, 1ère classe des établissements scolaires ; inspecteurs hors classe de l'Education nationale.
- (13) Personnels de direction 1ère catégorie, 2ème classe des établissements scolaires ; personnels de direction 2ème catégorie, 1ère classe des établissements scolaires, y compris directeurs d'établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).
- (14) Personnels de direction 2ème catégorie, 2ème classe des établissements scolaires ; personnels de direction 2ème catégorie, 3ème classe des établissements scolaires ; y compris : directeurs adjoints de section d'éducation spécialisée de collège (SES), directeurs d'écoles régionales de premier degré (ERPD), directeurs de centres d'information et d'orientation (CIO).
- (15) Y compris professeurs de lycée professionnel du 2ème grade hors classe.
- (16) Y compris professeurs de lycée professionnel du 2ème grade classe normale ; y compris à dater de 2002 professeurs bi-admissibles à l'agrégation, jusqu'en 2001 ceux-ci étaient classés avec les professeurs agrégés en 343 12
- (17) pour raison d'homogénéité, non compris les chercheurs de l'INSERM (santé), de l'INRA (agronomie) et des laboratoires vétérinaires : cf. 341
- (18) Conservateurs de bibliothèques, du patrimoine ; documentalistes et chargés d'études documentaires.
- (19) PEGC, professeurs de lycée professionnel du 1er grade, adjoint d'enseignement, chargé d'enseignement, chef de travaux ; y compris conseiller d'éducation (conseillers principaux d'éducation en 34203).
- (20) Sauf professeurs des écoles (cf. 34233 et 34324).
- (21) Personnels spécifiques de niveau B des bibliothèques, des archives et de documentation.
- (22) Assistantes sociales ; éducateurs.
- (23) Y compris cadres d'exploitation et agents de maîtrise des exploitants publics.
- (24) Capitaines et lieutenants de police, chefs de service pénitentiaire.
- (25) Emplois techniques de l'échelle 5 (ou supérieurs) de la catégorie C seulement, les autres agents techniques et aides techniques ou aides de laboratoire sont classés en ouvriers. Y compris : dessinateurs classés en échelle 5, non compris agents des transmissions classés en employés.
- (26) Emplois ouvriers de l'échelle 5 de la catégorie C et de niveau équivalent ou supérieur (catégorie B) ; contremaîtres, maîtres ouvriers, agents principaux des services techniques, chefs d'atelier, chefs de garage, conducteurs et chefs d'équipe d'exploitation des TPE, ouvriers de la Défense à partir du groupe 7 dans les professions non graphiques) : ouvriers "E" et chefs d'équipe des professions graphiques. Non compris ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement : cf. 52212, personnels de service.
- (27) Majors, adjudants-chefs et adjudants ; officiers mariniers : maîtres principaux et premiers maîtres.
- (28) Sergents-chefs, sergents : officiers mariniers : maîtres et seconds maîtres ; maréchaux des logis chefs et gendarmes.
- (29) Y compris nouvel espace indiciaire (NEI).
- (30) Y compris emplois de secrétariat SAI
- (31) Y compris : surveillants-chefs et premiers surveillants des services pénitentiaires.
- (32) Y compris : surveillants et surveillants principaux des services pénitentiaires.



(33) Pour mémoire, les appelés n'étaient pas recensés, ne figuraient dans cette rubrique que les coopérants PDL (VAT et VSNA) et les volontaires.

(34) Les ouvriers en échelle 5 (ou supérieure) sont classés avec les contremaîtres (48202)



Annexe 3 - Nomenclature des services

NB : d'une année sur l'autre, des "services" ne sont plus utilisés parce qu'ils ont été supprimés ou regroupés avec d'autres ou - cas le plus fréquent pour l'État - ne sont plus isolés dans la nomenclature budgétaire des ministères ; certains sont parfois conservés "pour mémoire".

Les compétences et rattachements ministériels des services peuvent aussi évoluer (ainsi que leurs appellations). Exemple dans les services déconcentrés :

- direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) : actuellement 00231, auparavant 00931 (avant fusion de l'Industrie avec Économie-Finances)
- direction régionale de l'environnement (DiREn) : 00417 pour mémoire, ces unités du ministère de l'Environnement fonctionnent avec des personnels prêtés par les ministères de l'Équipement, de l'Agriculture et, de façon plus accessoire, des ministères de l'Économie-Finances-Industrie et de la Santé ;
- délégation régionale à la recherche et à la technologie : 00014 pour mémoire aussi, les agents de ces unités du ministère sont confondus avec les autres personnels qui concourent à la recherche (dans les laboratoires, instituts dépendants des universités, du CNRS, etc.)



TS MINISTERES & ETAB.PUBL..

0 TOUS MINISTERES

000 EDUCATION NAT,JEUNESS,RECH.

0000 ADMINISTRAT. CENTRALE EDUC

00000 ADMINIST.CENTRALE EDUCATION

00002 INSPECT. GENERALE EDUCATION

00004 ADMINSTR.CENTRALE RECHERCHE

0001 ADMINISTRAT. GENERALE EDUC

00010 SERVICES ACADEMIQ & RECTORX

00012 ORIENTATION ET INFORMATION

00014 SERV.DECONCENTRES RECHERCHE

00018 AGTS EN CONGE LONGUE DUREE

0002 ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE

00022 ECOLES PRIMAIR -ENSEIGNANTS

00023 ENS.SPECIAL.1D -ENSEIGNANTS

0003 ENSEIGNEMENT SECOND DEGRE

00030 2D DEGRE - NON ENSEIGNANTS

00031 INTERNATS - NON ENSEIGNANTS

00032 COLLEGES, EREA -ENSEIGNANTS

00033 LYCEES -ENSEIGNANTS

00036 LYC.PROFESSIONL-ENSEIGNANTS

0004 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,RECH

00040 ENS.SUP,RECH.-NON ENSEIGNTS

00041 UNIVERSIT-ENSEIGN,CHERCHEUR

00042 I.U.T. -ENSEIGN,CHERCHEUR

00043 ECOL.INGENIEURS -ENS,CHERCH

00044 ECOL.NORMAL.SUP -ENS,CHERCH

00045 I.U.F.M. -ENS,CHERCH

00048 AUTR. SUP & RECH-ENS,CHERCH

0005 FORMATION DU PERSONNEL

00051 FORMAT.DU PERS.ENS.1DEG-ENS

00052 FORMAT.DU PERS.ENS.2DEG-ENS

00053 FORMAT.DU PERS.NON ENSEIGNT

0006 FORM.PROFESSION,EDUC PERMAN

00061 FORM.PROF.ENS.SCOLAIRE -ENS

00062 FORM.PROF.ENS.SUPERIEUR-ENS

00063 C.N.E.D

00064 C.N.A.M

0007 BIBLIOTHEQUES

00070 BIBLIOTHEQU. UNIVERSITAIRES

0008 JEUNESSE SPORTS LOISIRS

00080 ADM.CENTRALE JEUNES & SPORT

00081 DIR. REG & DEP JEUN.& SPORT

00084 SPORT EXTRA-SCOLAIRE

00085 LOISIRS & ACTIVITES DE JEUN

00086 FORMATION.PERS.JEUN.& SPORT

0009 ALLOCATAIRES DE RECH (B16)

00096 ALLOCATAIRES DE RECHERCHE

001 POSTES & TELECOMMUNICATION.

002 ECONOMIE,FINANC,INDUSTRIE..

0020 ADM.CENTRAL.& SER.RATTACHES

00200 ADM.CENTR.ECO-FIN.INDUSTRIE

00201 CONTROLES ECO. & FINANCIERS

00202 SER.FINANCIERS A L'ETRANGER

00203 DELEG.DEP.SER.SOCIAUX,CICOM

0021 SERVICES DECONCENTRES

00210 SERV.DECONCENTRES DU TRESOR

00211 SERV.DECONCENTR. DES IMPOTS

00212 SERV.DECONCENTR.DES DOUANES

00213 INSEE

00214 CONCURRENCE ET CONSOMMATION

00215 EXPANSION ECO. A L'ETRANGER

0022 SERVICES DIVERS

00220 COUR DES COMPTES

00221 CHAMBRES REGION.DES COMPTES

00223 MONNAIES ET MEDAILLES

00231 SERV.DECONCENTRES INDUSTRIE

00232 ECOLES NAT INDUSTRIES-MINES

00233 DELEG.REG.COMMERC-ARTISANAT

00234 AUTORITE REGULATION TELECOM

00235 COMMISSION REGUL.ELECTICITE

003 INTERIEUR, DOM-TOM

0030 ADM.CENTRALE,INSP.GENERALE

00300 ADM.CENTRALE MIN.INTERIEUR

00301 INSPECT.GENERALE INTERIEUR

0031 ADM.TERRITORIALE

00310 CORPS PREFECTORAL

00311 PREFECTURES & SOUS-PREFECT

0032 POLICE NATIONALE

00320 POLICE NATIONAL-PERS.ACTIFS

00321 POLICE NATIONAL-AUTRES PERS



00322 POLICE NAT.- EMPLOIS JEUNES
 0033 SERVICES DIVERS M.INTERIEUR
 00330 SECURITE CIVILE
 00331 SERVICE DES TRANSMISSIONS
 00332 CULTES D ALSACE-LORRAINE
 00334 SERVICES TECHNIQUES COMMUNS
 0034 D.O.M - T.O.M
 00340 ADM.CENTRALE D.O.M -T.O.M
 00341 PREFECTURES DES D.O.M
 00343 SERV. MILITAIRE ADAPTE DOM
 0035 T.O.M
 00351 SERVICES D ETAT DS LES TOM
 00352 SERVICES TERRITORIAUX TOM
 004 EQUIP-LOG,TRANSP-MER,ENVIR.
 0040 ADM.CENTRALE & INSP.GALE
 00401 ADM.CENTR.EQUIP-LOGT-TRANSP
 00402 INSPECTION GENERALE EQUIPMT
 00403 ADM.CENTRAL.AVIATION CIVILE
 00404 ADM.CENTRAL.ENVIRONNEMENT
 0041 SERVICES DECONCENTRES
 00410 SERV.DECONCENTR.EQUIP-LOGT
 00413 SERV.ETUD.TECHNIQUES EQUIP
 00414 OUVRIERS PARCS & ATELIERS
 00417 DIR.REGIONAL.ENVIRONNEMENT
 0042 TOURISME
 00427 ADM. CENTRALE TOURISME
 00428 SERV.DECONCENTRES TOURISME
 0043 AVIATION CIVILE
 00431 SERV.COMMUNS AVIATION.CIV
 00432 NAVIGATION AERIENNE
 00434 FORMATION AERONAUTIQUE
 0044 MER
 00440 (ADM.CENTRALE MER)
 00441 AFFAIRES MARITIMES
 00442 ENSEIGNEMENT MARITIME
 005 JUSTICE
 0050 ADM.CENTRALE & INSP.GALE
 00500 ADM.CENTRALE MIN. JUSTICE
 00501 INSPECTION GENERALE JUSTICE
 0051 SERVICES DECONCENTR JUSTICE
 00510 SERVICES COMMUNS JUSTICE
 00511 SERVICES JUDICIAIRES
 00512 SERVICES PENITENTIAIRES
 00513 S.PROTECTION JUDIC.JEUNESSE
 0052 SERVICES DIVERS JUSTICE
 00520 CONSEIL D ETAT
 00521 ORDRE LEGION D HONNEUR
 00522 ORDRE DE LA LIBERATION
 00523 TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
 00524 COM.NAT.INFORMATIQ.LIBERTES
 006 AGRICULTURE
 00600 ADMIN. CENTRALE AGRICULTURE
 00610 SERV.DECONCENTR AGRICULTURE
 0062 ENSEIGNEMENT AGRICOLE
 00621 ENSEIGN. AGRICOLE TECHNIQUE
 00622 ENSEIGN. AGRICOLE SUPERIEUR
 007 AFF.SOCIALES,SANTE,TRAVAIL.
 00700 ADM.CENTRALE AFF.SOC.,SANTE
 00701 INSP.GENERALE AFF.SOCIALES
 00702 ADM.CENTRALE TRAVAIL,EMPLOI
 00710 SER.DEC.AFF.SANITAIR-SOCIAL
 00720 SER.DEC.TRAV,EMPLOI,FOR.PRO
 008 CULTURE
 00800 ADMINISTR. CENTRALE CULTURE
 00801 INSPECTIONS GALES CULTURE
 00810 SERVICES DECONCENTR CULTURE
 00817 ENSEIGNEMENT ARCHITECTURE
 009 AUTRES MINISTERES CIVILS ..
 0090 AFFAIRES ETRANGERES
 00900 ADM.CENTRALE AFF.ETRANGERES
 00901 SERV.DIPLOMATIQ-CONSULAIRES
 00902 SERV.&ETAB.CULTURELS & COOP
 00903 COOP.CULTURELL & SCIENTIFIQ
 00904 ASSISTANCE TECHN & DEVELOPP
 00905 COOPERATION MILITAIRE
 0094 PLAN & AMENAGEMT DU TERRIT
 00940 COMMISSARIAT GAL AU PLAN
 00941 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 0097 SERV.GENERX DU 1ER MINISTRE
 00970 SERV.CENTRX DU 1ER MINISTRE
 00971 DIRECTION FONCTION PUBLIQUE



00972 DIR.DOCUMENTATION FRANCAISE
 00974 CONSEIL SUP DE AUDIOVISUEL
 00976 MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE
 00977 DEFENSEUR DES ENFANTS
 00979 AUTRES SERV.DU 1ER MINISTRE
 0098 SERV.RATTACHES 1ER MINISTRE
 00980 JOURNAUX OFFICIELS
 00981 SECR.GAL DEFENSE NATIONALE
 0099 ORGANISMES CONSTITUTIONNELS
 00990 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 00991 ASSEMBLEE NATIONALE
 00992 SENAT
 00993 CONSEIL CONSTITUTIONNEL
 00994 CONSEIL ECO. ET SOCIAL
 010 DEFENSE
 0100 PERSONNELS CIVILS SAUF DGA
 01001 CIVILS DEF.-ADM CENTR & DIV
 01003 CIVILS DEF.-SERV.DECONCENTR
 0101 MIL-AC,SANTE,ESSENC,DIVERS
 01011 MILIT.-ADM.CENTRAL.& DIVERS
 01012 MILIT.-SANTE MILITAIRE
 01013 MILIT.-ESSENCES
 0102 MILIT.-ARMEES & GENDARMERIE
 01021 MILITAIRES-AIR
 01022 MILITAIRES-FORCES TERRESTR
 01023 MILITAIRES-MARINE
 01024 MILITAIRES-GENDARMERIE
 0103 DELEGATION GEN. ARMEMENT
 01030 D.G.A. CIVILS
 01037 D.G.A. MILITAIRES

1 ENSEIGNMT PRIVE SS CONTRAT.
 100 ENS GENERAL PRIVE SS CONTR.
 1009 ENSEIGNEMENT PRIVE
 10090 ENSEIGNEM.PRIVE 1 ER DEGRE
 10091 ENSEIGNEM.PRIVE 2 EME DEGRE
 106 ENSEIGN AGRICOL PRIVE SS C.
 10630 ENSEIGN AGRICOL PRIVE SS C&

2 TOUS ETAB.PUBLICS ET GIP...
 200 EDUCATION NAT,JEUNESS,RECH.
 20000 CNDP (Y COMPRIS CRDP,CDDP)
 20001 INSTIT.NAT.RECHERCH.PEDAGOG
 20002 ONISEP, CEREQ
 20003 CENT.NAT.ENSEIGN.A DISTANCE
 20009 AUTRES ETABL. MIN EDUCATION
 20010 ETAB.ENSEIG.2DEGRE EDUC.NAT
 20020 CENTR.NAT.RECHERCH.SCIENTIF
 20021 I.NAT.PHYSIQ.NUCL.PHYS.PART
 20022 MUSEUM HN,OBSERV,PAL.DECOUV
 20030 CENTR.NAT.OEUV.UNIV.SCOLAIR
 20031 CENTR.REG.OEUV.UNIV.SCOLAIR
 20040 UNIVERSITES
 20041 CONSERVAT.NAT. ARTS METIERS
 20042 INSTIT.NAT.SCIENCES APPLIQU
 20043 ECOL.INGEN,INSTIT.NAT.POLYT
 20044 ECOL.NORMALES SUPERIEURES
 20045 INSTIT.UNIV.FORMAT.MAITRES
 20049 AUTR.ETAB.ENS ENSEIGNMT SUP
 20051 GDS ETABLISMTS A L'ETRANGER
 20059 AUTR.ETAB. ENSEIGN.SUP-RECH
 20080 ECOLE NATIONALE EQUITATION
 20089 AUTRES ETAB. JEUNESS.SPORTS
 20091 GIP ENSEIGNEMT SUP-RECHERCH
 20092 GIP SPORTS, LOISIRS
 201 POSTES & TELECOMMUNICATION.
 202 ECONOMIE-FINANC,INDUSTRIE..
 20200 CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN
 20210 AG.NAT.INDEMNISAT.FRANC.O.M
 20211 AGENCE FRANC.DE DEVELOPPEMT
 20213 CENTR.FR.COMMERCE EXTERIEUR
 20214 COMMISSION OPERATIONS BOURS
 20215 INSTITUTS EMISSION DOM,TOM
 20216 INSTITUT NAT. CONSOMMATION
 20217 UNION GROUPEMTS ACHATS PUBL
 20218 AG.FR.INVESTISSEM.INTERNATX
 20219 AUTRES ETAB. ECONOMIE-FINAN
 20231 ECOLES DES MINES
 20234 INST.NAT. PROPRIETEIndustr
 20235 INSTIT.RECH. INFO. & AUTOMA
 20236 LABO. NATIONAL D ESSAIS



20237 AG.NAT.VALORISATION RECHERC
 20238 BUR.RECH.GEOLOGIQU-MINIERES
 20239 AUTRES ETAB. DE L INDUSTRIE
 20241 AGENCE NATIONALE FREQUENCES
 20242 GRPE DES ECOLES DES TELECOM
 20291 GIP ECONOMIE, INDUSTRIE
 203 INTERIEUR ET DOM-TOM.....
 20309 ETAB.PUBLICS MIN INTERIEUR
 20311 (AGENCES DEP INSERTION DOM)
 20319 ETAB.PUBLICS MIN OUTRE-MER
 20391 GIP ADMINISTRAT INTERIEUR
 204 EQUIPMT,ENVIRON,TRANSP,MER.
 20400 AGENCES DE L EAU
 20401 CONSEIL SUPERIEUR PECHE
 20402 OFFICE NATIONAL DE LA CHASS
 20403 PARCS NATIONAUX
 20404 AG.DEF.ENVIRON-MAIT.ENERGIE
 20405 AG.NAT.GEST DECHETS RADIOAC
 20406 INST.N.ENVIR.INDUST-RISQUES
 20409 AUTRES ETABL. MIN.ENVIRONMT
 20410 INSTITUT GEOGRAPHIQUE NAT
 20414 ETAB.ENSEIGNEMT MIN.EQUIPMT
 20415 LABO.CENT.PONTS-&-CHAUSSEES
 20419 AUTRES ETABL. MIN.EQUIPMT
 20420 ECOLE NAT. AVIATION CIVILE
 20421 ETABL.NAT. INVALIDES MARINE
 20422 INST.NAT.RECHERC.TRANSPORTS
 20423 INST.FRANC.RECH.EXPLOIT.MER
 20424 VOIES NAVIGABLES FR.,BATELL
 20425 ETAB. PUBLICS DU TOURISME
 20426 ETAB. ENSIGNEMENT MARITIME
 20429 AUTR. ETAB. TRANSPORTS-MER
 20430 METEO FRANCE
 20491 GIP EQUIPEMENT-LOGEMENT
 20492 GIP ENVIRONNEMENT
 205 JUSTICE
 20500 ECOLE NAT. MAGISTRATURE
 20501 ETABL.HOSPITAL.PUBL.FRESNES
 20502 ECOL.NAT.ADMINISTR.PENITENT
 20509 AUTRES ETABL. MIN JUSTICE
 20591 GIP JUSTICE (ACCES AU DROIT)
 206 AGRICULTURE
 20600 OFFICE NATIONAL DES FORETS
 20610 FONDS INTERV. MARCHE SUCRE
 20611 AG.CENTR.ORGAN.INTERV.AGRIC
 20612 OF.N.INTERPROF.VIAND-ELEVAG
 20613 OFF.NAT.INTERPROF. CEREALES
 20614 O.N.I.VINS-I.N.APPEL.ORIGIN
 20615 O.N.I.OLEAGINEUX-PROTEAGINX
 20619 AUTR.ORG.INTERV.MARCHES AGR
 20621 C.N.AMENAG.STRUCTUR.EXPL.AG
 20622 C.N.MACHINISME AGRICOL-GREF
 20623 CENTR.REG. PROPRIETE FOREST
 20624 INSTIT.NAT.RECHERCH.AGRONOM
 20625 HARAS NATIONAUX
 20627 ETAB.ENSEIGNT TECHNIQUE AGR
 20628 ETAB.ENSEIGNT SUPERIEUR AGR
 20629 AUTRES ETABL. MIN AGRICULT
 20691 GIP AGRICULTURE
 207 AFF.SOCIALES,SANTE,TRAVAIL.
 20700 AGENC.CENTRALE ORGANISM.S.S
 20701 CAIS.NAT. ALLOCATIONS FAMIL
 20702 CAIS.NAT. ASSURANCE MALADIE
 20703 CAIS.NAT. ASSURANC.VIEILLES
 20704 CENTR.S.S.TRAVAILLEURS MIGR
 20705 FONDS FIN.ALLOC.PERS.AUTONO
 20706 OF.NAT.INDEMNIS.ACCID.MEDIC
 20707 AGENCES FR.SECURIT.SANITAIR
 20708 INSTITUT DE VEILLE SANITAIR
 20710 CENTR.N.OPHTALM.QUINZ-VINGT
 20711 ECOLE NAT. SANTE PUBLIQUE
 20712 (ETAB NATX DE BIENFAISANCE)
 20713 I.NAT.JEUNES SOURDS,J.AVEUG
 20714 INST.NAT.SANTE RECH.MEDICAL
 20715 THERMES NAT.D'AIX-LES-BAINS
 20716 ETABLISMT FRANCAIS DU SANG
 20717 AG.NAT.ACCRED-EVALUAT SANTE
 20718 AGENC.REG.D'HOSPITALISATION
 20719 AUTR.ETAB. SANTE-ACT.SOCIAL
 20720 AGENCE NAT. POUR L'EMPLOI
 20721 INSTIT.NAT.ETUDES DEMOGRAPH



20722 OFF.DES MIGRATIONS INTERNAT
20729 AUTR.ETAB. TRAVAIL-EMPLOI
20791 GIP SANTE,RECHERCH.MEDICALE
20792 GIP ACTION SOCIALE
20793 GIP EMPLOI,FORMAT.PROFES
208 CULTURE ET COMMUNICATION...
20800 CENTRE MONUMENTS NATIONAUX
20801 CENTR.N.ART CULTUR.POMPIDOU
20802 CENTR.N.CINEMATOGRAPH.FRANC
20803 REUNION MUSEES NATIONAUX
20804 OPERA NATIONAL DE PARIS
20805 THEATRES NATIONAUX
20806 ETAB.ENSEIGNEMT SUP CULTURE
20807 INSTITUT NAT. DU PATRIMOINE
20808 MUSEES NATIONAUX
20809 BIBLIOTHEQUE NAT. DE FRANCE
20811 CENTRE NATIONAL DU LIVRE
20812 CITE DE LA MUSIQUE
20819 AUTRES ETABL. MIN CULTURE
20821 EP PARC & GR.HALLE VILLETTE
20822 CITE SCIENCES ET INDUSTRIE
20891 GIP CULTURE, COMMUNICATION
209 AUTRES MINISTERES CIVILS...
2090 AFFAIRES ETRANGERES
20900 OFF.FR. PROTECTION REFUGIES
20901 OFF.UNIVERS-CULTUR. ALGERIE
20902 AGENC.ENSEIG.FRANC.ETRANGER
20909 AUTRES ETAB.AFFAIR.ETRANGER
2091 COOPERATION, DEVELOPPEMENT
20912 O.R.S.T.O.M



2. La base étude

2.7. Les données sociales et fiscales

La table FISC_INDIVIDU : EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa	2
Modalités de la table fiscale individuelle: EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa.....	5
La table FISC_LOGEMENT : EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa.....	10
Modalités de la table fiscale logement: EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa	13
La table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa.....	16
Modalités de la table fiscale revenus: EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa	23
La table FISC_REVDET : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa.....	30
Modalités de la table fiscale revenus détaillés:.....	32
EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa.....	32
Annexes	34

La table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

nnnn = millésime de la base étude

aaaa = millésime fiscal

Unité observée : individus fiscaux des logements et des déclarations fiscales où un individu "EDP" a été identifié l'année considérée.

Source : Fichier démographique des logements et des individus (*Fidéli, ex-RSL*), *fichier individu*

Contenu :

La table FISC_INDIVIDU_aaaa fournit les informations fiscales des individus des logements où un individu EDP est connu soit au titre de l'impôt sur le revenu, soit au titre de la taxe d'habitation principale (THP). La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. La localisation est celle déclarée au 1^{er} janvier de l'année de la déclaration fiscale. Hormis les variables date et lieu de naissance et type d'individu fiscal, les variables disponibles sont celles du foyer fiscal auquel est rattaché l'individu. Les individus appartenant à un même foyer fiscal partagent de ce fait le même identifiant de foyer fiscal (ID_FISC_FOY_DIFF + ORDREFIP). La variable TYPE_FISC identifie de manière unique les individus au sein d'un foyer fiscal. Un individu « EDP » peut être rattaché à plusieurs foyers fiscaux : par exemple, un étudiant peut être rattaché au foyer fiscal et au logement de ses parents au titre de l'impôt sur les revenus et dans un autre foyer fiscal et un autre logement pour la taxe d'habitation. L'utilisateur doit donc veiller à gérer ces individus EDP présents dans plusieurs déclarations fiscales une année fiscale donnée.

Le fichier individuel du répertoire statistique des logements (Fidéli, ex-RSL) est construit à partir du fichier d'imposition des personnes (FIP), rapproché du fichier des déclarations de revenus (POTE¹) afin de récupérer les informations des personnes à charge, et du fichier de la taxe d'habitation (PLFC²).

Les individus fiscaux « EDP » sont identifiés grâce aux informations nominatives dont dispose l'administration fiscale (nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance). Pour les personnes à charge pour lesquelles n'est connue que l'année de naissance, l'identification s'opère via les informations du père ou de la mère de l'individu EDP. De ce fait, pour les personnes à charge, le taux de couverture peut varier d'une année de naissance à l'autre, et l'appariement étant indirect est de moins bonne qualité.

Le statut des individus d'un foyer fiscal approchant l'âge de 18 ans est transitoire, passant du statut de "personne à charge" au statut de "personne majeure rattachée". Cette transition nécessite un traitement spécifique afin d'assurer l'unicité des individus dans chaque foyer fiscal. À partir de AN_FISC=2017, les individus personnes à charge de 15 ans ou plus intègrent le fichier FIP (identification nominative). Cela peut entraîner des ruptures de série.

Lorsqu'un individu est rattaché à un logement ordinaire, les informations de son logement sont disponibles dans la table FISC_LOGEMENT et les revenus du ménage fiscal auquel il appartient sont disponibles dans la table FISC_REVENU. Dans les deux cas, l'identifiant à utiliser est ID_FISC_LOG_DIFF.

Lorsqu'un individu réside dans une communauté, les informations sur le type de communauté sont issues du répertoire des communautés.

Remarques :

1) Le quadruplet (AN_FISC, ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC) constitue une clé unique pour chaque individu fiscal.

2) À partir de AN_FISC=2017, la variable TYPE_FISC est sur deux positions (1 devient 01, 2 devient 02, ..., A reste A,)

Pour une documentation des variables, voir les déclarations fiscales types ci-jointes.

¹ Permanent des occurrences de traitement des émissions

² Permanent local foncier commun



EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char	
ID_FISC_FOY_DIFF	Identifiant de diffusion du foyer fiscal	10	Char	
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées à l'individu				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
ORDREFIP	Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes	1	Char	Page 5
TYPE_FISC	Type d'individu fiscal	1	Char	page 5
SEXE	Sexe	1	Char	Page 5
JNAIS	Jour de naissance	2	Char	Page 5
MNAIS	Mois de naissance	2	Char	Page 5
ANAIS	Année de naissance	4	Char	Page 5
CODNAIS	Code du département et commune de naissance	6	Char	
CIDECI	Situation conjugale	1	Char	Page 5
ZOXYZD	Code du dernier événement	1	Char	Page 6
DACOED	Date du dernier événement	8	Char	Page 6
T_CHARGE	Type de personne à charge	1	Char	Page 6
CNCOIPV	Code étudiant - frontalier -vous	1	Char	Page 6
CSDEP	Code départemental de l'adresse fiscale de taxation (AFT)	2	Char	Page 6
CNE1	Code commune de l'adresse fiscale de taxation (AFT)	3	Char	Page 6
COM_NSCAT	Nombre de sous catégories différentes de communautés à l'adresse	2	Num	
COM_SCAT1	Première sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse	2	Char	Page 6
COM_SCAT2	2ème sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse	2	Char	Page 7
I_FISC_DECES	Indicatrice de décès de l'individu selon Fidéli	1	Num	Page 8
I_FISC_LOGEMENT	Indicatrice de présence de données sur le logement de l'individu	1	Num	Page 8
I_FISC_REVENU	Indicatrice de présence de données sur les revenus du ménage de l'individu	1	Num	Page 8
I_FISC_REVDET	Indicatrice de présence de données sur les revenus détaillés individuels	1	Num	Page 8
TYPE_DECL	Provenance de la déclaration fiscale	1	Char	Page 8
TYPE_PRES	Choix de l'identification pour les EDP multi-identifiés une année donnée	1	Num	Page 8



POIDS_FIDELI	Pondération pour les EDP avec TYPE_PRES = 1 calée sur les marges de Fidéli de l'année fiscale considérée	best12.	Num	Page 8
LIEN_FAMILIAL	Lien familial avec le référent fiscal (variable calculée par Fidéli)	2	Char	Page 9
NBPTR	Nombre de parts fiscales	best12.	Num	Page 9
ID_FISC_FOY_CONJ	Identifiant de diffusion du foyer fiscal du futur conjoint	10	Char	Page 9
ID_FISC_ADR_DIFF	Adresse fiscale anonymisée	10	Char	



Modalités de la table fiscale individuelle : EDP_BENNNN_FISC_INDIVIDU_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ORDREFIP**Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes**

Lettre de "A" à "I", ordre du traitement de l'imposition dans FIP. La variable ORDREFIP sert à identifier une occurrence fiscale (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dans un des fichiers sources de Fideli et une déclaration d'impôt sur le revenu dans l'autre fichier source. Elle fonctionne de la façon suivante : la déclaration d'impôt sur le revenu et l'occurrence fiscale associée la plus ancienne ont un ordrefip qui vaut A, la suivante vaut B, etc. La valeur la plus haute représente la dernière déclaration d'impôt sur le revenu / occurrence fiscale, donc l'information la plus fraîche. Dans les deux fichiers sources, on peut avoir plusieurs déclarations/occurrences fiscales pour un même foyer (ID_FISC_FOY_DIFF), à des adresses différentes si le foyer a déménagé et a changé d'adresse.

Dans l'EDP, toute l'information est contenue, notamment les différentes déclarations pour chaque foyer fiscal. Donc, pour identifier un foyer, le seul ID_FISC_FOY_DIFF suffit, mais si on veut faire le lien avec ID_FISC_LOG_DIFF, la clé ID_FISC_FOY_DIFF + ORDREFIP sera plus appropriée.

TYPE_FISC**Type d'individu fiscal**

1 ou 01	Déclarant
2 ou 02	Conjoint
3 ou 03, 4 ou 04, 5 ou 05, 6 ou 06, 07, ...	Personne à charge (personnes majeures rattachées principalement)
A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,...	Personne à charge (personnes mineures principalement)

SEXE**Sexe**

1	Homme
2	Femme
blanc	Non renseigné (notamment pour TYPE_FISC = « lettre »)

JNAIS**Jour de naissance**

01 à 31	Jour de naissance
---------	-------------------

MNAIS**Mois de naissance**

01 à 12	Mois de naissance
---------	-------------------

ANAIIS**Année de naissance**

AAAA	Année de naissance
------	--------------------

CODNAIS**Code départemental et commune de naissance**

Code officiel géographique

CIDECI**Situation conjugale**

A	Personne majeure rattachée ou personne à charge
C	Célibataire
D	Divorcé(e) / séparé(e)
M	Marié
O	Pacsé
V	Veuf(ve)
blanc	non renseigné



ZOXYZD**Code du dernier événement**

J	Rupture du Pacs (cette valeur n'est présente qu'en historique)
R	Déclaration de Pacs (cette valeur n'est présente qu'en historique)
X	Mariage (uniquement mariage d'après le descriptif ; aussi le Pacs dans la pratique)
Y	Divorce ou séparation
Z	Décès du conjoint
blanc	non renseigné

DACOED**Date du dernier événement**

Se présente sous la forme JJMMAAAA

T_CHARGE**Code situation des personnes à charge**

Cette variable correspond à l'encadré C du formulaire n°2042 "déclaration de revenus".

F	Enfant à charge non marié de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année AN_FISC - 1 ou né l'année AN_FISC - 1 ou handicapé quel que soit l'âge (modalité initiale G sur le formulaire 2042)
H	Enfant à charge en résidence alternée non marié de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année AN_FISC - 1 ou né l'année AN_FISC - 1 ou handicapé quel que soit l'âge (modalité initiale I sur le formulaire 2042)
J	Enfant à charge célibataire majeur sans enfant
N	Enfant à charge marié/pacsé ou non marié chargé de famille
R	Personne invalide vivant sous le toit du déclarant titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 %
blanc	Non renseigné

CNCOIPV**Code étudiant - frontalier - vous**

A	Diplomate
D	Employé d'ambassade
E	Etudiant rattaché IR et redevable - TH
F	Redevable - TH, imposé à l'IR par voie de matrice individuelle
G	Redevable - TH, imposé à l'IR / Convention internationale (frontalier)
R	Retraité
blanc	Non renseigné ou autres cas

CSDEP**Code départemental de l'adresse fiscale de taxation (AFT)**

01 à 97, 2A, 2B	Code départemental
B3	Foyer fiscal résidant à l'étranger

CNE1**Code commune de l'adresse fiscale de taxation (AFT)**

Si CSDEP vaut 01 à 97, 2A, 2B	Code officiel géographique
Si CSDEP vaut B3	Code du pays

COM_SCAT1**Première sous-catégorie de communauté la plus importante à l'adresse**

11	Maison de retraite, hospice (hébergement pour personnes âgées)	1 : Service de moyen ou de long séjour d'un établissement public ou privé de santé, établissement social de moyen ou de long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale ou assimilé
12	Foyer Adoma (ex-Sonacotra)	
13	Autre foyer de travailleurs (hébergement pour travailleurs)	
14	Autre	



Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

21	Communauté religieuse (Couvent, monastère, hébergement pour personnes exerçant des activités religieuses)	2 : communauté religieuse
31	Gendarmerie (Gendarmerie comprenant l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire).	3 : Caserne, quartier, base ou camp militaire ou assimilé
32	Autre (Caserne et camp militaire comprenant de l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire)	
41	Cité universitaire (Résidence universitaire composée en partie ou en totalité de chambres)	4 : Etablissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
42	Autre (établissements hébergeant des élèves (lycées, collèges) structure d'hébergement dispensant un enseignement (institut médico éducatif IME, institut médico pédagogique IMP)	
51	Etablissement pénitentiaire (prison, centre de semi-liberté)	5 : Etablissement pénitentiaire
61	Etablissement social de court séjour	6 : Etablissement social de court séjour
71	Autre catégorie de communauté	7 : Autre catégorie de communauté (Structure collective avec hébergement, non classable dans les autres catégories (centre de rétention administrative))
blanc	Non concerné	

Source : répertoire des communautés

COM_SCAT2

2ème sous-catégorie de communauté la plus importante à l'adresse

00	Pas de deuxième sous-catégorie de communauté	
11	Maison de retraite, hospice (hébergement pour personnes âgées)	1 : Service de moyen ou de long séjour d'un établissement public ou privé de santé, établissement social de moyen ou de long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale ou assimilé
12	Foyer Adoma (ex-Sonacotra)	
13	Autre foyer de travailleurs (hébergement pour travailleurs)	
14	Autre	
21	Communauté religieuse (Couvent, monastère, hébergement pour personnes exerçant des activités religieuses)	2 : communauté religieuse
31	Gendarmerie (Gendarmerie comprenant l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire).	3 : Caserne, quartier, base ou camp militaire ou assimilé
32	Autre (Caserne et camp militaire comprenant de l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire)	
41	Cité universitaire (Résidence universitaire composée en partie ou en totalité de chambres)	4 : Etablissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
42	Autre (établissements hébergeant des élèves (lycées, collèges) structure d'hébergement dispensant un enseignement (institut médico éducatif IME, institut médico pédagogique IMP)	
51	Etablissement pénitentiaire (prison, centre de semi-liberté)	5 : Etablissement pénitentiaire
61	Etablissement social de court séjour	6 : Etablissement social de court séjour



Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

71	Autre catégorie de communauté	7 : Autre catégorie de communauté (Structure collective avec hébergement, non classable dans les autres catégories (centre de rétention administrative))
blanc	Non concerné	

Source : répertoire des communautés

I_FISC_DECES

Indicatrice de décès de l'individu selon Fidéli

0	L'individu n'est pas décédé l'année AN_FISC - 1 d'après Fidéli
1	L'individu est décédé l'année AN_FISC - 1 d'après Fidéli

L'indicatrice n'est renseignée qu'à partir du millésime 2016. Elle concerne tous les individus fiscaux (hors TYPE_FISC = « lettre » qui sont toujours à 0) et doit permettre notamment de repérer les décès des individus non EDP.

I_FISC_LOGEMENT

Indicatrice de présence de données sur le logement de l'individu

0	Absence de données sur le logement de l'individu
1	Présence de données sur le logement de l'individu

I_FISC_REVENU

Indicatrice de présence de données sur les revenus du ménage de l'individu

0	Absence de données sur les revenus du ménage de l'individu
1	Présence de données sur les revenus du ménage de l'individu

I_FISC_REVDET

Indicatrice de présence de données sur les revenus détaillés individuels

0	Absence de données sur les revenus détaillés individuels
1	Présence de données sur les revenus détaillés individuels

TYPE_DECL

Type de déclaration fiscale faite par le foyer fiscal

1	Impôt sur le revenu et taxe d'habitation principale
2	Impôt sur le revenu uniquement
3	Taxe d'habitation principale uniquement
5	La déclaration fiscale concerne un individu décédé l'année AN_FISC - 1
9	Hors champ

TYPE_PRES

Choix de l'identification pour les EDP multi-identifiés une année donnée

0	Individu non-EDP
1	Déclaration principale retenue pour les individus EDP
2	Déclaration secondaire pour les EDP multi-identifiés
9	Hors champ (y compris non-EDP)

POIDS_FIDELI

Pondération calée sur les marges de Fidéli de l'année fiscale considérée pour les individus EDP dont TYPE_PRES = 1 sauf ceux pour qui CSDEP='B3' ou pour Mayotte en 2014 (CSDEP='97'&substr(CNE1,1,1)='6' i.e '976')



LIEN_FAMILIAL**Lien familial avec le référent fiscal (variable calculée par Fidéli)**

Imputation conventionnelle et qui ne prend en compte que les croisements les plus nombreux.

10	Référent fiscal
21	Conjoint légal
22	Conjoint de fait
31	Enfant
32	Personne de moins de 25 ans et deux foyers maxi dans le logement. Personne dans un foyer sans homonymie avec le référent fiscal, le conjoint ou les personnes à charge et écart d'âge supérieur à 15 ans (possible enfant adopté).
40	Conjoint enfant
50	Frère/Sœur
60	Parent
70	Autre avec homonymie
80	Autre sans homonymie

La variable LIEN_FAMILIAL n'est disponible qu'à partir du millésime AN_FISC 2016.

Pour une expertise approfondie de cette variable dans le cadre de l'étude des unions libres, se référer à l'annexe 3.14.

NBPTR**Nombre de parts fiscales**

100 = 1 part fiscale

ID_FISC_FOY_CONJ**Identifiant de diffusion du foyer fiscal du futur conjoint**

La variable est vide pour les individus sans futur conjoint, elle vaut "0000000000" pour les individus dont le foyer fiscal du futur conjoint n'est pas dans l'EDP et elle est renseignée lorsque le foyer fiscal du futur conjoint est présent dans l'EDP.



Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEEnnnn_FISC_LGEMENT_aaaa

La table FISC_LOGEMENT : EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

nnnn = millésime de la base étude
aaaa = millésime fiscal

Unité observée : Logement de rattachement des foyers fiscaux où un individu "EDP" a été identifié l'année de la déclaration fiscale considérée.

Source : Fichier démographique des logements et des individus (Fidéli, ex-RSL), *fichier local*

Contenu :

La table FISC_LOGEMENT_aaaa regroupe l'ensemble des logements habités par un individu "EDP" connus au sens de la taxe d'habitation principale à une année donnée. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale.

Les informations sur les logements proviennent du fichier démographique des logements et des individus (Fidéli, ex-RSL) qui contient lui-même des informations sur l'ensemble des locaux retrouvés dans le fichier des propriétés bâties (FPB) et de la taxe d'habitation.

Variables présentes les années passées mais supprimées dorénavant :

- EQSUPERF : équivalence superficielle des éléments du confort (BE2016)



Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LGEMENT_aaaa

EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées au logement				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
DEP	Code département	3	Char	Page 13
CNE	Code commune	3	Char	page 13
SECCAD	Section cadastrale	2	Char	Page 13
DATAHEV	Année d'achèvement (synthèse FPB ³ et PLFC ⁴)	4	Char	Page 13
HLMSEM	Local appartenant à HLM ou SEM	1	Char	Page 13
DATEACTE	Date de l'acte de propriété	8	Char	page 13
DATEPERS	Année d'entrée dans le local	4	Char	Page 13
OCC	Code occupation du local (PLFC)	1	Char	Page 13
DNATLC	Nature d'occupation (PLFC)	4	Char	Page 14
NATLOC	Code nature du local (synthèse FPB et PLFC)	2	Char	Page 14
TAX	Code taxation du local	1	Char	Page 14
LOGEMENT	Indicatrice de logement suivant le filtre RP	1	Char	Page 14
NLOC4	Nombre de locaux supérieurs à 4	1	Char	
EAU	Présence d'eau	1	Char	Page 14
EGOUT	Présence du tout à l'égout	1	Char	Page 14
ELEC	Présence de l'électricité	2	Char	Page 15
GAZ	Présence du gaz	1	Char	Page 15
CHAUFF	Présence du chauffage central	1	Char	Page 15
ASCENSEUR	Présence d'ascenseur (appartement)	1	Char	Page 15
NBNIV	Nombre de niveaux	2	Num	
SURFTOT	Surface totale du local (PLFC)	8	Num	
NBPIEC	Nombre de pièces	2	Num	
NBPP	Nombre de pièces principales	2	Num	
NBSDB	Nombre de salles de bain	2	Num	

³ Fichier des propriétés bâties

⁴ Permanent local foncier commun



Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LGEMENT_aaaa

NBBAIG	Nombre de baignoires	2	Num	
NBDOUC	Nombre de douches	2	Num	
NBWC	Nombre de wc	2	Num	
NBCUIS8	Nombre de cuisines de moins de 9m2	2	Num	
NBCUIS9	Nombre de cuisines d'au moins 9 m2	2	Num	
NBCH	Nombre de chambres	2	Num	
NBSAM	Nombre de salles à manger	2	Num	
NUM_IRIS	Numéro IRIS (à partir de AN_FISC = 2015)	4	Char	
NUM_QPV	Numéro de quartier politique de la ville (à partir de AN_FISC = 2015)	8	Char	
LGT_SOCIAL	Indicatrice de logement social (à partir de AN_FISC = 2016)	1	Num	Page 15



Modalités de la table fiscale logement: EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

DEP**Code département**

Code département	Code officiel géographique
------------------	----------------------------

CNE**Code commune**

Code commune COG	Code commune COG (métropole, DOM ou TOM) - arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
------------------	---

DATAHEV**Année d'achèvement (synthèse FPB et PLFC)**

AAAA	Année
------	-------

HLMSEM**Local appartenant à HLM ou SEM**

1	État
2	Région
3	Département
4	Commune
5	HLM
6	SEM
7	Copropriété
8	Associés
9	SNCF
0	Autres personnes morales
blanc	Personnes physiques

Alimentée par la variable TYPPMO de Fidéli à partir de AN_FISC=2016

DATEACTE**Date de l'acte de propriété**

Se présente sous la forme JJMMAAAA	
------------------------------------	--

DATEPERS**Année d'entrée dans le local**

AAAA	Année
------	-------

OCC**Code occupation du local**

/	Libération du local
B	Locaux meublés à usage d'habitation, faisant l'objet de locations occasionnelles, permanentes ou saisonnières
D	Local démoli
G	Occupation à titre gratuit
L	Occupation par un locataire
N	Local dépendance non imposable
P	Occupation par le propriétaire
T	Local imposé à la taxe professionnelle
V	Local vacant
W	Local vide
X	Occupation par bail rural

DNATLC

Nature d'occupation (PLFC)

A	Local occupé par un apprenti ou un salarié agricole
D	DOM = habitation principale occupée par le propriétaire
L	Location autre que le propriétaire ou l'usufruitier
P	Occupé par le propriétaire ou l'usufruitier
T	Location, non affecté à l'habitation, soumise à TVA
V	Vacant

NATLOC

Code nature du local (synthèse FPB et PLFC)

AP	Appartement
CA	Commerce sans boutique
CB	Local divers
CH	Chantier
CM	Commerce avec boutique
EC	dépendance commerciale
LC	Local commun
MA	Maison
ME	Maison exceptionnelle
MP	Maison partagée par une limite territoriale

TAX

Code taxation du local

P	Au moins un foyer est taxé à titre principal
E	Aucun foyer n'est taxé à titre principal et au moins un foyer est taxé à titre principal sans abattement, avec dégrèvement
S	Aucun foyer n'est taxé à titre principal que ce soit avec ou sans abattement et au moins un foyer est taxé à titre secondaire
blanc	Non renseignée

Correspond à la variable TAX_LOGEMENT de Fidéli

LOGEMENT

Indicatrice de logement suivant le filtre RP

0	Le local n'est pas un logement au sens du recensement de la population
1	Le local est un logement au sens du recensement de la population

EAU

Présence d'eau

N	Non
O	Oui
blanc	

EGOUT

Présence du tout à l'égout

N	Non
O	Oui
blanc	

ELEC

Présence de l'électricité

N	Non
O	Oui
blanc	

GAZ

Présence du gaz

N	Non
O	Oui
blanc	

CHAUFF

Présence du chauffage central

N	Non
O	Oui
blanc	

ASCENSEUR

Présence d'ascenseur (appartement)

N	Non
O	Oui
blanc	

LGT_SOCIAL

Indicatrice de logement social

0	Logement ne faisant pas partie du parc social
1	Logement du parc social
blanc	Le logement n'est pas présent l'année étudiée

Cette variable permet de caractériser les occupants des logements sociaux. Elle ne distingue pas les HLM des SEM et les logements conventionnés des non conventionnés

La table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

nnnn = millésime de la base étude
 aaaa = millésime fiscal

Unité observée : ménage fiscal où un individu "EDP" a été identifié l'année de la déclaration fiscale considérée.

Source : *fichier localisé social et fiscal (filosofi).*

Contenu :

La table FISC_REVENU_aaaa donne, pour chaque logement où un individu « EDP » a été identifié, les informations issues du fichier localisé social et fiscal (Filosofi) pour le ménage fiscal rattaché à ce logement. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. Un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n°2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Les ménages fiscaux sont repérés avec l'identifiant ID_FISC_LOG_DIFF qui permet de faire le lien avec la table FISC_INDIVIDU.

Le dispositif FiLoSoFi exploite des données fiscales issues de la DGFIP (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales en provenance de la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Le champ géographique du dispositif FiLoSoFi est la France hors Mayotte. Cependant, pour les Doms, les revenus sociaux ne sont disponibles qu'à partir de AN_FISC = 2015 et les revenus du patrimoine imputés et le revenu disponible ne sont calculés qu'à partir de AN_FISC = 2016.

Le champ couvert est celui des ménages fiscaux dit « ordinaires », c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation. Les personnes vivant dans des structures collectives (maisons de retraite, communautés religieuses, cités universitaires, prisons, etc.) ainsi que des personnes les plus en difficultés, qui vivent en logement précaire (foyers de travailleurs, etc.), ou sont sans domicile fixe ou sans-abris ne sont pas retenus dans le champ de Filosofi.

Les ménages faisant leur déclaration de revenu dans le département où se trouve leur résidence secondaire sont pris en compte.

Les indicateurs portant sur le revenu déclaré sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul. Les indicateurs portant sur le revenu disponible sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Dans FiLoSoFi, les revenus financiers non soumis à déclaration sont imputés pour les ménages de métropole (et les doms à partir de AN_FISC = 2016) selon un modèle construit à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee : une probabilité de détention et un montant de détention sont estimés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observables du ménage (revenus, âge, situation familiale...) pour sept produits financiers (livrets exonérés, LEP, livrets jeune, CEL, PEL, assurances-vie et PEA).

Les impôts retenus pour le calcul du revenu disponible sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et le prélèvement social sur les revenus du patrimoine.

Le type de ménage est construit à partir des écarts d'âge entre individus, notamment pour reconstituer les couples qui ne sont ni mariés ni pacsés ni concubins déclarés comme tels à la taxe d'habitation.

Qualité générale des données :

- 1) Les données 2010 et 2011 (AN_REVENU) n'ont pas bénéficié du même degré de validation que les données ultérieures. Elles sont donc à utiliser avec précaution.
- 2) Pour les Doms, seules les données de La Réunion et Martinique sont de qualité comparable à celle de la métropole.



3) Les évolutions des indicateurs de revenu issus de Filosofi sont à interpréter avec précaution, particulièrement entre deux années proches. Certains changements dans la législation fiscale et sociale, ou une baisse dans la qualité des sources mobilisées, peuvent expliquer ces évolutions, et rendre ainsi leur analyse plus complexe.

En 2018, les changements à prendre en compte sont :

- la réforme du loyer de solidarité (RLS) : son impact est fort sur le niveau de vie (qui prend en compte la baisse des Aides au Logement, mais pas la réduction des loyers censée la compenser), notamment dans le bas de la distribution, avec un effet sur les indicateurs de pauvreté.

- la réforme des prélèvements sociaux avec un transfert partiel des cotisations sociales des salariés et des indépendants sur les taux de CSG (+ 1,7 %), la hausse de la CSG ne compensant pas toujours la baisse des cotisations. L'impact est significatif sur les revenus avant redistribution.

- la mise en place du Prélèvement Forfaitaire Unique qui induit une hausse des dividendes distribués en 2018 : son impact est très concentré tout en haut de la distribution, et peut engendrer des évolutions locales parfois fortes.

la réforme de la taxe d'habitation : 80 % des ménages les plus modestes ont vu leur taxe d'habitation réduite de 30 %. Son impact est plutôt visible dans le milieu de la distribution.

- la baisse de la qualité du fichier de la taxe d'habitation : la disparition progressive de la taxe d'habitation réduit la qualité du fichier de logements sur lequel s'appuie la construction des ménages fiscaux. Moins bien maintenu, sa mise en cohérence avec les autres sources fiscales s'est dégradée. Pour la première année, le nombre de foyers fiscaux associés aux ménages ordinaires de Filosofi a diminué (- 0,3 % après + 0,5 % en 2017), et ce sont principalement des foyers fiscaux aux revenus modestes qui sont sortis du champ. Cette évolution impacte surtout la distribution des niveaux de vie avant redistribution.

Rupture de série sur les variables d'impôts et taxe d'habitation :

1) Pour les déclarations fiscales (AN_FISC) de 2014 et avant (correspondant à AN_REVENU de 2010 à 2013), l'impôt sur le revenu et la TH fournis par les variables ZIMPOM et ZTHABM et utilisés pour le calcul du revenu disponible (REVDISPM) sont ceux payés l'année de la déclaration (les revenus déclarés et l'impôt proviennent de la même déclaration fiscale).

A partir de AN_FISC = 2015, l'impôt sur le revenu et la TH fournis par les variables ZIMPOM et ZTHABM sont ceux payés l'année de perception des revenus (variable AN_REVENU). Ils proviennent des déclarations de l'année AN_FISC - 1 lorsque l'appariement a réussi et sont imputés sinon. Le revenu disponible fournit alors effectivement les revenus perçus l'année AN_REVENU et les impôts payés cette même année.

Les utilisateurs souhaitant néanmoins disposer des impôts correspondant à la déclaration peuvent les trouver dans les variables suffixées par « _DECL » (Ex : ZIMPOM_DECL)

Cette rupture de série concerne aussi la prime pour l'emploi M_PPEM (pas de variable _DECL) et les avoirs fiscaux et crédits d'impôts du ménage ZAVFM.



2) Pour les déclarations fiscales (AN_FISC) de 2014 et avant (correspondant à AN_REVENU de 2010 à 2013), l'impôt sur le revenu utilisé pour le calcul prend en compte les plus-values. A partir de AN_FISC = 2015, l'impôt sur le revenu utilisé pour le calcul ne prend pas en compte les plus-values. Les utilisateurs souhaitant disposer de l'ancien mode de calcul peuvent le trouver dans les variables suffixées « _ANC » (ex : ZIMPOM_ANC)

Pour une documentation précise du champ et des modalités des variables voir la documentation du fichier localisé social et fiscal :
https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/Source_methodes_Filosofi_2018.pdf



Table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées au logement				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
AN_REVENU	Année de perception des revenus	4	Num	
REG	Région de résidence	2	Char	page 23
DEP	Département de résidence	3	Char	Page 23
DEPCOM	Département-commune de résidence	5	Char	Page 23
TU10	Tranche d'unité urbaine 2010 (9 postes)	1	Char	Page 23
NBFOYM	Nombre de foyer fiscaux du ménage	best12.	Num	
NBPAC	Nombre de personnes à charge du ménage	best12.	Num	
NBPERSM	Nombre de personnes du ménage	6.2	Num	
INF14M	Nombre de personnes de moins de 14 ans	6.2	Num	
SUP14M	Nombre de personnes de 14 ans ou plus	6.2	Num	
NBERAM	Nombre d'enfants en résidence alternée	6.2	Num	
NB_UC	Nombre d'unités de consommation du ménage	6.2	Num	Page 23
AGERF	Age du référent fiscal du ménage	8	Num	
SEXERF	Sexe du référent fiscal du ménage	1	Char	Page 23
OCCTYP	Statut d'occupation	1	Char	Page 23
TYPMEN9	Type de ménage (9 modalités)	2	Char	Page 23
I_CHAMPM*	Appartenance au champ de diffusion Filosofi	1	Char	Page 24
I_PAUVRE50M* ¹	Ménage pauvre au seuil 50 %	1	Char	Page 24
I_PAUVRE60M* ¹	Ménage pauvre au seuil 60 %	1	Char	Page 24
NB_ALLOC_CNAF*	Nombre d'allocataires Cnaf au sein du ménage	best12.	Num	
NB_ALLOC_CNAV*	Nombre d'allocataires Cnav au sein du ménage (minimum vieillesse uniquement)	best12.	Num	
NB_ALLOC_MSAF*	Nombre d'allocataires MSA famille au sein du ménage	best12.	Num	
NB_ALLOC_MSAV*	Nombre d'allocataires MSA vieillesse au sein du ménage (minimum vieillesse uniquement)	best12.	Num	

*Variable manquante pour les DOM pour les années fiscales AN_FISC de 2011 à 2014

¹ Variable manquante pour les DOM pour l'année fiscale AN_FISC = 2015 (AN_REV = 2014)



Table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

NIVVIEM* 1	Niveau de vie du ménage	best12.	Num	page 24
CENTILE* 1	Centile de niveau de vie du ménage	3	Num	page 24
REVDISP*	Revenu disponible monétaire du ménage	best12.	Num	page 25
REVERM* 1	Revenu perçu calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 25
REVINIM* 1	Revenu initial calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 25
REVDECM* 1	Revenu déclaré calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 25
ZTSAM	Traitements et salaires du ménage	best12.	Num	page 25
ZSALM	Salaires au sens strict du ménage	best12.	Num	page 25
ZCHOM	Allocation de chômage et de préretraite du ménage	best12.	Num	page 25
ZPERM	Retraites, pensions et rentes du ménage	best12.	Num	page 25
ZRETM	Retraites et pensions du ménage	best12.	Num	page 25
ZRSTM	Retraites au sens strict du ménage	best12.	Num	page 25
ZALRM	Pensions alimentaires reçues du ménage	best12.	Num	page 25
ZRTOM	Rentes viagères à titre onéreux du ménage	best12.	Num	Page 25
ZRAGM	Revenus agricoles du ménage	best12.	Num	page 25
ZRICM	Revenus industriels et commerciaux du ménage	best12.	Num	page 26
ZRNCM	Revenus non commerciaux du ménage	best12.	Num	page 26
ZFONM*	Revenus fonciers nets du ménage	best12.	Num	page 26
ZVAMM0*	Revenu déclaré des valeurs mobilières	best12.	Num	page 26
ZVAMM* 1	Revenu des valeurs mobilières après imputation	best12.	Num	page 26
ZVALM0*	Revenu déclaré de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire	best12.	Num	page 26
ZVALM*1	Revenu de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire après imputation	best12.	Num	page 26
ZRACM*	Revenus accessoires du ménage (non professionnel)	best12.	Num	page 26
ZETRM	Revenus de l'étranger du ménage	best12.	Num	Page 26
ZALVM	Pensions alimentaires versées du ménage	best12.	Num	page 27
PSOCM*	Prestations sociales (total)	best12.	Num	page 27
PFAMM*	Total des prestations familiales	best12.	Num	page 27
M_PNAM*	Prime à la naissance ou adoption du ménage	best12.	Num	
M_PAJEM*	Allocation de base PAJE du ménage	best12.	Num	
M_CLCAM*	Complément libre choix d'activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	
M_COLCAM*	Complément optionnel libre choix d'activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	
M_AFM*	Allocations familiales du ménage	best12.	Num	
M_CFM*	Complément familial du ménage	best12.	Num	
M_ARSM*	Allocation de rentrée scolaire du ménage	best12.	Num	
M_AEEHM*	Allocation d'éducation enfant handicapé du ménage	best12.	Num	
M_ASFM*	Allocation de soutien familial du ménage	best12.	Num	
MINIM*	Minima sociaux	best12.	Num	page 27
M_MINVM*	Minimum vieillesse du ménage	best12.	Num	

Table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

M_RSAM*	RSA total du ménage	best12.	Num	page 27
M_RSA_ACTM*	RSA activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016)))	best12.	Num	Page 27
M_RSA_SOCM*	RSA socle du ménage	best12.	Num	
M_RSA_PFAM*	Allocation exceptionnelle RSA du ménage	best12.	Num	
M_AAH_CAAHM*	Allocation adulte handicapé du ménage et Complément AAH	best12.	Num	
LOGTM*	Prestations logement du ménage	best12.	Num	page 27
M_ALFM*	Allocation logement familiale	best12.	Num	
M_APLM*	Aide personnalisée au logement	best12.	Num	
M_ALSM*	Allocation logement sociale (non étudiant) (incluant M_ALSETM à partir de AN_FISC = 2019 (AN_REVENU = 2018))	best12.	Num	
M_ALSETM*	Allocation logement sociale (étudiant)a (incluse dans M_ALSM à partir de AN_FISC= 2019 (AN_REVENU = 2018))	best12.	Num	
M_PPEM*	PPE du ménage calculée en N sur les revenus N-1 (avant déduction du RSA-Activité). Variable uniquement renseignée pour les revenus de 2013 et avant.	best12.	Num	page 28
ZIMPOM	Impôt sur le revenu du ménage (sans plus-values)	best12.	Num	page 28
ZIMPOM_ANC	Impôt sur le revenu du ménage (avec plus-values)	best12.	Num	
ZIMPOM_ANC_DECL	Impôt sur le revenu du ménage (avec plus-values). Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
ZIMPOM_DECL	Impôt sur le revenu du ménage (sans plus-values). Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
ZIMPVALM*	Prélèvement libératoire sur valeurs Mobilières du ménage	best12.	Num	page 29
ZTHABM	Taxe d'habitation du ménage	best12.	Num	
ZTHABM_DECL	Taxe d'habitation du ménage issue de la déclaration. Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
CSGIM	CSG non déductible du ménage	best12.	Num	page 29
CSGISALM	CSG non déductible sur salaires du ménage	best12.	Num	
CRDSM	CRDS du ménage	best12.	Num	
CRDSSALM	CRDS sur salaires du ménage	best12.	Num	
CSGPATM	CSG-CRDS sur revenus du patrimoine non soumis au prélèvement libératoire	best12.	Num	
CSGVALM	CSG-CRDS-prelevements sociaux sur ZVALM	best12.	Num	
CSGIMPM ¹	CSG-CRDS-prelevements sociaux sur produits financiers imputés	best12.	Num	
CSGDM	CSG déductible du ménage	best12.	Num	
CSGDSALM	CSG déductible sur salaires du ménage	best12.	Num	
PRODUITFIN* ¹	Revenu des produits financiers imputés	best12.	Num	page 24
ZPPEM*	PPE du ménage calculée en N+1 sur les revenus N (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	page 29
ZQUOM	Revenus au quotient du ménage	best12.	Num	page 29
ZDIVM*	Plus-values et gains divers du ménage	best12.	Num	page 29
ZGLOM*	Gains de levée d'options du ménage	best12.	Num	page 29
ZAVFM*	Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage	best12.	Num	page 29

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa



Table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

ZAVFM_DECL	Avoirs fiscaux et crédit d'impôt du ménage . Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	page 29
ZIMPFORM	Impôt sur plus-values du ménage	best12.	Num	
GARDEM	Montants des gardes d'enfants du ménage (à partir de AN_FISC = 2014)	best12.	Num	
SERVDOMM	Montants des services à domicile du ménage (à partir de AN_FISC = 2015)	best12.	Num	
M_PPAM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prime d'activité (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
M_PREPAREM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prestation Prepare (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
M_PREPARE_MM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prestation Prepare majorée (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
ZCTVAM	Montant des revenus d'activité du ménage (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
TYPMENR	Type de ménage harmonisé (à partir de AN_FISC = 2014)	\$1	Char	page 24
ZACTM	Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré	8	Num	Page 29

Table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa



Modalités de la table fiscale revenus: EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

REG**Région de résidence**

Code région	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
-------------	---

À partir de AN_FISC = 2017 nomenclature en nouvelles régions

DEP**Département de résidence**

Code département	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
------------------	---

DEPCOM**Département - commune de résidence**

Code département commune	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
-----------------------------	---

TU10**Tranche d'unité urbaine**

0	Rural
1	Unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
2	Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3	Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4	Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5	Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6	Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8	Agglomération parisienne

NB_UC**Nombre d'unités de consommation du ménage**

$NB_UC = \text{SUM}(1, 0.5*(SUP14M-1), 0.3*INF14M)$

SEXERF**Sexe du référent fiscal du ménage**

1	Homme
2	Femme

OCCTYP**Statut d'occupation**

1	Propriétaire
2	Locataire social
3	Autre locataire

TYPMEN9**Type de ménage (9 modalités)**

11	Homme seul
12	Femme seule
21	Famille monoparentale avec un enfant
22	Famille monoparentale avec deux enfants ou plus
30	Couple sans enfant
41	Couple avec un enfant
42	Couple avec deux enfants
43	Couple avec 3 enfants ou plus
50	Ménage complexe



Le dispositif Filosofi préconise plutôt l'utilisation de la variable harmonisée TYPMENR ci dessous :

TYPMENR

Type de ménage harmonisé

1	Homme seul
2	Femme seule
3	Couple sans enfant
4	Couple avec enfant
5	Famille monoparentale avec un enfant
6	Complexe

À partir de AN_FISC=2014

I_CHAMPM

Appartenance au champ de diffusion Filosofi

0	Ménage n'appartenant pas au champ de diffusion Filosofi
1	Ménage appartenant au champ de diffusion Filosofi

Pour les études sur les distributions de revenus, sur la pauvreté ou les inégalités, l'habitude a été prise d'exclure les ménages dont le niveau de vie calculé à partir du fichier localisé social et fiscal était susceptible de mal représenter le niveau de vie réel.

Une catégorie de ménages est exclue : les ménages dont le revenu déclaré est strictement négatif.

La proportion de REVDECM < 0 est faible et concerne majoritairement les indépendants et les agriculteurs qui déclarent des déficits sur une année. On considère dans les études sur les inégalités que disposer d'un revenu déclaré négatif ne peut correspondre au revenu réel sur la période. Les observations correspondantes avec des revenus déclarés négatifs sont donc exclues des études. Si l'on considère l'ensemble de la population l'effet de l'inclusion des REVDECM < 0 serait de toute façon négligeable. Dans ces conditions, il semble inutile d'inclure les revenus négatifs dans le champ (sachant que les REVDECM < 0 compliquent le calcul de certains indicateurs d'inégalité comme Gini, Theil, Atkinson...).

I_PAUVRE50M (voir CENTILE)

Ménage pauvre au seuil 50 %

0	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est supérieur à 50 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.
1	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est strictement inférieur à 50 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.

I_PAUVRE60M (voir CENTILE)

Ménage pauvre au seuil 60 %

0	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est supérieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.
1	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est strictement inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.

NIVVIEM

Niveau de vie du ménage

$NIVVIEM = REVDISP / NB_UC$

CENTILE

Centile de niveau de vie du ménage

Suite à la fusion des fichiers MENAGES15_DOM et MENAGES15_MET en MENAGES15_NAT, les variables CENTILE, I_PAUVRE50M, I_PAUVRE60M sont calculées sur le champs France métropolitaine et DOM.

PRODUITFIN

Revenu des produits financiers imputés

Dans Filosofi, les revenus financiers non soumis à déclaration sont imputés pour les ménages (de métropole avant 2014 et France entière à partir de 2015) selon un modèle construit à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee : une probabilité de détention et un montant de détention sont estimés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observables du ménage (revenus, âge, situation familiale...) pour sept produits financiers (livrets exonérés, LEP, livrets jeune, CEL, PEL, assurances-vie et PEA).



REVDISP**Revenu disponible monétaire du ménage**

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner.

REVDISP = SUM(REVDECM, PRODUITFIN, PSOCM, M_PPEM, -ZIMPOM, -ZTHABM, -ZIMPVALM, -CSGIM, -CRDSM, -CSGPATM, -CSGVALM, -CSGIMPM)

REVPERM**Revenu perçu calculé après imputation des revenus financiers**

REVPERM = SUM(REVDECM, PRODUITFIN, -CSGIM, -CRDSM, -CSGVALM, -CSGIMPM, -ZIMPVALM)

REVINIM**Revenu initial calculé après imputation des revenus financiers**

Le revenu initial correspond à l'ensemble des revenus avant toute imposition.

REVINIM = SUM(REVDECM, PRODUITFIN, CSGDM)

REVDECM**Revenu déclaré calculé après imputation des revenus financiers**

Le revenu déclaré correspond aux revenus mentionnés sur la déclaration n° 2042

REVDECM = SUM(ZTSAM, ZPERM, ZRAGM, ZRICM, ZRNCM, ZFONM, ZVAMM, ZVALM, ZRACM, ZETRM, -ZALVM)

ZTSAM**Traitements et salaires du ménage**

ZTSAM = SUM(ZSALM, ZCHOM)

ZSALM**Salaires au sens strict du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZCHOM**Allocation de chômage et de préretraite du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZPERM**Retraites, pensions et rentes du ménage**

ZPERM = SUM(ZRETM, ZRTOM)

ZRETM**Retraites et pensions du ménage**

ZRETM = SUM(ZRSTM, ZALRM)

ZRSTM**Retraites au sens strict du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZALRM**Pensions alimentaires reçues du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRTOM**Rentes viagères à titre onéreux du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRAGM**Revenus agricoles du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.



ZRICM**Revenus industriels et commerciaux du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRNCM**Revenus non commerciaux du ménage**

Il s'agit des revenus des professions libérales (médecins, avocats, architectes, artistes, artistes peintres...), des produits des charges et offices (huissiers, notaires, commissaires-priseurs...), des produits ne se rattachant pas à une autres catégorie de revenus (produits des opérations de bourse, produits reçus par les inventeurs...). C'est donc une catégorie un peu fourre-tout.

Lorsque que les revenus déclarés sont des montants de recettes brutes (cas pour le régime déclaratif spécial ou micro BNC), pour arriver à un bénéfice fiscal imposable, la règle retenue est identique à celle du fisc. Le revenu est ainsi corrigé d'un abattement forfaitaire (CBNCM) dont le taux est de 34 % et au minimum égal à 305 €.

Il arrive parfois que le contribuable exerce une activité libérale qui relève des BNC, mais qu'il perçoive aussi à titre accessoire des profits résultant d'opérations commerciales, qui relèvent du régime des BIC. Dans ce cas il est admis qu'il intègre ses profits (ou ses déficits, le cas échéant) dans son revenu BNC. En revanche l'entrepreneur qui ne réalise qu'accessoirement des BNC ne peut pas les intégrer dans les BIC correspondant à son activité principale.

$ZRNCM = \text{sum}(ZBNCM, -CBNCM)$

ZFONM**Revenus fonciers nets du ménage**

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

Abattement de 30 % sur le micro-foncier.

ZVAMMO**Revenu déclaré des valeurs mobilières**

Il s'agit des revenus (à l'exception des plus-values) procurés par les produits de placement, à revenus fixes ou variables, qui n'ont pas été soumis par défaut ou par choix du contribuable au prélèvement libératoire.

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZVAMM**Revenu des valeurs mobilières après imputation****ZVALMO****Revenu déclaré de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire**

Le prélèvement libératoire constitue une imposition à la source de certains produits d'épargne. voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZVALM**Revenu de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire après imputation****ZRACM****Revenus accessoires du ménage (non professionnel)**

Il s'agit de bénéfices tirés d'activités dont les résultats sont imposables dans la catégorie des BIC non professionnels.

$ZRACM = \text{sum}(ZACCM, -CACCM)$

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

CACCM = abattement forfaitaire (avec un minimum de 305 €) appliqué au loueur meublé non professionnel, de 71 % dans le cas des locations de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés de tourisme et 50 % dans le cas de locaux meublés.

ZETRM**Revenus de l'étranger du ménage**

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.



ZALVM**Pensions alimentaires versées du ménage**

Correspondance avec les cases de la déclaration n° 2042 :
Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

PSOCM**Prestations sociales (total)**

PSOCM = SUM(PFAMM, MINIM, LOGTM)

- A partir de AN_FISC = 2019 (AN_REVENU = 2018), les variables **MINIM**, **LOGTM**, **PSOCM** (en vérité MINI1M, M_LOGM, PSOC1M) sont des agrégats de variables issues du FAR6 pour la partie Cnaf. Elles comprennent également des prestations versées notamment par la CNAV, la MSAF et la MSAV.

- Quelques allocations du FAR6 nécessitent des imputations. Pour les prestations logement, on recalcule le montant perçu mensuellement par allocation à partir d'un indicateur de perception de l'allocation et du montant global des prestations logement (un allocataire ne pouvant percevoir qu'une seule allocation logement un mois donné). La prime de fin d'année perçue par les allocataires du RSA est également imputée, à partir des barèmes sociaux, lorsque l'allocataire a perçu le RSA en novembre et/ou en décembre.

- Par ailleurs, il faut noter que l'Allocation Journalière de Présence Parentale est prise en considération, depuis le millésime 2018, dans le revenu disponible des ménages. Elle est comptabilisée dans les agrégats de l'ensemble des allocations familiales et de l'ensemble des prestations (PSOCM).

PFAMM**Total des prestations familiales**

PFAMM = SUM(M_NAISM, M_PAJEM, M_CLCAM, M_COLCAM, M_AFM, M_CFM, M_ARSM, M_AEEHM, M_ASFM)

MINIM**Minima sociaux**

MINIM = SUM(M_MINVM, M_RSAM, M_RSAM_PFAM, M_AAH_CAAHM)

Voir PSOCM

M_RSAM**RSA total du ménage**

M_RSAM = SUM(M_RSA_ACTM, M_RSA_SOVM)

Depuis le 1er juin 2009, le versement du revenu de solidarité active (RSA) est généralisé en métropole. Les personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle perçoivent un montant forfaitaire : RSA_Socle.

Les personnes qui exercent une activité professionnelle peuvent également bénéficier du RSA lorsque les ressources du foyer sont inférieures à un revenu garanti : RSA_activité.

Le montant de ce RSA_activité versé au foyer est pré-rempli dans la déclaration fiscale.

Le montant du RSA_activité est déduit du montant de la prime pour l'emploi calculée sur les revenus de l'année de perception du RSA.

M_RSA_ACTM**RSA activité du ménage**

Correspondance avec les cases de la déclaration n° 2042 :
Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

LOGTM**Prestations logement du ménage**

LOGTM = SUM(M_ALFM, M_APLM, M_ALSM, M_ALSETM) (M_ALSETM disparaît en 2019 et est incluse dans M_ALSM)

Voir PSOCM



M_PPEM

Montant de la prime pour l'emploi du ménage

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM

Impôt sur le revenu du ménage

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_ANC

Impôt sur le revenu du ménage avec plus-values

Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_DECL

Impôt sur le revenu du ménage

Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_ANC_DECL

Impôt sur le revenu du ménage avec plus-values

Disponible à partir à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZACTM

Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré

Il s'agit du montant des revenus d'activité qui comprend le montant des salaires et traitements, les indemnités de chômage et les revenus des activités non salariées.

$ZACTM = zsalm+zchom+zrenm$



ZIMPVALM**Prélèvement libératoire sur valeurs Mobilières du ménages**

ZIMPVALM correspond au montant de l'impôt prélevé à la source auquel sont soumis les produits de placement à revenu fixe (c'est le prélèvement libératoire) : 24 % sur _2ee, 21 % sur _2da et 7,5 % sur _2dh :

$$\bar{ZIMPVALM} = \text{round}(\text{sum}((0,075 * _2dh), (0,24 * _2ee), (0,21 * _2da)))$$
ZTHABM**Taxe d'habitation du ménage**

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZTHABM_DECL**Taxe d'habitation du ménage avant correction millésime**

Disponible à partir à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

CSGIM**CSG non déductible du ménage**

CSGIM = SUM(CSGISALM, CSGCHOIM, CSGRSTIM, CSGRAGIM, CSGRICIM, CSGRNCIM)

ZPPEM**PPE du ménage calculée en N+1 sur les revenus N**

Prime pour l'emploi assise sur les revenus de l'année N et qui sera versée en N+1

ZQUOM**Revenus au quotient du ménage**

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

ZDIVM**Plus-values et gains divers du ménage**

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

ZGLOM**Gains de levée d'options du ménage**

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

ZAVFM**Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage**

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZAVFM_DECL**Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage**

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

Disponible à partir à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)



La table FISC_REVDET : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

nnnn = millésime de la base étude
 aaaa = millésime fiscal

Unité observée : individus fiscaux des logements et des déclarations fiscales où un individu "EDP" a été identifié l'année considérée

Source : *fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)*

Contenu :

La table FISC_REVDET_aaaa fournit les informations sur les revenus individuels détaillés pour le même champ que la table FISC_INDIVIDU hormis les personnes à charge, les individus hors champ et les individus avec valeurs manquantes. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. Les informations proviennent du fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli). Les individus sont repérés avec le quadruplet de variables identifiants (AN_FISC, ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC).

Les revenus individuels agrégés au niveau ménage peuvent ne pas correspondre aux revenus Filosofi car ils peuvent être corrigés d'un abattement forfaitaire ou peuvent faire l'objet d'une imputation.

Correspondance des revenus entre FIDELI et FILOSOFI :

individu		ménage
YSALI	Salaire de l'individu	ZSALM
YCHOI	Allocation chômage	ZCHOM
YRSTI	Retraites et mensions	ZRSTM
YALRI	Pensions alimentaire perçues	ZALRM
YRAGI	Bénéfices agricoles	ZRAGM
YBICI	Bénéfices industriels et commerciaux	ZRICM
YBNCI	Bénéfices non commerciaux	ZRNCM

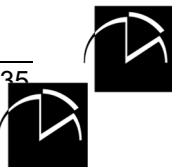
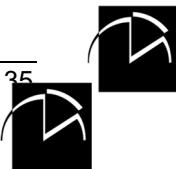


Table FISC_REVDET : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
ID_FISC_FOY_DIFF	Identifiant de diffusion du foyer fiscal	10	Char	
ORDREFIP	Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes	1	Char	Page 32
TYPE_FISC	Type d'individu fiscal	1	Char	Page 32
Variables revenus individuels				
REV_PRINC	Type de revenu principal	1	Char	Page 32
YALRI	Pensions alimentaires perçues	best12	Num	Page 32
YBICI	Bénéfices industriels et commerciaux	best12	Num	Page 32
YBNCI	Bénéfices non commerciaux	best12	Num	Page 32
YCHOI	Allocation chômage	best12	Num	Page 32
YRAGI	Bénéfices agricoles	best12	Num	Page Erreur ! Signet non défini.
YRSTI	Retraites et pensions	best12	Num	Page Erreur ! Signet non défini.
YSALI	Salaires perçus	best12	Num	Page Erreur ! Signet non défini.

Table FISC_REVDET : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa



Modalités de la table fiscale revenus détaillés: EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

ORDREFIP

Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes

Lettre de "A" à "I", ordre du traitement de l'imposition dans FIP
(voir EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa)

TYPE_FISC

Type d'individu fiscal

1 ou 01	déclarant
2 ou 02	conjoint
3 ou 03, 4 ou 04, 5 ou 05, 6 ou 06, 07, ...	Personne à charge (personnes majeures rattachées principalement)

REV_PRINC

Type de revenu principal

Il s'agit de déterminer le type de revenus dominant de la personne. Lorsque la variable est à blanc, c'est qu'il s'agit d'un enregistrement issu de Fip mais pas de Pote, on ne connaît donc pas ses revenus.

blanc	Revenus non connus
0	Inférieur à revenu annuel de 2500 €
1	Salaire
2	Chômage, préretraite
3	Retraite
4	Pensions alimentaires
5	Bénéfices agricoles
6	Bénéfices industriels et commerciaux
7	Bénéfices non commerciaux

YALRI

Pensions alimentaires perçues

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux pensions alimentaires. Ces pensions peuvent concerner les enfants, les ascendants, l'époux et l'ex-époux.

YBICI

Bénéfices industriels et commerciaux

Les bénéfices industriels et commerciaux recouvrent les bénéfices réalisés par les personnes physiques qui exercent une profession commerciale, industrielle ou artisanale dans la déclaration des revenus. Les déficits sont déduits de cette variable.

YBNCI

Bénéfices non commerciaux

Les bénéfices non commerciaux concernent les personnes qui, à titre individuel ou comme associées de certaines sociétés, exercent dans les professions libérales ou en tant que titulaire de charges et offices publics, dans la déclaration des revenus. Les déficits sont déduits de cette variable.

YCHOI

Allocation chômage

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux préretraites et aux allocations chômage perçues par l'individu.



YRAGI

Bénéfices agricoles

Les bénéfices agricoles sont, dans la déclaration des revenus, les revenus de l'exploitation de biens ruraux situés en France. Les déficits sont déduits de cette variable.

YRSTI

Retraites et pensions

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux pensions, retraites et rentes perçues.

YSALI

Salaires perçus

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux traitements et salaires perçus par l'individu. Les modalités à vide correspondent à un individu qui n'a pas rempli de déclaration de revenu.





Annexes

- 1 - déclaration de revenus 2018 correspondant à FIDELI2019 – FILOSOFI2018**
- 2 - déclaration de revenus 2017 correspondant à FIDELI2018 – FILOSOFI2017**
- 3 - déclaration de revenus 2016 correspondant à FIDELI2017 – FILOSOFI2016**
- 4 - déclaration de revenus 2015 correspondant à FIDELI2016 - FILOSOFI2015**
- 5 - déclaration de revenus 2014 correspondant à FIDELI2015 - FILOSOFI2014**
- 6 - déclaration de revenus 2013 correspondant à FIDELI2014 - FILOSOFI2013**
- 7 - déclaration de revenus 2012 correspondant à FIDELI2013 - FILOSOFI2012**
- 8 - déclaration de revenus 2011 correspondant à FIDELI2012 - FILOSOFI2011**
- 9 - déclaration de revenus 2010 correspondant à FIDELI2011 – FILOSOFI2010**



1.1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES

Si vous déclarez ci-dessous des salaires versés par une société que vous contrôlez, remplissez également les lignes "Dirigeants de sociétés" pages 1 de la déclaration n° 2042C.

TRAIITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{er} PERS. A CHARGE	2 ^e PERS. A CHARGE
Revenus d'activité	1A	1B	1C	1D
Revenus des salariés de particuliers employeurs	1AA	1BA	1CA	1DA
Abattement forfaitaire assimilé au salaire de base	1GA	1HA	1IA	1IA
Revenus des associés et dirigeants (article 62 du CGI)	1GB	1HB	1IB	1IB
Droits d'actions, agents port. d'assurance, licent. Prestataires	1GF	1HF	1IF	1IF
Autres revenus imposables (dividende, prélevement)	1AP	1BP	1CP	1CP
Salaires perçus par les non-résidents. Salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF	1BF	1CF	1CF
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1CG
PERS. V.S. VOS EN AVANT VOS SALAIRES DE NATURE EXCEPTIONNELLE	1AX	1BX	1CX	1DX
Autres salaires de source étrangère	1AY	1BY	1CY	1DY
Frais réels (joignez la liste détaillée sur papier libre)	1AK	1BK	1CK	1DK
PENSIONS, RETRAITES, RENTES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1^{er} PERS. A CHARGE	2^e PERS. A CHARGE
Pensions, retraites et rentes	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT	1BT	1CT	1DT
Pensions d'invalidité	1AZ	1BZ	1CZ	1DZ
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO	1CO	1DO
Pensions perçues par les non-résidents. Pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL	1BL	1CL	1DL
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM	1BM	1CM	1DM
PERS. V.S. VOS EN AVANT VOS PENSIONS DE NATURE EXCEPTIONNELLE	1AN	1BN	1CN	1DN
Autres pensions de source étrangère	1AO	1BO	1CO	1DO
RENTES VAGABONDS A TITRE ONEREUX	RENDS de 5 ^e ANS	RENDS de 5 ^e ANS	RENDS de 5 ^e ANS	RENDS de 5 ^e ANS
Montant perçu par le foyer par âge (rentrée en jouissance)	1AW	1BW	1CW	1DW
Reventes de nature exceptionnelle (voir liste en annexe)	1AU	1BU	1CU	1DU
Reventes perçues par les non-résidents. Rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AR	1BR	1CR	1DR

2.1 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus

- produits des versements effectués avant le 27.9.2017
- produits soumis au prélèvement libératoire
- autres produits
- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017
- produits imposables à 7,5 % (produits correspondant aux primes réexaminées pas 15000€)
- produits imposables à 12,8 % (produits correspondant aux primes excédant 15000€)

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans

- produits des versements effectués avant le 27.9.2017
- produits soumis au prélèvement libératoire
- autres produits
- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017

Revenus des actions et parts. Abattement de 40% (option barème)

Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME

Autres revenus distribués et assimilés

Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe

Intérêts des prêts participatifs et des minibons

Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible

Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible

Frais et charges

Credits d'impôt sur valeurs étrangères

Credit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2018

Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire

Vous optez pour l'imposition au barème de l'ensemble de vos revenus de capitaux mobiliers (tableau 2) et de vos gains de cession de valeurs mobilières (tableau 3)

3.1 GAINS DE CESSON DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Plus-value sans application d'abattement

Moins-value 2018

4.1 REVENUS FONCIERS Location non meublée

Micro foncier

Recettes brutes sans abattement (réexaminées pas 15 000 €

- dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français
- dont recettes exceptionnelles qui seront soumises à l'impôt

Recettes foncières totales

Revenus fonciers imposables

Déficit imputable sur le revenu global

Déficits antérieurs non encore imputés

Recettes foncières non exceptionnelles

Majorations et régularisations qui seront soumises à l'impôt

Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2019

Vous soucrivez une déclaration n° 2044 spéciale

6.1 CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible, calculée sur les revenus du patrimoine.

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs sur décision de justice définitive avant 2006

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...)

7.1 RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Vous trouvez les réductions et crédits d'impôt sur le formulaire n° 2042 RIC1.

8.1 DIVERS

Avance de 60% de réductions et crédits d'impôt perçue en début d'année

Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français

Non-résidents

- retenue à la source prélevée en France (joignez l'annexe n° 2041E)

- revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen (report de la déclaration n° 2041 IM)

Plus-values en report d'imposition non expiré

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif (organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires)

Contrats d'assurance-vie souscrits à l'étranger (joignez la liste des contrats)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)

9 YF

9 YG

9 YH

9 YK

9 YL

9 YM

9 YN

9 YO

9 YP

9 YQ

9 YR

9 YS

9 YT

9 YU

9 YV

9 YW

9 YX

9 YY

9 YZ

9 ZA

9 ZB

9 ZC

9 ZD

9 ZE

9 ZF

9 ZG

9 ZH

9 ZI

9 ZJ

9 ZK

9 ZL

9 ZM

9 ZN

9 ZO

9 ZP

9 ZQ

9 ZR

9 ZS

9 ZT

9 ZU

9 ZV

9 ZW

9 ZX

9 ZY

9 ZZ

DÉCLARATION DES REVENUS 2017



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques
de votre domicile **au plus tard le 17 mai**
ou déclarez sur impots.gouv.fr.

Vous déposez une déclaration pour la première fois
Joignez une copie de justificatif de votre identité
(carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjour...)
Vous avez déjà déposée une déclaration. Inscrivez
N° RP
N° fiscal
N° fiscal du conjoint

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1 Monsieur Madame M. Mlle

DÉCLARANT 2 Monsieur Madame

Nom de naissance _____

Prénoms _____

Date de naissance _____

Lieu de naissance _____

DÉPARTEMENT _____ COMMUNE OU PAYS SI M(É) À L'ÉTRANGER _____

DÉPARTEMENT _____ COMMUNE OU PAYS SI M(É) À L'ÉTRANGER _____

Nom auquel vos courriers seront adressés _____

Votre téléphone _____
 Votre tél _____

ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2018

Adresse N° RUE _____

CODE POSTAL _____

APARTÈMENT N° ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE _____

STATUT PROPRIÉTAIRE COLOCATAIRE MÉTIÈRE GARANTIMENT NOM DU PROPRIÉTAIRE _____

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Vous avez changé d'adresse en 2017 *Date du déménagement* 2 0 1 7

Adresse N° RUE _____

CODE POSTAL _____

APARTÈMENT N° ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE _____

Vous avez changé d'adresse en 2018 *Date du déménagement* 2 0 1 8

Adresse actuelle N° RUE _____

CODE POSTAL _____

APARTÈMENT N° ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE _____

CONTRIBUTION À L'AUDIODIAGNOSTIC PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez OUI NON

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

A _____ le _____

Si vous souscrivez une déclaration
d'impôt sur la fortune immobilière, cochez OUI NON

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat,
apposez votre cachet et cochez OUI NON

REVENUS, DÉTENUAIRES, DIF, SUPPLÉMENT FISCAL ET D'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

A.1 SITUATION DU Foyer FISCAL EN 2017

Marié(e)s M C V
Divorcé(e)/séparé(e) D
Pacsé(e)s O

Célibataire

Veuf(ve)

Date des changements en 2017

– Mariage X | 2 | 0 | 1 | 7 | Pays X | 2 | 0 | 1 | 7
N° fiscal de votre conjoint _____
Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2017 O
– Divorce/Séparation/rupture de Pacs Y | 2 | 0 | 1 | 7
– Décès: déclarant 1 Z | 2 | 0 | 1 | 7
déclarant 2 Z | 2 | 0 | 1 | 7

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

- Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)
Vous vivez seul au 1^{er} janvier 2017 (ou au 31 décembre 2017
en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2017)
et vous avez un enfant:
- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.
Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années
au cours desquelles vous vivez seul L
- Titulaire d'une pension militaire (accident du travail) pour invalidité
d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité
inclusion (CMI) mention "invalidité"
Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint,
décédé en 2017, remplissait ces conditions P
- Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire
d'invalidité ou de victime de guerre
- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf:
- ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944) et
vous remplissez ces conditions;
- ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944) et votre
conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire;
- ou votre conjoint décédé en 2017 bénéficiait de la demi-part
supplémentaire W
- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs: l'un des deux déclarants, âgé
de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944), remplit ces conditions S
- Vous avez une pension de veuve de guerre G

B.1 PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1^{er} janvier 2017 (ou au 31 décembre
2017 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2017), vous vivez seul
avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit,
cochez I

C.1 PERSONNES À CHARGE EN 2017

Enfants à charge
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (rés. du 1.1.1999 au 31.12.2021)
ou handicapés quel que soit l'âge _____ F
Année de naissance _____ G
dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI _____ G
Année de naissance _____ G
Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans (rés. du 1.1.1999 au 31.12.2021)
Nom, prénom _____ H
Date de naissance _____ H
Lieu de naissance _____ H
Année de naissance _____ H

Année de naissance _____ I

Année de naissance _____ I
Année de naissance _____ I
Année de naissance _____ I
Année de naissance _____ I

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (rés. du 1.1.1999 au 31.12.2021)
ou handicapés quel que soit l'âge _____ H
Année de naissance _____ H

Année de naissance _____ I
Année de naissance _____ I
Année de naissance _____ I
Année de naissance _____ I

Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans

Année de naissance _____ I
Année de naissance _____ I
Année de naissance _____ I
Année de naissance _____ I

Autres personnes invalides vivant sous votre toit

Année de naissance _____ R
Année de naissance _____ R
Année de naissance _____ R
Année de naissance _____ R

D.1 RATTACHEMENT EN 2017 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant
Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille
(y compris le conjoint et les enfants)

Année de naissance _____ N
Année de naissance _____ N
Année de naissance _____ N
Année de naissance _____ N

INFORMATIONS

COORDONNÉES BANCAIRES

Joignez obligatoirement un relevé d'identité bancaire.

Les coordonnées bancaires ne seront utilisées qu'à partir du 1^{er} janvier 2019 pour le paiement de votre impôt sur le revenu dans le cadre de la réforme du prélèvement à la source.
En cas de litige, vous pouvez adresser vos réclamations à votre banque ou à votre banque en cas de litige, au service client de votre banque ou à votre banque en cas de litige.
Le présent document doit être présenté dans les 8 semaines suivant la date de début de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits, notamment le présent mandat, sont expliqués
dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

1.1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	DECLARANT 1	DECLARANT 2	1 ^{ER} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Revenus d'activité	1A1	1B1	1C1	1D1
Abattement forfaitaire (associés, mandataires, dirigeants, mandataires)	1GA	1HA	1IA	1JA
Autres revenus imposables (pré-retraite, chômage)	1AP	1BP	1CP	1DP
Frais réels (signez la liste détaillée sur papier libre)	1AK	1BK	1CK	1DK
Demandeur d'emploi de plus d'un an	1AL	1BL	1CL	1DL
Revenus des associés et gérants (article 62 du CGI)	1GG	1HB	1IB	1JB
Agencés (généralistes, dessinateurs, directeurs d'atelier)	1AF	1BF	1CF	1DF
Autres revenus imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1DG
PENSIONS, RETRAITES, RENTES	DECLARANT 1	DECLARANT 2	1 ^{ER} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Pensions, retraites, rentes	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AI	1BI	1CI	1DI
Pensions d'invalidité	1AZ	1BZ	1CZ	1DZ
Pensions alimentaires perçues	1AA	1BA	1CA	1DA
Pensions perçues par les non-résidents. Pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL	1BL	1CL	1DL
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM	1BM	1CM	1DM

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX
 Montant perçu par leoyer par âge d'entrée en jouissance

Rentes des généraux	1AW	1BW	1CW	1DW
Rentes perçues par les non-résidents. Rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AE	1BE	1CE	1DE

2.1 REVENUS DES VALEURS ET CAPITALS MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	20H
Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire	21E
REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT (ne le déduisez pas)	
Revenus des actions et parts	20C
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME	21A
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans	21C
REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT	
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions	21S
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe	21B
Intérêts des prêts participatifs et des minibons	21T
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe n'excédant pas 2 000 € taxables sur option à 24 %	21R
AUTRES	
Revenus des lignes 20C, 21C, 21S, 21R, 21E déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	21G
Revenus des lignes 20C, 21C, 21S, 21R, 21T déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	21H
Frais et charges déductibles	21A
Credits d'impôt sur valeurs étrangères	21B
Credit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2017	21K

3.1 PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Plus-value après application éventuelle de l'abattement pour durée de détention de droit commun	31G
Abattement pour durée de détention de droit commun	31C
Moins-value 2017	31H

4.1 REVENUS FONCIERS (location non meublée. Lignes 48A, 48B, 48C, 48D: report du résultat déterminé sur la déclaration n°2044)

Micro foncier: recettes brutes sans abattement (nécessitant pas l'option)	48E
Abattement pour durée de détention de droit commun	48K
Autres recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	48A
Revenus fonciers imposables	48B
- dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	48L
Déficit imputable sur les revenus fonciers	48C
Déficit imputable sur le revenu global	48D
Déficits antérieurs non encore imputés	48E
Vous ne percevez plus de revenus fonciers après le 31.12.2017	48N
Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale	48Z

6.1 CHARGES DEDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs: décision de justice définitive avant 2006	60E
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	60G
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants,...) sur décision de justice définitive avant 2006	60F
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants,...)	60H

DÉDUCTIONS prévues par les articles 156II et 156Ibis du code général des impôts

Nature des déductions	600
-----------------------	-----

ÉPARGNE RETRAITE - PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés	DECLARANT 1	DECLARANT 2	PERS. À CHARGE
Plan de déduction	60S	60T	60U
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint	60V	60W	60X
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2017 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes	60Y	60Z	60A
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraits supplémentaires ou aux cotisations « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO	60B	60C	60D

7.1 RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Vous trouvez les réductions et crédits d'impôt sur le formulaire n° 2042 RICI, disponible également sur impots.gouv.fr

8.1 DIVERS

Non-résidents:	
- retenue à la source prélevée en France (signez l'annexe n° 2041 E)	81A
- revenus de source française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen (report de la déclaration n° 2041 TM)	81M
Revenus de source étrangère imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger:	
- impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values	81V
- impôt payé à l'étranger sur autres revenus	81W
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif (autres que les salaires et pensions)	81I
Revenus de source étrangère imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	81T
Plus-values en report d'imposition non expiré	81U
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif (organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires)	81Y
Contrats d'assurance-vie souscrits à l'étranger (signez la liste des contrats)	81T
Comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger (signez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre)	81U

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRENTS (à imposer suivant le système du quotient)

Montant total des revenus à imposer (n'indiquez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration)

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un organisme de gestion agréé

	0XK
--	-----

1.1. TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

Revenus d'activité 1A) DÉCLARANT 1 10) DÉCLARANT 2 2° PERS. À CHARGE 10)

Autres revenus imposables *prélevés à la source* 1AP 10P

Frais liés à la détention sur papier libre 1AK 10K

Demandeur d'emploi de plus d'un an 1AL COCHER 10L COCHER

LA PRIME POUR L'EMPLOI N'EST PAS RECONDUITE EN 2016. VÉRIFIEZ SUR CAF.FR SI VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE LA PRIME D'ACTIVITÉ VERSÉE PAR LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

Pensions, retraites, rentes 1AS DÉCLARANT 1 10S DÉCLARANT 2 2° PERS. À CHARGE 10S

Pensions de retraite en capital taxables à 7,5% 1AT 10T

Pensions d'invalidité 1AZ 10Z

Pensions alimentaires perçues 1AO 10O

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance 1AW 10W

de 50 à 59 ans 10W

de 60 à 69 ans 10W

à partir de 70 ans 10W

2.1. REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5% 20H 20H

Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire 20I 20I

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT ne le déduisez pas

Revenus des actions et parts 20C 20C

Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME 20D 20D

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans 20E 20E

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions 21S 21S

Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe 21R 21R

Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe n'excédant pas 2 000€ taxables sur option à 24% 21A 21A

AUTRES

Revenus des lignes Z0C, Z0H, Z1S, Z1R, Z1A déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible Z0G Z0G

Revenus des lignes Z0C, Z0H, Z1S, Z1R déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible Z0H Z0H

Frais et charges déductibles Z0A Z0A

Crédits d'impôt sur valeurs étrangères Z0D Z0D

Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2015 Z0K Z0K

3.1. PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Plus-value: 3YG 3YG

– plus-value après application éventuelle des abattements 3YH 3YH

– abattement pour durée de détention de droit commun 35G 35G

– abattement pour durée de détention renforcé 35I 35I

Moins-value 2015 3YH 3YH

4.1. REVENUS FONCIERS *(lignes 48A, 48B, 48C, 48D: report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044)*

Micro foncier: recettes brutes sans abattement *(nécessitant pas 15000€)* 48I 48I

Adresse de la location 48J 48J

Revenus fonciers imposables 48A 48A

Déficit imputable sur les revenus fonciers 48B 48B

Déficit imputable sur le revenu global 48C 48C

Déficits antérieurs non encore imputés 48D 48D

Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées 48F 48F

Vous soucrivez une déclaration n° 2044 spéciale 48Z COCHER 48Z COCHER

REVENUS EXCEPTIIONNELS OU DIFFÉRÉS. à imposer suivant le système du quotient

Montant total des revenus à imposer *(n'indiquez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration)* 0XX 0XX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.

6.1. CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine 60E 60E

2° ENFANT 60E

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs: décision de justice définitive avant 2006 6G 6G

Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs 6EM 6EM

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs ascendants...): décision de justice définitive avant 2006 6P 6P

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs ascendants...)

Nom et adresse des bénéficiaires 6GU 6GU

DÉDUCTIONS prévues par les articles 156 II et 156 bis du code général des impôts.

Nature des déductions diverses 600 600

ÉPARGNE RETRAITE: PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

Cotisations PERP: PRÉFON, COREA, CGOS et produits assimilés 6R 6R

Plafond de déduction 6S 6S

Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint 6T 6T

Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2015 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes 6Q 6Q

Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO 6U 6U

DÉCLARANT 1 6R 6R

DÉCLARANT 2 6T 6T

PERS. À CHARGE 6R 6R

6Q 6Q

6R 6R

6S 6S

6T 6T

6U 6U

7.1. RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons à des organismes établis en France 700 700

– Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 529€) 700 700

– Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général 70H 70H

– Dons et cotisations versés aux partis politiques 70I 70I

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés 7AC 7AC

7AC 7AC

7AE 7AE

7AG 7AG

Nombre d'enfants poursuivant leurs études

– Enfants à charge 7EA 7EA

– Enfants à charge en résidence alternée 7EB 7EB

– Enfants à charge 7EC 7EC

– Enfants à charge en résidence alternée 7ED 7ED

– Enfants à charge 7EA 7EA

– Enfants à charge en résidence alternée 7EB 7EB

– Enfants à charge 7EC 7EC

– Enfants à charge en résidence alternée 7ED 7ED

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2015

– Enfants à charge 7GA 7GA

– Enfants à charge en résidence alternée 7GB 7GB

– Enfants à charge 7GC 7GC

– Enfants à charge en résidence alternée 7GD 7GD

Nom et adresse des bénéficiaires 7GE 7GE

Services à la personne. Sommes versées pour l'emploi à domicile.

– si en 2015 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi 70G 70G

– si en 2015 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi 70F 70F

– si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA 700 700

– Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses 70L 70L

– Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile 70J COCHER 70J COCHER

– Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80% 70G COCHER 70G COCHER

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap

..... 70Z 70Z

1° PERSONNE 70Z

2° PERSONNE 70Z

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes

..... 70Z 70Z

1° PERSONNE 70Z

2° PERSONNE 70Z

8.1. DIVERS

Plus-values en report d'imposition non expiré 80T 80T

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *(organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires)* 80V 80V

Contrats d'assurance-vie, souscrits à l'étranger, jouez la liste des contrats 80U 80U

Comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger, jouez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre 80U 80U

Plus-values en report d'imposition non expiré 80T 80T

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *(organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires)* 80V 80V

Contrats d'assurance-vie, souscrits à l'étranger, jouez la liste des contrats 80U 80U

Comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger, jouez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre 80U 80U

1.1. TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES
 Revenus d'activité : 1A) DÉCLARANT 1 (1A) DÉCLARANT 2 (1A) 2^e PERS. À CHARGE (1A)
 Autres revenus imposables : 1AP) DÉCLARANT 1 (1P) DÉCLARANT 2 (1P) 2^e PERS. À CHARGE (1P)
 Frais légit. (à détailler sur papier libre) : 1AK) DÉCLARANT 1 (1K) DÉCLARANT 2 (1K) 2^e PERS. À CHARGE (1K)
 Demandeur d'emploi de plus d'un an : 1AL) DÉCLARANT 1 (1L) DÉCLARANT 2 (1L) 2^e PERS. À CHARGE (1L)

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI (Pour recevoir votre prime, signer séparément au RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué)

Activité à temps plein exercée toute l'année 2014 : 1AX) DÉCLARANT 1 (1X) DÉCLARANT 2 (1X) 2^e PERS. À CHARGE (1X)
 Sinon, nombre d'heures payées dans l'année : 1AY) DÉCLARANT 1 (1Y) DÉCLARANT 2 (1Y) 2^e PERS. À CHARGE (1Y)

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Montant du RSA «complément d'activité» : 101) FOYER (101) 2^e PERS. À CHARGE (101)

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

Pensions, retraites, rentes : 105) DÉCLARANT 1 (105) DÉCLARANT 2 (105) 2^e PERS. À CHARGE (105)
 Pensions de retraite en capital taxables à 7,5% : 107) DÉCLARANT 1 (107) DÉCLARANT 2 (107) 2^e PERS. À CHARGE (107)
 Pensions d'invalidité : 108) DÉCLARANT 1 (108) DÉCLARANT 2 (108) 2^e PERS. À CHARGE (108)
 Pensions alimentaires perçues : 109) DÉCLARANT 1 (109) DÉCLARANT 2 (109) 2^e PERS. À CHARGE (109)

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance : 10W) moins de 50 ans (10W) de 50 à 59 ans (10W) de 60 à 69 ans (10W) à partir de 70 ans (10W)

2.1. REVENUS DES VALEURS ET CAPITALS MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation ou soumis au prélèvement libératoire de 7,5% : 20H)
 Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire : 20I)

REVENUS OUVRIANT DROIT À ABATTEMENT (ne le déduisez pas)

Revenus des actions et parts : 20C)
 Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME : 20D)
 Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans : 20E)

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions : 21S)
 Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe : 21R)
 Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe n'excédant pas 2 000€ taxables sur option à 24% : 21A)

AUTRES

Revenus des lignes Z0C, Z0H, Z1S, Z1R, Z1A soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible : Z0C)
 Revenus des lignes Z0C, Z0H, Z1S, Z1R déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible : Z0H)
 Frais et charges déductibles : Z0A)
 Crédits d'impôt sur valeurs étrangères : Z0B)
 Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2014 : Z0C)
 Régularisation des prélèvements sociaux sur certains produits d'assurance-vie : complément à verser : Z0D)

3.1. PLUS-VALUES DE CÉSSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Montant net après abattement pour durée de détention : 3V0) perte 2014 : 3VH)
 Abattement net pour durée de détention appliqué : 3V1) sur des plus-values : 35H)
 sur des moins-values : 35I)

4.1. REVENUS FONCIERS (lignes 40A, 40B, 40C, 40D) (report de résultat déterminé sur la déclaration n° 2044)

Micro foncier : recettes brutes sans abattement (excédant pas 1500€) : 40E)

Revenus fonciers imposables : 40A)
 Déficit imputable sur les revenus fonciers : 40B)
 Déficit imputable sur le revenu global : 40C)
 Déficit antérieurs non encore imputés : 40D)
 Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées : 40E)
 Vous soucrivez une déclaration n° 2044 spéciale : 40F)

REVENUS EXCEPTIIONNELS OU DIFFERES (à imposer suivant le système de quotient)

Montant total des revenus à imposer (à indiquer pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration) : 0XX)
 Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est cohabitant d'un GGA.

6.1. CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine : 60C) 1^{er} ENFANT (60C) 2^e ENFANT (60C)
 Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : décision de justice définitive avant 2006 : 60G) 1^{er} ENFANT (60G) 2^e ENFANT (60G)
 Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : 60H) 1^{er} ENFANT (60H) 2^e ENFANT (60H)
 Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants,...) : décision de justice définitive avant 2006 : 60P) 1^{er} ENFANT (60P) 2^e ENFANT (60P)
 Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants,...) : 60Q) 1^{er} ENFANT (60Q) 2^e ENFANT (60Q)
 Déductions diverses : 60R) 1^{er} ENFANT (60R) 2^e ENFANT (60R)

ÉPARGNE RETRAITES : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

Cotisations PERP, PÉFON, COREN, CGOS et produits assimilés : 60S) DÉCLARANT 1 (60S) DÉCLARANT 2 (60S) 2^e PERS. À CHARGE (60S)
 Rachats de cotisations PÉFON, COREN et CGOS : 60T) DÉCLARANT 1 (60T) DÉCLARANT 2 (60T) 2^e PERS. À CHARGE (60T)
 Plafond de déduction : 60U) DÉCLARANT 1 (60U) DÉCLARANT 2 (60U) 2^e PERS. À CHARGE (60U)
 Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint : 60V) DÉCLARANT 1 (60V) DÉCLARANT 2 (60V) 2^e PERS. À CHARGE (60V)
 Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2014 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes : 60W) DÉCLARANT 1 (60W) DÉCLARANT 2 (60W) 2^e PERS. À CHARGE (60W)
 Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO : 60X) DÉCLARANT 1 (60X) DÉCLARANT 2 (60X) 2^e PERS. À CHARGE (60X)

7.1. RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Donis à des organismes établis en France : 700)
 - Donis à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 526€) : 701)
 - Donis versés à des associations d'utilité publique ou à des organismes d'intérêt général : 702)
 - Donis et cotisations versés aux partis politiques : 703)

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés

704) DÉCLARANT 1 (704) DÉCLARANT 2 (704) 2^e PERS. À CHARGE (704)
 Nombre d'enfants poursuivant leurs études : 705)
 - Enfants à charge : 706) LYCEE (706) ENS. SUPÉRIEUR (706)
 - Enfants à charge en résidence alternée : 707) 1^{er} ENFANT (707) 2^e ENFANT (707) 3^e ENFANT (707)
 Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2014 : 708)
 - Enfants à charge : 709) 1^{er} ENFANT (709) 2^e ENFANT (709) 3^e ENFANT (709)
 - Enfants à charge en résidence alternée : 710) 1^{er} ENFANT (710) 2^e ENFANT (710) 3^e ENFANT (710)

Services à la personne. Sommes versées pour l'emploi à domicile.

- si en 2014 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi : 711)
 - si en 2014 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) êtes retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi : 712)
 - si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA : 713)
 - Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses : 714)
 - Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile : 715)
 - Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80% : 716)
 Nom et adresse des bénéficiaires : 717)

Primes, des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap

718) DÉCLARANT 1 (718) DÉCLARANT 2 (718) 2^e PERS. À CHARGE (718)

Depenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes

719) DÉCLARANT 1 (719) DÉCLARANT 2 (719) 2^e PERS. À CHARGE (719)

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale Offres de prêt émises avant le 1.1.2011

720) DÉCLARANT 1 (720) DÉCLARANT 2 (720) 2^e PERS. À CHARGE (720)
 - Logements neufs acquis ou constitués du 6.5.2007 au 30.9.2011 et
 - Logements neufs non-BBC acquis ou constitués du 1.1.2010 au 31.12.2010
 - Logements neufs non-BBC acquis ou constitués du 1.1.2011 au 30.9.2011
 - Logements neufs BBC acquis ou constitués du 1.1.2009 au 30.9.2011

8.1. DIVERS

Élus locaux indéterminés de fonction soumises à la retenue à la source : 80A) DÉCLARANT 1 (80A) DÉCLARANT 2 (80A)
 Revenu en France report de l'impôt n° 2044. E ou impôt payé à l'étranger report de la déclaration n° 2047 : 81A)
 Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif autres que les salaires et pensions : 81B)
 Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français : 81C)
 Plus-values en report d'imposition non expiré : 81D)
 Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires : 81E)
 Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger (signez la liste des contrats) : 81F) DÉCLARANT 1 (81F) DÉCLARANT 2 (81F) 2^e PERS. À CHARGE (81F)
 Comptes bancaires à l'étranger (signez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre) : 81G) DÉCLARANT 1 (81G) DÉCLARANT 2 (81G) 2^e PERS. À CHARGE (81G)

1.1. TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES
 Revenus d'activité 10J 10I 2^e PERS. À CHARGE
 Autres revenus imposables *précédente, chômage* 10P 10F
 Frais réels *liste détaillée sur papier libre* 10K 10G
 Demandeur d'emploi de plus d'un an 10L 10H
 Revenus d'heures supplémentaires exonérées effectuées en 2012, payées en 2013 10M 10N

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour recevoir votre prime, joignez obligatoirement un RPS si vous ne l'avez pas déjà communiqué*
 Activité à temps plein exercée toute l'année 2013 10X 10C 10X 10D COCHÉZ
 Sinon, nombre d'heures payées dans l'année 10Y 10E
à compléter heures supplémentaires exonérées

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)
 Montant du RSA « complément d'activité » 101 10C 10C 2^e PERS. À CHARGE

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES
 Pensions, retraites, rentes 1A5 10S 2^e PERS. À CHARGE
 Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 % 1A1 10T
 Pensions alimentaires perçues 1A0 10C 10C

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX
 Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance 1A4 10W de 50 à 59 ans 10W de 60 à 69 ans 10W à partir de 70 ans

2.1. REVENUS DES VALEURS ET CAPITALS MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 % 20H
 Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire 20I

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*
 Revenus des actions et parts 20C
 Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA 20L
 Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans 20K

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT
 Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions 21S
 Produits de placement à revenu fixe 21R
 Produits de placement à revenu fixe inférieurs à 2 000 € taxables sur option à 24 % 21A

AUTRES
 Revenus des lignes 20C, 20H, 21S, 21R, 21A déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible 20G
 Revenus des lignes 20C, 20H, 21S, 21R déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 20H
 Frais et charges déductibles 20A
 Crédits d'impôt sur valeurs étrangères 20I
 Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2013 20K

3.1. PLUS-VALUES DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Montant net après abattement pour durée de détention : 3VJ
 Abattement imposable 3VH
 Abattement net pour durée de détention : 35G
 appliqué sur des plus-values : 35H
En cas de pertes antérieures à 2013, non encore reportées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n. 2041 SF

4.1. REVENUS FONCIERS *lignes 40A, 40B, 40C, 40D - report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement récépissé pas 1500€ 40C
 Adresse de la location 40E

Revenus fonciers imposables 40A
 Déficit imputable sur les revenus fonciers 40B
 Déficit imputable sur le revenu global 40C
 Déficit antérieurs non encore imputés 40D
 Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées 40E
 Vous soucrivez une déclaration n° 2044 spéciale 40F

6.1. CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine 60C
 Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : décision de justice définitive avant 2006 60G 2^e ENFANT
 Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs 60H 1^{er} ENFANT
 Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants,...) : décision de justice définitive avant 2006 60P
 Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants,...) 60Q
 Déductions diverses 60O

Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses

ÉPARGNE RETRAITES - PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS
 Cotisations PERP, PRÉFON, COREN, CGOS et produits assimilés 6R1 6RT 2010 2011 2012
 Rachats de cotisations PRÉFON, COREN et CGOS 6R2 6ST
 Plafond de déduction 6R3 6SU
 Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint 6R4 6PT
 Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2013 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes 6R5 6QZ
 Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO 6R6 6QW COCHÉZ

7.1. RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Donis à des organismes établis en France 710
 - Donis à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 521€) 71H
 - Donis et cotisations versés aux partis politiques 71I
 - Autres donis (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général,...) 71J
 - Report années antérieures 7X8 7X7 2009 2010 2011 2012

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés 7A6 7A5 2010 2011 2012
 Nombre d'enfants poursuivant leurs études 7E6 7A4 2010 2011 2012
 - Enfants à charge 7E1 7A3 2010 2011 2012
 - Enfants à charge en résidence alternée 7E2 7A4 2010 2011 2012
 Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2013 7G6 7A4 2010 2011 2012
 - Enfants à charge 7G1 7A5 2010 2011 2012
 - Enfants à charge en résidence alternée 7G2 7A6 2010 2011 2012

Nom et adresse des bénéficiaires
 Services à la personne - Sommes versées pour l'emploi à domicile :
 - si en 2013 vous (et votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi 700
 - si en 2013 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi 70F
 - si vous avez engagé les dépenses pour un accordant bénéficiaire de l'APA 70D
 - Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses 70G COCHÉZ
 - Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile 70Q COCHÉZ
 - Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 % 70G COCHÉZ

Nom et adresse des bénéficiaires
 Primes des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap 7G7 1^{er} PERSONNE
 Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes 7C0 2^e PERSONNE

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale Offres de prêt emises avant le 1.1.2011
 - Logements anciens acquis du 6.5.2007 au 30.9.2011 et 7VZ 7YV ANNUITÉS SUIVANTES
 logements neufs acquis ou construits du 6.5.2007 au 31.12.2009 7YV 7YV PREMIÈRE ANNUITÉ
 - Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2010 au 31.12.2010 7YV 7YV
 - Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011 7YV 7YV
 - Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011 7YV 7YV

8.1. DIVERS

Plus-values en report d'imposition non expiré 80C
 Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif si vous n'avez pas uniquement des salaires et pensions exonérés 80T
 Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français 80V COCHÉZ
 Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif (organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires) 80W COCHÉZ
 Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger (joignez la liste des contrats) 80T COCHÉZ
 Comptes bancaires à l'étranger (joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre) 80U COCHÉZ

DÉCLARATION DES REVENUS 2012

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES



Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques
de votre domicile **au plus tard le 27 mai**
ou déclarez sur [impots.gouv.fr](#).

Vous déposer une déclaration pour la première fois Cochez ▶
Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez :
N°FP ▶ N°FP
N°fiscal ▶ N°fiscal
N°fiscal du conjoint ▶ N°fiscal du conjoint

NUMÉROS PARTIANTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS DE VOS VERTUS UNISSEZ VOS INTÉRÊTS

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1 Monsieur Madame DÉCLARANT 2 Monsieur Madame

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

SI VOUS SOUHAITEZ VOIR FIGURER VOTRE NOM DE NAISSANCE SUR NOS COURRIERS, COCHEZ LA CASE ▶

ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2013

Adresse : _____

Appartement : _____

Statut : _____

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2012. Indiquez votre adresse au 1^{er} janvier 2012 et la date du déménagement :

N°	RUE	ESC.	BÂT.	RÉSURCE	CODE POSTAL	COMMUNE

Déménagement en 2013. Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement :

N°	RUE	ESC.	BÂT.	RÉSURCE	CODE POSTAL	COMMUNE

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case ▶

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

Té : _____ A _____ Le _____

Mé : _____ 07A _____

SI VOUS DÉPOSEZ LA DÉCLARATION AU TITRE D'UN MANDAT, COCHEZ LA CASE ET APPOSEZ VOTRE COCHET

SERVICES GESTIONNAIRES

SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL

ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'INSTRUCTION

0034

A.1 SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2012

Mariés Célibataire C
Divorcé(e) (séparé(e)) M Veuf(ve) V
Pacé(e)s O

Date des changements en 2012

- Mariage X A / Z 0 1 2 P a s X A / Z 0 1 2
N° fiscal de votre conjoint : _____
Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2012 : B
- Divorce / séparation / rupture de Pacs : Y A / Z 0 1 2
- Décès : Z A / Z 0 1 2

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de **célibat, divorce, séparation, veuvage**

> Vous vivez seul au 1^{er} janvier 2012 et vous avez un enfant :

- majeur ou marié/pacé (ou mineur imposé en son nom propre)
- décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.
- Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous vivez seul L
- Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours desquelles vous vivez seul mais vous avez bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 à 2011. E

Avantage en report d'impôt à l'IR

> Vous ne vivez pas seul au 1^{er} janvier 2012. N

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40%, ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80% P

Vous conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2012, remplissait ces conditions F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :
 - ou vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
 - ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé après l'âge de 75 ans, remplissait ces conditions ;
 - ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2012, remplissait ces conditions W
- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions S
- Vous avez une pension de veuve de guerre G

B.1 PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et au 1^{er} janvier 2012, vous vivez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case T

C.1 PERSONNES À CHARGE EN 2012

Enfants à charge
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge : _____ E
Année de naissance : _____ G
dont enfants titulaires de la carte d'invalidité : _____
Année de naissance : _____
Nom, prénoms, date et lieu de naissance : _____

Enfants à charge en résidence alternée
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge : _____ H
Année de naissance : _____
dont enfants titulaires de la carte d'invalidité : _____
Année de naissance : _____
Nom, prénoms, date et lieu de naissance : _____

Personnes invalides vivant sous votre toit
Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80% : _____ R
Année de naissance : _____
Nom, prénoms, date et lieu de naissance : _____

Personnes invalides vivant sous votre toit
Année de naissance : _____
Nom, prénoms, date et lieu de naissance : _____

D.1 RATTACHEMENT EN 2012 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant J
Nombre d'enfants mariés/pacés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) : _____ N
Nom, prénoms, date et lieu de naissance : _____

E.1 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

1.1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES
Revenus d'activité
Autres revenus imposables : préretraite, chômage
Frais réels : liste détaillée sur papier libre
Demandeur d'emploi de plus d'un an : cochez la case
Revenus d'heures supplémentaires exonérés

1A1	1A2	1A3	1A4	1A5	1A6	1A7	1A8	1A9	1A10
1B1	1B2	1B3	1B4	1B5	1B6	1B7	1B8	1B9	1B10
1C1	1C2	1C3	1C4	1C5	1C6	1C7	1C8	1C9	1C10
1D1	1D2	1D3	1D4	1D5	1D6	1D7	1D8	1D9	1D10

DECLARANT 1
1A1
1A2
1A3
1A4
1A5
1A6
1A7
1A8
1A9
1A10

DECLARANT 2
1B1
1B2
1B3
1B4
1B5
1B6
1B7
1B8
1B9
1B10

1^{ER} PERS. A CHARGE
1C1
1C2
1C3
1C4
1C5
1C6
1C7
1C8
1C9
1C10

2^E PERS. A CHARGE
1D1
1D2
1D3
1D4
1D5
1D6
1D7
1D8
1D9
1D10

FOYER
1E1
1E2
1E3
1E4
1E5
1E6
1E7
1E8
1E9
1E10

DECLARANT 1
1A1
1A2
1A3
1A4
1A5
1A6
1A7
1A8
1A9
1A10

DECLARANT 2
1B1
1B2
1B3
1B4
1B5
1B6
1B7
1B8
1B9
1B10

1^{ER} PERS. A CHARGE
1C1
1C2
1C3
1C4
1C5
1C6
1C7
1C8
1C9
1C10

2^E PERS. A CHARGE
1D1
1D2
1D3
1D4
1D5
1D6
1D7
1D8
1D9
1D10

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI

Activité à temps plein exercée toute l'année 2012
Smoun, nombre d'heures payées dans l'année
Y compris heures supplémentaires exonérées

REVENUS DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)
Montant du RSA « complément d'activité »

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES
Pensions, retraites, rentes
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %
Pensions alimentaires perçues

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance

2.1 REVENUS DES VALEURS ET CAPITALS MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 21 %
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 20A et 20H
REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT ne le déduisez pas
Revenus des actions et parts
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA et distributions perçues via votre entreprise
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans

REVENUS D'OUVRANT DROIT À ABATTEMENT
Revenus de valeurs mobilières et distributions
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié
Intérêts et autres revenus assimilés

AUTRES
Revenus des lignes 20C, 20E, 21R, 21R déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible
Revenus des lignes 20C, 20E, 21R, 21R déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible
Frais venant en déduction
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères
Crédit d'impôt « directive épargne » et autres crédits d'impôt restituables
Déficits des années antérieures non encore déduits
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %)

3.1 PLUS-VALUES DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 24 % quel que soit le montant des cessions de l'année 2012
Plus-value
En cas de pertes antérieures à 2012 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP

Perte 2012

4.1 REVENUS FONCIERS

Micro foncier : recettes brutes sans abattement (révisé) n° 2044
Adresse de la location
Revenus fonciers imposables
Déficit imputable sur les revenus fonciers
Déficit antérieurs non encore imputés
Primes d'assurance pour loyers payés des locations conventionnées
Si vous soustenez une déclaration n° 2044 spéciale, cochez la case

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFERES ou imposer suivant le système de quantification
Montant total des revenus à imposer n'indiquez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.

6.1 CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine.
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : décision de justice définitive avant 2006.
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants) : décision de justice définitive avant 2006
Déductions diverses
Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses

6D1	6D2	6D3	6D4	6D5	6D6	6D7	6D8	6D9	6D10
6E1	6E2	6E3	6E4	6E5	6E6	6E7	6E8	6E9	6E10
6F1	6F2	6F3	6F4	6F5	6F6	6F7	6F8	6F9	6F10
6G1	6G2	6G3	6G4	6G5	6G6	6G7	6G8	6G9	6G10

7.1 RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons à des organismes établis en France
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 217 €)
- Autres dons (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques)
- Report années antérieures
Cotisations syndicales, des salariés et pensionnés
- Enfants à charge
- Enfants à charge en résidence alternée
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2012
- Enfants à charge
- Enfants à charge en résidence alternée
Nom et adresse des bénéficiaires

ÉPARGNE RETRAITE : PEPF ET PRODUITS ASSIMILÉS
Cotisations PEPF PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés
Rachats de cotisations PRÉFON, COREM et CGOS
Plan de déduction
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2012 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO

7A1	7A2	7A3	7A4	7A5	7A6	7A7	7A8	7A9	7A10
7B1	7B2	7B3	7B4	7B5	7B6	7B7	7B8	7B9	7B10
7C1	7C2	7C3	7C4	7C5	7C6	7C7	7C8	7C9	7C10
7D1	7D2	7D3	7D4	7D5	7D6	7D7	7D8	7D9	7D10
7E1	7E2	7E3	7E4	7E5	7E6	7E7	7E8	7E9	7E10
7F1	7F2	7F3	7F4	7F5	7F6	7F7	7F8	7F9	7F10
7G1	7G2	7G3	7G4	7G5	7G6	7G7	7G8	7G9	7G10
7H1	7H2	7H3	7H4	7H5	7H6	7H7	7H8	7H9	7H10
7I1	7I2	7I3	7I4	7I5	7I6	7I7	7I8	7I9	7I10
7J1	7J2	7J3	7J4	7J5	7J6	7J7	7J8	7J9	7J10
7K1	7K2	7K3	7K4	7K5	7K6	7K7	7K8	7K9	7K10
7L1	7L2	7L3	7L4	7L5	7L6	7L7	7L8	7L9	7L10
7M1	7M2	7M3	7M4	7M5	7M6	7M7	7M8	7M9	7M10
7N1	7N2	7N3	7N4	7N5	7N6	7N7	7N8	7N9	7N10
7O1	7O2	7O3	7O4	7O5	7O6	7O7	7O8	7O9	7O10
7P1	7P2	7P3	7P4	7P5	7P6	7P7	7P8	7P9	7P10
7Q1	7Q2	7Q3	7Q4	7Q5	7Q6	7Q7	7Q8	7Q9	7Q10
7R1	7R2	7R3	7R4	7R5	7R6	7R7	7R8	7R9	7R10
7S1	7S2	7S3	7S4	7S5	7S6	7S7	7S8	7S9	7S10
7T1	7T2	7T3	7T4	7T5	7T6	7T7	7T8	7T9	7T10
7U1	7U2	7U3	7U4	7U5	7U6	7U7	7U8	7U9	7U10
7V1	7V2	7V3	7V4	7V5	7V6	7V7	7V8	7V9	7V10
7W1	7W2	7W3	7W4	7W5	7W6	7W7	7W8	7W9	7W10
7X1	7X2	7X3	7X4	7X5	7X6	7X7	7X8	7X9	7X10
7Y1	7Y2	7Y3	7Y4	7Y5	7Y6	7Y7	7Y8	7Y9	7Y10
7Z1	7Z2	7Z3	7Z4	7Z5	7Z6	7Z7	7Z8	7Z9	7Z10

8.1 DIVERS

Élus locaux : indemnités de fonction soumises à la retenue à la source
Plus-values connues en report d'imposition non expiré
Persoennes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger
- Revenus exonérés (y compris salaires et primes des décrets d'étranger) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus étrangers non retenus pour le calcul du taux effectif : organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger : joignez la liste des contrats
Comptes bancaires à l'étranger : joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre

Plus-values connues en report d'imposition non expiré
Premier anneau
Annuités suivantes

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale Offres de prêt émises avant le 1.1.2011
- Logements anciens acquis du 6.5.2007 au 30.9.2011 et logements neufs acquis ou construits du 6.5.2007 au 31.12.2009
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2010 au 31.12.2010
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011
- Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011

8.1 DIVERS
Élus locaux : indemnités de fonction soumises à la retenue à la source
Plus-values connues en report d'imposition non expiré
Persoennes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger
- Revenus exonérés (y compris salaires et primes des décrets d'étranger) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus étrangers non retenus pour le calcul du taux effectif : organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger : joignez la liste des contrats
Comptes bancaires à l'étranger : joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre

8A1	8A2	8A3	8A4	8A5	8A6	8A7	8A8	8A9	8A10
8B1	8B2	8B3	8B4	8B5	8B6	8B7	8B8	8B9	8B10
8C1	8C2	8C3	8C4	8C5	8C6	8C7	8C8	8C9	8C10
8D1	8D2	8D3	8D4	8D5	8D6	8D7	8D8	8D9	8D10
8E1	8E2	8E3	8E4	8E5	8E6	8E7	8E8	8E9	8E10
8F1	8F2	8F3	8F4	8F5	8F6	8F7	8F8	8F9	8F10
8G1	8G2	8G3	8G4	8G5	8G6	8G7	8G8	8G9	8G10
8H1	8H2	8H3	8H4	8H5	8H6	8H7	8H8	8H9	8H10
8I1	8I2	8I3	8I4	8I5	8I6	8I7	8I8	8I9	8I10
8J1	8J2	8J3	8J4	8J5	8J6	8J7	8J8	8J9	8J10
8K1	8K2	8K3	8K4	8K5	8K6	8K7	8K8	8K9	8K10
8L1	8L2	8L3	8L4	8L5	8L6	8L7	8L8	8L9	8L10
8M1	8M2	8M3	8M4	8M5	8M6	8M7	8M8	8M9	8M10
8N1	8N2	8N3	8N4	8N5	8N6	8N7	8N8	8N9	8N10
8O1	8O2	8O3	8O4	8O5	8O6	8O7	8O8	8O9	8O10
8P1	8P2	8P3	8P4	8P5	8P6	8P7	8P8	8P9	8P10
8Q1	8Q2	8Q3	8Q4	8Q5	8Q6	8Q7	8Q8	8Q9	8Q10
8R1	8R2	8R3	8R4	8R5	8R6	8R7	8R8	8R9	8R10
8S1	8S2	8S3	8S4	8S5	8S6	8S7	8S8	8S9	8S10
8T1	8T2	8T3	8T4	8T5	8T6	8T7	8T8	8T9	8T10
8U1	8U2	8U3	8U4	8U5	8U6	8U7	8U8	8U9	8U10
8V1	8V2	8V3	8V4	8V5	8V6	8V7	8V8	8V9	8V10
8W1	8W2	8W3	8W4	8W5	8W6	8W7	8W8	8W9	8W10
8X1	8X2	8X3	8X4	8X5	8X6	8X7	8X8	8X9	8X10
8Y1	8Y2	8Y3	8Y4	8Y5	8Y6	8Y7	8Y8	8Y9	8Y10
8Z1	8Z2	8Z3	8Z4	8Z5	8Z6	8Z7	8Z8	8Z9	8Z10

DÉCLARATION DES REVENUS 2011

Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques de votre domicile **au plus tard le 31 mai**. Affranchissez suffisamment votre lettre.

DÉCLAREZ SUR IMPOTS.GOUV.FR



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

Vous déposez une déclaration pour la première fois
 Vous avez déjà déposé une déclaration. Indiquez :
 N° FIP
 N° fiscal
 N° fiscal du conjoint

NUMÉROS PRÉSENTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS DU SIEUR VOTRE TITULAIRE PAS ET IMPOT

VOTRE ÉTAT CIVIL

Vous : Monsieur Madame Mademoiselle
 Monsieur Madame Mademoiselle
 Conjoint Mademoiselle

Nom : _____
 Nom de naissance : _____
 Prénoms : _____
 Date de naissance : _____
 Lieu de naissance : DÉPT. COMMUNE PAYS BIPT COMMUNE PAYS

Pour les couples mariés ; Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case

VOTRE ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2012

Adresse : _____
 Appartenance : _____
 Statut : _____

N° RUE ESC BAL RESIDENCE
 N° ENGÉ ESC BAL
 PROPRIÉTAIRE LOCALAIRE HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT
 CODE POSTAL COMMUNE
 NOM DU PROPRIÉTAIRE
 NOMBRE DE PIÈCES

VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2011 indiquez votre adresse au 1^{er} janvier 2011 et la date du déménagement : _____ DATE : _____ 2011

Adresse : _____
 Appartenance : _____
 Statut : _____

N° RUE ESC BAL RESIDENCE
 N° ENGÉ ESC BAL
 PROPRIÉTAIRE LOCALAIRE HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT
 CODE POSTAL COMMUNE
 NOM DU PROPRIÉTAIRE
 NOMBRE DE PIÈCES

Déménagement en 2012 indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement : _____ DATE : _____ 2012

Adresse : _____
 Appartenance : _____
 Statut : _____

N° RUE ESC BAL RESIDENCE
 N° ENGÉ ESC BAL
 PROPRIÉTAIRE LOCALAIRE HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT
 CODE POSTAL COMMUNE
 NOM DU PROPRIÉTAIRE
 NOMBRE DE PIÈCES

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS _____

tél : _____ A _____ le _____

Méll. _____

Si vous déposez la déclaration au titre d'un marié, cochez la case et apposez votre cocher ODTA

SITUATION ET CHARGES DU Foyer FISCAL

ÉLÉMENTS POUR LA TÂCHE D'IMPÔT

VOTRE SITUATION FAMILIALE

A I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2011

Mariés Célibataire C
 Divorcé(e)/séparé(e) D V
 Pacsé(e)s O

Changement en 2011

Indiquez le n° fiscal de votre conjoint : _____ X _____ 2011

Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2011 B
 – Date de divorce / séparation / rupture de Pacs : _____ Y _____ 2011
 – Date du décès : _____ Z _____ 2011

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage
 > Vous vivez seul au 1^{er} janvier 2011 et vous avez un enfant : L
 • majeur ou marié/pacsé (ou mineur imposé en son nom propre) non rattaché à votre foyer ;
 • décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.
 – Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous vivez seul E
 – Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours desquelles vous vivez seul mais vous avez bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 à 2010 N
 > Vous ne vivez pas seul au 1^{er} janvier 2011 P

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %
 votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2011, remplissait ces conditions F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :
 – Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :
 • vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
 • ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé après l'âge de 75 ans, remplissait ces conditions ;
 • ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2011, remplissait ces conditions. W

– Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions S
 – Vous avez une pension de veuve de guerre G

B I PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1^{er} janvier 2011, vous vivez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case T

E I RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

C I PERSONNES À CHARGE EN 2011

Enfants à charge
 Nombre d'enfants non mariés de moins de 16 ans au 1^{er} janvier 2011 ou nés en 2011 ou handicapés quel que soit l'âge F
 Année de naissance : _____

Nombre d'enfants titulaires de la carte d'invalidité dont enfants titulaires de la carte d'invalidité G
 Année de naissance : _____
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance : _____

Enfants à charge en résidence alternée
 Nombre d'enfants non mariés de moins de 16 ans au 1^{er} janvier 2011 ou nés en 2011 ou handicapés quel que soit l'âge H
 Année de naissance : _____

Nombre d'enfants titulaires de la carte d'invalidité dont enfants titulaires de la carte d'invalidité I
 Année de naissance : _____
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance : _____

Personnes invalides vivant sous votre toit
 Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 % R
 Année de naissance : _____
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance : _____

D I RATTACHEMENT EN 2011 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS
 Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant J
 Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) N
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance : _____

VOS REVENUS

1.1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES
Autres revenus imposables pécuniaire, chômage
Frais liés à la déduction sur papier libre
Démarcheur d'emploi de plus d'un an, cochez la case
Revenus d'heures supplémentaires, exonérés

1A1	VOUS	10A	11A	12A
1A2		10B	11B	12B
1A3		10C	11C	12C
1A4		10D	11D	12D
1A5		10E	11E	12E
1A6		10F	11F	12F
1A7		10G	11G	12G
1A8		10H	11H	12H
1A9		10I	11I	12I
1A10		10J	11J	12J

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI

Pour obtenir la prime par virement, signer un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué
Activité à temps plein exercée toute l'année 2010
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année
y compris heures supplémentaires, exonérées

1A11	VOUS	10K	11K	12K
1A12		10L	11L	12L
1A13		10M	11M	12M
1A14		10N	11N	12N
1A15		10O	11O	12O

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Montant du RSA «complément d'activité»

1A16	FOYER	10P	11P	12P
------	-------	-----	-----	-----

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

Total des pensions, retraites, rentes communes
Pensions alimentaires perçues
Rentés viagères à titre onéreux
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance

1A17	VOUS	10Q	11Q	12Q
1A18		10R	11R	12R
1A19		10S	11S	12S
1A20		10T	11T	12T
1A21		10U	11U	12U

2.1 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18%
Produits de assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5%
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes ZDA et ZDI
REVENUS OUVRIANT DROIT À ABATTEMENT ne se déduisent pas
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le FEA
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans
REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT
Revenus de valeurs mobilières et distributions
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié
Intérêts et autres revenus assimilés créés d'imputé

Z0A		20A	
Z0B		20B	
Z0C		20C	
Z0D		20D	
Z0E		20E	
Z0F		20F	
Z0G		20G	
Z0H		20H	
Z0I		20I	
Z0J		20J	

3.1 PLUS-VALUES DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Plus-value
Micro foncier : recettes brutes sans abattement intervenus 15 000 €
Plus-value
Pertes ouvrant droit au crédit d'impôt de 19%
Perte 2010
Perte 2010

Z0K		20K	
Z0L		20L	
Z0M		20M	
Z0N		20N	
Z0O		20O	
Z0P		20P	
Z0Q		20Q	
Z0R		20R	
Z0S		20S	
Z0T		20T	
Z0U		20U	
Z0V		20V	
Z0W		20W	
Z0X		20X	

4.1 REVENUS FONCIERS

Micro foncier : recettes brutes sans abattement intervenus 15 000 €
Adresse de la location
Revenus fonciers imposables
Déficit imputable sur les revenus fonciers
Déficit antérieurs non encore imputés
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées
SI vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale, cochez la case

Z0Y		20Y	
Z0Z		20Z	
Z0A1		20A1	
Z0A2		20A2	
Z0A3		20A3	
Z0A4		20A4	
Z0A5		20A5	
Z0A6		20A6	
Z0A7		20A7	
Z0A8		20A8	
Z0A9		20A9	
Z0A10		20A10	

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer n'indique pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles, indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.

Z0B1		20B1	
Z0B2		20B2	
Z0B3		20B3	
Z0B4		20B4	
Z0B5		20B5	
Z0B6		20B6	
Z0B7		20B7	
Z0B8		20B8	
Z0B9		20B9	
Z0B10		20B10	

VOS CHARGES

6.1 CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible comme
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : décaissement de justice définitive avant 2006
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants) ; décaissement de justice définitive avant 2006
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants)
Déductions diverses
Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses

601	1 ^{er} ENFANT	601	1 ^{er} ENFANT
602	2 nd ENFANT	602	2 nd ENFANT
603	3 rd ENFANT	603	3 rd ENFANT
604	4 th ENFANT	604	4 th ENFANT
605	5 th ENFANT	605	5 th ENFANT
606	6 th ENFANT	606	6 th ENFANT
607	7 th ENFANT	607	7 th ENFANT
608	8 th ENFANT	608	8 th ENFANT
609	9 th ENFANT	609	9 th ENFANT
610	10 th ENFANT	610	10 th ENFANT

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PREFON, COREM ET CGOS)

Calculations versées en 2010 au titre d'un PERP-PREFON, COREM et CGOS
Rachats de cotisations en 2010 (PREFON, COREM et CGOS)
Plafond de déduction
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2010 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes
Calculations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats «Modèle» et versements à un PERCO en 2010

611	VOUS	611	CONJOINT
612		612	
613		613	
614		614	
615		615	
616		616	
617		617	
618		618	
619		619	
620		620	

7.1 RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 513 €)
- Autres dons (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, organismes caritatifs)
- Report années antérieures
Calculations syndicales des salaires et pensions
Nombre d'enfants poursuivant leurs études
- Enfants à charge
- Enfants à charge en résidence alternée
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2010
- Enfants à charge
- Enfants à charge en résidence alternée
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile
- En 2010, vous (et votre conjoint pour un couple marié/pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi
- Vous êtes rattaché ou vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus
- Vous avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA
- En 2010, vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile
- Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses
Nom et adresse des bénéficiaires
Primes de rente-survie, contrats d'épargne handicap
Dépenses d'achat dans un établissement pour personnes dépendantes
- Acquisition d'ascenseurs électriques à traction
- Equipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées
- Travaux de prévention des risques technologiques
Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale
- Si les dépenses réalisées ont été financées par un éco-prêt à taux zéro, cochez la case
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 15% voir note
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 25% voir note
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 40% voir note
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 50% voir note
Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale
- Logements anciens. Logements neufs acquis ou construits avant le 1^{er} janvier 2010 - première année
- Logements neufs non labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1^{er} janvier 2010
- Logements neufs labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1^{er} janvier 2009

701	701	701	701
702	702	702	702
703	703	703	703
704	704	704	704
705	705	705	705
706	706	706	706
707	707	707	707
708	708	708	708
709	709	709	709
710	710	710	710
711	711	711	711
712	712	712	712
713	713	713	713
714	714	714	714
715	715	715	715
716	716	716	716
717	717	717	717
718	718	718	718
719	719	719	719
720	720	720	720
721	721	721	721
722	722	722	722
723	723	723	723
724	724	724	724
725	725	725	725
726	726	726	726
727	727	727	727
728	728	728	728
729	729	729	729
730	730	730	730

8.1 DIVERS

Elus locaux indemnisés de fonction soumises à la retenue à la source
Plus-values communes en report d'imposition non opérés
Revenus domiciliés en France percevant des revenus à l'étranger (cf. déclaration n° 2047
- Revenus exonérés (y compris salaires et primes des délégués d'étrangers) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français
- Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif : revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères
Contrats d'assurance-vie conduits à l'étranger : indiquez la liste des contrats
Comptes bancaires à l'étranger : indiquez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre

801	801	801	801
802	802	802	802
803	803	803	803
804	804	804	804
805	805	805	805
806	806	806	806
807	807	807	807
808	808	808	808
809	809	809	809
810	810	810	810

2. La base étude

2.8. Le Recensement de la population à Mayotte en 2012

La table du recensement de la population à Mayotte en 2012 :	
EDP_BEEnnn_RP2012_MAYOTTE	2

**La table du recensement de la population à Mayotte en 2012 :
EDP_BEEnnnn_RP2012_MAYOTTE**

nnnn = millésime de la base étude

Unité observée : Les bulletins individuels des logements où réside un individu EDP.

Source : *Recensement de la population à Mayotte en 2012* (bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres membres du ménage ainsi que la feuille logement)

Contenu :

Le recensement de la population à Mayotte en 2012 est un recensement exhaustif. Le précédent RP à Mayotte a eu lieu en 2007 mais il n'a pas été intégré dans l'EDP. Le RP suivant a été réalisé en 2017, et il sera intégré dès que les données seront disponibles.

Pour le RP 2012, 86,6 % des BI mahorais ayant déclaré un jour de naissance EDP ont été identifiés au RNIPP. Ce taux d'identification est plus faible que celui de l'EAR 2012 qui s'élevait à 98,5 %. Les BI non-identifiés n'ont pas été retrouvés au RNIPP majoritairement à cause d'un problème d'identification après une enquête en mairie de naissance infructueuse. À l'issu de cette enquête l'individu mentionné sur le BI n'a pas été retrouvé au RNIPP ou bien plusieurs individus pouvaient correspondre sans pouvoir déterminer lequel avait rempli le BI. Cependant environ 15 % de ces BI ont été déclarés non-identifiés parce qu'ils s'avéraient être hors champ EDP. En outre, 52,8 % des BI mahorais ont fait l'objet d'une expertise manuelle. Ce taux de reprise manuelle est beaucoup plus élevé qu'à l'EAR 2012 où le taux s'élevait alors à 19 %.

Le questionnaire du bulletin individuel du recensement de la population à Mayotte est proche du questionnaire de l'EAR 2012. Cependant, quelques différences existent. Par exemple, la variable diplôme DIPL ou indicateur du lieu d'études ILETUD suffixées par « _MAY » sont légèrement différentes de l'EAR 2012.

Comme pour les tables EAR, le RP à Mayotte dans l'EDP devrait s'étendre sur trois tables, une pour chaque niveau individu, logement et famille. Pour des raisons pratiques, les trois tables sont compilées en une seule. On y repère les logements avec l'identifiant ID_LOG_MAY_DIFF et les familles avec l'identifiant ID_FAM_MAY_DIFF.

La liste des variables disponibles est fournie ci-après, beaucoup ont les mêmes modalités que les EAR (indiqué dans la colonne modalité du tableau). Si un besoin de documentation spécifique sur les variables du recensement de la population à Mayotte est nécessaire, un fichier Excel des modalités peut éventuellement être fourni.



EDP_BEEnnnn_RP2012_Mayotte

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables identifiants				
ID_DIFF	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Char	
ID_BI_MAY_DIFF	Identifiant de diffusion du bulletin individuel de recensement (BI)	10	Char	
ID_LOG_MAY_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
ID_FAM_MAY_DIFF	Identifiant de diffusion de la famille	10	Char	
Variables du bulletin individuel de recensement				
AGEREV	Age en années révolues	3	Char	
ANAI	Année de naissance	4	Char	Voir EAR
APAF	Appartenance à une famille	1	Char	Voir EAR
ARRIV	Année d'arrivée à Mayotte	4	Char	
CATP	Catégorie de population	2	Char	Voir EAR (CPOP)
COMMUNE_ETUD	Lieu d'études à Mayotte (Commune)	5	Char	
COMMUNE_NAIS	Lieu de naissance (Commune)	5	Char	
COMMUNE_RESID	Lieu de résidence (Commune)	5	Char	
COMMUNE_RESIDANTER	Lieu de résidence antérieure (au 1 ^{er} août 2007) (Commune)	5	Char	
COMMUNE_TRAV	Lieu de travail en France (Commune)	5	Char	
COUPLE	Vie en couple	1	Char	Voir EAR
CS3	Catégorie socioprofessionnelle (niveau 3)	2	Char	
DEPT_NAIS	Lieu de naissance (Département)	3	Char	
DEPT_RESID	Lieu de résidence (Département)	3	Char	
DEPT_RESIDANTER	Lieu de résidence antérieure (au 1 ^{er} août 2007) (Département)	3	Char	
DIPL_MAY	Dernier diplôme obtenu	2	Char	
EMPL_COMPL	Condition d'emploi	2	Char	
ETUD	Inscription dans un établissement d'enseignement	1	Char	Voir EAR
FCATIRIS_RESID	Lieu de résidence (Catégorie d'Iris)	1	Char	
ILETUD_MAY	Indicateur du lieu d'études	1	Char	
ILT_MAY	Indicateur du lieu de travail	1	Char	
IMMI	Indicateur de qualité d'immigré	1	Char	Voir EAR
INAI	indicateur du lieu de naissance	1	Char	Voir EAR
INAT	Indicateur de nationalité	2	Char	Voir EAR
IPONDI	Poids de l'individu	8	Num	
IPRM	Indicateur de la personne de référence du ménage	1	Char	Voir EAR
IRAN_MAY	Indicateur de résidence antérieure (au 1 ^{er} août 2007)	1	Char	
JNAI	Jour de naissance	2	Char	Voir EAR
LIENF	Lien familial	1	Char	Voir EAR
LPRF	Lien à la personne de référence de la famille	1	Char	Voir EAR

Table RP2012_Mayotte : EDP_BEEnnnn_RP2012_Mayotte



LPRM	Lien à la personne de référence du ménage	1	Char	Voir EAR
MATR	État matrimonial	1	Char	Voir EAR
MNAI	Mois de naissance	2	Char	Voir EAR
MOCO	Mode de cohabitation	2	Char	Voir EAR
MODV	Mode de vie	2	Char	Voir EAR
NAFSC08	Activité économique selon la NAF08 (en 732 sous-classes)	5	Char	Voir EAR NAF
NAIDT	Naissance dans un DOM-TOM	2	Char	
NAT	Nationalité actuelle	3	Char	
NATN	Nationalité à la naissance des Français	3	Char	Voir EAR
NUMF	Numéro de famille	1	Char	Voir EAR
ORIDT	Originaire d'un DOM-TOM	2	Char	
PNAI_MAY	Pays de naissance à l'étranger ou dans un territoire français	3	Char	
POSP_MAY	Position professionnelle	2	Char	
PRAN_MAY	Pays de résidence antérieure à l'étranger ou dans un territoire français	3	Char	
PROF	Profession détaillée (actifs occupés)	4	Char	Voir EAR
RECH_MAY	Ancienneté de recherche d'emploi	1	Char	
SEXE	Sexe	1	Char	Voir EAR
SITUAT_MAY	Type d'activité occupé	1	Char	
STAT_C	Statut professionnel	2	Char	
TACT	Type d'activité	2	Char	Voir EAR
TP	Temps partiel	1	Char	Voir EAR
TRANS_MAY	Mode de transport	1	Char	
VILLAG_ETUD_MAY	Lieu d'études à Mayotte (mêmes codes et libellés que les modalités de VILLAG_RESID_MAY)	8	Char	
VILLAG_RESIDANTER_MAY	Lieu de résidence antérieure à Mayotte (mêmes codes et libellés que les modalités de VILLAG_RESID_MAY)	8	Char	
VILLAG_RESID_MAY	Lieu de résidence à Mayotte (Village)	8	Char	
VILLAG_TRAV_MAY	Lieu de travail à Mayotte (mêmes codes et libellés que les modalités de VILLAG_RESID_MAY)	8	Char	
Variables du logement				
ACCVOIT_MAY	Accessibilité du logement pour un véhicule automobile dans un rayon de moins de 50 m	1	Char	
ACHL_MAY	Période d'achèvement de la construction	1	Char	
AEMM_MAY	Année d'emménagement regroupée	1	Char	
AGRI_MAY	le ménage dispose d'une parcelle agricole ou d'élevage (propriétaire ou pas)	1	Char	
BACORDUR_MAY	Bac à ordures extérieur	1	Char	
BAIN	Baignoire ou douche (DOM)	1	Char	
BATI	Aspect du bâti (DOM)	1	Char	
CATL	Catégorie de logement	1	Char	Voir EAR
CHOS	Chauffe-eau solaire (DOM)	1	Char	
CLIM	Logement avec pièce climatisée (DOM)	1	Char	



CONG_MAY	Équipement du ménage : congélateur (non couplé à un réfrigérateur)	1	Char	
CUIS	Cuisine intérieure avec évier (DOM)	1	Char	
CUISSON_MAY	Mode de cuisson des aliments	1	Char	
DEROU	Nombre de deux-roues à moteur (DOM)	1	Char	
EAU_MAY	Eau potable à l'intérieur du logement (DOM)	1	Char	
EGOUL_MAY	Évacuation des eaux usées (DOM)	1	Char	
ELEC	Électricité dans le logement (DOM)	1	Char	
INEEM	Nombre d'étudiants, élèves et stagiaires rémunérés de 14 ans ou plus du ménage	8	Num	
INP11M	Nombre de personnes de 11 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP16M	Nombre de personnes de 16 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP18M	Nombre de personnes de 18 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP24M	Nombre de personnes de 24 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP3M	Nombre de personnes de 3 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP60M	Nombre de personnes de 60 ans ou plus du ménage	8	Num	
INPAM	Nombre de personnes actives du ménage	8	Num	
INPCM	Nombre de chômeurs du ménage	8	Num	
INPER	Nombre de personnes du ménage	8	Num	
INPOM	Nombre de personnes actives ayant un emploi du ménage	8	Num	
INPSM	Nombre de personnes scolarisées du ménage	8	Num	
IPONDL	Poids du logement	8	Num	
LAVE_LINGE_MAY	Équipement du ménage en machine à laver le linge	1	Char	
NBPI	Nombre de pièces	2	Char	Voir EAR
NPER	Nombre de personnes du logement	2	Char	Voir EAR
ORDIN_MAY	Équipement du ménage en ordinateur	1	Char	
REFRIG_MAY	Équipement du ménage en réfrigérateur	1	Char	
SFM	Structure familiale du ménage	2	Char	Voir EAR
SOL_MAY	Nature du sol	1	Char	
STOC_MAY	Statut d'occupation	1	Char	
SURF_MAY	Superficie du logement	1	Char	
TELEPH_MAY	Équipement du ménage en téléphone fixe	1	Char	
TELEVIS_MAY	Équipement du ménage en télévision	1	Char	
TYPC	Type de construction	1	Char	
TYPL	Type de logement	1	Char	Voir EAR
TYPMD	Type de ménage détaillé	3	Char	Voir EAR
VOIT	Nombre de voitures du ménage	1	Char	
WC	W.-C. (DOM)	1	Char	
Variables de la famille				
INE11F	Nombre d'enfants âgés de 11 ans ou moins de la famille	8	Num	



INE16F	Nombre d'enfants âgés de 16 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE18F	Nombre d'enfants âgés de 18 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE24F	Nombre d'enfants âgés de 24 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE2ARF	Nombre d'enfants âgés de 2 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE3F	Nombre d'enfants âgés de 3 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE6F	Nombre d'enfants âgés de 6 ans ou moins de la famille	8	Num	
INENF	Nombre d'enfants de la famille	8	Num	Voir EAR NENF_R
INIMMIF	Nombre d'immigrés de la famille	8	Num	Voir EAR NIMMIF_R
INORIDTF	Nombre de personnes originaires d'un DOM-TOM de la famille	8	Num	
INPAF	Nombre de personnes actives de la famille	8	Num	Voir EAR NPAF_R
INPCF	Nombre de chômeurs de la famille	8	Num	
INPERF	Nombre de personnes de la famille	8	Num	
INPOF	Nombre d'actifs occupés de la famille	8	Num	
IPONDF	Poids de la famille	8	Num	
MATRC	État matrimonial des conjoints	2	Char	
TF	Type de famille regroupé (avec/sans enfant)	1	Char	Voir EAR
TYPF	Type de famille	3	Char	
TYPFC	Type de famille condensé	1	Char	
TYPFD	Type de famille détaillé	3	Char	Voir EAR
TYPFR	Type de famille regroupé	2	Char	



12 Si vous ne travaillez pas actuellement, répondez aux questions **13** à **16**.

13 Avez-vous déjà travaillé ?

- + Oui 1
- + Non *cochez puis passez à la question 16* 2

14 Étiez-vous :

- + salarié(e) ou stagiaire rémunéré ? 1
- + indépendant ou à votre compte ? 2
- + Vous aidiez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) 3
- + Vous exerçiez une activité occasionnelle 4

15 Quelle était votre profession principale ?

16 Cherchez-vous un emploi ?

- + Oui, depuis moins d'un an 1
- + Oui, depuis un an ou plus 2
- + Non 3

17 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes qui travaillent actuellement.

Si vous exercez plusieurs emplois, décrivez uniquement votre emploi principal aux questions 18 à 30.

18 Etablissement qui vous emploie ou que vous dirigez ?

*Si vous êtes **intérimaire**, précisez le nom de l'établissement où vous faites votre mission. Si vous êtes **à votre compte**, inscrivez le nom de l'entreprise ou votre nom.*

Nom ou raison sociale

Commune

Village

Village

Indiquez l'endroit où vous commencez habituellement votre travail (exemple : Mamoudzou-Kaweni).

- + Si cet endroit n'est pas fixe notez « **variable** ».
- + Si vous travaillez à votre domicile, notez « **à domicile** ».
- + Si vous travaillez chez un particulier, notez « **particulier** ».

19 Quelle est l'activité de cet établissement ?

*Soyez très précis (par exemple : « RÉPARATION AUTOMOBILE »). S'il s'agit d'une **exploitation agricole**, précisez également l'orientation des productions (vigne, élevage de volailles, etc.)*

20 Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler ?

- + Pas de transport (travail à domicile) 1
- + Marche à pied 2
- + Deux-roues 3
- + Voiture, camion ou fourgonnette 4
- + Taxi, transports en commun 5
- + Barge 6

21 Votre emploi est-il de nature :

- continue ? 1
- intermittente ou saisonnière ? 2
- exceptionnelle ? 3

22 Occupez-vous votre emploi :

- à temps complet ? 1
- à temps partiel ? 2

23 Êtes-vous :

- + indépendant ou à votre compte ? 1
- + gérant(e) minoritaire de SARL, PDG, chef d'entreprise salarié ? 2
- + salarié(e) ? *cochez puis passez en 26* 3
- + Vous aidez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) 4

24 Si vous êtes à votre compte ou chef d'entreprise combien de salariés employez-vous ?

- Aucun 0
- 1 à 9 1
- 10 ou plus 2

25 Si vous n'êtes pas salarié, quelle est votre profession ?

Soyez précis. Par exemple : « FLEURISTE » (et non « COMMERÇANT »).

26 La suite du questionnaire s'adresse aux salariés.

27 Quel est votre type de contrat ou d'emploi ?

- + Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique 1
- + Contrat d'apprentissage ou de qualification 2
- + Stage rémunéré en entreprise 3
- + Emploi jeune, CES, CEC ou autre emploi aide 4
- + Autre emploi à durée déterminée 5

28 Dans votre emploi, êtes-vous :

- + manoeuvre, ouvrier spécialisé ? 1
- + ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier ? 2
- + technicien (non cadre) ? 3
- + agent de catégorie B de la fonction publique ? 4
- + agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP ? 5
- + agent de catégorie A de la fonction publique ? 6
- + ingénieur, cadre d'entreprise ? 7
- + agent de catégorie C ou D de la fonction publique ? 8
- + employé (par exemple : de bureau, de commerce, de la restauration, de maison) ? 9

29 Quelle est votre profession principale ?

Soyez précis. Par exemple : « CAISSIÈRE » (et non « EMPLOYÉE »), « CHEF DE SERVICE CLIENTÈLE » (et non « CADRE »).

Si vous êtes agent de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, indiquez votre grade (corps, catégorie, etc.).

30 Dans votre emploi, quelle est votre fonction principale ?

- + Production, exploitation, chantier 1
- + Installation, réparation, maintenance 2
- + Gestion, comptabilité 3
- + Études, recherche 4
- + Autre : commerciale, secrétariat, logistique, etc. 5

Merci pour votre participation

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2012X059EC du ministre chargé de l'Économie, Valable pour l'année 2012.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du service régional de l'Insee de Mayotte 97600 Mamoudzou.

Date :

Signature :

Personnes vivant habitue

Inscrivez soit en liste A, soit en liste B, soit en liste C chaque personne qui vit habituellement dans ce logement.

Ne remplissez pas de votre résidence.

Liste A Habitants permanents du logement → Remplissez un bulletin individuel pour cha

Nom	Date de naissance	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A (sa cote ligne est lisible)
1	/ /	
2	/ /	
3	/ /	
4	/ /	
5	/ /	
6	/ /	
7	/ /	
8	/ /	
9	/ /	
10	/ /	

Si il y a plus de 10 personnes indiquez le nom de personnes supplémentaires →

Inscrivez en liste A :

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
 - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, etc.) ;
 - les nourissons, même s'ils sont encore à la maternité ;
 - les sous-locataires et colocataires occupant une partie du logement.

Inscrivez également en liste A :

- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et dont ce logement est la résidence habituelle ;
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études ;
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs ;
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

N'inscrivez pas les personnes à lister en liste B ou en liste C.

Liste B Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne remplissez pas de bulletin

Nom	Date de naissance	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A
1	/ /	
2	/ /	
3	/ /	

Inscrivez en liste B :

- les enfants majeurs (18-25 ans) ;
- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études (à partir de 20 ans) ;
- les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et reviennent en fin de semaine dans leur logement familial ;
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont logées dans un établissement pour plus d'un mois consécutifs (hôpital, maison de soins, etc.) ;
- les personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.

Liste C Autres habitants du logement → Ne remplissez pas de bulletin individuel

Nom	Date de naissance	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A (sa cote ligne est lisible)
1	/ /	
2	/ /	

Inscrivez en liste C1 :

- les enfants mineurs (moins de 18 ans) qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont le parent résident dans une autre commune de la région → C1

Inscrivez en liste C2 :

- les enfants à la garde d'un autre parent ;
- les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et reviennent en fin de semaine dans leur logement familial ;
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont logées dans un établissement pour plus d'un mois consécutifs (hôpital, maison de soins, etc.) ;
- les personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.

Personnes vivant habitue

Inscrivez soit en liste A, soit en liste B, soit en liste C chaque personne qui vit habituellement dans ce logement.

Ne remplissez pas de votre résidence.

Liste A Habitants permanents du logement → Remplissez un bulletin individuel pour cha

Nom	Date de naissance	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A (sa cote ligne est lisible)
1	/ /	
2	/ /	
3	/ /	
4	/ /	
5	/ /	
6	/ /	
7	/ /	
8	/ /	
9	/ /	
10	/ /	

Si il y a plus de 10 personnes indiquez le nom de personnes supplémentaires →

Inscrivez en liste A :

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
 - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, etc.) ;
 - les nourissons, même s'ils sont encore à la maternité ;
 - les sous-locataires et colocataires occupant une partie du logement.

Inscrivez également en liste A :

- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et dont ce logement est la résidence habituelle ;
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études ;
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs ;
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

N'inscrivez pas les personnes à lister en liste B ou en liste C.

Liste B Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne remplissez pas de bulletin

Nom	Date de naissance	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A
1	/ /	
2	/ /	
3	/ /	

Inscrivez en liste B :

- les enfants majeurs (18-25 ans) ;
- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études (à partir de 20 ans) ;
- les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et reviennent en fin de semaine dans leur logement familial ;
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont logées dans un établissement pour plus d'un mois consécutifs (hôpital, maison de soins, etc.) ;
- les personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.

Liste C Autres habitants du logement → Ne remplissez pas de bulletin individuel

Nom	Date de naissance	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A (sa cote ligne est lisible)
1	/ /	
2	/ /	

Inscrivez en liste C1 :

- les enfants mineurs (moins de 18 ans) qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont le parent résident dans une autre commune de la région → C1

Inscrivez en liste C2 :

- les enfants à la garde d'un autre parent ;
- les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et reviennent en fin de semaine dans leur logement familial ;
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont logées dans un établissement pour plus d'un mois consécutifs (hôpital, maison de soins, etc.) ;
- les personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.

Personnes vivant habitue

Inscrivez soit en liste A, soit en liste B, soit en liste C chaque personne qui vit habituellement dans ce logement.

Ne remplissez pas de votre résidence.

Liste A Habitants permanents du logement → Remplissez un bulletin individuel pour cha

Nom	Date de naissance	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A (sa cote ligne est lisible)
1	/ /	
2	/ /	
3	/ /	
4	/ /	
5	/ /	
6	/ /	
7	/ /	
8	/ /	
9	/ /	
10	/ /	

Si il y a plus de 10 personnes indiquez le nom de personnes supplémentaires →

Inscrivez en liste A :

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
 - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, etc.) ;
 - les nourissons, même s'ils sont encore à la maternité ;
 - les sous-locataires et colocataires occupant une partie du logement.

Inscrivez également en liste A :

- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et dont ce logement est la résidence habituelle ;
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études ;
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs ;
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

N'inscrivez pas les personnes à lister en liste B ou en liste C.

Liste B Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne remplissez pas de bulletin

Nom	Date de naissance	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A
1	/ /	
2	/ /	
3	/ /	

Inscrivez en liste B :

- les enfants majeurs (18-25 ans) ;
- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études (à partir de 20 ans) ;
- les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et reviennent en fin de semaine dans leur logement familial ;
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont logées dans un établissement pour plus d'un mois consécutifs (hôpital, maison de soins, etc.) ;
- les personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.

Liste C Autres habitants du logement → Ne remplissez pas de bulletin individuel

Nom	Date de naissance	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A (sa cote ligne est lisible)
1	/ /	
2	/ /	

Inscrivez en liste C1 :

- les enfants mineurs (moins de 18 ans) qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont le parent résident dans une autre commune de la région → C1

Inscrivez en liste C2 :

- les enfants à la garde d'un autre parent ;
- les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et reviennent en fin de semaine dans leur logement familial ;
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont logées dans un établissement pour plus d'un mois consécutifs (hôpital, maison de soins, etc.) ;
- les personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.